ESTIMATES

Correctional Service Canada

Performance Report

For the period ending
March 31, 2001

Canada

Improved Reporting to Parliament
Pilot Document

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2001

Available in Canada through your local bookseller or by mail from

Canadian Government Publishing — PWGSC

Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No.BT31-4/36-2001
ISBN : 0-660-61684-X

102-01119/

Foreword

In the spring of 2000 the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians in the new millennium. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting of results through ministers to Parliament and citizens. Earlier this year, departments and agencies were encouraged to prepare their reports following certain principles. Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on results – benefits to Canadians – not on activities. It sets the department's performance in context and associates performance with earlier commitments, explaining any changes. Supporting the need for responsible spending, it clearly links resources to results. Finally the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance of the organization according to the principles outlined above, and provide comments to the department or agency that will help it in the next cycle of planning and reporting.

This report is accessible electronically from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site:
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp
Comments or questions can be directed to this Internet site or to:
Results Management and Reporting Directorate
Treasury Board Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario, Canada
K1A 0R5
Tel.: (613) 957-7167 – Fax: (613) 957-7044

Correctional Service Canada

Performance Report

For the period ending
March 31, 2001

Approved by

Lawrence MacAulay
Solicitor General

TABLE OF CONTENTS

Section I: Messages .... Page 3
Portfolio Message .... Page 3
Commissioner's Message .... Page 5

Section II: Departmental Performance .... Page 7
Chart of Strategic Outcomes .... Page 8
Executive Summary .... Page 9
Care .... Page 13
Custody .... Page 21
Reintegration .... Page 29
Corporate Management .... Page 43

Section III: Annexes
A - Financial Information .... Page 55
Financial Performance Overview .... Page 55
Financial Summary Tables .... Page 58

B - Consolidated Reporting .... Page 63
Modern Comptrollership .... Page 63
Procurement and Contracting .... Page 63
Materiel Management .... Page 64
Program Integrity .... Page 64
Sustainable Development Strategy .... Page 65

C - Other Information .... Page 66
Response to the Standing Committee on Public Accounts .... Page 66
Additional Statistics .... Page 71
Research Publications .... Page 72
Institutions .... Page 73
Glossary .... Page 74

SECTION I: MESSAGES

Portfolio Message

I am pleased to present the Performance Report for the Correctional Service of Canada for the period ending March 31, 2001. The objectives of this report are to describe the Department's strategic priorities and to provide a clear sense of the results achieved against our plans in 2000/2001.

The Correctional Service of Canada is part of the Portfolio of the Solicitor General, which includes the Royal Canadian Mounted Police (RCMP), the Correctional Service of Canada, the National Parole Board, the Canadian Security Intelligence Service (CSIS) and three review bodies. The Portfolio plays a major role in the Canadian criminal justice system in the areas of law enforcement, national security, corrections and parole. In fulfilling this role, the Department provides me with strategic advice and promotes and supports policy cohesion and co-ordination across the Portfolio and with our other key partners across the country.

The attacks on the World Trade Center and the Pentagon demonstrate clearly why public safety must remain a top priority of the Government of Canada. Terrorism is a global phenomenon and Canada can not consider itself immune. While this report deals with accomplishments achieved against our plans last fiscal year, I know that next year I shall be able to report, as will other Ministers, on many more actions taken to maintain the safety of Canadians and improve our co-operation with the United States and international partners on security intelligence and law enforcement.

Over the past year the Government has invested in many key initiatives in support of the public safety agenda. Some of the results of these investments include:

- Continuing the concerted work with the provinces/territories to combat organised crime
- New money laundering legislation and the creation of the new Financial Transaction and Reports Analysis Centre of Canada
- A new law that makes criminal records of pardoned sex offenders available for background checks, giving further protection to children
- Opening of the national DNA Data Bank, a major new investigative tool for law enforcement
- Development of an action plan in support of law enforcement and national security agencies' capabilities to continue to lawfully intercept evolving communications
- New joint measures with the United States to improve security along our common border
- Initiatives aimed at greater Aboriginal involvement in corrections in their communities

It is important to note that these accomplishments could not have been achieved without the continuing involvement and support of our partners. These partners include other federal departments and organisations, provincial, territorial and municipal governments, international partners and the private and voluntary sectors.

In this, the International Year of the Volunteer, I would like to take the opportunity to thank the volunteers who work tirelessly across the country to support and promote the public safety agenda on behalf of the government and all Canadians. We could not succeed without your dedication.

I look forward to building on this work together over the coming years as we continue to work hard to build safe, secure and healthy communities.

There are and always will, be challenges for the criminal justice system but as noted in the Speech from the Throne, this Government is committed to ensuring strong and safe communities for all Canadians. The results included in this report, and the reports for the other Portfolio Agencies, lay the foundation for further enhancements and move us closer to our objectives.

Lawrence MacAulay

The Honourable Lawrence MacAulay, M.P.
Solicitor General of Canada

Commissioner's Message

I am pleased to introduce the Performance Report for the Correctional Service of Canada (CSC) for the fiscal year ending March 31, 2001. In the following pages, you will read about what we have accomplished and what remains to be done.

CSC is an agency of the Portfolio of the Solicitor General, responsible for administering federal sentences of two or more years. CSC operates a number of different types of facilities, ranging from high security penitentiaries to government-run community centres, as well as parole offices. CSC manages over 200 sites across Canada, 69 of which are correctional facilities. These facilities operate 24 hours a day, 365 days a year. CSC has a workforce of over 15,000 employees, and a budget of $1.4 billion. In the year under review, we were responsible for nearly 22 thousand offenders, of whom 60% were incarcerated in our institutions and the remainder were under our supervision in the community.

CSC's mandate is to contribute to the protection of society by ensuring the safe, secure and humane care of offenders, assisting them to become law abiding citizens through the provision of research-based programs and their gradual and structured release into Canadian communities.

While there was a change in leadership during the past year, there was no change in our direction. This does not, however, mean status quo - there are many serious issues facing us and our criminal justice partners at home and abroad, such as combating organised crime, correcting the disproportionate re-incarceration rate for Aboriginal people, controlling and treating substance abuse and, most recently, the threat of international terrorism.

This report highlights a number of our achievements over the past year, across our four business lines of care, custody, reintegration and corporate management, as well as the remaining challenges still facing us. We are pleased with our performance in the safe reintegration of offenders into the community, and the international recognition we have received for being among the leaders in corrections. For example, CSC's drug strategy is well advanced, balancing strict interdiction measures with innovative intensive support units, and research into the treatment of addiction, with the opening of a research facility dedicated to finding more effective means to treat drug and other addictions. In keeping with the priorities of Canadians, we continue to respond innovatively to the special needs of Aboriginal offenders, through greater use of Healing Lodges that are culturally appropriate and by working closely with Aboriginal communities to deliver correctional services. We've also made strides in strengthening our partnerships and creating more avenues for citizen engagement, through the work we do with citizens and provincial, territorial and international jurisdictions, now monitored by our new Community Engagement Sector.

In order to adapt to the changing face of criminal activity, the needs of Canadian society and emerging Government priorities, we are constantly striving to become more efficient and effective in what we do. For example, there is a need to improve our performance in relation to compliance to policies and standards, which we will do by improving our audit and investigation functions, requiring greater accountability from our managers and strengthening our capacity for learning. There is also an increasing need to ensure what we do is ethically sound, and in accordance with both Canadian and international human rights.

We are also continuing to adapt to a changing offender population. The number of women offenders is expected to increase by 31% over the next eight years, while our ageing offenders now account for almost 18% of our total offender population. These groups have unique programming and treatment needs. While we have strategies in place, we realise that they must evolve more rapidly in order to respond to these continuing challenges. We are also aware of the influence of gangs and criminal organisations in our institutions. In addition, we are troubled by the spread of infectious diseases such as HIV/AIDS and Hepatitis C, which are challenging our ability to provide appropriate health services given the unique environment of federal institutions.

Operationally, we are refocusing our security measures to prepare for the potential impact of the acts of international terrorism, which will require a co-ordinated strategy with our colleague agencies and criminal justice partners.

We must also contribute to the renewal of the public service, as we expect that close to 70% of our senior managers will retire over the next five to seven years. We are working hard to prepare the next generation of managers through the newly opened Correctional Management Learning Centre, a National Aboriginal Recruitment Strategy and other initiatives aimed at workforce renewal. We have put a Financial Information Strategy in place involving systems, policies, procedures and training, which will ensure that CSC is operating according to the modern comptrollership standards expected of all federal departments. We will continue to contribute to strengthening the social union, through innovative partnerships and agreements with our provincial and territorial counterparts. Lastly, we are actively supporting Canada's role in the world, whether through technical assistance, sharing our experience, or providing direct assistance to countries like Kosovo, who are trying to modernise their correctional systems.

For the future, CSC will be pursuing four corporate objectives, which will position the Service to respond to the challenges and to seize the opportunities in our external and internal environments while supporting our Mandate and Mission:

1) To contribute to the reduction of the incarceration rate of Aboriginal offenders.
2) To maximise the potential of offenders to safely reintegrate into the community.
3) To enrich the health and wellness of each operational unit.
4) To renew organisational capacity.

We believe that these objectives accurately reflect and encompass what CSC must do in order to maintain its long standing contribution to Canadians' safety and well being. I am confident that by working in partnership with communities, other government agencies, Canada's criminal justice partners and our international colleagues, we will meet our obligations of providing excellence in corrections.

Lucie McClung
Commissioner
Correctional Service Canada

SECTION II: DEPARTMENTAL PERFORMANCE

The Correctional Service of Canada (CSC) is the federal government agency responsible for administering sentences of a term of two years or more, as imposed by the court. CSC is responsible for managing institutions of various security levels and supervising offenders under conditional release in the community.

This role is governed by the *Constitution Act*, the *Criminal Code*, *the Corrections and Conditional Release Act* and accompanying regulations, and other federal legislation.

The program objective of the Service is:

> To contribute, as part of the criminal justice system and respecting the rule of law, to the protection of society by actively encouraging and assisting offenders to become law-abiding citizens, while exercising reasonable, safe, secure and humane control.

This statement incorporates four strategic priorities, stemming directly from the Mission, that constitute the organisation's Key Results Commitment to Canadians and are contained in the Planning, Reporting and Accountability Structure (PRAS):

1. The Service contributes to the protection of society by actively encouraging and assisting offenders to become law-abiding citizens.
2. The Service exercises reasonable, safe, secure and humane control of offenders.
3. The Service respects the rule of law in corrections.
4. The Service is an active partner in the criminal justice system.

Budget Information:

Below is a summary of CSC's budget forecasts and expenditures for the 2000-2001 fiscal year.

Correctional Service of Canada	
Planned Spending	$1,364,335,000
Total Authorities	$1,406,509,924
Actuals	$1,337,714,283
Actual FTEs Utilised	13,657

CSC's Chart of Strategic Outcomes

The primary function of this chart is to communicate to Canadians the results of CSC's commitments. The CSO is also found in *Managing for Results: Volume* 2, the President of the Treasury Board's Annual Report to Parliament at http://www.tbs-sct.gc.ca.

Chart of Strategic Outcomes Safer Homes, Safer Communities through Effective Corrections		
To provide Canadians with:	**Ongoing Planned Results**	**Achievements Reported on Pages**
1. A safe and healthy environment for those living and working in the correctional system, as well as members of the public.	1. Health and safety of those living and working in the correctional system, and the public. 2. Minimal levels of infectious diseases and harm associated with risky behaviour. 3. Compliance with applicable provincial / professional health standards.	13-20
2. Accommodation and management of offenders that is reasonable, safe, secure and humane and in accordance with the least restrictive option.	1. Offenders are housed at the appropriate security level. 2. Security measures that minimise the number of institutional incidents.	21-28
3. Offenders who are safely and effectively reintegrated.	1. Case preparation processes that optimise the number of offenders prepared for their earliest conditional release dates. 2. Reintegration measures that: a) Optimise the number of offenders who complete their conditional release without revocation; and b) Minimise the number of community incidents. 3. Length of time offenders spend in administrative segregation or the Special Handling Unit. 4. Men, women and Aboriginal offenders are housed in institutions providing programs that respond to their specific needs.	29-42
4. Effective corporate management	1. Support services provided to the Care, Custody and Reintegration of offenders. 2. Partnerships that promote the achievement of Mandate and Mission.	43-53

The Chart of Strategic Outcomes is based on the PRAS. CSC's four Business Lines: CARE, CUSTODY, REINTEGRATION and CORPORATE MANAGEMENT correspond to the four Strategic Outcomes. In Section II, Departmental Performance is reported along these Business Lines.

Executive Summary

Overall, the reporting period can be characterised as one of reassessment of our strategies in light of the current and probable profile of the offender population of the future. Appropriate strategies and plans must be in place to respond to today's challenges while laying the foundations for the future. Corrections is not normally a profession where immediate and dramatic breakthroughs occur. It is a profession demanding constant effort and vigilance to make often-small improvements and to respond to ever-emerging new challenges. This was such a year.

> **Did you know...?**
>
> The Correctional Service of Canada owns $1.3 billion worth of:
>
> - Buildings: 1,900 units;
> - Land: 15,000 acres; and
> - Moveable assets: more than 50,000.

Our most important challenges were not new to us, they were merely more pressing: the ever-present over-representation of Aboriginal people in our offender population, the ageing offender population, the prevalence of substance abuse among the offender population and the resulting impact on infectious disease, the presence of offenders affiliated with organised crime and gangs. We also face management challenges with an ageing management cadre that must be replaced, technologies that must be upgraded, accountability mechanisms that must be tightened and new partnerships that must be formed to meet Canadians' expectation of a balanced approach to the handling of federally sentenced offenders, i.e. appropriate control and assistance to support a crime-free lifestyle.

CARE OF OFFENDERS

This business line has been typical of our concentration on taking stock and developing strategies and plans for the future. We have developed a long-term plan to re-focus health care services with emphasis on external professional accreditation of our services. We have also formed partnerships with Health Canada to attack hepatitis, other infectious diseases, and FAS/FAE.

Because of the strong relationship between infectious diseases and illicit use of drugs, we renewed our efforts for drug control/treatment. Also, we have made plans to meet the challenges of ageing offenders and those suffering from FAS/FAE, and to provide improved access to Aboriginal healers for native offenders. We have also seen a positive result of our efforts to address mental health needs, with a reduction in inmate suicides.

Finally, we have re-aligned our occupational health and safety program, to meet the more stringent legislative requirements.

CUSTODY

Canadians expect that inmates will be incarcerated safely and securely within an environment that balances efforts to actively encourage offenders to address their problems and to exercise control to the level required. We have had to respond to increasingly challenging inmates characterized by volatility, gang membership and drug trafficking. We have met some success, though more must be done. Escapes have been reduced: there were none from maximum security, two from medium security and a further reduction of escapes from minimum security. Seventy-four of the 79 escapees from minimum security have been recaptured, fourteen of whom have been charged with

Executive Summary

Overall, the reporting period can be characterised as one of reassessment of our strategies in light of the current and probable profile of the offender population of the future. Appropriate strategies and plans must be in place to respond to today's challenges while laying the foundations for the future. Corrections is not normally a profession where immediate and dramatic breakthroughs occur. It is a profession demanding constant effort and vigilance to make often-small improvements and to respond to ever-emerging new challenges. This was such a year.

Did you know...

The Correctional Service of Canada owns $1.3 billion worth of:

- Buildings: 1,900 units;
- Land: 15,000 acres; and
- Moveable assets: Less than 55,000.

Our most important challenges were not new to us, they were merely more pressing: the ever-present over-representation of Aboriginal people in our offender population, the ageing offender population, the prevalence of substance abuse among the offender population and the resulting impact on infectious disease, the presence of offenders affiliated with organised crime and gangs. We also face management challenges with an ageing management cadre that must be replaced, technologies that must be upgraded, accountability mechanisms that must be tightened and new partnerships that must be formed to meet Canadians' expectation of a balanced approach to the handling of federally sentenced offenders, i.e. appropriate control and assistance to support a crime-free lifestyle.

CARE OF OFFENDERS

This business line has been typical of our concentration on taking stock and developing strategies and plans for the future. We have developed a long-term plan to re-focus health care services with emphasis on external professional accreditation of our services. We have also formed partnerships with Health Canada to attack hepatitis, other infectious diseases, and FAS/FAE.

Because of the strong relationship between infectious diseases and illicit use of drugs, we renewed our efforts for drug control/treatment. Also, we have made plans to meet the challenges of ageing offenders and those suffering from FAS/FAE, and to provide improved access to Aboriginal healers for native offenders. We have also seen a positive result of our efforts to address mental health needs, with a reduction in inmate suicides.

Finally, we have re-aligned our occupational health and safety program, to meet the more stringent legislative requirements.

CUSTODY

Canadians expect that inmates will be incarcerated safely and securely within an environment that balances efforts to actively encourage offenders to address their problems and to exercise control to the level required. We have had to respond to increasingly challenging inmates characterized by volatility, gang membership and drug trafficking. We have met some success, though more must be done. Escapes have been reduced: there were none from maximum security, two from medium security and a further reduction of escapes from minimum security. Seventy-four of the 79 escapees from minimum security have been recaptured, fourteen of whom have been charged with

an offence, thirteen of which were property offences. Security incidents in institutions have remained relatively constant compared to the level of previous years, while drug seizures were at an all-time high. In large measure this is attributable to the strength of our correctional officer cadre, and the introduction of drug dogs and drug-detecting technologies. We must, however, respond to the increase in offender assaults on other offenders.

Regarding the housing of offenders, improvements were made as double bunking was further reduced, additional capacity was added for women offenders and partnerships were formed with Aboriginal communities to increase the number of Healing Lodges, which provide an environment and interventions based on Aboriginal spirituality.

SAFE AND TIMELY REINTEGRATION OF OFFENDERS TO COMMUNITIES

Most offenders will eventually be released and Canadians have given us the mandate to prepare them to reintegrate our communities as safely as possible.

On the preparation side we have seen positive developments. Streamlining our processes has made more time available for rehabilitative and therapeutic programs to be delivered. More programs have received independent accreditation from renowned experts in the field of treatment programs. More successful program completions occurred, more culturally sensitive programs are in place and more programs are now offered to offenders being supervised in the community. To further support released offenders, we began a series of initiatives to mobilize communities to help prevent a relapse into crime. Among them are a number of Circles of Support (40) which have supported 70 high-risk offenders in remaining crime-free with the aid of approximately 500 citizens, agreements with aboriginal communities to supervise their members, restorative justice pilot projects, mediation and dispute resolution programs.

We have also launched an initiative with our provincial counterparts to get a more comprehensive measure of recidivism. We know that 13.8% of offenders are convicted for violent offences within two years of their release. In addition, we have noticed a 5% reduction in those readmitted to CSC within 5 years of the end of their total sentence and that more than half of those released on conditional release reach the end of their sentence with absolutely no problems at all.

One issue that requires attention is an increase in the seriousness of offences committed by offenders in the community. While the rate of such offences remains relatively low (29 per 1000 released offenders), we recognize that crime is devastating and any increase must be responded to.

MANAGEMENT OF THE SERVICE

CSC has launched some capacity-renewal initiatives and we are in the process of formulating more. Our computer networks have been improved and replaced. Also, through initiatives such as the Integrated Justice Information and through agreements with our partners, CSC is committed to better information sharing, thus becoming more effective.

To improve compliance to operational policies, we have developed more effective monitoring reporting and audit tests. We have doubled resources for audit capacity. We have also developed

new training programs for staff and we have opened a new management training centre in Cornwall, Ontario.

This centre will also assist in meeting another major challenge. Seventy per cent of CSC's senior managers retire in 5-7 years. A massive exercise to plan for recruitment and training is underway, a plan that will also incorporate an employment equity strategy since this is an area where we must improve.

Finally, CSC continues to be a major international partner in the field of corrections in information sharing, joint research, advice and technical assistance with over fourteen countries.

This, in a very summary form, is a broad report on our performance. As was said at the outset, this was a year focussed on improving our capacity to respond to our obligations as outlined in the CCRA.

What follows, by business lines, is a detailed description of our activities, plans and progress.

CARE

Strategic Outcome

"To provide Canadians with a safe and healthy environment, for those living and working in the correctional system, as well as members of the public."

Objective

To meet the physical and mental health needs of offenders in accordance with all legal requirements.

Description

Providing offenders with physical and mental health care, food, clothing and institutional services.

Expenditures

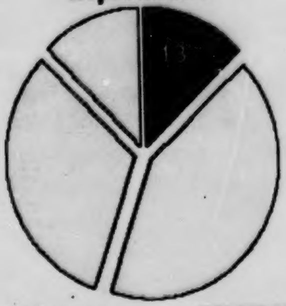

Planned Spending	$158,756,000
Total Authorities	$180,856,376
Actuals	$178,423,402
Actuals FTEs Utilised	1,271 (9.3%)

Context

CSC is responsible to provide both physical and mental health care to offenders. Several issues have an impact on CSC's capacity to provide for these needs as the offender population originates from a segment of society that demonstrates a high rate of multiple, chronic, physical and mental health problems resulting from their lifestyle.

> *"The government is committed to continue improving the health system by working with our partners to ensure that the evolving needs of all Canadians are met".*
>
> Speech of the Throne, October 1999

Substance abuse, addictions, Foetal Alcohol Syndrome (FAS) / Foetal Alcohol Effect (FAE)[1] and mental disorders play a significant role in criminal behaviour, emphasising the need to address these issues in the context of a comprehensive reintegration strategy.

The closed environment of institutions and the continued unsafe and risky behaviours of offenders in institutions contribute to their high rate of HIV / AIDS and Hepatitis C. As substance abuse is closely linked to infectious diseases, CSC is committed, through its drug strategy, to an effective long-term interdiction and treatment model that will contribute to the health and safety of offenders, employees and the public.

Segments of the offender population require specific approaches to meet their specific needs, particularly women, Aboriginal and ageing offenders.

[1] See page 16

Performance Overview

CSC aims to safely reintegrate offenders into the community. When offenders re-enter the community they take their physical and mental health needs with them. Individuals under our care must therefore receive treatment of a standard equal to that in the community. During the past year, in an effort to continuously improve its health services, CSC has developed a comprehensive action plan. Efforts to assist in the reduction of the spread of infectious diseases continue with the allocation of $600,000 through the Canadian Strategy on HIV and AIDS (CSHA). This allocation provides the funds for a series of initiatives targeted at reducing or managing infectious diseases among offenders. CSC also received additional funding of $8 million for the treatment of HIV and Hepatitis C cases, the needs analysis for the automation of a health-tracking system, and the introduction of prevention and education programs.

CSC promotes a healthy lifestyle. It provides nutritious food, clean facilities, laundry services, and exercise equipment. To build self-reliance, offenders in some facilities look after cooking their own meals and attending to personal needs.

Meeting the unique needs of ethnic groups and providing the appropriate food for individuals following religious diets is also important for CSC as a way of showing respect for its diverse offender population.

Key Result

Health and safety of those living and working in the correctional system, and the public.

Physical and Mental Health Care Strategy

Health Services

In order to respond to continuing and increasing pressures on resources available to deliver physical and mental health services to offenders, a comprehensive review was completed, identifying issues and forming the basis for the development of a strategic plan. The recommendations of the review are aimed at ensuring quality, accessibility and affordability in CSC's health services delivery.

What did we achieve?

The report was presented in December 2000 and all nine recommendations were accepted in principle. They address the establishment and evaluation of standards of service, the regulation of health professions within CSC, ongoing recruitment and development, the integration of health services into the overall correctional agenda, enhanced partnerships within and outside corrections, and application of emerging health technologies within corrections, including health information systems.

Who were our partners?

- Health Canada
- Royal Canadian Mounted Police
- Department of National Defence
- Canadian Council on Health Services Accreditation
- Provincial correctional health officials

Women Offenders

In September 1999, the Solicitor General announced an Intensive Intervention Strategy for Women. In 2000, implementation of the Strategy commenced. Structured Living Environment Units will provide women offenders with mental health problems a safe environment that puts the emphasis on intensive staff intervention, programming and treatment.

What did we achieve?

- Construction of Structured Living Environment Units for women with mental health problems was completed at all designated institutions, and by the Fall of 2001, all units will be open.[2].
- The facilities have developed mental health programs and services as well as partnerships with community mental health agencies and resources in support of the strategy.
- Specialised staff are assigned to these units, and all have received training in mental health issues and interventions.

What are our next steps?

- Monitor the implementation of the treatment program model in the Structured Living Environment Units.
- Continue to enhance programs and services to meet the needs of the women offender population, such as psychosocial rehabilitation and dialectical behaviour therapy.
- Further develop partnerships with provincial and community agencies and resources.

Aboriginal Offenders

Aboriginal offenders come to CSC with a unique set of needs. Aboriginal people have a higher incidence of diabetes, an increased incidence of drug and alcohol addictions, Foetal Alcohol Syndrome and Effect, as well as growing numbers infected with HIV and AIDS. Given the availability within the Aboriginal communities for alternatives to mainstream treatment, CSC has partnered with Aboriginal leaders to investigate the possibilities of accessing traditional healers for its Aboriginal offender population, especially in the field of substance abuse. CSC is also dedicated to implementing an Aboriginal HIV / AIDS strategy.

What did we achieve?

This year, CSC has opened discussions with an Aboriginal Traditional Healers group to discuss a policy of traditional healers working alongside CSC health care practitioners. An Aboriginal HIV / AIDS Co-ordinator was hired to ensure the implementation of the Strategy for Aboriginal People and HIV / AIDS in Corrections. In addition, a national training session for all Native Liaison Workers was held.

What are the next steps?

- Complete a study to assess the capacity to implement an Aboriginal HIV Strategy.
- Develop an Aboriginal Peer Education Counselling Program.
- Continue consultation on the development of a policy on traditional healers services to aboriginal offenders.

---

[2] See page 24

Ageing Offenders

The issue of ageing offenders has emerged as the number of offenders fifty years or older increased. This has led CSC to look at the particular needs of this group, and how CSC can meet them. CSC has already identified areas that required further exploration. It is expected that during fiscal year 2001-2002, concrete plans will be developed.

Foetal Alcohol Syndrome / Foetal Alcohol Effect

Foetal Alcohol Syndrome (FAS) is characterised by a series of mental and physical birth defects that can include mental retardation, growth deficiencies, and behavioural maladjustments. The less severe form, Foetal Alcohol Effect (FAE), carries the same symptoms.

Did you know...

In 1991, *The Journal of the American Medical Association* reported that FAS is the leading known cause of mental retardation. At least 5,000 infants are born each year with FAS, or approximately one out of every 750 live births in America. Between 30 per cent and 40 per cent of babies whose mothers drink heavily throughout pregnancy have the syndrome. FAS and FAE are found in all races and socio-economic groups. Both conditions are widely under-diagnosed.

Many children with FAS / FAE are not able to understand cause and effect relationships and long-term consequences. This has obvious implications with respect to criminal behaviour. As individuals with FAS / FAE have special needs that require programming and care, it is important for CSC to develop an approach that will meet those needs and will eventually facilitate safe reintegration.

Over the next two years, CSC will be working in partnership with Health Canada to identify practical interventions and specific treatment options for incarcerated individuals or for children affected by FAS / FAE, to create and update an inventory of best practices to include the Correctional Service of Canada, as well as examples of best practices in Aboriginal communities, and to develop an appropriate FAS / FAE information package to be distributed to frontline workers.

Key Result

Minimal level of infectious diseases and harm associated with risky behaviour.

Infectious Diseases and Risky Behaviour

Offenders are at an increased risk for infectious diseases due to their participation in high-risk activities. The true prevalence of infectious diseases in CSC facilities is not known because testing for HIV and Hepatitis B and C is voluntary. However, this current testing is sufficient to indicate that a problem exists and that solutions must be found to address these serious health issues.

	HIV / AIDS	Hepatitis C
Proportion of offender population infected and number of infected inmates (both men and women offenders)	1.7% *(217 inmates)*	19% *(2,500 inmates)*
Proportion of women offenders infected	4.7%	41%
Proportion of community at large infected	0.1%	0.5%

Source: CSC Corporate Results, September 2001

CSC has had an active Hepatitis B immunisation program since 1989. Participation in this program is voluntary and free of charge for all CSC staff and federal offenders. There has been a high level of offender participation in this program and the decreasing rate of Hepatitis B infection within correctional facilities is partly due to the effectiveness of the immunisation program.

In 1993, CSC entered into a partnership with Health Canada through the National AIDS Strategy (Phase II). The number of federal inmates known to be living with HIV or AIDS reached 200 for the first time in 1999 – an increase of nearly 100 per cent since 1994. The rate of Hepatitis C among offenders is estimated at between 25 and 40 per cent, with rates possibly as high as 70 per cent for injection drug users.

> **CSC's Commitment...**
> **Prevention of HIV and AIDS...**
> The Correctional Service of Canada is committed to finding innovative ways to prevent HIV transmission associated with injection drug use, tattooing, unprotected sex and other high-risk activities. To provide optimal health care to offenders, CSC is developing programs that are unique to the correctional environment. Much of the impetus behind such initiatives comes from the offenders themselves.
>
> **Source:** MOTION AND PROGRESS, Health Canada, 1999, p. 23.

CSC has been allocated $600K annually from the Canadian Strategy on HIV / AIDS. This allocation provides the funds for a series of initiatives targeted at reducing or managing infectious diseases among offenders (anonymous testing, care of infected inmates, etc). Following the Canadian Immunisation Guidelines (1998) all Hepatitis C-infected inmates are offered Hepatitis A immunisation. Harm reduction initiatives – including availability of condoms, dental dams, water-soluble lubricant and bleach – have been introduced into all CSC facilities. The Methadone Maintenance Program was introduced in 1997. Offenders participating in Methadone Maintenance Treatment (MMT) had lower readmission rates and were readmitted at a slower rate than the non-MMT group. Within a twelve-month period, the non-MMT group were 28 per cent more likely than the MMT group to be returned to custody.

The National Infectious Diseases Program makes every effort to ensure that the care, treatment and support of HIV positive offenders, and the initiatives aimed at preventing further transmission of the disease, are delivered at standards that are equivalent to those in the community. Infectious diseases among federal offenders pose a serious threat not only to staff and other offenders, but also to their families and communities upon release.

Substance abuse is a high-risk behaviour associated with the transmission of infectious diseases. The rapid growth of infectious diseases, particularly among injection drug users, is generating significant public health concern. Consequently, substance abuse must not only be seen from a criminal perspective but also a public health perspective.

CSC's drug and alcohol strategy is a balanced approach that focuses on a number of key areas:

- Controlling the entry of drugs in correctional facilities[3];
- Reducing the demand for drugs through prevention and treatment; and
- Harm reduction and research to develop innovative approaches to controlling and managing problems relating to drugs and alcohol abuse.

[3] See page 27 for this aspect of the Drug Strategy.

Ageing Offenders

The issue of ageing offenders has emerged as the number of offenders fifty years or older increased. This has led CSC to look at the particular needs of this group, and how CSC can meet them. CSC has already identified areas that required further exploration. It is expected that during fiscal year 2001-2002, concrete plans will be developed.

Foetal Alcohol Syndrome / Foetal Alcohol Effect

Foetal Alcohol Syndrome (FAS) is characterised by a series of mental and physical birth defects that can include mental retardation, growth deficiencies, and behavioural maladjustments. The less severe form, Foetal Alcohol Effect (FAE), carries the same symptoms.

Many children with FAS / FAE are not able to understand cause and effect relationships and long-term consequences. This has obvious implications with respect to criminal behaviour. As individuals with FAS / FAE have special needs that require programming and care, it is important for CSC to develop an approach that will meet those needs and will eventually facilitate safe reintegration.

Did you know...

In 1991, *The Journal of the American Medical Association* reported that FAS is the leading known cause of mental retardation. At least 5,000 infants are born each year with FAS, or approximately one out of every 750 live births in America. Between 30 per cent and 40 per cent of babies whose mothers drink heavily throughout pregnancy have the syndrome. FAS and FAE are found in all races and socio-economic groups. Both conditions are widely under-diagnosed.

Over the next two years, CSC will be working in partnership with Health Canada to identify practical interventions and specific treatment options for incarcerated individuals or for children affected by FAS / FAE, to create and update an inventory of best practices to include the Correctional Service of Canada, as well as examples of best practices in Aboriginal communities, and to develop an appropriate FAS / FAE information package to be distributed to frontline workers.

Key Result

Minimal level of infectious diseases and harm associated with risky behaviour.

Infectious Diseases and Risky Behaviour

Offenders are at an increased risk for infectious diseases due to their participation in high-risk activities. The true prevalence of infectious diseases in CSC facilities is not known because testing for HIV and Hepatitis B and C is voluntary. However, this current testing is sufficient to indicate that a problem exists and that solutions must be found to address these serious health issues.

	HIV / AIDS	Hepatitis C
Proportion of offender population infected and number of infected inmates (both men and women offenders)	1.7% *(217 inmates)*	19% *(2,500 inmates)*
Proportion of women offenders infected	4.7%	41%
Proportion of community at large infected	0.1%	0.5%

Source: CSC Corporate Results, September 2001

CSC has had an active Hepatitis B immunisation program since 1989. Participation in this program is voluntary and free of charge for all CSC staff and federal offenders. There has been a high level of offender participation in this program and the decreasing rate of Hepatitis B infection within correctional facilities is partly due to the effectiveness of the immunisation program.

In 1993, CSC entered into a partnership with Health Canada through the National AIDS Strategy (Phase II). The number of federal inmates known to be living with HIV or AIDS reached 200 for the first time in 1999 – an increase of nearly 100 per cent since 1994. The rate of Hepatitis C among offenders is estimated at between 25 and 40 per cent, with rates possibly as high as 70 per cent for injection drug users.

CSC's Commitment...
Prevention of HIV and AIDS...

The Correctional Service of Canada is committed to finding innovative ways to prevent HIV transmission associated with injection drug use, tattooing, unprotected sex and other high-risk activities. To provide optimal health care to offenders, CSC is developing programs that are unique to the correctional environment. Much of the impetus behind such initiatives comes from the offenders themselves.

Source: MOTION AND PROGRESS, Health Canada, 1999, p. 23.

CSC has been allocated $600K annually from the Canadian Strategy on HIV / AIDS. This allocation provides the funds for a series of initiatives targeted at reducing or managing infectious diseases among offenders (anonymous testing, care of infected inmates, etc). Following the Canadian Immunisation Guidelines (1998) all Hepatitis C-infected inmates are offered Hepatitis A immunisation. Harm reduction initiatives – including availability of condoms, dental dams, water-soluble lubricant and bleach – have been introduced into all CSC facilities. The Methadone Maintenance Program was introduced in 1997. Offenders participating in Methadone Maintenance Treatment (MMT) had lower readmission rates and were readmitted at a slower rate than the non-MMT group. Within a twelve-month period, the non-MMT group were 28 per cent more likely than the MMT group to be returned to custody.

The National Infectious Diseases Program makes every effort to ensure that the care, treatment and support of HIV positive offenders, and the initiatives aimed at preventing further transmission of the disease, are delivered at standards that are equivalent to those in the community. Infectious diseases among federal offenders pose a serious threat not only to staff and other offenders, but also to their families and communities upon release.

Substance abuse is a high-risk behaviour associated with the transmission of infectious diseases. The rapid growth of infectious diseases, particularly among injection drug users, is generating significant public health concern. Consequently, substance abuse must not only be seen from a criminal perspective but also a public health perspective.

CSC's drug and alcohol strategy is a balanced approach that focuses on a number of key areas:

- Controlling the entry of drugs in correctional facilities[3];
- Reducing the demand for drugs through prevention and treatment; and
- Harm reduction and research to develop innovative approaches to controlling and managing problems relating to drugs and alcohol abuse.

---

[3] See page 27 for this aspect of the Drug Strategy.

What did we achieve?

- As well as interdiction measures, Intensive Support Units[4] are available to offenders who commit to living a drug-free life while in prison. Currently, these units are available in five institutions for men, and will be expanded.
- Identification of 'best practices' from provincial / territorial correctional systems as well as from the international corrections community is ongoing to address both substance abuse and health-related issues.
- The first surveillance report on infectious diseases in the offender population was published in the spring of 2001.
- The National Peer Education and Counselling Program is currently being implemented across all regions, for both men and women offenders. This program includes general information on hepatitis and tuberculosis.
- Under the leadership of Health Canada, CSC is collaborating with five federal / provincial / territorial committees to develop a response to the Canadian HIV / AIDS Legal Network Report on 'Injection Drug Use and HIV / AIDS: Legal and Ethical Issues.' This work will examine issues concerning needle exchange programs, methadone maintenance and other public health interventions for offenders.
- The first annual report 'Tuberculosis Prevention and Control in Canadian Federal Prisons' was published.

Methadone Maintenance Treatment Program (MMT)

This program aims to reduce relapse to opioid drug use and to assist motivated offenders to gradually disengage from all illicit drug use. This should then result in the reduction of the transmission of HIV and other blood borne pathogens in the offender population. The promotion and protection of the health and safety of offenders, correctional staff and communities upon release is an integral aspect of this program.

Treatment of opioid addicted offenders who were in a community MMTP prior to being sentenced is offered. Also available is the treatment under exceptional circumstances of eligible opioid addicted offenders who requested the initiation of the MMTP during incarceration or prior to release. All institutions now have the capacity to provide the treatment to eligible offenders.

Did you know...

The John Howard Society, in collaboration with CSC's Addiction Research Division, has developed a model community-based substance abuse treatment program for offenders with severe alcohol and drug abuse problems. The program is located in Moncton, New Brunswick.

What are our next steps?

- Develop and implement an awareness program on substance abuse and infectious diseases for offenders.
- Evaluation of the Peer Education and Counselling Program.
- Evaluation of alternative testing options (i.e. Anonymous Testing).
- Hire an epidemiologist in collaboration with Health Canada.
- Develop an Infectious Disease Strategy for women offenders.

Who were the partners?

- John Howard Society
- Health Canada
- Ontario Provincial Police
- Royal Canadian Mounted Police
- Canada Customs and Revenue Agency

[4] See page 27 for more details on Intensive Support Units'.

Workplace Safety and Well-Being

Suicide of Offenders

The high risk, high-needs offender population requires a comprehensive approach to the prevention of suicide. Developing effective means of reducing offender suicides as much as possible remains a priority for CSC. Training and education for staff members and inmates on suicide awareness and prevention continues to support offenders struggling with anxiety, depression and mental illness.

Number of Suicides Per Year Since 1992 – 1993

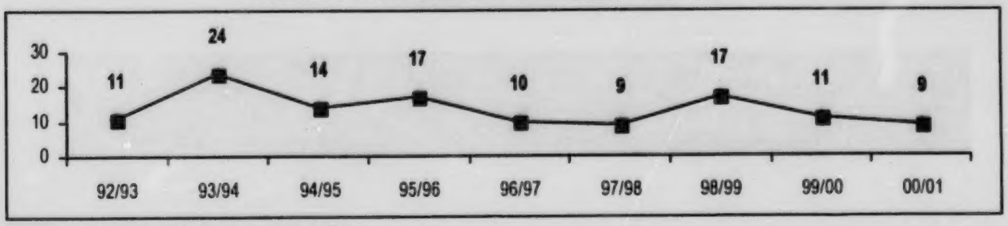

Source: CSC Corporate Results, June 2001

Nine suicides were reported, two less than last year and eight less than 1998 – 1999. Since 1992, suicides within CSC have ranged from a low of nine to a high of 24. An Offender Suicide Awareness and Prevention Workshop was developed for implementation in institutions. New policy on prevention and management of suicide and self-injury will be promulgated in the near future.

Physical Safety of Staff

Studies have demonstrated that a climate of relative security for everyone in a correctional environment is dependent on the quality of the relationship between staff and inmates and on the inmates' involvement in programs. Indicators such as major assaults on staff (no increase over the past five years) and staff murders (none in the last eighteen years) speak to the success of this approach.

Major Assaults on Staff

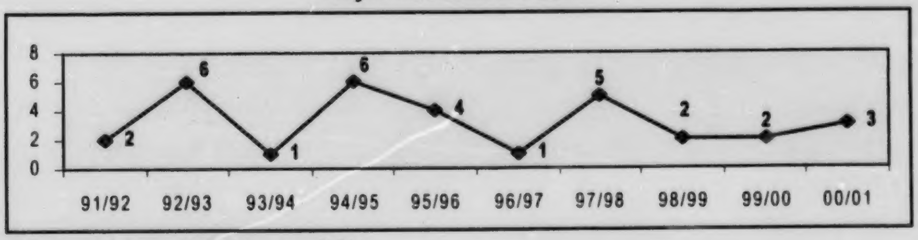

Source: CSC Corporate Results, June 2001

Although very low, , CSC considers any level of serious incidents to be of concern and will work toward preventing incidents through effective intelligence and operational security practices.[5]

[5] See page 26

What did we achieve?

- As well as interdiction measures, Intensive Support Units[4] are available to offenders who commit to living a drug-free life while in prison. Currently, these units are available in five institutions for men, and will be expanded.
- Identification of 'best practices' from provincial / territorial correctional systems as well as from the international corrections community is ongoing to address both substance abuse and health-related issues.
- The first surveillance report on infectious diseases in the offender population was published in the spring of 2001.
- The National Peer Education and Counselling Program is currently being implemented across all regions, for both men and women offenders. This program includes general information on hepatitis and tuberculosis.
- Under the leadership of Health Canada, CSC is collaborating with five federal / provincial / territorial committees to develop a response to the Canadian HIV / AIDS Legal Network Report on 'Injection Drug Use and HIV / AIDS: Legal and Ethical Issues.' This work will examine issues concerning needle exchange programs, methadone maintenance and other public health interventions for offenders.
- The first annual report 'Tuberculosis Prevention and Control in Canadian Federal Prisons' was published.

Methadone Maintenance Treatment Program (MMTP)

This program aims to reduce [illegible] of opioid drug use and to assist [illegible] offenders to gradually disengage from all illicit drug use. This should then result in the reduction of the transmission of HIV and other blood-borne pathogens in the offender population. The promotion and protection of the health and safety of offenders, correctional staff and community upon release is an integral aspect of the program.

Treatment of opioid addicted offenders who were in a community MMTP prior to being sentenced is offered. Also available is the treatment under exceptional circumstances of eligible opioid addicted offenders who requested the initiation of the MMTP during incarceration or prior to release. All institutions now have the capacity to provide the treatment to eligible offenders.

Did you know...:

The John Howard Society, in collaboration with CSC's Addiction Research Division, has developed a model community-based substance abuse treatment program for offenders with severe alcohol and drug [illegible] problems. The program is located in Moncton, New Brunswick.

What are our next steps?

- Develop and implement an awareness program on substance abuse and infectious diseases for offenders.
- Evaluation of the Peer Education and Counselling Program.
- Evaluation of alternative testing options (i.e. Anonymous Testing).
- Hire an epidemiologist in collaboration with Health Canada.
- Develop an Infectious Disease Strategy for women offenders.

Who were the partners?

- John Howard Society
- Health Canada
- Ontario Provincial Police
- Royal Canadian Mounted Police
- Canada Customs and Revenue Agency

---

[4] See page 27 for more details on Intensive Support Units'.

Workplace Safety and Well-Being

Suicide of Offenders

The high risk, high-needs offender population requires a comprehensive approach to the prevention of suicide. Developing effective means of reducing offender suicides as much as possible remains a priority for CSC. Training and education for staff members and inmates on suicide awareness and prevention continues to support offenders struggling with anxiety, depression and mental illness.

Number of Suicides Per Year Since 1992 – 1993

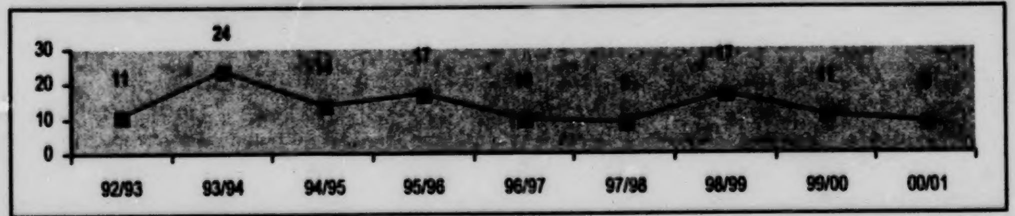

Source: CSC Corporate Results, June 2001

Nine suicides were reported, two less than last year and eight less than 1998 – 1999. Since 1992, suicides within CSC have ranged from a low of nine to a high of 24. An Offender Suicide Awareness and Prevention Workshop was developed for implementation in institutions. New policy on prevention and management of suicide and self-injury will be promulgated in the near future.

Physical Safety of Staff

Studies have demonstrated that a climate of relative security for everyone in a correctional environment is dependent on the quality of the relationship between staff and inmates and on the inmates' involvement in programs. Indicators such as major assaults on staff (no increase over the past five years) and staff murders (none in the last eighteen years) speak to the success of this approach.

Major Assaults on Staff

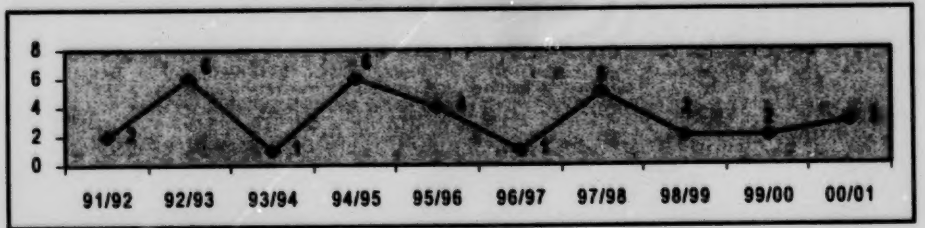

Source: CSC Corporate Results, June 2001

Although very low, , CSC considers any level of serious incidents to be of concern and will work toward preventing incidents through effective intelligence and operational security practices.[5]

[5] See page 26

What did we achieve?

- A National Working Group has been established to assess safety and security issues in community offices and Community Correctional Centres, and to develop an implementation plan to address those issues.
- Partnership with Human Resources and Development Canada, Workers' Compensation Boards and Health Canada to develop appropriate training tools and practices for use by CSC managers and staff to prevent injuries and illnesses in the workplace.
- Partnership with Unions, the Public Service Commission and Treasury Board in the implementation of the new Treasury Board policy on the prevention and resolution of harassment in the workplace.

Key Result

Compliance to applicable provincial / professional health standards.

Accreditation of Health Services

External accreditation of CSC health facilities is seen as the most effective way of ensuring the delivery of quality care. This year, CSC initiated the planning for the accreditation of CSC Health Services.

What are our next steps?

To develop a five-year plan to accredit all sites across the country and to develop a self-assessment software. For 2001 – 2002, the institutions to be included in the planning are the five regional hospitals and their adjacent health centres.

Who were our partners?

- Canadian Council on Health Services Accreditation

Contingent Liabilities

As requested by Treasury Board's guidelines, following is the detail of contingent liabilities for CSC for year 2000-2001:

Contingent Liabilities ($ Millions)

List of Contingent Liabilities	March 31, 1999	March 31, 2000	[illegible]
Claims related to physical or mental injury	1	2	2
Other claims	1	1	1
Total claims	[illegible]	[illegible]	[illegible]

CUSTODY

Strategic Outcome

"To provide Canadians with accommodation and management of offenders that is reasonable, safe, secure and humane and in accordance with the least restrictive option."

Objective

To provide reasonable, safe, secure and humane control of offenders.

Description

Provision of services relating to the supervision, control and sentence administration of offenders, as well as the construction and maintenance of facilities to house offenders.

Expenditures

Planned Spending	$621,949,000
Total Authorities	$588,868,095
Actuals	$562,317,060
Actuals FTEs Utilised	6,335 (46.4%)

Context

The offender population is reflective of some of Canada's most socially marginalised populations. CSC's accommodation strategies consequently need to respond to a population with significantly different origins and lifestyles, and as many different needs.

Drug addiction poses as significant a problem for security as it does for health. The concentration of federal offenders with histories of substance abuse provides a lucrative market for those involved in the drug trade. Targeted efforts to control the supply of drugs in prison is essential to support those who are attempting to deal with their addiction.

> *"Canadians are justifiably proud of having built communities where citizens feel safe. This is key to our quality of life... The government will work with Canadians to ensure that our communities remain safe."*
>
> Speech from the Throne, October 1999

This challenge becomes even more complicated by the growing number of gang members and criminal organisations in the federal correctional system as a result of police efforts to combat these groups. More than 1,500 offenders, which represents approximately 7 per cent of the offender population, have been identified as members or associates of gangs and criminal organisations. The activities and influence of gang members and criminal organisations pose a serious threat to the safe, secure, orderly and efficient management of institutional operations and to the reintegration of offenders.

Performance Overview

Safe, secure custody is central to the Correctional Service. Canadian citizens expect that, while incarcerated, offenders will be held securely and will not represent danger to the public. In order to apply controls appropriate to the level of risk of each offender, CSC relies on the placement of offenders in institutions with different levels of security.

What did we achieve?

- A National Working Group has been established to assess safety and security issues in community offices and Community Correctional Centres, and to develop an implementation plan to address those issues.
- Partnership with Human Resources and Development Canada, Workers' Compensation Boards and Health Canada to develop appropriate training tools and practices for use by CSC managers and staff to prevent injuries and illnesses in the workplace.
- Partnership with Unions, the Public Service Commission and Treasury Board in the implementation of the new Treasury Board policy on the prevention and resolution of harassment in the workplace.

Key Result

Compliance to applicable provincial / professional health standards.

Accreditation of Health Services

External accreditation of CSC health facilities is seen as the most effective way of ensuring the delivery of quality care. This year, CSC initiated the planning for the accreditation of CSC Health Services.

What are our next steps?

To develop a five-year plan to accredit all sites across the country and to develop a self-assessment software. For 2001 – 2002, the institutions to be included in the planning are the five regional hospitals and their adjacent health centres.

Who were our partners?

- Canadian Council on Health Services Accreditation

Contingent Liabilities

As requested by Treasury Board's guidelines, following is the detail of contingent liabilities for CSC for year 2000-2001:

Contingent Liabilities ($ Millions)

List of Contingent Liabilities	March 31, 1999	March 31, 2000	As of March 31, 2001
Claims related to physical or mental injury	1	2	2
Other claims	1	1	1
Total claims	2	3	3

CUSTODY

Strategic Outcome
"To provide Canadians with accommodation and management of offenders that is reasonable, safe, secure and humane and in accordance with the least restrictive option."

Expenditures

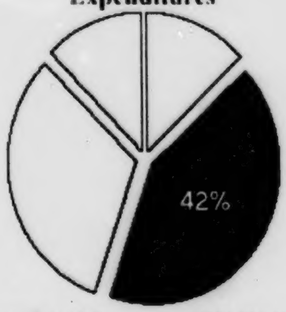

Planned Spending	$621,949,000
Total Authorities	$588,868,095
Actuals	$562,317,060
Actuals FTEs Utilised	6,335 (46.4%)

Objective
To provide reasonable, safe, secure and humane control of offenders.

Description
Provision of services relating to the supervision, control and sentence administration of offenders, as well as the construction and maintenance of facilities to house offenders.

Context

The offender population is reflective of some of Canada's most socially marginalised populations. CSC's accommodation strategies consequently need to respond to a population with significantly different origins and lifestyles, and as many different needs.

Drug addiction poses as significant a problem for security as it does for health. The concentration of federal offenders with histories of substance abuse provides a lucrative market for those involved in the drug trade. Targeted efforts to control the supply of drugs in prison is essential to support those who are attempting to deal with their addiction.

"Canadians are justifiably proud of having built communities where citizens feel safe. This is key to our quality of life... The government will work with Canadians to ensure that our communities remain safe."
Speech from the Throne, October 1999

This challenge becomes even more complicated by the growing number of gang members and criminal organisations in the federal correctional system as a result of police efforts to combat these groups. More than 1,500 offenders, which represents approximately 7 per cent of the offender population, have been identified as members or associates of gangs and criminal organisations. The activities and influence of gang members and criminal organisations pose a serious threat to the safe, secure, orderly and efficient management of institutional operations and to the reintegration of offenders.

Performance Overview

Safe, secure custody is central to the Correctional Service. Canadian citizens expect that, while incarcerated, offenders will be held securely and will not represent danger to the public. In order to apply controls appropriate to the level of risk of each offender, CSC relies on the placement of offenders in institutions with different levels of security.

Overall this year, CSC has improved its performance in the area of safe custody:

- There were two escapes from medium-security facilities, and none from maximum or multilevel security facilities.
- The escape rate from minimum-security institutions (3.2 per 100 offenders) is at its second lowest level in nine years.
- Institutional safety has slightly improved with a small decrease in major institutional security incidents.
- There is more bed capacity to appropriately house women offenders, as well as new accommodation for those with mental health problems.
- Institutional safety was improved through:
  - a) The addition of 1000 Correctional Officers over 3 three-year period;
  - b) Increased drug interdiction tools;
  - c) Piloting a new strategy for the management of the offender population (Millhaven Population Management Strategy).
- CSC was successful in seizing more illicit substances this year.

Key Result

Offenders are housed at the appropriate security level.

The classification and placement of offenders at the appropriate security level throughout their sentence is an essential element of CSC's strategy leading to safe reintegration to the community..

The following are CSC's achievements in this area:

- There has been improvement over the last year, in that more offenders are now housed at an institution corresponding to their own security classification. In April 1999, 90.5 per cent of offenders were housed in an institution that matched their security classification. The rate increased by 3.2 per cent by April 2001.

Compliance Between Offender and Institution Security Classification

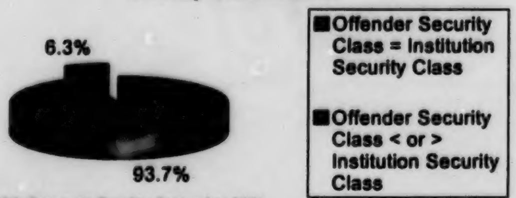

Source: CSC Corporate Results, September 2001

- Circumstances such as an offender requiring protection from other offenders, or requiring access to specific programming or even to the offenders' family and / or community, might result in the offender being placed in an institution not appropriate for his/her classification. Classification tools were revised and issued. These changes should result in a further improvement next year.

Offender Accommodation

One of CSC's requirements is to provide accommodations that meet the needs of offenders, while remaining safe, secure and humane. This year, CSC focused particularly on the needs of women offenders in terms of additional bed capacity and modification to existing facilities as part of the Intensive Intervention Strategy.

Additional Capacity for Women Offenders

Five regional women's facilities, including one Aboriginal Healing Lodge, were constructed in the mid-1990's, allowing the official closure of the Prison for Women in July 2000. These institutions are designed to accommodate minimum and medium-security women offenders.

Growth of the women offender population in the Prairie and Atlantic regions forced CSC to react quickly in addressing the accommodation pressures at both regional institutions, Nova and Edmonton.

Did you know...
Federal women offenders in the Pacific Region are accommodated in a provincial facility under an Exchange of Services Agreement with the province of British Columbia. The agreement, which covers the accommodation and programming needs of federally sentenced women was re-negotiated this year and will expire in June 2006.

What did we achieve?

- New beds were built in the Ontario region.
- New units were built and operational as of June 2001 at Nova Institution and Edmonton Institution for Women, adding 48 beds to CSC's capacity.

What are our next steps?

- Planned construction projects in the Prairie region will add 20 beds in 2001 – 2002 and 16 in 2003 – 2004. Construction of an eight-bed house at Okimaw Ohci Healing Lodge has been advanced a year to 2002 – 2003.
- Planned construction projects in the Atlantic region will add 21 beds in 2001 – 2002 and 21 more in 2003 – 2004.
- Refine our capacity to forecast national and regional population growth.

Double Bunking

Single occupancy accommodation is considered the safest and correctionally appropriate method of housing offenders. Since 1999 the double bunking rate in institutions for men has decreased considerably.

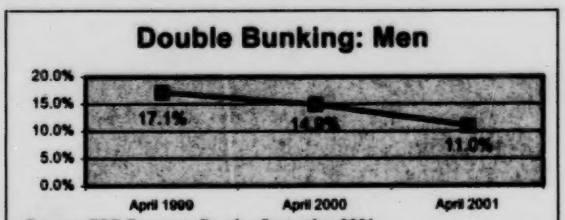

Source: CSC Corporate Results. September 2001

Double bunking in Administrative Segregation has been a concern in recent years. There was a decrease toward the end of fiscal year 2000 – 2001, and the year closed at 9.8 per cent compared to 12.4 per cent in 1999 – 2000. It is anticipated that by mid-2001, all double bunking will be eliminated in segregation.

Additional Capacity for Women Offenders

Five regional women's facilities, including one Aboriginal Healing Lodge, were constructed in the mid-1990's, allowing the official closure of the Prison for Women in July 2000. These institutions are designed to accommodate minimum and medium-security women offenders.

Growth of the women offender population in the Prairie and Atlantic regions forced CSC to react quickly in addressing the accommodation pressures at both regional institutions, Nova and Edmonton.

Did you know...

Federal women offenders in the Pacific Region are accommodated in a provincial facility under an Exchange of Services Agreement with the province of British Columbia. The agreement, which covers the accommodation and programming needs of federally sentenced women was re-negotiated this year and will expire in June 2006.

What did we achieve?

- New beds were built in the Ontario region.
- New units were built and operational as of June 2001 at Nova Institution and Edmonton Institution for Women, adding 48 beds to CSC's capacity.

What are our next steps?

- Planned construction projects in the Prairie region will add 20 beds in 2001 – 2002 and 16 in 2003 – 2004. Construction of an eight-bed house at Okimaw Ohci Healing Lodge has been advanced a year to 2002 – 2003.
- Planned construction projects in the Atlantic region will add 21 beds in 2001 – 2002 and 21 more in 2003 – 2004.
- Refine our capacity to forecast national and regional population growth.

Double Bunking

Single occupancy accommodation is considered the safest and correctionally appropriate method of housing offenders. Since 1999 the double bunking rate in institutions for men has decreased considerably.

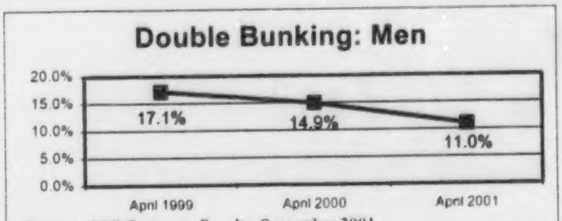

Source: CSC Corporate Results, September 2001

Double bunking in Administrative Segregation has been a concern in recent years. There was a decrease toward the end of fiscal year 2000 – 2001, and the year closed at 9.8 per cent compared to 12.4 per cent in 1999 – 2000. It is anticipated that by mid-2001, all double bunking will be eliminated in segregation.

Modification of Existing Facilities for Women

The Intensive Intervention Strategy[6] has two components: a Structured Living Environment Unit and a Secure Unit.

The Structured Living Environment Unit is designed to accommodate minimum and medium-security offenders requiring 24-hour staff support and supervision because of cognitive or living skills deficits, or emotional instability. An eight-bed Structured Living Environment Unit will be built in each of the four regional institutions.

The Secure Unit is designed to accommodate offenders who require a maximum-security environment. This will provide a more appropriate environment for women who manage better in a high-level security setting, and will allow CSC to better manage this clientele in institutions for women rather than in those for men, as is currently the case. Fifty "secure unit" beds will be constructed, and this will allow the closure of the women's units located within institutions for men.

The estimated cost is approximately $6 million for the Structured Living Environment Units, and approximately $23 million for the Secure Units.

What did we achieve?

- The construction of the Structured Living Environment Units was completed at Grand Valley and Nova Institutions.
- The development of a detailed operational plan, as well as a treatment program model, and human resources plan for staffing and training.

What are our next steps?

- Complete construction of Structured Living Environment Units at Edmonton and Joliette Institutions by Summer of 2001
- Closure of the maximum-security women's units located within institutions for men during 2002 – 2003.
- Despite progress made to date with the Secure Unit, the time frame for implementation (September 2001) will be exceeded due to delays in design and tendering. Secure Units are expected to be completed by May 2002.
- Completion of the operational plan, as well as a treatment program model, and human resources plan for staffing and training.

Healing Lodges

Healing Lodges and Section 81 Agreements, which provide culturally appropriate accommodation to Aboriginal offenders outside the confines of federal institutions, are an integral part of the strategy for the reintegration of Aboriginal offenders. CSC is striving toward increasing the use of the Healing Lodges and Section 81 agreements.

[6] See page 15 for more information in the Intensive Intervention Strategy

What did we achieve?

- A CSC-operated facility, Willow Cree Healing Lodge, is currently under construction.
- CSC initiated work with several national Aboriginal organisations regarding Section 81 agreements. Four Section 81 agreements have been signed.

What are our next steps?

- Pursue the Section 81 agreements that are at various stages of discussion.

Who were our partners?

- Aboriginal communities

> **Section 81 ... What is it?**
>
> **Section 81 of the CCRA states:**
> *"The Minister, or a person authorized by the Minister, may enter into an agreement with an aboriginal community for the provision of correctional services to Aboriginal offenders"*
>
> **Scope of Agreement:**
> An agreement entered into may provide for the provision of correctional services to a non-Aboriginal offender.
>
> **Placement of Offenders:**
> In accordance with any agreement entered into, the Commissioner may transfer an offender to the care and custody of an Aboriginal community, with the consent of the offender and of the Aboriginal community.

Key Result

Security measures that minimise the number of institutional incidents.

Security

CSC's largest commitment of personnel and salary dollars is in the area of security. At the core of all the tools, initiatives, mechanisms and approaches related to security is the objective to provide a safe environment for employees, inmates and the public by minimising the number of security incidents.[7] Here are some security results:

Type of incident	Results for 1991 – 1992	Results for 2000 – 2001	9-year Trend Analysis
Major institutional security incidents[8]	9.2 per 1000 inmates	6.2 per 1,000 inmates	⇓ by 35%
Escapes from minimum[9]	13.1 per 100 inmates	3.2 per 100 inmates	⇓ by 76%

Source: CSC Corporate Results, June 2001

Escapes from Medium and Maximum / Multilevel Institutions

	Escapes from medium institution		Escapes from maximum and / or multilevel institutions	
	1999 - 2000	2000 – 2001	1999 – 2000	2000 – 2001
Escapes (escapees)	2(3)	2(2)	2(2)	0
Rate per 1000 offenders	0.3	0.3	0.7	0

Source: Offender Management System

[7] See page 71 for the complete 10-year trend

[8] Major institutional security incidents include: staff murders, hostage taking / forcible confinement, suicides, major assaults on staff, major assaults on inmates, major offender fights, major disturbances, escapes (excluding those from a minimum-security institution).

[9] See page 71 for the complete 10-year trend

What did we achieve?

- A CSC-operated facility, Willow Cree Healing Lodge, is currently under construction.
- CSC initiated work with several national Aboriginal organisations regarding Section 81 agreements. Four Section 81 agreements have been signed.

What are our next steps?

- Pursue the Section 81 agreements that are at various stages of discussion.

Who were our partners?

- Aboriginal communities

Section 81... What is it?...

Section 81 of the CCRA states:
"The Minister, or a person authorised by the Minister, may enter into an agreement with an aboriginal community for the provision of correctional services to aboriginal offenders"

Scope of Agreement:
An agreement entered into may provide for the provision of correctional services to a non-Aboriginal offender.

Placement of Offenders:
In accordance with any agreement entered into the Commissioner may transfer an offender to the care and custody of an Aboriginal community, with the consent of the offender and of the Aboriginal community.

Key Result

Security measures that minimise the number of institutional incidents.

Security

CSC's largest commitment of personnel and salary dollars is in the area of security. At the core of all the tools, initiatives, mechanisms and approaches related to security is the objective to provide a safe environment for employees, inmates and the public by minimising the number of security incidents.[7] Here are some security results:

Type of incident	Results for **1991 – 1992**	Results for **2000 – 2001**	9-year Trend Analysis
Major institutional security incidents[8]	9.2 per 1000 inmates	6.2 per 1,000 inmates	⇓ by 35%
Escapes from minimum[9]	13.1 per 100 inmates	3.2 per 100 inmates	⇓ by 76%

Source: CSC Corporate Results, June 2001

Escapes from Medium and Maximum / Multilevel Institutions

	Escapes from medium institution		Escapes from maximum and / or multilevel institutions	
	1999 - 2000	**2000 – 2001**	**1999 – 2000**	**2000 - 2001**
Escapes (escapees)	2(3)	2(2)	2(2)	0
Rate per 1000 offenders	0.3	0.3	0.7	0

Source: Offender Management System

[7] See page 71 for the complete 10-year trend

[8] Major institutional security incidents include: staff murders, hostage taking / forcible confinement, suicides, major assaults on staff, major assaults on inmates, major offender fights, major disturbances, escapes (excluding those from a minimum-security institution).

[9] See page 71 for the complete 10-year trend

Since its lowest point (31) in 1998 - 1999, the number of assaults on inmates has steadily increased, to 54 this year. To counter balance this, CSC is striving to improve institutional safety with new measures and initiatives such as the hiring of 1,000 additional correctional officers[10] and implementation of the recommendations of the Security Task Force.

Did you know...

Millhaven Institution has developed a population management strategy to provide a maximum-security environment that encourages offenders to participate in their correctional plan and facilitate their chances of transferring to a less structured environment. Based on the offenders' willingness to adhere to their correctional plan, the Strategy defines three population types.

The first evaluation of the Strategy was completed this fiscal year and indicates that its primary goals are being met.

Hiring of 1,000 Additional Correctional Officers

In April 1998, Treasury Board approved funds to allow CSC to increase the number of correctional officers by 1,000. These positions were expected to be filled within 3 years. Fiscal year 2000 – 2001 was the third and final year of this hiring process. These new positions are expected to have a positive impact on the health and security in the institutions. The objectives of the initiative were to:

- Improve health and security in CSC's male institutions by increasing the number of staff per shift in the institutions.
- Reduce use of casual correctional officers.
- Reduce overtime.

What did we achieve?

- The 1,000 FTE's provided to hire more Correctional Officers have been fully utilised and we are now in a normal recruitment and retention cycle.
- The objective to reduce the use of casual correctional officers was met. The number of correctional officers with "casual" employment status dropped sharply from 570 to 5, thus providing continuity in the operations.
- Overtime expenditures were reduced.

What are our next steps?

The final evaluation will be completed in July 2002 to assess the impact on institutional health and safety.

Gangs and Organised Crime

During incarceration, a safe environment – free of fear, intimidation, and coercion – is fundamental to the successful reintegration of offenders into society as law-abiding citizens. However, an increasing number of members of criminal organisations are being sentenced to the federal correctional system. The activities of these groups within the federal facilities pose a threat to the safe, secure, orderly and efficient management of institutions and community operations. Special attention is being given to the recent phenomenon of Aboriginal gangs, which are largely concentrated in the Prairie region.

---

[10] See details on this page.

CSC is taking action to prevent members and associates of criminal organisations from exercising influence in correctional facilities, to encourage members of criminal organisations to break their ties with the organisations and to assist those who are willing to do so. Also, CSC is committed to assisting staff to handle incidents of intimidation, coercion and threats.

What did we achieve?
Keys to controlling and managing gangs and criminal organisations include partnerships and information sharing. Throughout the year, CSC, at both the national and regional levels, continued to be an active partner with criminal justice organisations that are examining the issue of control and management of these groups and developing a knowledge base.

We made changes, which help us identify gang-related incidents, facilitate the implementation of a data bank on gangs and organised crime, and will assist in monitoring gang members' activities. CSC also established a project to implement a correctional initiative on Aboriginal gangs. The number of gang-related incidents that occur in a given period will be tracked.

Who were our partners?
- National Parole Board
- Justice Canada
- Unions
- Royal Canadian Mounted Police
- Canadian Security Intelligence Service
- Solicitor General of Canada

Drug Interdiction

Substance abuse poses a serious long-term threat to the health and well-being of Canadians. Structured criminal organisations have widespread drug trafficking networks that extend from the community to correctional facilities.

Drug trafficking has a direct impact on the behaviour of inmates, their families and visitors. These behaviours range from disturbances, as a result of offenders being under the influence, to intimidation and coercion.

Review of Intensive Support Units: Phase I

The Intensive Support Unit is an initiative of the Drug Strategy announced by the Solicitor General on April 5, 2000. Separate units were introduced in five federal institutions across Canada to provide inmates with additional support. Inmates who volunteer to live in these units sign a contract agreeing to abstain from contraband substances and are expelled if they test positive for or are found in possession of drugs or alcohol.

The second evaluation will assess the anticipated longer-term outcomes and impacts, and is scheduled to begin in fiscal year 2002 – 2003.

What did we achieve?
- Throughout the year, CSC implemented initiatives to reduce the supply of drugs:
  - Twelve drug-detector dogs and handlers were introduced;
  - Intensive Support Unit pilots were implemented. These units integrate all counselling and control measures to address substance (at this point these units are only available in institutions for men);
  - Ion scanners have been installed in all maximum and medium-security facilities, and CSC is in the process of acquiring similar equipment for minimum-security facilities;

Since its lowest point (31) in 1998 - 1999, the number of assaults on inmates has steadily increased, to 54 this year. To counter balance this, CSC is striving to improve institutional safety with new measures and initiatives such as the hiring of 1,000 additional correctional officers[10] and implementation of the recommendations of the Security Task Force.

> **Did you know...**
> Millhaven Institution has developed a population management strategy to provide a maximum-security environment that encourages offenders to participate in their correctional plan and facilitate their chances of transferring to a less structured environment. Based on the offenders' willingness to adhere to their correctional plan, the Strategy defines three population types.
>
> The first evaluation of the Strategy was completed this fiscal year and indicates that its primary goals are being met.

Hiring of 1,000 Additional Correctional Officers

In April 1998, Treasury Board approved funds to allow CSC to increase the number of correctional officers by 1,000. These positions were expected to be filled within 3 years. Fiscal year 2000 – 2001 was the third and final year of this hiring process. These new positions are expected to have a positive impact on the health and security in the institutions. The objectives of the initiative were to:

- Improve health and security in CSC's male institutions by increasing the number of staff per shift in the institutions.
- Reduce use of casual correctional officers.
- Reduce overtime.

What did we achieve?

- The 1,000 FTE's provided to hire more Correctional Officers have been fully utilised and we are now in a normal recruitment and retention cycle.
- The objective to reduce the use of casual correctional officers was met. The number of correctional officers with "casual" employment status dropped sharply from 570 to 5, thus providing continuity in the operations.
- Overtime expenditures were reduced.

What are our next steps?

The final evaluation will be completed in July 2002 to assess the impact on institutional health and safety.

Gangs and Organised Crime

During incarceration, a safe environment – free of fear, intimidation, and coercion – is fundamental to the successful reintegration of offenders into society as law-abiding citizens. However, an increasing number of members of criminal organisations are being sentenced to the federal correctional system. The activities of these groups within the federal facilities pose a threat to the safe, secure, orderly and efficient management of institutions and community operations. Special attention is being given to the recent phenomenon of Aboriginal gangs, which are largely concentrated in the Prairie region.

---

[10] See details on this page.

CSC is taking action to prevent members and associates of criminal organisations from exercising influence in correctional facilities, to encourage members of criminal organisations to break their ties with the organisations and to assist those who are willing to do so. Also, CSC is committed to assisting staff to handle incidents of intimidation, coercion and threats.

What did we achieve?

Keys to controlling and managing gangs and criminal organisations include partnerships and information sharing. Throughout the year, CSC, at both the national and regional levels, continued to be an active partner with criminal justice organisations that are examining the issue of control and management of these groups and developing a knowledge base.

We made changes, which help us identify gang-related incidents, facilitate the implementation of a data bank on gangs and organised crime, and will assist in monitoring gang members' activities. CSC also established a project to implement a correctional initiative on Aboriginal gangs. The number of gang-related incidents that occur in a given period will be tracked.

Who were our partners?

- National Parole Board
- Justice Canada
- Unions
- Royal Canadian Mounted Police
- Canadian Security Intelligence Service
- Solicitor General of Canada

Drug Interdiction

Substance abuse poses a serious long-term threat to the health and well-being of Canadians. Structured criminal organisations have widespread drug trafficking networks that extend from the community to correctional facilities.

Drug trafficking has a direct impact on the behaviour of inmates, their families and visitors. These behaviours range from disturbances, as a result of offenders being under the influence, to intimidation and coercion.

Review of Intensive Support Units: Phase I

The Intensive Support Unit is an initiative of the Drug Strategy announced by the Solicitor General on April 5, 2000. Separate units were introduced in five federal institutions across Canada to provide inmates with additional support. Inmates who volunteer to live in these units sign a contract agreeing to abstain from contraband substances and are expelled if they test positive for or are found in possession of drugs or alcohol.

The second evaluation will assess the anticipated longer-term outcomes and impacts and is scheduled to begin in fiscal year 2002 – 2003.

What did we achieve?

- Throughout the year, CSC implemented initiatives to reduce the supply of drugs:
    - Twelve drug-detector dogs and handlers were introduced;
    - Intensive Support Unit pilots were implemented. These units integrate all counselling and control measures to address substance (at this point these units are only available in institutions for men);
    - Ion scanners have been installed in all maximum and medium-security facilities, and CSC is in the process of acquiring similar equipment for minimum-security facilities;

- The front gate search policy was revised. All persons, including staff members, entering an institution are now subjected to an airport-type search (metal detector and bag scanning).
- Continued our urinalysis-testing program.

- The results of the institutional drug seizures[11] show a definite increase. CSC is expecting that its improved drug interdiction policy will continue to be reflected by increases in drug seizures, until the other element of the drug strategy reduce the demand side.

Type of drugs seized	1999 - 2000	2000 – 2001
Miscellaneous pills (units)	1894	2979
Cocaine (grams)	159.7	355.4
Opiates (grams)	163.9	245.4
Alcohol and brew (litres)	12216.5	8245.6
THC (grams)	5443.4	8013.7

Source: Offender Management System

What are our next steps?

- Finalise implementation of the initiatives.
- Implement an Intensive Support Unit in every institution.

[11] See page 71 for more information on institutional drug seizures

REINTEGRATION

Strategic Outcome
"Contribute to the safety of Canadians by ensuring that offenders are safely and effectively reintegrated"

Objective
To actively encourage and assist offenders in becoming law-abiding citizens.

Description
A range of services and programs, both in institutions and community settings, including:

- Case management;
- Psychological & chaplaincy services;
- Academic and vocational training;
- Employment and occupational development;
- Living skills;
- Combating substance abuse; and
- Other programs that address specific cultural social, spiritual and other personal needs.

Expenditures

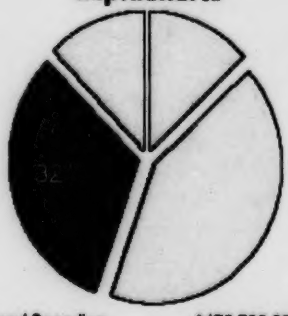

Planned Spending	$452,563,000
Total Authorities	$460,535,296
Actuals	$429,542,983
Actuals FTEs Utilised	4,273 (31.3%)

Context

Over the course of the last century, research and experience have shown that mere incarceration in and of itself is not a deterrent to criminal activities. CSC's approach to the reintegration of offenders therefore, focuses on initiating positive changes to the offenders' lifestyle and behaviour in the belief that these will be sustained upon release.

Canadians' opinions have also changed with respect to corrections. They are now more open to rehabilitative versus punitive goals, and are more accepting of conditional releases and restorative justice approaches. Despite this focus on reintegration, Canada's incarceration rate is still higher than that in other western industrialised nations, except for the United States (129 incarcerated offenders per 100,000 Canadians, compared to 645 in the USA).

"The government will work with Canadians to ensure that our communities remain safe. Its focus will be balanced, combining prevention and a community-centered approach with action to deal with serious crime."
Speech from the Throne, October 1999

CSC's correctional strategy involves an intake assessment process that uses research-based tools to assess risk and needs, research-based accredited programs that aim to meet the needs of the federal offender population and a correctional plan which takes into account the offender's potential for community reintegration.

Lack of stable and gainful employment is a key contributing factor to criminal behaviour. It is critical, therefore, that CSC programs address offenders' employability and provide them with attitudes, skills and experience of working while incarcerated, so that they can find and keep work and become law-abiding, taxpaying citizens upon release.

Performance Overview

Reintegrating offenders safely into society is CSC's mandate. In order to prepare offenders for their eventual release, CSC has to assess their needs and provide appropriate programs and interventions designed to address the offenders' criminal behaviour. When providing these programs, CSC has to take into consideration the specific needs of different segments of the offender population, including women and Aboriginal offenders. CSC's reintegration efforts are supported by a case management process, which aims at preparing offenders to be safely reintegrated as soon as appropriate, after they become eligible for parole.

Once offenders are released, the role of CSC continues. Activities in the community include supervision, support, and programs. These components are tools to optimise the reintegration of offenders while ensuring public safety.

Over the last few years, CSC has continued to fine-tune its case management process, and has undertaken several initiatives in the field of information sharing and community partnerships, especially with Aboriginal communities. Because of the complexity of changing human behaviour, CSC's reintegration results do not show dramatic changes from one year to the next. These appear over a long period of time. For the year 2000 – 2001, CSC maintained the course in term of results:

- Since 1996 – 1997, there has been a slight but steady increase in the number of offenders returning to custody each year, after reaching their Warrant Expiry Date, to serve another federal sentence[12]. **However in 2000-2001, this number has decreased for the second year in a row.** This represents a decrease of approximately 8 per cent compared to 1998-1999. A number of agreements utilising Sections 81 and 84 of the CCRA for the care, custody and supervision of Aboriginal offenders were signed with Aboriginal communities.
- The Addiction Research Centre opened in Montague, Prince Edward Island.

Key Result

"Case preparation processes that optimise the number of offenders prepared for their earliest conditional release dates."

Successful and timely reintegration is predicated upon the proper sequencing of assessment, programming, and pre-release planning and strategies. One indicator used to measure this result is the proportion of offenders still incarcerated after their first possible release date (day parole) and after their second possible release date (full parole). It should be noted that CSC's correctional interventions are not the only factors affecting the release of offenders; motivation, risk, and the extent of the offender's needs affect the results.

[12] This number is based on all admission for a new sentence during a year.

National Average of the Incarcerated Offender Population[13] vs. Parole Eligibility Dates

Type	Group	1999 – 2000	2000 - 2001
Offenders incarcerated **past their day parole eligibility date** and prior to full parole eligibility date, with no prior supervision period	National Women Aboriginal	64% 41% 77%	63% 40% 72%
Offender incarcerated **past their full parole eligibility date** and prior to statutory release date, with no prior supervision period	National Women Aboriginal	34% 16% 46%	34% 14% 45%

Source: Offender Management System

The proportion of offenders past their day and full parole eligibility date has remained steady compared to last year. This is also true for women offenders. There has been a 5 per cent decrease in the proportion of Aboriginal offenders incarcerated past their day parole eligibility date. Women offenders are released earlier than the overall national average, while Aboriginal offenders tend to be incarcerated longer than the national average. The reintegration strategy for Aboriginals is aimed at reducing the number incarcerated past their eligibility dates to equal the national average. CSC continues to monitor these indicators very closely. For offenders incarcerated past day and full parole eligibility dates, the most common reason was failure of offenders to complete their programs.

Case Management

Case management is the process by which offenders are assessed, monitored, and managed. The direct outcome is reflected by the reintegration results. Therefore, CSC places a high priority on the efficiency and the effectiveness of its process. Timeliness, accuracy and quality are key aspects of successful case management. A number of indicators tell the performance story in this area.

The first critical step of case management is the Offender Intake Assessment – a series of activities in which every offender entering the federal correctional system must participate – which leads to the development of the Correctional Plan. This plan outlines the risk and needs of the offender, identifies the correctional programs and interventions required, and lists the offender's goals and expectations throughout his sentence. As the completion of the Correctional plan marks the beginning of the reintegration process, time gained during the intake assessment process could translate into a possible earlier release for the offender, if deemed safe and appropriate.

What did we achieve?

- Starting reintegration programming during the intake assessment was given priority status – as programs were generally not available at that stage – in order to take advantage of a period of time during which the offender is not occupied, other than attending school. It is anticipated that this change will have a positive impact on the number of offenders ready for day parole review during the next fiscal year.
- Our efforts to streamline the case management process has led to an increase in the time available for correctional programs prior to parole eligibility date. The average time available

[13] It should be noted that these numbers include offenders with waivers, postponements and adjournments.

for offenders serving a sentence of four years or less[14] jumped from 19 days (1995 – 1996) and 60 days (1997 – 1998) to an average of 100 days (2000 – 2001).

- An Aboriginal Orientation Program was developed, designed to help Aboriginal offenders identify their contributing factors. The Aboriginal Orientation Program takes place before the standard intake assessment. It aims to address Aboriginal needs by educating offenders about corrections, Aboriginal heritage and healing opportunities. At the end of this two-week orientation program, a final report summarising the cultural needs and recommendations will be produced by an Elder, which will be taken into consideration by correctional staff when completing the intake assessment.

Delivery of Cognitive Skills Training at the Regional Reception and Assessment Centre (RRAC) in the Pacific Region

The delivery of Cognitive Skills Training had several goals such as increasing the percentage of offenders completing the program before their day parole eligibility, increasing the number of offenders released by their day parole eligibility, and improving their institutional adjustment.

The preliminary assessment indicates favourable results:

- All participants completed the program prior to the day parole eligibility date;
- The participants got a five-week head-start on their program schedule compared to non-participants;
- 70 per cent of the treatment group was released on day parole on their day parole eligibility date compared to 52 per cent of the control group; and,
- Participants had fewer institutional adjustment problems than non-participants, resulting in more placements to lower security facilities.

What are our next steps?

- Continue to monitor trends and the impact of changes to case management.
- Pilot the Aboriginal Orientation program.
- Develop culturally appropriate assessment tools for Aboriginal offenders with assistance of the National Elders Council.

Information Sharing

Information sharing is critical for case management assessments and decision-making. Several initiatives were developed to improve CSC's capacity, as well as that of its partners, to share and manage information.

The Offender Management System (OMS) renewal project focuses on enhancing the effectiveness of OMS in supporting operations and exchanging information with partners. This four-year project is at the development stage. Implementation of the federal/provincial/territorial corrections electronic information-sharing strategy is underway. The Integrated Justice Information Initiative, of which CSC is part, focuses on the long-term improvement of information sharing in support of a more effective criminal justice system. Other federal participants include Royal Canadian Mounted Police, National Parole Board, Canada Customs and Revenue Agency, Justice Canada, Immigration and Citizenship Canada.

[14] For additional information on this achievement, see recommendation 3 of the Standing Committee on Public Accounts, page 67

Key Result

Reintegration measures that:

a) Optimise the number of offenders who complete their conditional release without revocation

b) Minimise the number of community incidents

Reintegration Strategy

This fiscal year saw the national rate of revocation fall from 6.74 per cent of releases to 6.2 per cent.

Approximately 8 out of 10 offenders come to the federal correctional system with previous offences. CSC's accomplishments in preventing recidivism must be viewed in that context. The percentage of offenders reaching the end of their sentence without re-incarceration has increased over the last 5 years.

Offenders Reaching Warrant Expiry Without Revocation[15]

	1996 – 1997	2000 – 2001
National	2199 (52.7%)	2388 (55.5%)
Women	63 (58.9%)	155 (69.2%)
Aboriginal	196 (38.7%)	291 (40.1%)

Source: CSC Corporate Results, September 2001

Community Incidents

In 2000 – 2001, 250 police charges were laid in relation with major community incidents compared to 199 in the previous year, which brings the rate to 29 per 1000 offenders. CSC is further developing and improving its community infrastructure with more programmes and intervention to prevent relapse.

Police Charges in Relations to Major Community Incidents[16]

	1998 – 1999	1999 – 2000	2000 - 2001
Murder and Manslaughter	7	9	6
Attempted Murder	6	10	10
Sexual Assaults	32	23	33
Major Assaults	31	39	60
Hostage Takings	2	0	1
Unlawful Confinement	2	4	7
Armed Robbery	70	93	102
Other Sensational	15	21	31
Total	**165**	**199**	**250**

Source: CSC Corporate Results, September 2001

Major community incidents often result in a conviction:

- Convictions for violent offences by offenders on conditional release have dropped 45% over the last seven years, from 339 in 1994-95 to 188 in 2000-01[17].

---

[15] Warrant expiry date without revocation: Offenders with at least one conditional release who have no supervision periods showing a status of revocation are said to be "reaching warrant expiry without revocation."

[16] The figures above are based on incident reports, brought forward to National Headquarters, of offenders arrested and charged with a serious offence while on Day Parole, Full Parole or Statutory Release. These numbers may be over-estimated as although offenders have been charged, it may not reflect the final result of the court hearing (convictions).

[17] Source: NPB CRIMS

for offenders serving a sentence of four years or less[14] jumped from 19 days (1995 – 1996) and 60 days (1997 – 1998) to an average of 100 days (2000 – 2001).

- An Aboriginal Orientation Program was developed, designed to help Aboriginal offenders identify their contributing factors. The Aboriginal Orientation Program takes place before the standard intake assessment. It aims to address Aboriginal needs by educating offenders about corrections, Aboriginal heritage and healing opportunities. At the end of this two-week orientation program, a final report summarising the cultural needs and recommendations will be produced by an Elder, which will be taken into consideration by correctional staff when completing the intake assessment.

Delivery of Cognitive Skills Training at the Regional Reception and Assessment Centre (RRAC) in the Pacific Region

The delivery of Cognitive Skills Training had several goals, such as increasing the percentage of offenders completing the program before their day parole eligibility, increasing the number of offenders released by their day parole eligibility, and improving their institutional adjustment.

The preliminary assessment indicates favourable results:

- All participants completed the program prior to the day parole eligibility date;
- The participants got a five-week head-start on their program schedule compared to non-participants;
- 70 per cent of the treatment group was released on day parole on their day parole eligibility date, compared to 52 per cent of the control group; and,
- Participants had fewer institutional adjustment problems than non-participants, resulting in more placements to lower security facilities.

What are our next steps?

- Continue to monitor trends and the impact of changes to case management.
- Pilot the Aboriginal Orientation program.
- Develop culturally appropriate assessment tools for Aboriginal offenders with assistance of the National Elders Council.

Information Sharing

Information sharing is critical for case management assessments and decision-making. Several initiatives were developed to improve CSC's capacity, as well as that of its partners, to share and manage information.

The Offender Management System (OMS) renewal project focuses on enhancing the effectiveness of OMS in supporting operations and exchanging information with partners. This four-year project is at the development stage. Implementation of the federal/provincial/territorial corrections electronic information-sharing strategy is underway. The Integrated Justice Information Initiative, of which CSC is part, focuses on the long-term improvement of information sharing in support of a more effective criminal justice system. Other federal participants include Royal Canadian Mounted Police, National Parole Board, Canada Customs and Revenue Agency, Justice Canada, Immigration and Citizenship Canada.

---

[14] For additional information on this achievement, see recommendation 3 of the Standing Committee on Public Accounts, page 67

Key Result

Reintegration measures that:

a) *Optimise the number of offenders who complete their conditional release without revocation*

b) *Minimise the number of community incidents*

Reintegration Strategy

This fiscal year saw the national rate of revocation fall from 6.74 per cent of releases to 6.2 per cent.

Approximately 8 out of 10 offenders come to the federal correctional system with previous offences. CSC's accomplishments in preventing recidivism must be viewed in that context. The percentage of offenders reaching the end of their sentence without re-incarceration has increased over the last 5 years.

Offenders Reaching Warrant Expiry Without Revocation[15]

	1996 – 1997	2000 - 2001
National	2199 (52.7%)	2388 (55.5%)
Women	63 (58.9%)	155 (69.2%)
Aboriginal	196 (38.7%)	291 (40.1%)

Source: CSC Corporate Results, September 2001

Community Incidents

In 2000 – 2001, 250 police charges were laid in relation with major community incidents compared to 199 in the previous year, which brings the rate to 29 per 1000 offenders. CSC is further developing and improving its community infrastructure with more programmes and intervention to prevent relapse.

Police Charges in Relations to Major Community Incidents[16]

	1998 – 1999	1999 – 2000	2000 - 2001
Murder and Manslaughter	7	9	6
Attempted Murder	6	10	10
Sexual Assaults	32	23	33
Major Assaults	31	39	60
Hostage Takings	2	0	1
Unlawful Confinement	2	4	7
Armed Robbery	70	93	102
Other Sensational	15	21	31
Total	**165**	**199**	**250**

Source: CSC Corporate Results, September 2001

Major community incidents often result in a conviction:

- Convictions for violent offences by offenders on conditional release have dropped 45% over the last seven years, from 339 in 1994-95 to 188 in 2000-01[17].

[15] Warrant expiry date without revocation: Offenders with at least one conditional release who have no supervision periods showing a status of revocation are said to be "reaching warrant expiry without revocation."

[16] The figures above are based on incident reports, brought forward to National Headquarters, of offenders arrested and charged with a serious offence while on Day Parole, Full Parole or Statutory Release. These numbers may be over-estimated as although offenders have been charged, it may not reflect the final result of the court hearing (convictions).

[17] Source: NPB CRIMS

- Offenders are more likely to be convicted for violent offences while on statutory release (135 in 2000-01) than on day or full parole (total of 53 in 2000-01)[18].

Community Corrections

Community corrections consist of four interrelated activities: supervision, programming, community involvement, and accommodation in either Community Residential Centres (CRC) or Community Correctional Centres (CCC). Supervision means the direct monitoring of offenders. Programming for offenders is also delivered in the community to address specific issues such as sex offences, substance abuse, relationships and emotions, along with education and daily living skills. Certain aspects of these programs are adapted to meet the needs of Aboriginal offenders. Programs in the community build on gains that the offender has already made by taking part in institutional programs. The involvement of members of the community in the reintegration of offenders is essential to both supervision and programming; agencies and individuals in the community deliver programs or reinforce program activities either as volunteers or under contract.

Accommodation in community residential facilities may be recommended for a portion of the released population in order to better manage them during their conditional release.

Community Programming

There was an imbalance in resources in the community compared to the institutions. The situation was recognised and actions were taken. CSC re-allocated funds for programs in the community to reinforce the community-programming infrastructure and to emphasise community-based programming, essential for successful reintegration. This year, the cost of community operations increased by 2.4% compared to last year.

As a result of the budget increase for programs in the community, a larger number of offenders participated in community programs as indicated below:

Community Program Enrolments	Fiscal Year 98-99		Fiscal Year 99 – 00		Fiscal Year 00 – 01	
	Total	ABORIGINAL	Total	ABORIGINAL	Total	ABORIGINAL
Substance Abuse - Programs	1709	51	2001	56	2121	94
Living Skills	609		886		840	
Personal Development	528		588		695	
Sex Offender Programs	438		549		559	
Family Violence	267		260	1	288	10
Counter-Point Program	94		185		406	
Violent Offenders	180		231	12	249	59
Education	121		193		199	
Aboriginal Programs	1	1	29	29	40	40
Special Needs Programs	9		4		44	
Fiscal YearTotals	**3956**	52	**4926**	98	**5441**	203

Source: Offender Management System
Note: Participation of Aboriginal offender in generic non-aboriginal programs is identify in the columns "Aboriginal". The mention "Aboriginal programs" refers to programs exclusively designed for Aboriginal offenders.

[18] Source: NPB CRIMS

Restorative Justice and Dispute Resolution

Restorative justice and dispute resolution reflect an emerging way of thinking about crime and conflict, and the potential for justice reform and community building. Restorative justice and dispute resolution models are seen as fundamental components in creating safer communities and institutions. These measures hold the potential for a more satisfying experience of justice for communities, offenders and victims, enhanced accountability for offenders and the potential to have a positive impact on the safe reintegration of offenders back to the community. These same processes can assist in supporting the creation of healthier work places and can enhance offender and staff skills in the resolution of conflict in the correctional environment.

In the field of restorative justice, Canada is recognised by the United Nations as one of the pioneers. With its various restorative justice initiatives, CSC is contributing to this international reputation.

What is... Restorative Justice

"In a mainstream or Retributive Justice model, crime is seen as a violation of the state defined by lawbreaking and guilt. Justice determines blame and administers pain in a contest between offender and the state directed by systematic rules. In a Restorative Justice model, crime is seen as a violation of people and relationships and creates obligations to make things right."

Source: Howard Zehr, Changing Lenses 1990

What did we achieve?

- Broad educational endeavours, including over 200 staff and community members trained in introduction to restorative justice, and the publication of the *2001 Canadian Resource Guide to Restorative Justice and Conflict Resolution Education Programs*.
- Several research-based restorative justice demonstration projects are underway with highly positive interim evaluation reports indicating project success.
- An evaluation of the fourteen pilot projects funded in part by the Department of Justice Dispute Resolution Fund demonstrated key successes and lessons learned in advancing cultural change and creating restorative opportunities.
- Completion of a national consultation process regarding the expansion of Victim-Offender Mediation of Serious Crime services.
- Leadership provided to key international and national restorative justice events, including the United Nations process for developing principles and standards for restorative justice, and the work of the Federal Provincial Territorial Working Group on Restorative Justice.
- Restorative Justice Week and related activities expanded into a broader reach of communities with excellent feedback on the quality of the CSC prepared materials and partnerships in local activities.
- A national victim advisory group was established to provide direction on a number of key issues.

What are our next steps?

- Expand regional opportunities to influence culture change using restorative justice and dispute resolution.
- Encourage the development of CSC's relationship with victims within a restorative framework.
- Develop a strategy that would increase the accessibility of Victim – Offender Mediation services nationally.

- Offenders are more likely to be convicted for violent offences while on statutory release (135 in 2000-01) than on day or full parole (total of 53 in 2000-01)[18].

Community Corrections

Community corrections consist of four interrelated activities: supervision, programming, community involvement, and accommodation in either Community Residential Centres (CRC) or Community Correctional Centres (CCC). Supervision means the direct monitoring of offenders. Programming for offenders is also delivered in the community to address specific issues such as sex offences, substance abuse, relationships and emotions, along with education and daily living skills. Certain aspects of these programs are adapted to meet the needs of Aboriginal offenders. Programs in the community build on gains that the offender has already made by taking part in institutional programs. The involvement of members of the community in the reintegration of offenders is essential to both supervision and programming; agencies and individuals in the community deliver programs or reinforce program activities either as volunteers or under contract.

Accommodation in community residential facilities may be recommended for a portion of the released population in order to better manage them during their conditional release.

Community Programming

There was an imbalance in resources in the community compared to the institutions. The situation was recognised and actions were taken. CSC re-allocated funds for programs in the community to reinforce the community-programming infrastructure and to emphasise community-based programming, essential for successful reintegration. This year, the cost of community operations increased by 2.4% compared to last year.

As a result of the budget increase for programs in the community, a larger number of offenders participated in community programs as indicated below:

Community Program Enrolments	Fiscal Year 98-99		Fiscal Year 99 – 00		Fiscal Year 00 – 01	
	Total	ABORIGINAL	Total	ABORIGINAL	Total	ABORIGINAL
Substance Abuse - Programs	1709	51	2001	56	2121	94
Living Skills	609		886		840	
Personal Development	528		588		695	
Sex Offender Programs	438		549		559	
Family Violence	267		260	1	288	10
Counter-Point Program	94		185		406	
Violent Offenders	180		231	12	249	59
Education	121		193		199	
Aboriginal Programs	1	1	29	29	40	40
Special Needs Programs	9		4		44	
Fiscal YearTotals	3956	52	4926	98	5441	203

Source: Offender Management System
Note: Participation of Aboriginal offender in generic non-aboriginal programs is identify in the columns "Aboriginal". The mention "Aboriginal programs" refers to programs exclusively designed for Aboriginal offenders.

[18] Source: NPB CRIMS

Restorative Justice and Dispute Resolution

Restorative justice and dispute resolution reflect an emerging way of thinking about crime and conflict, and the potential for justice reform and community building. Restorative justice and dispute resolution models are seen as fundamental components in creating safer communities and institutions. These measures hold the potential for a more satisfying experience of justice for communities, offenders and victims, enhanced accountability for offenders and the potential to have a positive impact on the safe reintegration of offenders back to the community. These same processes can assist in supporting the creation of healthier work places and can enhance offender and staff skills in the resolution of conflict in the correctional environment.

What is... Restorative Justice?

"In a mainstream or Retributive Justice model, crime is seen as a violation of the state defined by lawbreaking and guilt. Justice determines blame and administers pain in a contest between offender and the state directed by systematic rules. In a Restorative Justice model, crime is seen as a violation of people and relationships and creates obligations to make things right."

Source: Howard Zehr, Changing Lenses, 1990

In the field of restorative justice, Canada is recognised by the United Nations as one of the pioneers. With its various restorative justice initiatives, CSC is contributing to this international reputation.

What did we achieve?

- Broad educational endeavours, including over 200 staff and community members trained in introduction to restorative justice, and the publication of the *2001 Canadian Resource Guide to Restorative Justice and Conflict Resolution Education Programs.*
- Several research-based restorative justice demonstration projects are underway with highly positive interim evaluation reports indicating project success.
- An evaluation of the fourteen pilot projects funded in part by the Department of Justice Dispute Resolution Fund demonstrated key successes and lessons learned in advancing cultural change and creating restorative opportunities.
- Completion of a national consultation process regarding the expansion of Victim-Offender Mediation of Serious Crime services.
- Leadership provided to key international and national restorative justice events, including the United Nations process for developing principles and standards for restorative justice, and the work of the Federal Provincial Territorial Working Group on Restorative Justice.
- Restorative Justice Week and related activities expanded into a broader reach of communities with excellent feedback on the quality of the CSC prepared materials and partnerships in local activities.
- A national victim advisory group was established to provide direction on a number of key issues.

What are our next steps?

- Expand regional opportunities to influence culture change using restorative justice and dispute resolution.
- Encourage the development of CSC's relationship with victims within a restorative framework.
- Develop a strategy that would increase the accessibility of Victim – Offender Mediation services nationally.

- Continue restorative justice training for staff.
- Continue support for research-based restorative justice demonstration projects.
- Evaluate and share lessons learned across the organisation and with partners.
- Maintain influence and participation in federal / provincial / territorial and international forums and committee work.

Who were our partners?
CSC is building partnerships with John Howard Society, victims, Aboriginal, community and other government agencies. The restorative justice approach requires engagement, consultation and dialogue with partners when discussing initiatives and policy changes.

Community Support

Community support is an important element of any type of release. The offender, while experiencing a new freedom and being confronted with temptation and stressful situations, might need support. This is particularly true for offenders that represent a higher risk of re-offending as well as a higher level of needs. Initiatives such as Circles of Support attempt to meet the needs of these offenders, and their use will be increased.

What did we achieve?
Circles of Support and Accountability now exist in 23 Canadian cities. Through the community Chaplaincy initiative, 40 Circles of Support and Accountability have been created for high profile sex offenders throughout the country. Over the years, approximately 70 offenders have benefited from this type of support. Small, carefully selected and trained groups of citizens (between 500 and 600 citizens across Canada) meet the offender regularly to provide personal support and thus help ensure the safe reintegration of offenders, beyond the end of his/her sentence.

What is...Circle of Support?

Role: Pursue the reintegration of an offender beyond the end of the sentence in order to enhance public safety when there is a perceived increased element of risk. The Circle is a support and safety mechanism.

Who is in the Circle?
- The offender is the Core Member of the Circle. Each Circle has 6 to 8 citizens from the community, to optimise trust and communication and share responsibility for the Core Member's needs.

Functioning of the Circle
- All members enter into an agreement that establishes conditions of behaviour and associations for the offender. It clarifies the expectations to be met, as well as procedures for dealing with failure to abide by the agreement.
- Members provide support to the offender so he/she can continue to remain crime-free.

Achievements:
- There are 40 Circles of Supports distributed in 23 cities, each giving personal supoprt to an offender.
- Since the implementation of the Circles of Support, approximately 70 offenders have benefited from it.
- More than 500 citizens are involved in this initiative across Canada.

Who were our partners?
- Religious organisations
- National Parole Board
- John Howard Society
- Elizabeth Fry Society
- The Salvation Army
- Para-church organisations
- Citizens' Advisory Committees

- Continue restorative justice training for staff.
- Continue support for research-based restorative justice demonstration projects.
- Evaluate and share lessons learned across the organisation and with partners.
- Maintain influence and participation in federal / provincial / territorial and international forums and committee work.

Who were our partners?
CSC is building partnerships with John Howard Society, victims, Aboriginal, community and other government agencies. The restorative justice approach requires engagement, consultation and dialogue with partners when discussing initiatives and policy changes.

Community Support

Community support is an important element of any type of release. The offender, while experiencing a new freedom and being confronted with temptation and stressful situations, might need support. This is particularly true for offenders that represent a higher risk of re-offending as well as a higher level of needs. Initiatives such as Circles of Support attempt to meet the needs of these offenders, and their use will be increased.

What is...Circle of Support?

Role: Pursue the reintegration of an offender [illegible] the end of the sentence in order [illegible] public safety when there [illegible] increased element of [illegible] support and safety mechanism.

Who is in the Circle?
- The offender is the Core Member [illegible] Each Circle has 6 to 8 citizens from the community to optimise trust and communication and [illegible] responsibility for the Core Member's needs.

Functioning of the Circle
- All members enter into an agreement that establishes conditions of behaviour and associations for the offender. It clarifies the expectations to be met, as well as procedures for dealing with failure to abide by the agreement.
- Members provide support to the offender so he/she can continue to remain crime-free.

Achievements:
- There are 40 Circles of Supports distributed in 23 cities, each giving personal suppprt to an offender.
- Since the implementation of the Circles of Support, approximately 70 offenders have benefited from it.
- More than 500 citizens are involved in this initiative across Canada.

What did we achieve?
Circles of Support and Accountability now exist in 23 Canadian cities. Through the community Chaplaincy initiative, 40 Circles of Support and Accountability have been created for high profile sex offenders throughout the country. Over the years, approximately 70 offenders have benefited from this type of support. Small, carefully selected and trained groups of citizens (between 500 and 600 citizens across Canada) meet the offender regularly to provide personal support and thus help ensure the safe reintegration of offenders, beyond the end of his/her sentence.

Who were our partners?
- Religious organisations
- National Parole Board
- John Howard Society
- Elizabeth Fry Society
- The Salvation Army
- Para-church organisations
- Citizens' Advisory Committees

Key Result

- *Reduction in the number of offenders in Administrative segregation*
- *Number of offenders reintroduce from the Special Handling Unit to a maximum security environment without incident in a maximum Special Handling Unit (SHU)*

Both segregation and the SHU have to be used cautiously, and the process must be fair and respect the rule of law. CSC has made a commitment to decrease the length of time offenders spend in either Administrative Segregation or the Special Handling Unit.

Segregation

Segregation is one of the many population management alternatives available within CSC's facilities.

Offenders placed in segregation have limited association with other offenders. Participation in correctional plan activities is often hindered by this placement, and offenders spend most of their time in their cells.

Placement in segregation can be either voluntary or involuntary. Voluntary segregation can be ordered when offenders request it, based on the belief that they would be in danger in the general offender population.

An involuntary placement can be ordered when it is believed that the offender:

- Would jeopardise the security of the institution or the safety of any person;
- Would interfere with the investigation of a criminal or serious disciplinary offence; or
- Would be in danger in the general population and the offender does not request segregation.

In both voluntary and involuntary segregation, every effort must be made to safely reintegrate the offender into a less restrictive situation at the earliest moment possible and to continue participation in the correctional plan. The use of segregation is a serious option and it signals that all other reasonable alternatives available have been considered.

What did we achieve?

Average Number of Days Spent in Segregation

	1998 – 1999	1999 – 2000	2000 – 2001
Voluntary	25.1 days (351)	26.2 days (403)	24.4 days (407)
Involuntary	62.7 days (354)	54.7 days (342)	51.7 days (323)
All	36.4 days (705)	34.6 days (745)	32.0 days (730)

Source: Offender Management System

Note: the numbers of parenthesis represent the average number of offenders sent to segregation.

- Overall, the length of time an offender spends in segregation has steadily decreased over the last three years. There has also been a slight decrease in the number of offenders sent to segregation, compared to last year.
- To reduce the number of offenders maintained in administrative segregation on a long-term basis (more than 90 days), a new strategy was developed. The pilot will be implemented in all 5 five regions in the coming year.

What are our next steps?

- CSC is piloting changes to the decision-making process for the segregation population, where an external member will participate on the Segregation Board that makes segregation decisions. This new element is anticipated to increase the perceived fairness of the process. It will be piloted during the fiscal year 2001 – 2002, following which national implementation will be considered.

Special Handing Unit

The Special Handling Unit is one of the many population management alternatives available. The Special Handling Unit is a specialised institution with a physical structure and an operational regime designed to provide the necessary control over male offenders who have either committed acts of considerable violence against offenders or staff or represent a significant threat for escape with violence. It aims to prepare them to return safely and securely to a maximum-security environment. The SHU is located in the Quebec region.

What did we achieve?

As of August 2001, 77 offenders were incarcerated in the Special Handling Unit, which represents 0.6 per cent of the total incarcerated offender population. In terms of the length of time spent at the SHU, there has been a significant decrease in the number of days[19], from 433 (1998 – 1999) to 310 in (2000 – 2001). This indicates that CSC had been able to safely and appropriately transfer offenders to a less restrictive environment in a shorter period of time.

Key Result

"Men, women and Aboriginal offenders are housed in institutions providing programs that respond to their specific needs."

Correctional Programs

Correctional programs are designed to address attitudes and beliefs that lead to criminal behaviour, help offenders develop pro-social skills, and prevent the re-occurrence of criminal behaviour. They vary in intensity, and cover a wide range of topics. Although most programs are geared towards the general population, some are specially designed to address the needs of certain types of individuals: violent offenders, women and Aboriginal offenders, sex offenders, and special needs offenders. With its mandate to support and sustain safe reintegration, CSC is continuously expanding, improving and standardising the range of programs in institutions and in the community.

The keys to the credibility and effectiveness of CSC's correctional programs are their research-based nature, their international accreditation and the use of cognitive-behavioural techniques.

Did you know...

Learning disabilities or difficulties affect three times as many offenders as individuals in the general Canadian population.

[19] The numbers represents the average stay of those offenders who departed from the SHU during fiscal 2000-2001

In relation to education programs, test results show that upon entry into the correctional system, approximately 65 per cent of offenders function below high school entrance levels. Functional literacy is critical for success in correctional programs and to the development of new skills and personal growth.

What did we achieve?

- A total of 64 different correctional programs are available.

Offender Enrolment and Success Rate of Programs[20]

	FY 1999 – 2000				FY 2000 – 2001			
	Total	Aboriginal Offenders	Women Offenders	Successful Completions	Total	Aboriginal Offenders	Women Offenders	Successful Completions
All Programs[21]	31,669	1,571	1,139	54%	31,372	1,567	1,033	56%
Aboriginal Programs	765	765	152	51%	778	778	154	52%
Counter-Point Program	186			56%	396			54%
Education	10,738	45	83	30%	11,571	55	70	38%
Ethnocultural Programs					11			85%
Family Violence	1,307	110	122	82%	1,361	93	114	70%
Living Skills	6,257		284	66%	5,436		287	78%
Personal Development	3,604	37	205	76%	3,181	14	151	76%
Sex Offender Programs	1,802	96		68%	1,653	61		66%
Special Needs Programs	270		5	65%	290		2	65%
Substance Abuse Programs	5,938	488	245	67%	5,944	456	215	58%
Violent Offenders	759	12		61%	711	87		67%
Women Programs	43	18	43	67%	40	23	40	73%

Source: Offender Management System

Note: Successful completion within Fiscal Year acknowledge program completion within the fiscal year. Successful completion indicates that the offenders completed all the required sessions of the program. "Total" represents the total number of enrollments.

There was a slight increase in program completion rate from last fiscal year overall.

The following programs are at different stages of development or implementation:

Program	Status
High Intensity Substance Abuse	Piloted
National Aboriginal Healing (In partnership with native court workers and the Aboriginal Healing Foundation)	Completed
Aboriginal Violent Offenders (Pilot completed)	Being implemented nationally
Aboriginal Family Violence (Pilot completed)	Being implemented nationally
Anger and Emotions Management For Women	Being developed
Intensive Substance Abuse for Women Offenders (In partnership with Addictions Research Centre)	Being developed
Moderate Intensity Substance Abuse for Aboriginal Offenders	Being developed

[20] Aboriginal, women and ethnocultural individuals can enrol in mainstream programs as well as participate in programs aimed exclusively at these groups.

[21] This table reports on enrolment for both community and institutional correctional programs

- The Addictions Research Centre opened in Montague, Prince Edward Island. The Centre is being established to conduct addiction research pertaining to criminal behaviour and to develop a co-ordinated program of applied research across jurisdictions. Researchers tackle subjects like methadone treatment and FAS / FAE.

What are our next steps?
- Accreditation of the High Intensity Substance Abuse program.
- The National Aboriginal Healing Program will be piloted.

Who were our partners?
- Learning Disabilities Association of Canada
- Aboriginal communities

Work Programs

CSC's mission acknowledges that offender employment plays a critical role in developing skills and abilities that serve the offenders on release, contributes to the good order of the institutions and reflects our society's belief in the value of work.

There are many positive aspects to offender employment[22], both within the confines of the institution and in the community. It productively occupies offenders while they are actively participating in other reintegration activities; it addresses employment as a factor contributing to offending; it develops new skills; and, it facilitates gradual release into the community through the work release program. Offenders in institutions work in a variety of areas including butchery, recycling, furniture making, and printing.

CORCAN, as an agency of CSC responsible for offender employment programs, has reviewed its employment strategy for both the institution and the community. CORCAN will not only evaluate offenders' work skills, but will also evaluate the offenders' usage of the tools provided in other correctional programs, i.e. anger management, problem solving, etc. As the work

Did you know...

Both incarcerated and conditionally released offenders are provided with the opportunity to give back to the community through their work with charitable and community organisations. The following are some of their ways of giving back to society:

- **Atlantic Institution (Maximum; Renous NB):** Inmates run a 35-tank fish hatchery to help restock the Miramichi River.
- **Westmorland Institution (Minimum; Dorchester NB):** The 'older offenders' garden gave no less than two tons of vegetables to Ray of Hope Soup-kitchen last year.
- **Laval region (Québec):** Up to 5 volunteer offenders a day work for an elderly association in Laval, helping seniors perform their daily tasks.
- **Frontenac Institution (Minimum; Kingston ON):** Surplus milk from the institutional dairy is donated to numerous charitable organisations.
- **Grand Cache Institution (Minimum; Grand Cache AB):** The lifer's group repairs broken bicycles that are later returned to underprivileged children in the community.
- **Mountain Institution, (Medium, Agassiz BC):** Inmates repair wheelchairs for the disabled and the elderly.

[22] For additional information on this achievement, see recommendation 6 of the Standing Committee on Public Accounts, page 69

assignments offered by CORCAN are similar to those in the community, they provide an opportunity to test the offenders' skills, attitude and confidence.

What did we achieve:
During the last year, CORCAN achievements included:

- An increase in the number of inmates employed to 4,000.
- An increase in the revenues of $3 million.
- A reduction of more than 50 per cent in borrowing from the revolving fund.
- A successful external audit opinion of its financial statements in accordance with generally accepted accounting principles (GAAP)
- A new initiative to assist offenders in finding private sector employment in the community was launched in the fall and culminated in over 200 work placements.
- An offender performance evaluation tool was developed for the assessment of progress made in areas such as punctuality, participation, attitude, behaviour, and problem solving.
- CORCAN tailored its additional community employment support services to the needs of the specific markets to be addressed. CORCAN is targeting First Nations people as key clients.

What are our next steps?
An evaluation of vocational training is underway and is scheduled to be completed in 2001 – 2002.

Revolving Fund Financial Summaries for CORCAN

As required by Treasury guidelines, following are the revolving fund financial summaries for 2000-2001:

CORCAN ($ Millions)

	Actual 1998 – 1999	Actual 1999 – 2000	Planned Spending 2000 – 2001	Forecast 2000 – 2001	Actual 2000 – 2001
Revenues	73	71	77	77	78
Expenditures	76	75	78	78	80
Profit or (Loss)	(3)	(4)	(1)	(1)	(2)
Add items not requiring use of funds:					
Depreciation / amortisation	3	3	2	2	3
Changes in working capital	3	(3)	—	—	16
Capital requirements (depreciable assets)	(2)	(1)	(2)	(2)	(1)
Cash Requirements	1	(5)	(1)	(1)	16
Authority Balance	13	8	4	7	24*

- Main Explanations for the variance in the authority balance:
  - Accounts receivable decreased by $12.4M
  - Inventories were lower by $2.8M
  - Accounts payable were increased by $8.9M

- The Addictions Research Centre opened in Montague, Prince Edward Island. The Centre is being established to conduct addiction research pertaining to criminal behaviour and to develop a co-ordinated program of applied research across jurisdictions. Researchers tackle subjects like methadone treatment and FAS / FAE.

What are our next steps?
- Accreditation of the High Intensity Substance Abuse program.
- The National Aboriginal Healing Program will be piloted.

Who were our partners?
- Learning Disabilities Association of Canada
- Aboriginal communities

Work Programs

CSC's mission acknowledges that offender employment plays a critical role in developing skills and abilities that serve the offenders on release, contributes to the good order of the institutions and reflects our society's belief in the value of work.

There are many positive aspects to offender employment[22], both within the confines of the institution and in the community. It productively occupies offenders while they are actively participating in other reintegration activities; it addresses employment as a factor contributing to offending; it develops new skills; and, it facilitates gradual release into the community through the work release program. Offenders in institutions work in a variety of areas including butchery, recycling, furniture making, and printing.

CORCAN, as an agency of CSC responsible for offender employment programs, has reviewed its employment strategy for both the institution and the community. CORCAN will not only evaluate offenders' work skills, but will also evaluate the offenders' usage of the tools provided in other correctional programs, i.e. anger management, problem solving, etc. As the work

Did you know...

Both incarcerated and conditionally released offenders are provided with the opportunity to give back to the community through their work with charitable and community organisations. The following are some of their ways of giving back to society:

- **Atlantic Institution** (Maximum; Renous NB): Inmates run a 35-tank fish hatchery to help restock the Miramichi River.
- **Westmorland Institution** (Minimum; Dorchester NB): The 'older offenders' garden gave no less than two tons of vegetables to Ray of Hope Soup-kitchen last year.
- **Laval region** (Québec): Up to 5 volunteer offenders a day work for an elderly association in Laval, helping seniors perform their daily tasks.
- **Frontenac Institution** (Minimum; Kingston ON): Surplus milk from the institutional dairy is donated to numerous charitable organisations.
- **Grand Cache Institution** (Minimum; Grand Cache AB): The lifer's group repairs broken bicycles that are later returned to underprivileged children in the community.
- **Mountain Institution**, (Medium, Agassiz BC): Inmates repair wheelchairs for the disabled and the elderly.

[22] For additional information on this achievement, see recommendation 6 of the Standing Committee on Public Accounts, page 69

assignments offered by CORCAN are similar to those in the community, they provide an opportunity to test the offenders' skills, attitude and confidence.

What did we achieve:
During the last year, CORCAN achievements included:

- An increase in the number of inmates employed to 4,000.
- An increase in the revenues of $3 million.
- A reduction of more than 50 per cent in borrowing from the revolving fund.
- A successful external audit opinion of its financial statements in accordance with generally accepted accounting principles (GAAP)
- A new initiative to assist offenders in finding private sector employment in the community was launched in the fall and culminated in over 200 work placements.
- An offender performance evaluation tool was developed for the assessment of progress made in areas such as punctuality, participation, attitude, behaviour, and problem solving.
- CORCAN tailored its additional community employment support services to the needs of the specific markets to be addressed. CORCAN is targeting First Nations people as key clients.

What are our next steps?
An evaluation of vocational training is underway and is scheduled to be completed in 2001 – 2002.

Revolving Fund Financial Summaries for CORCAN

As required by Treasury guidelines, following are the revolving fund financial summaries for 2000-2001:

CORCAN ($ Millions)

	Actual 1998 – 1999	Actual 1999 – 2000	Planned Spending 2000 – 2001	Forecast 2000 – 2001	Actual 2000 – 2001
Revenues	73	71	77	77	**78**
Expenditures	76	75	78	78	**80**
Profit or (Loss)	(3)	(4)	(1)	(1)	**(2)**
Add items not requiring use of funds:					
Depreciation / amortisation	3	3	2	2	**3**
Changes in working capital	3	(3)	—	—	**16**
Capital requirements (depreciable assets)	(2)	(1)	(2)	(2)	**(1)**
Cash Requirements	1	(5)	(1)	(1)	**16**
Authority Balance	**13**	**8**	**4**	**7**	**24***

- Main Explanations for the variance in the authority balance:
  - Accounts receivable decreased by $12.4M
  - Inventories were lower by $2.8M
  - Accounts payable were increased by $8.9M

Correctional Programs Accreditation

In order to fulfil its mandate, CSC must ensure that the interventions it uses are effective. It must also be able to demonstrate to the public and to its partners that its programs are state-of-the-art. To validate the effectiveness and integrity of its programs, CSC has assembled an independent body of international experts to accredit core programs. CSC is also conducting site accreditation to ensure that programs are delivered in an acceptable manner in all of its correctional facilities.

What did we achieve?

- Accreditation of all 12 national core correctional programs during fiscal year 2000 – 2001.
- During the year, 30 institutions and two districts were accredited for program delivery.
- Redevelopment of low and moderate-intensity substance abuse programs based on feedback from the International Expert Panel.

Who were our partners?

Seven member countries have participated in the International Experts Panels to-date, including 25 experts from Denmark, England, Germany, New Zealand, Norway, Scotland, and the United States.

CORPORATE MANAGEMENT

Strategic Outcome

To provide Canadians with leadership in Canadian and international corrections.

Objective

To ensure that corporate policies and services exist to govern the programs and activities of the Service and that these are consistent with its stated Mandate and Mission.

Description

Provision of corporate management services to ensure that allocated resources are cost-effectively utilized and to support management decision making and enhanced managerial accountability and operational control.

Expenditures

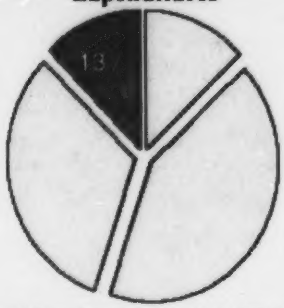

Planned Spending	$131,067,000
Total Authorities	$176,250,157
Actuals	$167,430,838
Actuals FTEs Utilised	1,778 (13.0%)

Context

The Service will be experiencing a significant demographic change in its employees over the next five to seven years. With the potential retirement of many staff, and the advent of a highly mobile knowledge worker, CSC needs to increase its investments in the learning and development of staff in order to retain the most competent and qualified employees.

> *"To overcome the challenges in today's complex global economy and build a better future for Canadians, we must work together, pool our talents and share ideas."*
> Speech from the Throne, October 1999

CSC must, therefore, increase its capacity to recruit and retain highly specialised professionals, particularly correctional officers, nursing staff and computer specialists. High turnover due to an ageing workforce, as well as an increasingly complex and stressful work environment, resulted in heavy demands for both initial and ongoing training of operational staff and managers to ensure public safety and legal accountability are met. Coroner's Inquests, the Auditor General and the Correctional Investigator have questioned CSC's ability to comply with law and policy. Internal investigations have also cited lack of compliance as a continuing concern. To address this, training has focused on legal and policy obligations, new technologies, refresher training for correctional officers, and improved entry level training.

CSC invested the resources necessary to update key information technology applications, communications and computing network infrastructure and to provide improved tools. Replacement of key financial systems was necessary to support full implementation of the government's Financial Information Strategy.

Performance Overview

CSC relies on its staff. The strategies for recruitment, retention and staff development must be sound and effective. As CSC will face dramatic workforce changes in the next five to seven years, a focus on management training is critical.

CSC is doing its part to help Canada attain its strategic outcomes by improving its own performance, through innovative approaches to management and implementing the principles of modern comptrollership. This includes linking financial and non-financial information in its results. Over the last couple of years, CSC has focused on implementing the necessary systems, policies, procedures and training of staff to ensure that an effective financial support structure is in place. Its approach to performance assurance aims at ensuring compliance with the law, the efficiency and effectiveness of programs, and learning from past experience.

CSC also assists the Government of Canada to help the rest of the world in two ways, by developing Memoranda of Understanding with other countries and by providing technical assistance. The Service and its Canadian and international partners are committed to sharing best practices, expertise, information, research and training.

Key Result

Supports services provided to the care, custody and reintegration of offenders.

Learning and Development

The Service's strategy focuses on continuous learning, and increasing both individual and organisational capacity. This will provide an environment for people to work and learn through a variety of methods. Senior managers and executives will be actively involved in the development, teaching, coaching and mentoring of staff. The Service, like any active organisation, needs to develop innovative ways of learning, including classroom and computer-based learning, distance learning, formalised coaching and mentoring programs. This will provide staff with greater learning and development opportunities.

What did we achieve?

- The Correctional Management Learning Centre (CMLC) became operational in Cornwall, Ontario, for ongoing management training and development. A program curriculum was developed and implemented. The CMLC will assist managers to be effective in their current jobs, and to be ready to fill future management vacancies over the next few years. CMLC will also improve CSC's ability to apply new knowledge.
- A learning framework was developed, including policy, processes, programs and performance.

What are our next steps?

- Further development of correctional management training.
- Development and implementation of CSC's learning policy.
- Revision of national training standards.
- Implementation of a planning, monitoring and reporting system on learning activities.
- Implementation of individual learning accounts.

- Development of new orientation programs for staff.

Who were our partners?

- Human Resources Development Canada
- Canadian Centre for Management Development
- Department of Justice
- Union of the Solicitor General Employees
- Treasury Board Secretariat
- Public Service Commission
- Canadian Human Rights Commission
- Health Canada
- Union of Canadian Correctional Officers

Workforce Renewal

The Correctional Service of Canada has to attract, develop, promote and retain competent, motivated and productive employees and expand the management feeder group. Equitable representation from the various employment groups is also necessary to reflect Canada's population growth, and changes in demographics resulting from a more ethnically and culturally diverse population. With appropriate training, development and support, these employees will be in a position to assume the vacancies created in the middle and senior management cadre over the next five to ten years.

Did you know...
Employment Equity

In March 2001, 40.3 per cent of CSC's workforce were women, 3.5 per cent were Aboriginal, 2.6 per cent were visible minorities and 3 per cent had disabilities. A hiring gap(compared to our target) of 0.7 per cent currently exists for Aboriginal people, 1.2 per cent for visible minorities and, 0.4 per cent for persons with disabilities.

What did we achieve?

- Created a Human Resources Framework to allow for a more comprehensive picture of corporate performance in terms of human resources. This framework will link issues relevant to CSC – corporate and executive resourcing, labour relations, organisational design and resourcing, learning and career development, and organisational renewal – with key results in demographics, workforce well-being, resourcing, and learning and development.
- Completed the second annual evaluation of the hiring of new Correctional Officers under the 1000 CX Initiative.[23]
- Continued to prepare for the implementation of the Universal Classification System, which is on schedule.
- Developed a National Aboriginal Recruitment Strategy – a three to five year initiative that includes employment benchmarks for designated indeterminate positions in all occupational groups.
- Established a Staffing Delegation Accountability Agreement with the Public Service Commission.

What are our next steps?

- Conduct an employment system review to identify barriers related to employment equity groups.
- Develop a communication strategy to ensure that staff are apprised of employment equity policy and procedures.

[23] See page 26

- Development of new orientation programs for staff.

Who were our partners?

- Human Resources Development Canada
- Canadian Centre for Management Development
- Department of Justice
- Union of the Solicitor General Employees
- Treasury Board Secretariat
- Public Service Commission
- Canadian Human Rights Commission
- Health Canada
- Union of Canadian Correctional Officers

Workforce Renewal

The Correctional Service of Canada has to attract, develop, promote and retain competent, motivated and productive employees and expand the management feeder group. Equitable representation from the various employment groups is also necessary to reflect Canada's population growth, and changes in demographics resulting from a more ethnically and culturally diverse population. With appropriate training, development and support, these employees will be in a position to assume the vacancies created in the middle and senior management cadre over the next five to ten years.

Did you know...
Employment Equity

In March 2001, 40.3 per cent of CSC's workforce were women, 3.5 per cent were Aboriginal, 2.6 per cent were visible minorities and 3 per cent had disabilities. A hiring gap(compared to our target) of 0.7 per cent currently exists for Aboriginal people, 1.2 per cent for visible minorities and, 0.4 per cent for persons with disabilities.

What did we achieve?

- Created a Human Resources Framework to allow for a more comprehensive picture of corporate performance in terms of human resources. This framework will link issues relevant to CSC – corporate and executive resourcing, labour relations, organisational design and resourcing, learning and career development, and organisational renewal – with key results in demographics, workforce well-being, resourcing, and learning and development.
- Completed the second annual evaluation of the hiring of new Correctional Officers under the 1000 CX Initiative.[23]
- Continued to prepare for the implementation of the Universal Classification System, which is on schedule.
- Developed a National Aboriginal Recruitment Strategy – a three to five year initiative that includes employment benchmarks for designated indeterminate positions in all occupational groups.
- Established a Staffing Delegation Accountability Agreement with the Public Service Commission.

What are our next steps?

- Conduct an employment system review to identify barriers related to employment equity groups.
- Develop a communication strategy to ensure that staff are apprised of employment equity policy and procedures.

[23] See page 26

- Develop plans to support employment equity based on the additional investment of $2 million.
- Develop and implement recruitment strategies to meet the needs of non-corrections professionals, such as nurses, clinical staff and computer specialists.
- Implement a new variable work schedule at other pilot sites across the country. CSC will evaluate employees' perception of satisfaction and the impact the new schedule has on their social and family life, attendance management, overall cost savings, as well as program and operational concerns.

Shift Work Evaluation

After successful implementation at Matsqui Institution in fiscal year 1999 – 2000, CSC implemented a new variable-hour schedule at eleven other test sites to improve the quality of life of Correctional Officers, and to enhance job satisfaction for its employees. An evaluation is scheduled for 2001-2002.

Who were our partners?

- Human Resources Development Canada
- Department of Indian and Northern Affairs
- Ethnocultural community organisations
- Human Resources Centres
- Community partnerships with Aboriginal people
- Public Service Commission – Ad hoc Recruitment Program

Performance Management

The Correctional Service of Canada has been recognised by the Auditor General[24] and the President of the Treasury Board Secretariat[25] as an organisation dedicated to results-based management. Over the last couple of years, CSC has focused on implementing the necessary systems, policies, procedures and training of its employees to ensure that the financial support structure is in place to link financial and performance results. The Service's Performance Assurance approach is aimed at ensuring compliance with policies and the law, efficiency and effectiveness of programs and initiatives, and learning from past experience. The overall objective is to enhance CSC's capacity toward results-based management.

What did we achieve?

- A Policy Framework Review was conducted, which identified major challenges relating to the volume and detail of policy documents, policy priority areas and the role of the Executive Committee. In response, a Policy Committee was created to ensure linkages between the policy development processes and managerial accountability.
- An update of the Financial Management Accountability Framework is being completed.
- Accrual accounting has been implemented, along with the preparation of new financial policies requiring appropriate training of all financial officers.
- Information Management Services (IMS) reviewed and updated the information storage and information security policies and guidelines, and has developed a Threat and Risk Assessment Tool to assess the storage of offender information.
- Offender Management Systems Renewal – The Project Charter was completed and a Project Team has been assembled. Information sharing through a nation-wide connection between CSC and the provinces / territories is a priority. Implementation has begun at the Quebec and Saskatchewan pilot sites. Another pilot involving CSC and the Provincial Parole Boards is also

[24] OAG Report 2000, Chapter 20

[25] Managing for Results 2000, President of the Treasury Board

taking place. Information sharing initiatives, whereby police forces were electronically connected with CSC, started in Pacific, Ontario and Quebec.

- Audit and Evaluation findings and recommendations are shared throughout the organisation, as are best practices.
- Established common performance measures for Wardens and District Directors positions.

What are our next steps?

- Review CSC's Planning and Reporting Accountability Structure, and have the new framework in place for fiscal year 2002 – 2003.
- In partnership with the different provinces, parole boards, and police forces, continue to work on the OMS Renewal Project and electronic information sharing initiatives.
- Complete the implementation phase of the Threat and Risk Assessment Tool for information holdings at CSC, institutions and community offices.

Who were our partners?

- Treasury Board Secretariat
- Office of the Auditor General
- Police Forces across Canada
- National and Provincial Parole Boards
- Royal Canadian Mounted Police

Key Result

Partnerships that promote the achievement of mandate and mission.

Federal/Provincial/Territorial Partnerships

To effectively administer corrections throughout Canada, consultations and partnerships with federal, provincial and territorial representatives of the criminal justice system are needed. Through formal agreements, CSC and the different governments enhance public safety and quality of life of Canadians by working together and by promoting partnerships within the community.

One mechanism for ensuring coherent and efficient corrections is the Exchange of Service Agreements (ESA), which CSC has with almost every province and territory.

Did you know...

The Correctional Service of Canada is an active member of the Integrated Justice Information Initiative (IJII).

Led by the Solicitor General of Canada, the IJII is responsible for providing ongoing leadership, technical, policy and research support in the pursuit of the integration of federal criminal justice information systems, enabling critical information sharing, and positioning criminal justice agencies to act effectively to achieve program objectives.

- Develop plans to support employment equity based on the additional investment of $2 million.
- Develop and implement recruitment strategies to meet the needs of non-corrections professionals, such as nurses, clinical staff and computer specialists.
- Implement a new variable work schedule at other pilot sites across the country. CSC will evaluate employees' perception of satisfaction and the impact the new schedule has on their social and family life, attendance management, overall cost savings, as well as program and operational concerns.

Shift Work Evaluation

After successful implementation at Matsqui Institution in fiscal year 1999 – 2000, CSC implemented a new variable-hour schedule at eleven other test sites to improve the quality of life of Correctional Officers, and to enhance job satisfaction for its employees. An evaluation is scheduled for 2001-2002.

Who were our partners?

- Human Resources Development Canada
- Department of Indian and Northern Affairs
- Ethnocultural community organisations
- Human Resources Centres
- Community partnerships with Aboriginal people
- Public Service Commission – Ad hoc Recruitment Program

Performance Management

The Correctional Service of Canada has been recognised by the Auditor General[24] and the President of the Treasury Board Secretariat[25] as an organisation dedicated to results-based management. Over the last couple of years, CSC has focused on implementing the necessary systems, policies, procedures and training of its employees to ensure that the financial support structure is in place to link financial and performance results. The Service's Performance Assurance approach is aimed at ensuring compliance with policies and the law, efficiency and effectiveness of programs and initiatives, and learning from past experience. The overall objective is to enhance CSC's capacity toward results-based management.

What did we achieve?

- A Policy Framework Review was conducted, which identified major challenges relating to the volume and detail of policy documents, policy priority areas and the role of the Executive Committee. In response, a Policy Committee was created to ensure linkages between the policy development processes and managerial accountability.
- An update of the Financial Management Accountability Framework is being completed.
- Accrual accounting has been implemented, along with the preparation of new financial policies requiring appropriate training of all financial officers.
- Information Management Services (IMS) reviewed and updated the information storage and information security policies and guidelines, and has developed a Threat and Risk Assessment Tool to assess the storage of offender information.
- Offender Management Systems Renewal – The Project Charter was completed and a Project Team has been assembled. Information sharing through a nation-wide connection between CSC and the provinces / territories is a priority. Implementation has begun at the Quebec and Saskatchewan pilot sites. Another pilot involving CSC and the Provincial Parole Boards is also

[24] OAG Report 2000, Chapter 20
[25] Managing for Results 2000, President of the Treasury Board

taking place. Information sharing initiatives, whereby police forces were electronically connected with CSC, started in Pacific, Ontario and Quebec.

- Audit and Evaluation findings and recommendations are shared throughout the organisation, as are best practices.
- Established common performance measures for Wardens and District Directors positions.

What are our next steps?

- Review CSC's Planning and Reporting Accountability Structure, and have the new framework in place for fiscal year 2002 – 2003.
- In partnership with the different provinces, parole boards, and police forces, continue to work on the OMS Renewal Project and electronic information sharing initiatives.
- Complete the implementation phase of the Threat and Risk Assessment Tool for information holdings at CSC, institutions and community offices.

Who were our partners?

- Treasury Board Secretariat
- Office of the Auditor General
- Police Forces across Canada
- National and Provincial Parole Boards
- Royal Canadian Mounted Police

Key Result

Partnerships that promote the achievement of mandate and mission.

Federal/Provincial/Territorial Partnerships

To effectively administer corrections throughout Canada, consultations and partnerships with federal, provincial and territorial representatives of the criminal justice system are needed. Through formal agreements, CSC and the different governments enhance public safety and quality of life of Canadians by working together and by promoting partnerships within the community.

One mechanism for ensuring coherent and efficient corrections is the Exchange of Service Agreements (ESA), which CSC has with almost every province and territory.

Did you know...

The Correctional Service of Canada is an active member of the Integrated Justice Information Initiative (IJII).

Led by the Solicitor General of Canada, the IJII is responsible for providing ongoing leadership, technical, policy and research support in the pursuit of the integration of federal criminal justice information systems, enabling critical information sharing, and positioning criminal justice agencies to act effectively to achieve program objectives.

New Collaborative Agreements between CSC and the Provinces and Territories

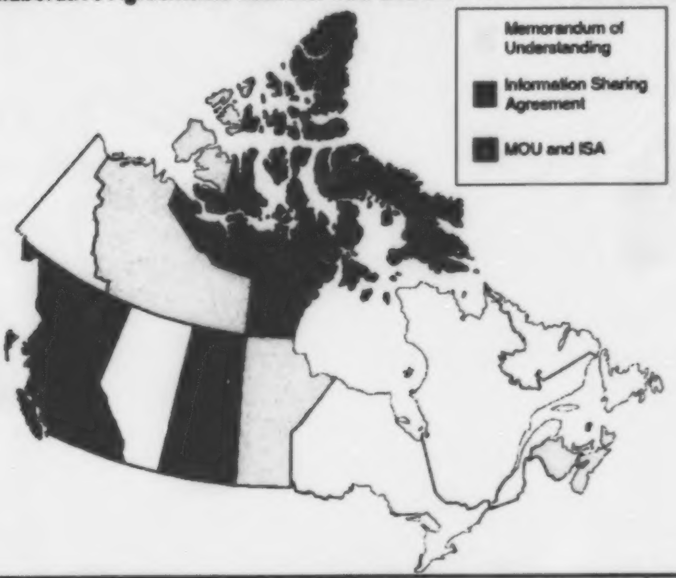

Province / Territory	Type	Description	Date Signed
Atlantic Provinces (NB, Nfld, NS, PEI)	MOU	The MOU will enhance regional staff training and development opportunities between jurisdictions with CSC (Atlantic Region) and NPB (Atlantic Region)	May 2000
Northwest Territories	MOU	CSC is committed to the NWT's proposal to increase the number of federal offenders repatriated to the NWT, through the existing Exchange of Services Agreement.	June 2000
Nunavut	MOU	Both jurisdictions are committed to pursuing a variety of initiatives to ensure better collaboration, co-ordination / integration of correctional services, including community corrections, institutional program, capital planning / construction, and staff training and development.	July 2000
Nunavut	ISA	Information on court-related documents from the Nunavut Department of Justice, and Corrections and Community justice will be provided to CSC.	August 2000
Saskatchewan	ISA	The ISA will ensure the transmittal of court, police-related and other relevant documents from the Department of Justice.	September 2000
British Columbia	ISA	Ministry of Attorney General and Court Services Branch will ensure that court, police-related and other relevant documents are shared with CSC.	March 2001
Manitoba	MOU	There will be collaboration in areas such as the sharing of information, Aboriginal offenders, community corrections, correctional programs, staff training and development and women offenders, between Manitoba and CSC.	March 2001 (For 5 years)

Aboriginal Partnerships:

- CSC held focus groups with numerous Aboriginal communities to prepare for strategic planning sessions and to better understand Aboriginal problems and issues.
- CSC is actively reaching out to Aboriginal communities by providing a number of presentations and engaging in dialogue on how to access and develop initiatives under CCRA Sections 81

and 84[26]. Agreements created as a result will help CSC and local Aboriginal communities meet the needs of offenders reintegrating back into Aboriginal society.

Did you know...Canada - New Brunswick Initiative

Canada and New Brunswick signed a Memorandum of Agreement (MOA) on April 15, 1998 formalising their commitment to share correctional services. During the five-year agreement, all sex offenders serving more than six months and all high-risk / high-needs offenders serving more than one year will be transferred from provincial to federal institutions.

As part of the Agreement, the Province agreed to invest the savings realised from the closure of a 48-bed institution in enhanced community-based programming for federal and provincial offenders, crime prevention initiatives and increased province-wide co-operation between the various agencies involved in the criminal justice system.

The second annual evaluation was completed and eight major findings and ten recommendations were made. For more information, please visit CSC's web site at www.csc-scc.gc.ca.

What are our next steps?

- Continue to develop, monitor and evaluate ESAs, ISAs and MOUs with provincial and territorial governments.
- Evaluate of the Canada – New Brunswick Initiative. This evaluation will assess the overall impact and viability of the Agreement / Initiative, and the extent to which it can serve as a model for similar agreements in the future.

International Partnerships

The Correctional Service of Canada is doing its part in helping the Government of Canada help the world in three ways:

- Memoranda of Understanding (MOU)[27] have been signed with numerous countries, wherein the Service and its counterparts are committed to sharing best practices, expertise, information, research and training. Staff exchanges and visits are also included in these agreements;
- In co-operation with the United Nations and other Government of Canada Departments and Agencies, such as the Canadian International Development Agency (CIDA), international development projects and initiatives allow the Service to provide technical assistance in corrections and humanitarian aid to developing countries. In developed countries, CSC is working co-operatively with its corrections partners to further develop and enhance professional corrections.
- Working with the International Corrections and Prisons Association for the Advancement of Professional Corrections in co-operation with the Department of Foreign Affairs and International Trade to develop and promote the concept of security sector reform and the central role of correctional services in peace support operations.

"The well-being of Canada and Canadians depends on global human security, prosperity and development... The Government will increase Canada's official development assistance...."

Speech from the Throne, October 1999

[26] See page 24

[27] See next page for a list of the major MOU's

and 84[26]. Agreements created as a result will help CSC and local Aboriginal communities meet the needs of offenders reintegrating back into Aboriginal society.

Did you know...Canada - New Brunswick Initiative

Canada and New Brunswick signed a Memorandum of Agreement (MOA) on April 15, 1998 formalising their commitment to share correctional services. During the five-year agreement, all sex offenders serving more than six months and all high-risk / high-needs offenders serving more than one year will be transferred from provincial to federal institutions.

As part of the Agreement, the Province agreed to invest the savings realised from the closure of a 48-bed institution in enhanced community-based programming for federal and provincial offenders, crime prevention initiatives and increased province-wide co-operation between the various agencies involved in the criminal justice system.

The second annual evaluation was completed and eight major findings and ten recommendations were made. For more information, please visit CSC's web site at www.csc-scc.gc.ca.

What are our next steps?

- Continue to develop, monitor and evaluate ESAs, ISAs and MOUs with provincial and territorial governments.
- Evaluate of the Canada – New Brunswick Initiative. This evaluation will assess the overall impact and viability of the Agreement / Initiative, and the extent to which it can serve as a model for similar agreements in the future.

International Partnerships

The Correctional Service of Canada is doing its part in helping the Government of Canada help the world in three ways:

- Memoranda of Understanding (MOU)[27] have been signed with numerous countries, wherein the Service and its counterparts are committed to sharing best practices, expertise, information, research and training. Staff exchanges and visits are also included in these agreements;
- In co-operation with the United Nations and other Government of Canada Departments and Agencies, such as the Canadian International Development Agency (CIDA), international development projects and initiatives allow the Service to provide technical assistance in corrections and humanitarian aid to developing countries. In developed countries, CSC is working co-operatively with its corrections partners to further develop and enhance professional corrections.
- Working with the International Corrections and Prisons Association for the Advancement of Professional Corrections in co-operation with the Department of Foreign Affairs and International Trade to develop and promote the concept of security sector reform and the central role of correctional services in peace support operations.

"The well-being of Canada and Canadians depends on global human security, prosperity and development... The Government will increase Canada's official development assistance...."

Speech from the Throne, October 1999

[26] See page 24

[27] See next page for a list of the major MOU's

What did we achieve?

Correctional Service of Canada and its Partners around the World

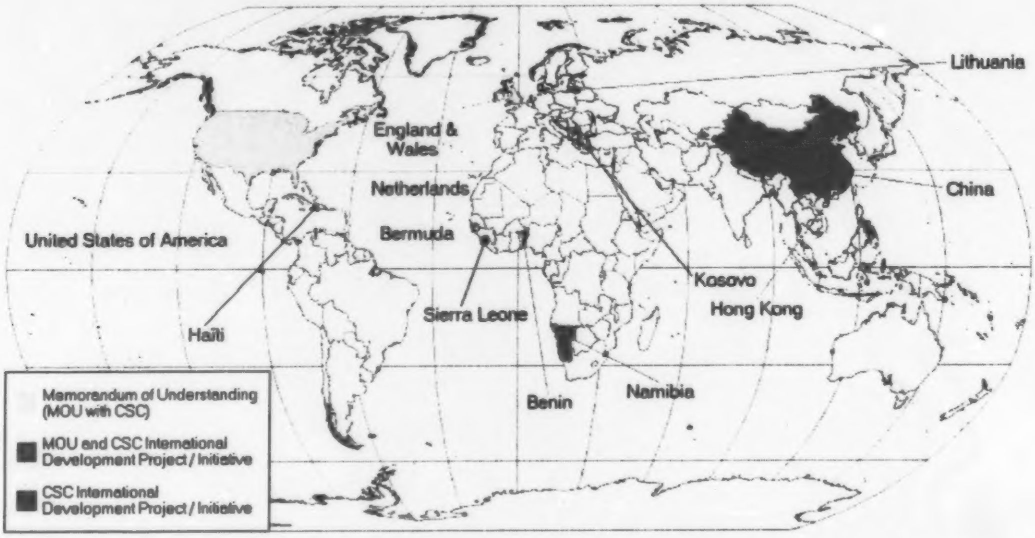

Country	Memorandum of Understanding	Int'l Development Project / Initiative
Benin	√	√
Bermuda	√	
China	√ *	√
England Investigation of Major Incidents	√	
England and Wales	√	
Haïti		√
Hong Kong	√	√
Kosovo		√
Lithuania	√	√
Namibia	√	
Netherlands	√	
Sierra Leone		√
United States Federal Bureau of Prisons	√	
United States District of Columbia Court Service and Offender Supervision Agency	√	

- Through the International Centre for Criminal Law Review and Criminal Justice Policy

This year, activities included:

- Signing of a MOU with Hong Kong. Details include the implementation of the work plan, hosting visits, staff exchanges and research.
- Hosting more than 50 international delegations who wish to benefit from CSC's knowledge and experience to help support their own correctional reform and development processes.

- Contribution of staff and assistance to the development of the Kosovo Correctional Service. The Canadian International Development Agency supported this activity through the provision of contributions of $283,000 from September 1999 to March 31 2000 and $764,000 for the period ending June 30, 2001. Further funding will be provided by CIDA to sustain the project through July 2003.

> **Did you know...**
> CSC is a member of the International Roundtable for Correctional Excellence. Established in 1998, the Roundtable provides a forum for the Heads of corrections of the different correctional agencies to share best practices, expertise and information. Members include Belgium, Canada, Denmark, England and Wales, Finland, Ireland, Netherlands, New Zealand, Norway, Scotland and Sweden.

- Developing a work plan for Benin that includes a CSC staff deployment to Benin, starting in Fall 2001. CSC also donated surplus clothes and computers.
- Providing Namibia with: research and advice to develop correctional tools, staff exchanges and training, and technical expertise to develop an electronic offender management system.
- Collecting and shipping reading materials to be shared with correctional staff and inmates at prisons in the Republic of Sierra Leone.
- Working with Lithuania in the areas of criminal law reform and corrections. The next and final phase of the project will result in the development of the community corrections infrastructure involving both government and non-governmental organisations.
- Donating goods and technical expertise to Haiti, through the UN Development Program in co-operation with the International Centre for Criminal Law Reform and Criminal Justice Policy.
- Undertaking a joint research project and writing of a China / Canada comparative corrections book. CIDA funded the second phase of the China Project, which involved the continued support to China in implementing its new Law of Criminal Procedure and exchanging information in the area of corrections.

Community Participation

The Government of Canada committed itself in the 1999 Speech from the Throne to developing an accord that will recognise long-standing relationships between government and the voluntary sector, capture the principles for continued collaboration and outline mechanisms to guide the further development of a renewed relationship. This commitment led to the creation of the *Voluntary Sector Initiative*.

> **Did you know...**
> CSC is investing in dispute resolution initiatives such as:
> - Staffing Appeals Mediation;
> - Victim Empathy;
> - Restorative Justice Alternatives to Parole Suspension
> - Family Curriculum; and
> - Restorative Justice Education.

More than 125 representatives from Canada's voluntary sector and federal government departments participate in joint tables exploring the priority areas. CSC has been involved since 1998, and is a member of this initiative.

A Community Engagement Sector commenced its activities in April 2001. It will help the Service become more open and accessible to Canadians. It will service as a catalyst in the development and co-ordination of CSC initiatives and partnerships at the local level. The new sector is responsible for developing mechanisms to strengthen communities' engagement within the

What did we achieve?

Correctional Service of Canada and its Partners around the World

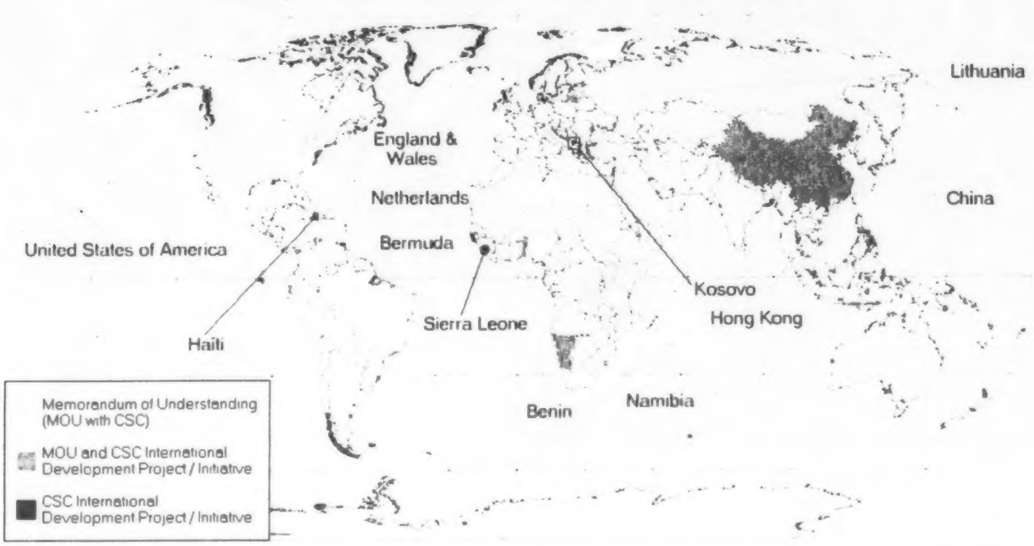

Country	Memorandum of Understanding	Int'l Development Project / Initiative
Benin	√	√
Bermuda	√	
China	√ *	√
England Investigation of Major Incidents	√	
England and Wales	√	
Haïti		√
Hong Kong	√	√
Kosovo		√
Lithuania	√	√
Namibia	√	
Netherlands	√	
Sierra Leone		√
United States Federal Bureau of Prisons	√	
United States District of Columbia Court Service and Offender Supervision Agency	√	

* Through the International Centre for Criminal Law Review and Criminal Justice Policy

This year, activities included:

- Signing of a MOU with Hong Kong. Details include the implementation of the work plan, hosting visits, staff exchanges and research.
- Hosting more than 50 international delegations who wish to benefit from CSC's knowledge and experience to help support their own correctional reform and development processes.

- Contribution of staff and assistance to the development of the Kosovo Correctional Service. The Canadian International Development Agency supported this activity through the provision of contributions of $283,000 from September 1999 to March 31 2000 and $764,000 for the period ending June 30, 2001. Further funding will be provided by CIDA to sustain the project through July 2003.

Did you know...
CSC is a member of the International Roundtable for Correctional Excellence. Established in 1998, the Roundtable provides a forum for the Heads of corrections of the different correctional agencies to share best practices, expertise and information. Members include Belgium, Canada, Denmark, England and Wales, Finland, Ireland, Netherlands, New Zealand, Norway, Scotland and Sweden.

- Developing a work plan for Benin that includes a CSC staff deployment to Benin, starting in Fall 2001. CSC also donated surplus clothes and computers.
- Providing Namibia with: research and advice to develop correctional tools, staff exchanges and training, and technical expertise to develop an electronic offender management system.
- Collecting and shipping reading materials to be shared with correctional staff and inmates at prisons in the Republic of Sierra Leone.
- Working with Lithuania in the areas of criminal law reform and corrections. The next and final phase of the project will result in the development of the community corrections infrastructure involving both government and non-governmental organisations.
- Donating goods and technical expertise to Haiti, through the UN Development Program in co-operation with the International Centre for Criminal Law Reform and Criminal Justice Policy.
- Undertaking a joint research project and writing of a China / Canada comparative corrections book. CIDA funded the second phase of the China Project, which involved the continued support to China in implementing its new Law of Criminal Procedure and exchanging information in the area of corrections.

Community Participation

The Government of Canada committed itself in the 1999 Speech from the Throne to developing an accord that will recognise long-standing relationships between government and the voluntary sector, capture the principles for continued collaboration and outline mechanisms to guide the further development of a renewed relationship. This commitment led to the creation of the *Voluntary Sector Initiative*.

More than 125 representatives from Canada's voluntary sector and federal government departments participate in joint tables exploring the priority areas. CSC has been involved since 1998, and is a member of this initiative.

Did you know...
CSC is investing in dispute resolution initiatives such as:

- Staffing Appeals Mediation;
- Victim Empathy;
- Restorative Justice Alternatives to Parole Suspension
- Family Curriculum; and
- Restorative Justice Education.

A Community Engagement Sector commenced its activities in April 2001. It will help the Service become more open and accessible to Canadians. It will service as a catalyst in the development and co-ordination of CSC initiatives and partnerships at the local level. The new sector is responsible for developing mechanisms to strengthen communities' engagement within the

correctional system and providing leadership in the development of CSC's relationship with: the Citizens' Advisory Committees, the Federation of Canadian Municipalities, and with volunteers. In addition, it provides leadership in the development of CSC's relationship with both victims and victim-serving agencies. It assists in building on restorative justice principles and in creating more opportunities to make greater use of dispute resolution techniques. Furthermore, it is focusing on the specific needs of long-term offenders through the Lifeline Program.

> **Did you know...**
> There are 75 Citizens' [illegible] Committees across the country, [illegible] membership of 500.
>
> The role of CACs is to [illegible] protection of society by [illegible] interacting with staff of the CSC, the public and offenders, providing [illegible] advice and recommendations, [illegible] contributing to the quality of the correctional process.

What did we achieve?

- Creation of opportunities for CAC's to discuss and strengthen their role through their 16th Annual Conference. To enhance the partnership between CSC and CAC's, a working group on consultation process met and identified strategies to accomplish this.
- CSC has established ongoing liaisons with universities across the country to attract practicum students and volunteers to meet the cultural and linguistic needs of offenders in the community.
- Aboriginal communities are increasingly assuming greater responsibility in the development, implementation and administration of corrections, policing and justice programs, and are making a significant advancement in rebuilding communities.
- Access to LifeLine Services is now available to every offender across the country serving a life sentence.
- Re-affirmation of the value of the CAC to CSC by the co-signing of the CAC's Mission by the Commissioner and the National Chair of CACs.
- Development and endorsement of a code of ethics for In-reach Workers.

What are our next steps?

- Thirty additional CACs need to be established in order to have such committees at every institution and parole office in the country, excluding co-located facilities in nearby communities that may share a CAC. Through our partnerships with both CAC's and volunteers, we are striving to improve the recruitment of these partners to reflect the diversity of Canadians.
- Development of a five-year strategy to ensure sustainability of a diverse and inclusive volunteer cadre.
- Evaluation of the LifeLine concept to strengthen indicators and provide signposts to direct the regionalisation of the management of LifeLine.

Who were our partners?

- Aboriginal communities
- Communities across Canada
- Offenders
- Volunteers
- Citizens' Advisory Committees
- Non-Governmental Organisations

82

Public Outreach

According to polls and focus groups, Canadians, in general, have little factual knowledge of correctional operations. Sensational media coverage distorts public perception and can lead to concern about offenders returning to the community. CSC is committed to greater public outreach and citizen engagement to raise awareness and gain community participation in CSC's initiatives. This is being achieved through communication initiatives, as well as the development of partnerships with community groups, victims' organisations, stakeholders and local citizens to solidify release plans for offenders.

> **Did you know...**
>
> The Lifeline Program is designed to assist offenders who are serving a life sentence to productively adjust to an indefinite terms of incarceration and to find hope and direction for the future. The program also promotes public awareness on offenders' needs in achieving safe and successful reintegration.
>
> The implementation of the LifeLine concept is led by the tripartite consisting of CSC, the National Parole Board, and voluntary sector organizations.

What did we achieve?

- CSC has encouraged fact-based media coverage, such as CBC-TV's "The Big Picture: *Inside Canada's Prisons*" which attracted the highest viewing audience of any Canadian program during its broadcast. CSC has created numerous educational and interactive materials that have a wide distribution for the purpose of public education:
    - A film about federally sentenced women called "Creating Choices, Changing Lives" was produced and "Beyond the Walls", a longer version, was broadcast on CTV;
    - "Inside Out: A Teacher's Guide to Corrections and Conditional Release" can now be accessed through SchoolNet *(www.schoolnet.ca)*, resulting in wider access to this public education tool.
- CSC continued to improve its Internet site, attracting three millions hits during the period under review.
- In co-operation with many non-governmental organisations (NGOs), CSC was involved in numerous outreach activities, such as workshops and public forums related to crime, justice and corrections, targeting different segments of the population.
- CSC has obtained positive media coverage for several important milestones, such as the decommissioning ceremony of the Prison for Women in Kingston, Ontario, and the 10th Anniversary of the Lifeline Program.

Who were our partners?

- Canadian Broadcasting Corporation
- Non-governmental organisations
- SchoolNet
- Citizens' Advisory Committees and other groups
- Canadian Television (CTV)

correctional system and providing leadership in the development of CSC's relationship with: the Citizens' Advisory Committees, the Federation of Canadian Municipalities, and with volunteers. In addition, it provides leadership in the development of CSC's relationship with both victims and victim-serving agencies. It assists in building on restorative justice principles and in creating more opportunities to make greater use of dispute resolution techniques. Furthermore, it is focusing on the specific needs of long-term offenders through the Lifeline Program.

Did you know...

There are 75 Citizens' Advisory Committees across the country, with a membership of 500.

The role of CACs is to contribute to the protection of society by actively interacting with staff of the CSC, the public and offenders, providing impartial advice and recommendations, thereby contributing to the quality of the correctional process.

What did we achieve?

- Creation of opportunities for CAC's to discuss and strengthen their role through their 16th Annual Conference. To enhance the partnership between CSC and CAC's, a working group on consultation process met and identified strategies to accomplish this.
- CSC has established ongoing liaisons with universities across the country to attract practicum students and volunteers to meet the cultural and linguistic needs of offenders in the community.
- Aboriginal communities are increasingly assuming greater responsibility in the development, implementation and administration of corrections, policing and justice programs, and are making a significant advancement in rebuilding communities.
- Access to LifeLine Services is now available to every offender across the country serving a life sentence.
- Re-affirmation of the value of the CAC to CSC by the co-signing of the CAC's Mission by the Commissioner and the National Chair of CACs.
- Development and endorsement of a code of ethics for In-reach Workers.

What are our next steps?

- Thirty additional CACs need to be established in order to have such committees at every institution and parole office in the country, excluding co-located facilities in nearby communities that may share a CAC. Through our partnerships with both CAC's and volunteers, we are striving to improve the recruitment of these partners to reflect the diversity of Canadians.
- Development of a five-year strategy to ensure sustainability of a diverse and inclusive volunteer cadre.
- Evaluation of the LifeLine concept to strengthen indicators and provide signposts to direct the regionalisation of the management of LifeLine.

Who were our partners?

- Aboriginal communities
- Communities across Canada
- Offenders
- Volunteers
- Citizens' Advisory Committees
- Non-Governmental Organisations

Public Outreach

According to polls and focus groups, Canadians, in general, have little factual knowledge of correctional operations. Sensational media coverage distorts public perception and can lead to concern about offenders returning to the community. CSC is committed to greater public outreach and citizen engagement to raise awareness and gain community participation in CSC's initiatives. This is being achieved through communication initiatives, as well as the development of partnerships with community groups, victims' organisations, stakeholders and local citizens to solidify release plans for offenders.

Did you know...

The Lifeline Program is designed to assist offenders who are serving a life sentence to productively adjust to an indefinite terms of incarceration and to find hope and direction for the future. The program also promotes public awareness on offenders' needs in achieving safe and successful reintegration.

The implementation of the LifeLine concept is led by the tripartite consisting of CSC, the National Parole Board, and voluntary sector organizations.

What did we achieve?

- CSC has encouraged fact-based media coverage, such as CBC-TV's "The Big Picture: *Inside Canada's Prisons*" which attracted the highest viewing audience of any Canadian program during its broadcast. CSC has created numerous educational and interactive materials that have a wide distribution for the purpose of public education:
    - A film about federally sentenced women called "Creating Choices, Changing Lives" was produced and "Beyond the Walls", a longer version, was broadcast on CTV;
    - "Inside Out: A Teacher's Guide to Corrections and Conditional Release" can now be accessed through SchoolNet *(www.schoolnet.ca)*, resulting in wider access to this public education tool.
- CSC continued to improve its Internet site, attracting three millions hits during the period under review.
- In co-operation with many non-governmental organisations (NGOs), CSC was involved in numerous outreach activities, such as workshops and public forums related to crime, justice and corrections, targeting different segments of the population.
- CSC has obtained positive media coverage for several important milestones, such as the decommissioning ceremony of the Prison for Women in Kingston, Ontario, and the 10th Anniversary of the Lifeline Program.

Who were our partners?

- Canadian Broadcasting Corporation
- Non-governmental organisations
- SchoolNet
- Citizens' Advisory Committees and other groups
- Canadian Television (CTV)

Capital Projects by Business Line

($ millions)

Business Lines	Currently Estimated Total Cost	Previous Years Expenditures	Planned Spending 2000-2001	Total Authorities[1] 2000-2001	Actual 2000-2001	Future Years Expenditures
Care	—	—	—	—	—	—
Custody						
A: New Accommodation Projects						
Drummond Expansion	15	8.8	3.5	5.5	5.3	0.9
Expansion (360 beds)-RHC Pacific	72	19	15	15	3.2	49.8
Other Accommodation Projects			37	21	20.4	
B: Major Asset Preservation Projects:						
Springhill Institution Refurbish / Replace	30	1	0.5	0.5	0.1	28.9
Collins Bay Institution Refurbish / Replace	56	2	2	2	0.1	53.9
Saskatchewan Pen. Refurbish / Replace	80	1	1	1	0.1	78.9
Redevelop Mountain Institution	45	40	4	4	2.7	2.3
Miscellaneous Other Major Projects			33	18	16.1	
C: Regionally Managed Projects	—	—	30	35	35	—
D: Equipment Portfolios	—	—	12	12	12	—
Reintegration						
A: Equipment Portfolios	—	—	14	17	17	—
B: CORCAN	—	—	2	2	2	—
Corporate Management	—	—	—	—	—	—
Total Capital Spending			**154**	**133**	**114**	
Transfer Payments charged to Capital Vote			—	**2**	**2**	
Total Capital (including Capital Transfer Payments)			**154**	**135**	**116**	

Notes:

1 Main Estimates plus Supplementary Estimates and other authorities.

CSC's delegated authority level is $18 million according to Treasury Board Secretariat decision of December 14, 1995; therefore, only capital projects with total estimated value of $18 million or above have been individually listed.

SECTION III: ANNEXES

A. FINANCIAL INFORMATION

Financial Performance Overview

In 2000 - 2001, the budget of the CSC was $1,320,435,000 as approved by Parliament in the Main Estimates. This budget was comprised of the following main elements (which includes CORCAN):

	$M	%
Salaries	653	49
Employee Benefit Plans (EBP)	127	10
Operating	388	29
Capital	152	12
	1,320	100%

With regards to the distribution of the budget by planning elements, the resources were broken down as follows:

	$M	%
Care	151	11
Custody	622	47
Reintegration	419	32
Corporate Management	128	10
	1,320	100%

During the fiscal year, the operating and capital budgets were adjusted to reflect management decisions regarding the reintegration agenda and the application of the Operating Budget Regime for the carry forward provision. Additional funding was also provided by Treasury Board as compensation for collective agreements, maternity benefits, severance pay and other measures such as Program Integrity, Effective Corrections, OMS renewal and FIS funding.

At the end of the fiscal year, the Service's final expenditures showed an under-utilisation of $25.5 million in salary & operating and $18.4 million in capital. This represents respectively 2.3% of the total operating budget and 13.9% of the capital budget. The total lapse represents a 3.5% variance of the total CSC Program.

Financial Summary Tables

Financial Table 1
Summary of Voted Appropriations

Authorities for 2000 - 2001
Financial Requirements by Authority ($ Millions)

Vote	($ Millions)	2000 - 2001 Planned Spending	2000 - 2001 Total Authorities[1]	2000 - 2001 Actual
	Correctional Service			
15	Operating Expenditures	1,085.0	1,121.9	**1,096.4**
20	Capital Expenditures	152.2	133.1	**114.6**
S	Pensions and other employee benefits	0.2	–	–
S	Contributions to employee benefit plans	127.4	143.0	**143.0**
S	CORCAN Revolving Fund	(0.5)	7.8	**(16.7)**
S	Spending of proceeds from disposal of Crown Assets	–	0.7	**0.4**
S	Forgiveness of loans	–	–	–
S	Court awards	–	–	–
S	Refunds of previous year's revenues	–	–	–
	Total Department	**1,364.3**	**1,406.5**	**1,337.7**

Notes:
1 Main Estimates plus Supplementary Estimates and other authorities.

Financial Table 2
Comparison of Total Planned Spending to Actual Expenditures

2000 - 2001 by Business Line ($ Millions)

Business Line	FTEs	Operating	Capital	Voted Grants and Contributions	Total Gross Expenditures	Less: Respendable Revenue (5)	Total Net Expenditures
Care	1,318	159	—	—	159	—	159
	1,318	*181*	—	—	*181*	—	*181*
	1,271	**178**	—	—	**178**	—	**178**
Custody	6,417	484	138	—	622	—	622
	6,417	*473*	*114*	*2*	*589*	—	*589*
	6,335	**465**	**95**	**2**	**562**	—	**562**
Reintegration*	4,487	521	16	1	538	86	452
	4,487	*525*	*19*	*3*	*547*	*86*	*461*
	4,273	**499**	**19**	**3**	**521**	**91**	**430**
Corporate Management	1,571	131	—	—	131	—	131
	1,571	*175*	—	*1*	*176*	—	*176*
	1,778	**167**	—	**1**	**168**	—	**168**
Totals	13,793	1,295	154	1	1,450	86	1,364
	13,793	*1,354*	*133*	*6*	*1,493*	*86*	*1,407*
	13,657	**1,309**	**114**	**6**	**1,429**	**91**	**1,338**
Non-Respendable Revenue (6)							(15)
							(15)
							(17)
Cost of services provided by other departments							55
							55
							54
Net Cost of Program							1,404
							1,447
							1,375

(*) Reintegration includes CORCAN revolving fund.

Notes:

1. Numbers in italics denote Total Authorities for 2000 - 2001 (Main plus Supplementary Estimates and other authorities).
2. **Bolded numbers** denote actual expenditures / revenues in 2000 - 2001.
3. Operating includes Contributions to Employee Benefit Plans and ministers' allowances.
4. The cost of services provided by other departments represents an estimated cost of accommodation from Public Works Government Services Canada (PWGSC), cheque issue services from PWGSC, employer's share of employee benefits from Treasury Board Secretariat (TBS) and other services from Human Resource Development Canada (HRDC) and Justice Canada. The actual cost of those services is not available. Therefore, an amount corresponding to the estimated cost has been used as actual.
5. These revenues were formerly called "Revenues Credited to the Vote".
6. These revenues were formerly called "Revenues Credited to the General Government Revenues (GGR)".

Financial Table 3
Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending by Business Line

($ Millions)

Business Lines	Actual 1998 - 1999	Actual 1999 - 2000	Planned Spending 2000 - 2001	Total Authorities 2000 - 2001	Actual 2000 - 2001
Care	152	167	159	181	178
Custody	521	572	622	589	562
Reintegration	439	470	452	461	430
Corporate Management	143	153	131	176	168
Total	1,255	1,362	1,364	1,407	1,338

Cost of Maintaining Offenders in Federal Institutions by Security Level

The following table is a summary of direct institutional costs per offender (i.e. excluding capital, transfer payments and operating costs of headquarters) for the five-year period 1995 - 1996 to 1999 - 2000, in current year dollars.

Annual Costs per Offender – $Current

	1999 - 2000	1998 - 1999	1997 - 1998	1996 - 1997	1995 - 1996
Maximum – Male	96,740	87,135	77,556	70,771	68,156
Female	115,465	113,610	109,870	83,061	74,965
Medium	60,673	52,688	47,370	43,422	43,399
Minimum / Farms	53,634	46,988	45,359	45,362	45,170
CCC	29,921	29,522	26,366	32,795	32,811
Average Institutional Cost	**66,384**	**59,550**	**53,802**	**50,671**	**50,375**
Parole	14,534	13,114	12,021	10,178	9,145

The annual average cost per incarcerated offender increased by 11.48% from 1998 - 1999 to 1999 - 2000 (in current year dollars). Salary contract revisions account for the major part of the increase from 1998 – 1999 to 1999 – 2000.

Explanations of changes between the Estimates and the actual expenditures for 2000 – 2001

For fiscal year 2000 - 2001, the Service has spent the amount of $1,337.7 M, or $17.3 M in excess of the amount approved in the Part II of the Estimates; i.e. $1,320.4 M. In order to analyse the financial results of the Service, additional resources provided via Supplementary Estimates and Special Governor General Warrants should be taken into consideration. The following reconciliation is provided:

	($000)
Main Estimates	$1,320,435
Add:	
Supplementary Estimates "A"	10,333
Carry Forward	16,319
Program Integrity	8,000
Effective Corrections	2,112
Pay Equity & Adjustment to EX's	5,209
Collective Bargaining Agreements	13,240
EBP Adjustment	15,572
Contingency Vote 10 Funding	323
CORCAN Revolving Fund	7,830
Crown Assets Disposal	694
Other Items	6,443
	1,406,510
Less:	
CORCAN and Crown Assets Disposal Available for Future Years	(24,839)
Total Available CSC	1,381,671
Less:	
Actual	(1,337,714)
Variance	$43,957

As indicated above, the Service under-utilised the resources provided via the Main and Supplementary Estimates by $43.9 M or 3.2 % of the total resources available.

Table 4 – N/A
Crosswalk between Old Resource Allocation and New Allocation

Financial Table 5
Revenue

Respendable Revenues by Business Line

($ Millions)

Business Lines	Actual 1998 - 1999	Actual 1999 - 2000	Planned Revenues 2000 - 2001	Total Authorities[1] 2000 – 2001	Actual 2000 - 2001
Care	—	—	—	—	—
Custody	—	—	—	—	—
Reintegration	74	73	86	86	91
Corporate Management	—	—	—	—	—
Total Respendable Revenues[2]	**74**	**73**	**86**	**86**	**91**

Non-Respendable Revenues by Business Line

($ Millions)

Business Lines	Actual 1998 - 1999	Actual 1999 - 2000	Planned Revenues 2000 - 2001	Total Authorities[1] 2000 - 2001	Actual 2000 - 2001
Care	9	10	10	10	10
Custody	2	2	2	2	4
Reintegration	—	—	—	—	—
Corporate Management	3	2	3	3	3
Total Non-Respendable Revenues[3]	**14**	**14**	**15**	**15**	**17**
Total Revenues	**88**	**87**	**101**	**101**	**108**

Notes:

1 Main Estimates plus Supplementary Estimates and other authorities.

2 The source of this revenue is the CORCAN Revolving Fund. Revenues are mainly from the sale of products manufactured by inmates.

3 The main sources of these revenues are: Offender Canteen sales; user fee revenues such as contracted offender maintenance, offender board and lodging; and miscellaneous revenues such as fines, telephone commissions, etc.

Table 6 – N/A
Statutory Payments

Financial Table 7
Transfer Payments by Business Line

($ Millions)

Business Lines	Actual 1998 - 1999	Actual 1999 - 2000	Planned Spending 2000 - 2001	Total Authorities[1] 2000 - 2001	Actual 2000 - 2001
GRANTS					
Care	–	–	–	–	–
Custody	–	–	–	–	–
Reintegration	–	–	–	–	–
Corporate Management	–	–	–	–	–
Total Grants	–	–	–	–	–
CONTRIBUTIONS					
Care	–	–	–	–	–
Custody	–	–	–	2	2
Reintegration	1	3	1	3	3
Corporate Management	1	1	–	1	1
Total Contributions	2	4	1	6	6
Total Transfer Payments	2	4	1	6	6

Notes:
1 Main Estimates plus Supplementary Estimates and other authorities.

Table 8 – N/A
Resource Requirements by Organisation and Business Line

B. CONSOLIDATED REPORTING

Modern Comptrollership

The Financial Information Strategy, established to enhance the government's decision-making and accountability and to improve organisational performance through the strategic use of financial information, has been identified as a major contributor to achieving a modern comptrollership environment. During the past couple of years, CSC has focused on implementing the necessary systems, policies, procedures and training of its functional employees to ensure that the financial support structure is in place to support the linking of financial and performance results.

CSC met Treasury Board Secretariat's April 1, 2001 requirements for preparedness for the Financial Information Strategy:

- CSC had a Financial Information Strategy Implementation Plan and established a cross-functional, intra-departmental implementation team.
- New financial systems were implemented for April 1999.
- Interfaces to the new Receiver General systems were completed for April 2000, well in advance of the required April 1, 2001 due date.
- CSC's capital assets were counted, evaluated and recorded as opening balances for 2001 – 2002 with audit and sign-off by the Chief Appraiser at Public Works and Government Services Canada. CSC has 1,900 buildings, 15,000 acres of land and more than 55,000 moveable assets with a net book value of $1.3 billion.
- Communications and change strategies involving the financial community were launched.
- Accounting policies and procedures were defined and some 700 finance, materiel management and real property staff have received training in accrual accounting, capitalisation of assets and the new accounting policies.
- Managers were provided with an orientation to the Financial Information Strategy.

Procurement and Contracting

The Contracting and Materiel Services directorate provides direction to ensure the government procurement and contracting processes to acquire goods and services are carried out in a manner that enhances access, competition and fairness. CSC endorses the government's initiative of a training and certification program for our procurement specialists. The Correctional Service operates in a decentralised environment and this initiative will help staff become even more knowledgeable and professional in their day-to-day activities. To this end, the Service has identified and set aside training funds to help its staff with this important initiative.

Contract Review Board operations remain the main tool to review the contracting activities. The new government initiative on active monitoring will help improve effectiveness in this area.

Materiel Management

Parliamentarians have expressed a strong interest in the progress being made by departments in the management of moveable goods. The introduction of the Financial Information Systems (FIS) Strategy has added to the demands for understanding the costs associated with the management of these goods. CSC must provide information on what it costs (life-cycle impact) to purchase, operate, store and dispose of these items. As a result, the Government of Canada regularly reports to the House Standing Committees on Industry and on Public Accounts. It is committed to staying abreast of departmental readiness in the implementation of FIS for moveable goods and to address accrual and lifecycle costing.

Over the last few years, the Service implemented an Oracle-based integrated Financial and Materiel Management system that includes a self-service procurement and fixed assets modules. CSC is now looking at incorporating all of its contracting data in the same system. If successful, it would give the department the flexibility of actively monitoring its contracting practices and facilitate the tasks surrounding annual reporting requirements.

Program Integrity

The Program Integrity process was introduced in fiscal year 1999 – 2000 as a means of financially assisting departments and agencies in areas where existing essential programs were under-funded and at risk.

For fiscal year 2000 – 2001, Treasury Board approved additional funding for CSC in the amount of $8 million. Most of these funds were designated for spending in the area of offender health for:

a) The treatment of existing HIV and Hepatitis C cases,
b) The automation of a health-tracking system, and
c) The introduction of prevention and education programs.

Some of this funding was also earmarked to offset the increased health costs incurred by our ageing offender population.

Sustainable Development Strategy (SDS)

The revised Sustainable Development Strategy, tabled in February 2001, retains the substantive focus of the 1997 edition, but also takes into account all the "lessons learned" during the implementation of the first edition of the strategy. This streamlined version focuses more clearly on the commitments for the upcoming reporting period without compromising the initial commitments, which were made in 1997. It separates the substantive goals from the actions required to achieve them; it also provides clearly assigned responsibility for particular actions.

Performance Results Management and Reports

A series of user friendly data-monitoring protocols have been designed for the use of front-line staff, with the capacity of real-time access by all levels of the Service. These protocols cover CSC's targets relating to energy, water and solid waste; the Energy protocol is now fully operational. Comprehensive baseline information relating to the new Sustainable Development Strategy targets is being generated through source testing, surveys and modelling techniques.

The reporting period 2000 – 2001 was separated in two: from April 2000 to September 2000 and from September 2000 to March 2001. For the period April to September 2000, the reader is encouraged to refer to the new Sustainable Development Strategy, specifically the full report on Sustainable Development Strategy 1997 targets. For the months of September 2000 to March 2001, the targets that showed the most progress were the Greenhouse Gases (GHG), Effluents to the Hydrosphere, Storage Tanks Replacement, and Contaminated Sites Management.

Progress to date

- In the summer of 2000, CSC conducted a self-audit of its Environmental Management System (EMS). This highlighted its strengths but also a number of deficiencies that CSC has set out to correct.
- Participated, along with eleven other departments, in the Green House Gases Reduction Initiative. CSC made a commitment to reduce its yearly GHG emission over the next 10 years by 14 Kilotons of CO_2 equivalent.
- More than 25 per cent of all offenders released in 2000 – 2001 received environmental awareness training prior to their release, thus surpassing the expected target of 25 per cent in three years.
- Storage tanks have been replaced in order to be compliant with the Technical Guidelines.

A full performance report covering the 1997 – 2000 period will accompany the year 2000 update on CSC's Web Site (Refer to www.csc-scc.gc.ca/text/pblct/sustain/toc_e.shtml).

C. OTHER INFORMATION

Standing Committee on Public Accounts (SCPA)

On April 1, 1999, the Auditor General issued his Report of an audit that revisited a broad range of the Service's activities. The Standing Committee on Public Accounts reviewed Chapter 1 of the Auditor General's Report, as it pertained to the reintegration of offenders. The Commissioner appeared before the Standing Committee on November 25, 1999 and the Standing Committee tabled its Report in the House of Commons on February 25, 2000.

The Report contained ten recommendations. The Standing Committee had originally asked that CSC report on the progress of five of the recommendations in the 1999 – 2000 Departmental Performance Report. However, due to the extent of the work that needed to be done, and the need for the Service to give itself the capacity to monitor progress, only two recommendations were reported last year. The progress report on the other eight recommendations is included in this Report, as requested by the Standing Committee. Also included is an update of last year's recommendations.

Recommendation 1
That CSC develop and implement an action plan to ensure that all Post-Sentence Community Assessments are prepared and received within its standards. This action plan should include the means to be used and a target implementation date, and should be submitted to the SCPA no later than April 30, 2000. Progress in implementing this plan should be reported in the DPRs, beginning with the Report for the period ending March 31, 2001.

1) Every region was to review its performance on the delivery of the Post-Sentence Community Assessment (PSCA) and to report to Executive Committee in September on actions taken to improve timeliness of PSCAs:
   - All regions regularly monitor performance of the PSCAs through the Action Indicators at the District and the Regional levels. The data reflects the percentage of Post-Sentence Community Assessments received prior to the date for the completion of the Correctional Plan. The indications to date for 2001 are that over 80 per cent are received prior to the completion of the correctional plan. They are received, on average, within 59.4 days of request, with a median of 33 days. These results indicate that CSC has improved the timely receipt of SPCA.

Recommendation 2
That CSC makes a concerted effort, in all of its regions, to obtain the co-operation of outside agencies in order to secure the timely receipt of documents required for the Offender Intake Assessments and that it report to Parliament on the progress made in its DPRs, beginning with the Report for the period ending March 31, 2001.

1) An Action Indicator was to be created to reflect acquisition of information as per Executive Committee decision on Bypass, and regular monitoring of timeliness of critical information acquisition was to occur:
   - Action Indicators have been established by Performance Assurance to provide information on all overdue reports. The reports are broken out by institution. This information is regularly provided to EXCOM for monitoring of timeliness and information acquisition. As noted below, progress has been made since the Auditor General's report was published. According to the Auditor General's report, Police Reports and Judges' Comments were not received within a

fifty-six (56) day timeframe. Results against the timeliness of the Post-Sentence Community Assessment are reported under Recommendation 1.

2) Regions were to review current arrangements with courts and police forces and recommend / implement ways to improve timeliness.
   - Discussions are underway and agreements are currently being reviewed.
   - Police reports are included in the Provincial / Territorial Agreements for British Columbia, Alberta, Manitoba, Nova Scotia and Newfoundland, while they are not in the agreements with Saskatchewan, Ontario, Quebec, New Brunswick, Prince Edward Island and Nunavut. So far in 2001, over 90% of Police Reports are received prior to the due date for the completion of the Correctional Plan. On average, the first Police Reports are received 45.6 days after the sentence commences, with a median of 26 days.
   - As of May 2001, over 80% of the Judges' comments are received before the due date for the completion of the Correctional Plan. On average, the Judge's comments are received in 53.3 days, with a median of 29 days.

3) Executive Committee was to consider proposals that could be made in CCRA Review to assist CSC and submit, if still timely.
   - This component was ruled by CSC as not being required.

Recommendation 3
That CSC redouble its efforts to ensure that a maximum amount of time is available for the effective completion of intake assessments, correctional plans, rehabilitation programs, and reports prior to offenders' earliest parole dates. The progress achieved by these efforts should be presented in the DPR beginning with the Report for the period ending March 31, 2001.

1) Conduct reviews of timelines for offenders admitted between May-August 1998 and September-December 1998 (i.e. quarterly interval beginning with quarter after the one covered by the Auditor General report) to see if changes occurred.
   - Reviews of timelines were conducted, starting in July 1999. CSC made improvement in the timeframes, increasing the time available for preparing offenders, serving sentence of 4 years or less, for their first parole review as follows:

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
19 days	60 days	103 days	101 days

Source: Offender Management System

   - The average time available to prepare for National Parole Board reviews increased dramatically with the introduction of the Operation Bypass. This information is included in the Corporate Results, so that the Executive Committee can monitor the situation on an ongoing basis.

2) CSC was to present the results in the Section 1 of the action plan as part of review of the changes as a result of the streamlining of case management (Operation Bypass), anchoring this review on timeliness and quality case preparation.
   - Results are presented in RADAR (Reports of Automated Data Applied to Reintegration) and are available to staff and managers to assist in the effective management of the case preparation process. These reports are found under 'Reintegration Information Tools' section of RADAR. One report is titled 'Reintegration Potential' and a second set of reports is entitled "Case Preparation".

3) The final report on Operation Bypass was to include necessary adjustments and / or recommendations.
   - The implementation of changes not requiring OMS modifications will be accomplished during 2001 – 2002, as per schedule for conversion of Standard Operating Practices (SOPs) to Commissioner's Directives (CDs), which is underway.

Recommendation 4
That CSC provide thorough training to its correctional officers in the preparation of reports submitted to the NPB, that it ensure that its senior staff develop procedures that will ensure the production of reports that meet the standards for quality that both it and the NPB demand. The Service should report on the progress made in the DPR beginning with the report ending March 31, 2001.

1) Design quality control training module.
   - This was completed in August 1999.

2) Deliver quality control training for line supervisors and managers in all regions.
   - This training was piloted in the Atlantic Region in May, 1999, and has now been completed in all regions.

3) Consult National Parole Board reintegration managers for their input and / or opinions on improvement of quality.
   - This is done on an on-going basis. It was on the agenda of a recent Assistant Deputy Commissioners meeting, and input has been received at CSC from National Parole Board members concerning an improvement in the quality of reports.

4) Review results of any regional audits conducted in last year and circulate analysis and any identified best practices to all regions.
   - This is done as the audits are completed. Audits are a regular item at Regional Administrators, Integration, national meetings, and results are exchanged with different regions at that time.

5) National case management audit to include review of quality elements.
   - The overall case management audit was divided and is being completed in sections. In addition to the completed of the Frequency of Contact (FOC) review, an Offender Intake Assessment (OIA) audit was conducted and the report has been published. The next aspect is Institutional Case Management, including Accelerated Parole Review (APRs) that will commence in summer 2001.

Recommendation 5
That CSC regularly assess the cost effectiveness of its employment programs, that it make adjustments that are indicated as a consequence of that assessment, and that it report both that assessment results and program adjustments to Parliament in its DPR, beginning with the Report ending March 31, 2001.

The following progress was made in this area:

- All employment programs have been consolidated under the direction of CORCAN's CEO.
- An improved inmate assessment tool, to identify offender employment deficiencies, has been identified and is currently being implemented.
- For enterprise-type work managed by CORCAN, significant improvement has been achieved (as noted below):

	[illegible]	[illegible]
Revenues	$74.9M	$78.0M
Operating fees	($4.3M)	($1.7M)
RF draw down (at year-end)	$44.1M	$20.6M
AR (at year-end)	$23.9M	$8.9M
Finished goods (at year-end)	$8.1M	$4.6M

- Vocational Training is currently under review to assess its cost effectiveness and to determine what adjustments need to be made to this program. This review will be completed prior to March 31, 2002.
- With the assistance of the Performance Assurance Sector, an Employment and Employability Evaluation Framework has been developed that will result in an objective evaluation of the effectiveness of CORCAN.
- There is still a need to track actual expenditures in each work category (e.g. kitchens, Engineering and Maintenance, etc.).

Recommendation 6
That, by September 15, 2000, CSC develop and implement a strategy designed to ensure that offenders are provided with employment programs that accurately match their employment needs and that it submit this strategy to the SCPA prior to that date.

1) Integrate the assessment of employability needs of offenders into the intake assessment process.
   - The current process determines if an offender has 'considerable' or 'some employability skills deficiency'. Once a need has been identified, a more comprehensive, cost-effective, timely, differentiated, and specific assessment is to be completed. A review of current tools and a critical path will be presented to CORCAN's Operations Management Committee (OMC) in June 2001. To be completed by March 31, 2002.
2) Develop and implement a national program for acquisition and refinement of employable skills, career planning, counselling, job search and placement.
   - Sixty job profiles have been reviewed and finalised. The framework for post-release employment support services is completed. Funding options are being developed.
3) Complete a full revision of work assignments and vocational training programs in order to encourage better development of the offender's employability.
   - An employment strategy, involving various work programs, has been developed and is being tested in three institutions for fine-tuning. The testing commenced last Fall, and is taking place in Port Cartier, Drummond, and St. Anne des Plaines institutions in the Quebec Region.

Recommendation 7
That CSC includes data on the results achieved from the use of its new community workload formula in its DPR, beginning with the Report for the period ending March 31, 2000.

1) Provide a report to the Executive Committee for decision on whether or not to proceed with implementation.
   - This was completed and approved in February 2000.
2) Incorporate the formula into the financial allocation package.
   - This has been completed. The formula has been integrated and is being used to determine the financial allocation at the beginning of the fiscal year, based on the demand.

3) Develop a guide on use of workload formula for regional and local managers, and
4) Develop monitoring and evaluation tools.
   - The tool has been refined and automated for much quicker and simpler access to information. This includes a built-in guide to all the calculations in both official languages, which has been implemented. Resource allocations have been identified; however, the tool will continue to be refined. The formula will be an ongoing agenda item on the National District Directors Council meetings.

Recommendation 8
That CSC closely monitor the number and frequency of escapes among offenders who have been assigned to minimum security institutions on the basis of assessments derived from its custody rating scale and that it report this information to Parliament in its DPR, beginning with the Report ending March 31. 2000.

CSC reported on the issue last year and it is considered complete.

Recommendation 9
That CSC take immediate steps to test the reliability of its risk assessment instruments in order to determine if they are used by its staff in a consistent and predictable manner.

CSC reported on the issue last year and it is considered complete.

Recommendation 10
That CSC includes a detailed discussion on the results achieved by Operation Bypass in its DPR for the period ending March 31, 2000. This discussion must link the initiative's results with its objectives and the costs involved in its design, implementation and operation. Clear references to those areas in which the initiative is intended to fulfil recommendations made by the Auditor General of Canada must also be included.

CSC reported on the issue last year and it is considered complete.

Additional Statistics

As a complement to the statistical information included in the report, following are some of the trends over a longer period of time:

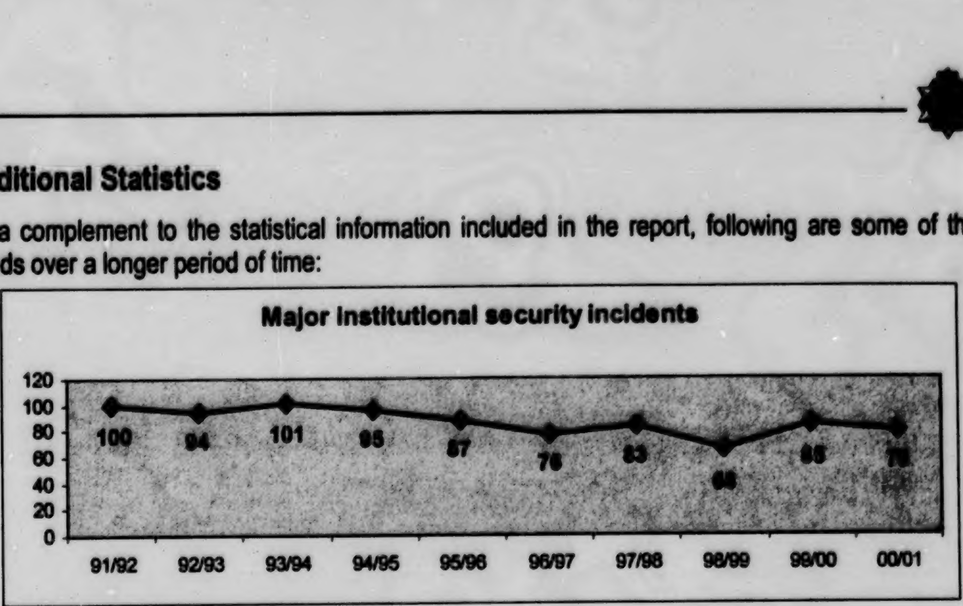

Source: Corporate Results, June 2001

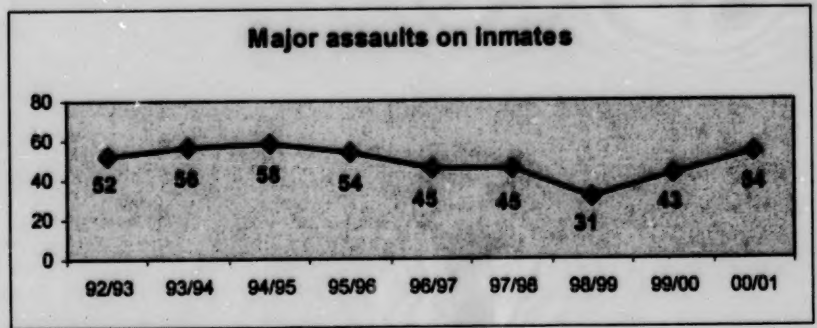

Source: Corporate Results, June 2001

Institutional Drug Seizures

	96/97	97/98	98/99	99/00	00/01
Micellaneous pills (#)	2397	3310	3095	1894	2979
Cocaine (grams)	179.6	101.5	105.8	159.7	355.4
Opiates (grams)	213.4	100.7	191.6	163.9	245.4
Alcohol and brew (litres)	5441.5	5749.3	9921.8	12216.5	8245.6
THC (grams)	2181.7	5287.9	5062.4	5443.4	8013.7

Source: Offender Management System

Research publications 2000 – 2001

FORUM – On Corrections Research

Vol. 12, No. 2	"What Works" in Corrections
Vol. 12, No. 3	Managing Long-term Offenders
Vol. 13, No. 1	Reintegration Levers
Vol. 13, no. 2	Special Issue – Research Summaries – R-56, 1997 to R-95, 2000

Research Reports

R-86	Results of an Evaluation of the Peer Support Program at Grand Valley Institution for Women
R-87	Results of an Evaluation of the Peer Support Program at Nova Institution for Women
R-88	Results of an Evaluation of the Peer Support Program at Joliette Institution for Women
R-89	Use of Residency Condition with Statutory Release: A Descriptive Analysis
R-90	Case Needs Review: Employment Domain
R-91	Predicting Suicide Attempts Among Male Offender in Federal Penitentiaries
R-92	A Review of Marital and Family Variables as they Relate to Adult Criminal Recidivism
R-93	Federal Imprisonment Trends for Women 1994-95 to 1998-99
R-94	An Examination of Aboriginal and Caucasian Women Offender Risk and Needs Factors
R-95	The Utility of Clinical and Actuarial Risk Assessments for Offenders in Pre-release Psychiatric Decision-Making
R-96	Development of a Reliable Self-report Instrument for the Assessment of Criminogenic Needs
R-97	The Application of the Community Intervention Scale to Women Offenders: Preliminary Findings
R-98	An Investigation into the Factors leading to Increased Security Classification of Women Offenders
R-99	Canadian Federally Incarcerated Adult Women Profiles Trends from 1981 to 1998
R-100	A Medium-Term Federal Offender Population Forecast: 2001 to 2004

Research Briefs

B-24	Homicide, Sex, Robbery and Drug Offenders in Federal Corrections: An End-of-1999 Review
B-25	Homicide, Sex, Robbery and Drug Offenders in Federal Corrections: An End-of-2000 Review

Special Reports

SR-4A	The Safe Return of Offenders to the Community: Statistical Overview November 2000
SR-4B	The Safe Return of Offenders to the community: Statistical Overview April 2000

CSC's Institutions by Region and Security Classification

Atlantic Region
Atlantic Institution (Maximum)
Dorchester Penitentiary (Medium)
Nova Institution for Women (Multi-Level)
Springhill Institution (Medium)
Westmorland Institution (Minimum)
Parrtown CCC (Minimum)
Newfoundland CCC (Minimum)
Carlton CCC (Minimum)
Carlton Centre CCC Annex (Minimum)

Pacific Region
Elbow Lake Institution (Minimum)
Matsqui Institution (Medium)
Regional Health Centre (Multi-Level)
Ferndale Institution (Minimum)
Mission Institution (Medium)
William Head Institution (Medium)
Kent Institution (Maximum)
Mountain Institution (Medium)
Sumas CCC (Minimum)

Ontario Region
Bath Institution (Medium)
Grand Valley Institution for Women (Multi-Level)
Kingston Penitentiary (Maximum)
Beaver Creek Institution (Minimum)
Frontenac Institution (Minimum)
Millhaven Institution (Maximum)
Collins Bay Institution (Medium)
Joyceville Institution (Medium)
Pittsburgh Institution (Minimum)
Regional Treatment Centre (Multi-Level)
Warkworth Institution (Medium)
Isabel McNeill (Minimum)
Fenbrook Institution (Medium)
Portsmouth CCC (Minimum)
Keele CCC (Minimum)
Hamilton CCC (Minimum)

Quebec Region
Archambault Institution (Medium)
Drummond Institution (Medium)
La Macaza Institution (Medium)
Cowansville Institution (Medium)
Federal Training Centre (Minimum)
Leclerc Institution (Medium)
Donnacona Institution (Maximum)
Joliette Institution (Multi-Level)
Montée Saint-François Institution (Minimum)
Port-Cartier Institution (Maximum)
Regional Reception Centre (Maximum)
Sainte-Anne-des-Plaines Institution (Minimum)
Laferrière CCC (Minimum)
Marcel Caron CCC (Minimum)
Hochelaga CCC (Minimum)
Martineau CCC (Minimum)
Sherbrooke CCC (Minimum)
Ogilvy CCC (Minimum)

Prairie Region
Bowden Institution (Medium)
Bowden Annex (Minimum)
Rockwood Institution (Minimum)
Stony Mountain Institution (Medium)
Drumheller Institution (Medium)
Drumheller Annex (Minimum)
Regional Psychiatric Centre (Multi-Level)
Edmonton Institution for Women (Multi-Level)
Edmonton Institution (Maximum)
Riverbend Institution (Minimum)
Grande Cache Institution (Minimum)
Saskatchewan Penitentiary (Medium)
Okimaw Ohci Healing Lodge (Multi-Level)
Pê Sâkâstêw (Minimum)
Grierson Centre (Minimum)
Pê Sâkâstêw CCC (Minimum)
Oskana CCC (Minimum)
Osborne CCC (Minimum)

Glossary

Aboriginal
Indian, Inuit or Metis.

Aboriginal community
Aboriginal community is a first nation, tribal council, band, community, organisation or other group with a predominantly Aboriginal leadership.

Accountability Contract
The contract signed between the Commissioner and senior executives, which lists the major objectives and expected accomplishments for the coming year.

Administrative Segregation
Administrative Segregation is confinement to keep the offender from associating with other inmates in order to maintain the security of the penitentiary. Inmates may be segregated involuntarily or voluntarily.

Involuntary Segregation
The institutional head may order that an offender be confined in administrative segregation if they believe on reasonable grounds that:

(1) The offender has acted, has attempted to act or intends to act in a manner that jeopardises the security of the institution or the safety of an individual, and that his or her continued presence in the general population would jeopardise the security of the institution or the safety of any person;

(2) The continued presence of the offender in the general population would interfere with the investigation of a criminal or serious disciplinary offence;

(3) The offender would be in danger in the general population and he does not request segregation.

Voluntary Segregation
The institutional head may order that an offender be confined in administrative segregation if they believe on reasonable grounds, that the offender would be in danger in the general population, and he requests segregation.

Administrative segregation shall only occur when there are reasonable grounds to believe one or more of the above conditions exist, and the institutional head is satisfied there is no reasonable alternative to administrative segregation.

Case management process
Case management process is a basic means by which all sentences are managed. The process is designed to ensure that all relevant information about individual offenders is co-ordinated and focused to produce a clear understanding of a case at any given time during a sentence.

Community Based Residential Facilities
Facilities contracted from outside agencies or organisations to house federal offenders in the community.

Community Correctional Centres (CCCs)
Community Correctional Centres (CCCs) house primarily offenders on day parole and are designated as minimum-security institutions. In these, the director, parole officers and support staff work as a team, often in co-operation with community partners, to supervise and provide programs for offenders and prepare them for full parole.

Conditional Release
Conditional release helps inmates to make a gradual, supervised return to society while serving their sentence. The *Corrections and Conditional Release Act (CCRA)* sets out four types of conditional release for federal offenders: temporary absences, work release, day parole and full parole.

Temporary Absences (TAs)

Temporary Absences may be granted to offenders for medical, administrative, community service, family contact, and personal development reasons (relating to rehabilitation) where it is considered that the offender will not present an undue risk to society.

> **Escorted temporary absence (ETA)** may be granted at any time during the sentence.
>
> **Unescorted temporary absence (UTA)** may be granted after an offender has served one-sixth of the sentence or six months, whichever is greater.

Temporary absences are authorised by either the Warden of the penitentiary or by the National Parole Board (NPB), depending on factors such as the type of release, the offender's sentence and security classification. Offenders classified as maximum security do not qualify for UTAs.

Work Release (WR)

Work release allows an offender, classified as minimum or medium security and who is judged not to pose an undue risk, to do paid or voluntary work in the community under supervision. Besides offering practical experience to the offender and assistance to the community, work releases contribute to public safety because they assist an offender's reintegration into society and reduce the chances of re-offending.

Day Parole (DP)

Day parole allows an offender to participate in community-based activities to prepare for release on full parole or statutory release. Generally, offenders become eligible to be considered for day parole six months before their full parole eligibility date.

A new Day Parole program was introduced in Bill C-55 and came into force on July 3, 1997. This "Accelerated Parole Review" applies only to first time, non-violent federal offenders. These offenders are reviewed for Day Parole after having served one-sixth of their sentence.

Those imprisoned for either first or second-degree murder become eligible for day parole three years before they are eligible for full parole. The offender is usually required to return to an institution or a halfway house each night.

Full Parole (FP)

Inmates are normally eligible to be considered for full parole by the NPB, after serving one-third of their sentence, or seven years, whichever is less. Under the CCRA, judges have, at the time of sentencing, the option of lengthening the time that violent and serious drug offenders spend in prison by delaying eligibility for full parole until they have completed one-half of their sentence.

Offenders sentenced to life for first degree murder or high treason are not eligible to be considered for parole until they have served 25 years. Those sentenced to life for second degree murder may apply for parole after serving between 10 and 25 years, as determined by the Court. However, anyone convicted of murder who must serve more than 15 years before full parole eligibility, may apply after serving 15 years for a judicial review by a Superior Court judge and a jury who may reduce parole eligibility dates. Offenders who are serving life sentences and who are granted parole remain on parole for the rest of their lives.

CORCAN

A Special Operating Agency that employs federal offenders for its workforce and in doing so, provides them with working skills and working habits necessary to compete in the workforce.

Correctional Operations

Correctional operations provide for the security and control of inmates, treatment and release planning, monitoring of progress, and the provision of health care.

Correctional Programs
Correctional programs are designed to improve the offender's current knowledge and skill level, improving the likelihood of successful reintegration into the community upon release.

Correctional Services
Correctional services are services or programs for offenders, including their care and custody.

Double Bunking
The placement of two offenders in a cell designed for one.

Healing Lodge
Healing Lodges opened in 1996 as special institutions for lower-security Aboriginal offenders. The lodges are based on Aboriginal ethics, values and principles, while meeting the statutory mandate and mission of CSC. They are planned in full partnership with the Aboriginal community. The majority of staff, including the wardens, are Aboriginal. A body of Aboriginal community members monitors the lodges' operations and provides advice on further development.

Health Care
Health care includes medical care, dental care and mental health care, provided by registered health care professionals.

Inmate (Offender)
As defined in the *CCRA* is:

(a) a person who is in a penitentiary pursuant to
- (i) a sentence, committal or transfer to penitentiary, or
- (ii) a condition imposed by the national Parole Board in connection with day parole or statutory release, or

(b) a person who, having been sentenced, committed or transferred to penitentiary
- (i) is temporarily outside penitentiary by reason of a temporary absence or work release authorised under this *Act*, or
- (ii) is temporarily outside penitentiary for reasons other than a temporary absence, work release, parole or statutory release, but is under the direction or supervision of a staff member or of a person authorised by the Service.

Institutions

Minimum Security Institutions
Minimum-security institutions house offenders who pose a limited risk to the safety of the community. The perimeter of a minimum-security institution is defined but not directly controlled. Offender movement and association within the institution are regulated under minimal supervision.

Medium Security Institutions
Medium-security institutions house offenders who pose a risk to the safety of the community. The perimeter of a medium-security institution is well defined, secure and controlled. Offender movement and association are regulated and generally supervised.

Maximum Security Institutions
Maximum-security institutions house offenders who pose a serious risk to staff, other offenders and the community. The perimeter of a maximum-security institution is well defined, highly secure and controlled. Offender movement and association are strictly regulated and directly supervised.

Multi-level Institution
An institution which houses offenders of different security classifications in different secure areas of the institution.

Ion Scanner
An ion scanner is an electronic device that has the ability to detect residual amounts of particular drugs on personal items such as money or credit cards.

Mental Health Care
Mental health care is the care of a disorder of thought, mood, perception, orientation or memory that significantly impairs judgement, behaviour, the capacity to recognise reality or the ability to meet the ordinary demands of life.

Methadone
Methadone is an addictive, synthetic, long-acting drug form, which blocks the euphoric effects of heroin. It is orally administered and, in Canada, available only in powdered form, which is usually mixed with juice. According to numerous scientific studies, methadone minimises adverse physical, psychological, social and criminal effects associated with heroin addiction. It can be prescribed only by a qualified physician; there are more than 800 physicians across Canada who are licensed to administer methadone, including several on contract with the Correctional Service of Canada.

Offender Management System (OMS)
The automated information system used by the Service as its main database for offender information.

Opiates
Drugs containing or derived from opium, used as a sedative narcotic to lessen pain or ease sleep (e.g., codeine and morphine).

Release on Expiry of Sentence
Release on expiry of sentence is not a conditional release but the full release required when someone has served the entire sentence. It applies to offenders who were considered too dangerous to return to the community under statutory release. In addition, some offenders eligible for conditional release choose to stay in prison until the end of their sentences.

Revocation
Once parolees have violated the conditions of their conditional release, or have been charged with a criminal offence, their conditional release (day parole, full parole) is suspended and they are re-incarcerated. Upon reviewing the case at a formal hearing, the National Parole Board may then decide to revoke parole and have the offender remain incarcerated. If the offender is not re-incarcerated, the conditional release is re-instated.

Security Classification
The security classification of each offender is first established during the Intake Assessment process at reception primarily using the Custody Rating Scale. The security classification is subsequently reviewed at key points throughout the sentence using the Security Reclassification Scale. This Scale is a research-based tool that was developed to assist caseworkers to determine the most appropriate level of security (minimum, medium or maximum) at key points throughout the offender's sentence.

Sentence
Sentence is a specified term of imprisonment and includes a sentence imposed by a court of a foreign state on a Canadian offender who has been transferred to Canada pursuant to the Transfer of Offenders Act.

Service
Service means the Correctional Service of Canada.

Statutory Release (SR)
By law, most offenders who are serving sentences of fixed length, and who have not been granted parole or had their parole revoked, must be released on statutory release after serving two-thirds of their sentence.

Although statutory release decisions are not made by the NPB, the Board may add conditions to the release to protect society and assist the offender to adjust to the outside world in a law-abiding fashion. Failure to comply with these conditions can result in a suspension by the Correctional Service of Canada (CSC) and revocation of the release by the NPB, with the offender then returned to a correctional facility. If the NPB believes that the offender is likely to cause serious harm or commit a serious drug offence before the expiration of the sentence, the Board may, upon referral from CSC: grant the offender "one-chance" statutory release; order the offender to live under strict residential conditions; or order the offender to be detained in penitentiary until the end of the sentence. Statutory release does not apply to offenders serving life or indeterminate sentences.

THC (Tetrahydrocannabinol)
The active principle in cannabis (marijuana)

Warrant Expiry Date (WED)
The date the sentence imposed by the courts officially ends.

Service correctionnel Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2001

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement
Document pilote

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/36-2001
ISBN : 0-660-61684-X

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes* : *Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'est engagé à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les retombées et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Plus tôt cette année, les ministères et les organismes ont été invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats, soit les avantages dévolus aux Canadiens et Canadiennes, plutôt que sur les activités. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte et le rattacher aux engagements antérieurs, tout en expliquant les écarts. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer clairement les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante :
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp
Les observations ou les questions peuvent être adressées directement au webmestre de ce site Web ou à l'organisme suivant :
Direction de la Gestion des résultats et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7167 – Télécopieur : (613) 957-7044

Service correctionnel Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant le 31 mars 2001

Approuvé par

Lawrence MacAulay
Solliciteur général

TABLE DES MATIÈRES

Section I : Messages .... Page 5
Message du Portefeuille .... Page 5
Message de la commissaire .... Page 7

Section II : Réalisations du Service .... Page 10
Tableau des principaux engagements .... Page 11
Sommaire exécutif .... Page 12
Prise en charge .... Page 15
Garde .... Page 25
Réinsertion sociale .... Page 35
Gestion générale .... Page 51

Section III : Annexes .... Page 65
A - Information financière .... Page 65
Aperçu du rendement financier .... Page 65
Tableaux financiers .... Page 66

B – Rapports regroupés .... Page 73
Modernisation de la fonction de contrôleur .... Page 73
Approvisionnement et marchés .... Page 73
Gestion du matériel .... Page 74
Intégrité des programmes .... Page 74
Stratégie de développement durable .... Page 75

C – Renseignements divers .... Page 76
Réponse au Comité permanent des comptes publics .... Page 76
Statistiques supplémentaires .... Page 82
Publications de recherche .... Page 83
Établissements .... Page 85
Lexique .... Page 86

SECTION I : MESSAGES

Message du Portefeuille

J'ai le plaisir de présenter le Rapport sur le rendement du ministère du Service Correctionnel du Canada pour la période se terminant le 31 mars 2001. Ce document vise à décrire les priorités stratégiques du ministère et à fournir une indication claire des résultats que nous avons obtenus par rapport à nos plans en 2000-2001.

Le Service Correctionnel du Canada fait partie du portefeuille du Solliciteur général, qui comprend la Gendarmerie royale du Canada, le Service correctionnel du Canada, la Commission nationale des libérations conditionnelles, le Service canadien du renseignement de sécurité et trois organismes d'examen. Le Portefeuille joue un rôle clé dans le système canadien de justice pénale, notamment dans les secteurs de l'application de la loi, de la sécurité nationale, des services correctionnels et de la libération conditionnelle. Le ministère remplit ce rôle en me fournissant des conseils d'orientation stratégique ainsi qu'en favorisant et appuyant la cohérence et la coordination des politiques dans l'ensemble du Portefeuille et parmi nos autres principaux partenaires de toutes les régions du pays.

Les attaques contre le World Trade Center et le Pentagone illustrent clairement pourquoi la sécurité publique doit demeurer une priorité du gouvernement du Canada. Le terrorisme est un phénomène mondial et le Canada ne peut se croire immunisé contre un tel fléau. Le présent rapport fait état de nos réalisations par rapport aux plans que nous avions élaborés pour le dernier exercice; j'ai cependant la conviction que, l'an prochain, nous serons en mesure, comme tous les autres ministères, de vous parler des mesures supplémentaires que nous aurons prises pour protéger la sécurité des Canadiens et Canadiennes et accroître notre collaboration avec les États-Unis et nos partenaires internationaux en matière de renseignement de sécurité et d'application de la loi.

Au cours de la dernière année, le gouvernement a investi dans de nombreuses initiatives visant à soutenir le Programme de sécurité publique. Voici quelques-uns des résultats découlant de ces investissements :

- Maintien de la collaboration avec les provinces et les territoires afin de lutter contre le crime organisé.
- Adoption d'une nouvelle loi sur le blanchiment d'argent et création du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada.
- Adoption d'une nouvelle loi qui autorise la consultation des casiers judiciaires des délinquants sexuels ayant reçu un pardon afin de vérifier leurs antécédents, permettant ainsi de mieux protéger les enfants.
- Création d'une banque nationale de données génétiques, un nouvel instrument d'enquête qui facilitera grandement le travail des responsables de l'application de la loi.
- Élaboration d'un plan d'action visant à accroître la capacité des organismes d'application de la loi et de sécurité nationale de poursuivre légalement leur travail d'interception de messages dans un monde où les communications ne cessent d'évoluer.

- Adoption de nouvelles mesures Canada-États-Unis visant à resserrer la sécurité le long de nos frontières communes.
- Initiatives visant à augmenter la participation des collectivités autochtones aux services correctionnels.

Il est important de rappeler que ces réalisations auraient été impossibles sans la contribution et l'aide constante de nos partenaires. Ces partenaires comprennent d'autres ministères et organismes fédéraux, les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, des organisations internationales ainsi que des organismes des secteurs privé et bénévole.

En cette Année internationale des volontaires, j'aimerais profiter de l'occasion pour remercier, au nom du gouvernement et de toute la population canadienne, les bénévoles qui, dans l'ensemble du pays, soutiennent sans relâche et font connaître le programme de sécurité publique. Notre réussite repose en grande partie sur leur dévouement. Je me réjouis de la possibilité de poursuivre ce travail de collaboration au cours des années à venir afin que nos collectivités soient saines et sécuritaires.

Le système de justice pénale a et aura toujours des défis à relever mais, tel que souligné dans le discours du Trône, le gouvernement en place a promis aux Canadiens et Canadiennes des communautés fortes et sûres. Les résultats présentés dans ce rapport et dans les rapports des autres organismes du Portefeuille posent les jalons d'améliorations futures et nous rapprochent de nos objectifs.

L'honorable Lawrence MacAulay, député
Solliciteur général du Canada

Message de la commissaire

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport sur le rendement du Service correctionnel du Canada (SCC) pour la période se terminant le 31 mars 2001. Ce document décrit nos réalisations, mais aussi le travail qu'il nous reste à accomplir.

Le SCC fait partie du portefeuille du Solliciteur général et est responsable de l'administration des peines de deux ans et plus. Le SCC gère le fonctionnement de différents types d'établissement, allant de pénitenciers à niveau de sécurité élevé aux centres communautaires gérés par l'État, en passant par des bureaux de libération conditionnelle. Le SCC gère plus de 200 sites à travers le Canada, dont 69 établissements correctionnels. Ces établissements sont en opérations 24 heures par jours, 365 jours par années. Le SCC possède un effectif de plus de 15 000 employés ainsi qu'un budget de 1.4 milliards de dollars. Au cours de l'année considérée, nous avons pris en charge près de 22 000 délinquants dont 60 % étaient incarcérés dans nos établissements et les autres sous surveillance dans la collectivité.

Le mandat du SCC est de contribuer à la protection du public en assurant la garde des délinquants de façon sûre, sécuritaire et humaine, en les aidant à devenir des citoyens respectueux de la loi grâce à des programmes basés sur la recherche ainsi qu'à des remises en liberté progressives et structurées dans les collectivités canadiennes.

Le changement de direction que nous avons connu au cours de l'année dernière ne s'est pas traduit par un changement d'orientation. Cela ne signifie pas cependant que tout est parfait — nous avons encore de sérieuses questions à régler avec nos partenaires de la justice pénale, chez nous et à l'étranger, notamment combattre le crime organisé, corriger le taux d'incarcération exagérément élevé des Autochtones, contrôler et traiter les problèmes de toxicomanie, et plus récemment, la menace que représente le terrorisme international.

Le présent rapport met en évidence certaines de nos réalisations au cours de la dernière année, dans nos quatre secteurs d'activité que sont la prise en charge, la garde, la réinsertion sociale et la gestion générale. Nous sommes contents de notre rendement au chapitre de la réinsertion sociale des délinquants, sans risque pour la collectivité, et du fait que la communauté internationale a reconnu que nous étions l'un des meilleurs services correctionnels au monde. La stratégie antidrogue du SCC, par exemple, est progressiste et réussit à maintenir un équilibre entre des mesures strictes de répression, des unités novatrices de soutien intensif et des recherches dans le domaine du traitement de la toxicomanie, grâce entre autres, à l'ouverture d'un centre voué à la recherche de moyens efficaces pour traiter les toxicomanes. Fidèles aux priorités des Canadiens, nous continuons de répondre de manière créatrice aux besoins spéciaux des délinquants autochtones en ayant davantage recours aux pavillons de ressourcement offrant des services adaptés à leur culture et en collaborant de plus près avec les collectivités autochtones dans la prestation de services correctionnels. Nous avons également fait des pas de géant dans le renforcement de nos partenariats et dans la création d'avenues nouvelles pour engager les citoyens, en travaillant de concert avec les citoyens et les autorités provinciales, territoriales et internationales, éléments étant maintenant sous la responsabilité de notre tout nouveau Secteur de l'engagement communautaire.

Afin de nous adapter aux nouvelles formes que revêt l'activité criminelle, ainsi qu'aux besoins de la société canadienne et aux nouvelles priorités du gouvernement, nous nous efforçons d'accroître constamment notre efficience et notre efficacité. Ainsi, il nous reste encore à améliorer notre conformité au niveau des politiques et des normes, et nous allons y parvenir en réformant nos fonctions d'enquête et de vérification, en responsabilisant davantage nos gestionnaires et en renforçant notre capacité d'organisation apprenante. Un autre besoin, de plus en plus pressant, est celui d'agir dans le respect des règles d'éthique et conformément aux droits canadiens et internationaux de la personne.

Nous devons également nous adapter à une population carcérale qui se transforme. Une hausse de plus de 31 % du nombre de délinquantes est prévue au cours des huit prochaines années, tandis que les délinquants plus âgés représentent maintenant près de 18 % de l'ensemble de la population carcérale. Ces groupes ont des besoins particuliers en matière de programmes et de traitement. Afin de relever les défis constants que pose la gestion de ces populations, nous avons adopté des stratégies dont la mise en œuvre doit cependant être accélérée. Nous sommes également conscients de l'influence qu'exercent les gangs et les organisations criminelles dans nos établissements. La propagation de maladies infectieuses telles que l'infection au VIH/sida et l'hépatite C complique grandement la prestation de soins de santé satisfaisants dans ce milieu bien particulier qu'est celui des établissements fédéraux.

Au niveau des opérations, nous ajustons nos mesures de sécurité afin de faire face aux conséquences possibles des actes de terrorisme international, qui nous obligeront à coordonner nos stratégies avec celles de nos organisations sœurs et de nos partenaires de la justice pénale.

Nous devons aussi faire une contribution au renouveau de la fonction publique et nous nous attendons à ce que près de 70 % de nos cadres supérieurs prennent leur retraite au cours des cinq à sept prochaines années. Nous déployons beaucoup d'efforts pour préparer la prochaine génération de gestionnaires, comme en témoignent le nouveau Centre d'apprentissage en gestion correctionnelle, la nouvelle Stratégie nationale de recrutement des Autochtones et diverses initiatives de renouvellement de l'effectif. Nous avons mis en place une Stratégie d'information financière, qui comprend des systèmes, des politiques, des procédures et des activités de formation, et qui permet au SCC d'adapter ses méthodes de fonctionnement aux nouvelles normes qui régissent la fonction de contrôleur, auxquelles tous les ministères fédéraux doivent se conformer. Nous continuerons de participer au renforcement de l'union sociale grâce à des partenariats et accords innovateurs avec nos homologues provinciaux et territoriaux. En dernier lieu, nous appuyons activement le rôle que joue le Canada dans le monde, soit en offrant une aide technique aux autres pays, en leur faisant part de nos expériences ou en soutenant directement des pays tels que le Kosovo, qui s'efforcent de moderniser leurs systèmes correctionnels.

Au cours des prochaines années, le SCC poursuivra quatre objectifs généraux qui feront en sorte que le Service sera bien positionné pour relever les défis et saisir les occasions qui se présenteront à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation, tout en agissant dans le sens de son mandat et de sa mission :

1) Contribuer à la réduction du taux d'incarcération des délinquants et des délinquantes autochtones.
2) Optimiser le potentiel de réinsertion sociale des délinquants en toute sécurité.
3) Accroître la santé et le mieux-être de chaque unité opérationnelle.
4) Renouveler la capacité de l'organisme.

Nous pensons que ces objectifs correspondent exactement à ce que doit faire le SCC pour maintenir sa contribution de longue date à la sécurité et au bien-être des Canadiens et Canadiennes. Nous continuerons donc de favoriser l'établissement de partenariats avec la collectivité, avec les organismes gouvernementaux, avec les autres intervenants fédéraux, provinciaux et territoriaux du système de justice pénale ainsi qu'avec nos collègues des autres pays afin de satisfaire à nos obligations en faisant preuve d'excellence en matière de services correctionnels.

Lucie McClung, Commissaire
Service correctionnel Canada

SECTION II : RÉALISATIONS DU SERVICE

Le Service correctionnel du Canada (SCC) est l'organisme du gouvernement fédéral responsable de l'administration des peines de deux ans ou plus imposées par les tribunaux. Il est aussi responsable de la gestion d'établissements carcéraux de divers niveaux de sécurité et de la surveillance des délinquants en liberté sous condition dans la collectivité.

Le mandat du Service est régi par la *Loi constitutionnelle*, le *Code criminel*, la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* et leurs règlements d'application, ainsi que par d'autres textes de loi fédéraux.

L'objectif du programme du Service est le suivant :

> En tant que composante du système de justice pénale et dans la reconnaissance de la primauté du droit, contribuer à la protection de la société en incitant activement les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain.

Cet énoncé intègre quatre priorités stratégiques qui découlent directement de la Mission et qui constituent les principaux engagements de l'organisation envers les Canadiens. Ces priorités figurent dans le Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR) :

1. Le Service contribue à la protection de la société en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois.
2. Le Service exerce sur les délinquants un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain.
3. Le Service respecte la primauté du droit en milieu correctionnel.
4. Le Service est un partenaire actif au sein du système de justice pénale.

Information budgétaire :

Voici un résumé des prévisions budgétaires et des dépenses du SCC pour l'exercice 2000-2001.

Service correctionnel du Canada	
Dépenses prévues	1 364 335 000 $
Total des autorisations	1 408 509 924 $
Dépenses réelles	1 337 714 283 $
Nombre réel d'ETP utilisés	13 657

Principaux engagements du SCC

Le tableau qui suit a pour objectif premier de communiquer aux Canadiens les résultats découlant des engagements pris par le SCC. Ce tableau figure également dans le rapport au Parlement du président du Conseil du Trésor, intitulé *Une gestion axée sur les résultats*, 2e volume, que l'on peut consulter à http://www.tbs-sct.gc.ca.

1. Environnement sain et hygiénique pour les délinquants et le personnel du système correctionnel ainsi que pour le grand public.	1. Santé et sécurité des délinquants et du personnel du système correctionnel ainsi que du public. 2. Niveaux minimums de maladies infectieuses et de préjudices causés par un comportement à risque. 3. Conformité aux normes de santé professionnelles et provinciales applicables.	15-23
2. Logement et gestion des délinquants d'une manière raisonnable, sûre, sécuritaire et humaine et la moins restrictive possible	1. Logement des délinquants au niveau de sécurité approprié. 2. Mesures de sécurité qui réduisent au minimum le nombre d'incidents dans les établissements.	25-33
3. Réinsertion sociale des délinquants efficace et sans risques pour le public.	1. Processus de préparation des cas qui optimisent le nombre de délinquants préparés en vue de leur mise en liberté sous condition la plus rapide possible. 2. Mesures de réinsertion sociale qui : a) optimisent le nombre de délinquants qui terminent leur mise en liberté sous condition sans révocation; b) réduisent au minimum le nombre d'incidents dans la collectivité. 3. Période passée par les délinquants en isolement préventif ou dans l'unité spéciale de détention. 4. Logement des délinquants, des délinquantes et des délinquants autochtones dans des établissements qui offrent des programmes répondant à leurs besoins particuliers.	35-59
4. Gestion générale efficace.	1. Services de soutien offerts pour la prise en charge, la garde et la réinsertion sociale des délinquants. 2. Partenariats qui favorisent la réalisation du mandat et de la mission.	51-63

Le tableau des principaux engagements est fondé sur le Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR). Les quatre secteurs d'activité du SCC — la PRISE EN CHARGE, la GARDE, la RÉINSERTION SOCIALE et la GESTION GÉNÉRALE correspondent aux quatre principaux engagements. La section II du Rapport sur le rendement présente les réalisations du Service dans chacun de ces secteurs d'activité.

Sommaire exécutif

Dans l'ensemble, la période visée par le rapport s'est déroulée sous le signe de la continuité et nous en avons profité pour réévaluer nos stratégies en tenant compte du profil actuel et probable de la population carcérale dans les années à venir. Des stratégies et des plans appropriés doivent être en place afin de faire face aux défis d'aujourd'hui et pour poser les fondations de demain. Les services correctionnels ne sont pas normalement un domaine propice aux grandes percées ni aux changements immédiats. C'est plutôt un domaine dans lequel la constance et la vigilance permettent d'apporter des améliorations, souvent modestes, et de relever les nouveaux défis qui ne manquent jamais de se poser. Tel a été le cas durant la dernière année.

> **Le saviez-vous?**
> Le Service correctionnel du Canada est propriétaire de :
> - 1 900 édifices;
> - 15 000 acres de terrain;
> - Plus de 55 000 biens mobiliers d'une valeur de 1,3 milliard de dollars.

Les problèmes les plus importants que nous avions à régler cette année n'étaient pas nouveaux, mais ils nous semblaient plus pressants encore : la sur-représentation persistante des Autochtones au sein de la population carcérale, le vieillissement de la population carcérale, la prévalence de la toxicomanie parmi la population carcérale et son impact sur les maladies infectieuses, la présence de délinquants ayant des liens avec le crime organisé et les gangs. Nous étions également confrontés à des problématiques de gestion : du personnel cadre plus âgé à remplacer, des technologies à améliorer, des mécanismes de responsabilisation à mettre au point et de nouveaux partenariats à établir afin de répondre aux attentes des canadiens en ce qui concerne une approche balancée face à la gestion des délinquants sous juridiction fédérale, c'est-à-dire à la fois l'application d'un contrôle adéquat et une aide visant à favoriser un style de vie sans perpétration de crime.

PRISE EN CHARGE DES DÉLINQUANTS

Notre concentration sur les bilans et les stratégies et plans pour l'avenir est très apparente dans ce secteur. Nous avons élaboré un plan à long terme de réorientation des services de santé qui fait une place importante à l'accréditation de nos services par des professionnels indépendants. Afin de lutter contre la propagation de l'hépatite, de maladies infectieuses et du syndrome et des effets de l'alcoolisation fœtale (SAF/EAF), nous avons également établi des partenariats avec Santé Canada.

Compte tenu des liens étroits entre les maladies infectieuses et l'usage illicite de drogues, nous avons renouvelé nos efforts en vue de mettre un frein à l'approvisionnement en stupéfiants et de traiter les problèmes de toxicomanie. De plus, nous avons élaboré des plans pour trouver des solutions aux problèmes des délinquants plus âgés et des délinquants souffrant du syndrome et des effets de l'alcoolisation fœtale et favoriser la présence de guérisseurs autochtones auprès des délinquants autochtones. Nos efforts ont également porté fruit en matière de santé mentale puisque le nombre de suicides chez les détenus a diminué.

Finalement, nous avons remodelé notre programme de santé et sécurité au travail afin de satisfaire aux exigences les plus rigoureuses de la loi.

Sommaire exécutif

Dans l'ensemble, la période visée par le rapport s'est déroulée sous le signe de la continuité et nous en avons profité pour réévaluer nos stratégies en tenant compte du profil actuel et probable de la population carcérale dans les années à venir. Des stratégies et des plans appropriés doivent être en place afin de faire face aux défis d'aujourd'hui et pour poser les fondations de demain. Les services correctionnels ne sont pas normalement un domaine propice aux grandes percées ni aux changements immédiats. C'est plutôt un domaine dans lequel la constance et la vigilance permettent d'apporter des améliorations, souvent modestes, et de relever les nouveaux défis qui ne manquent jamais de se poser. Tel a été le cas durant la dernière année.

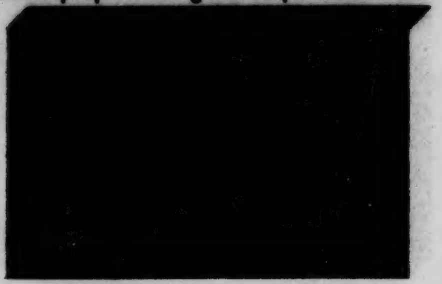

Les problèmes les plus importants que nous avions à régler cette année n'étaient pas nouveaux, mais ils nous semblaient plus pressants encore : la sur-représentation persistante des Autochtones au sein de la population carcérale, le vieillissement de la population carcérale, la prévalence de la toxicomanie parmi la population carcérale et son impact sur les maladies infectieuses, la présence de délinquants ayant des liens avec le crime organisé et les gangs. Nous étions également confrontés à des problématiques de gestion : du personnel cadre plus âgé à remplacer, des technologies à améliorer, des mécanismes de responsabilisation à mettre au point et de nouveaux partenariats à établir afin de répondre aux attentes des canadiens en ce qui concerne une approche balancée face à la gestion des délinquants sous juridiction fédérale, c'est-à-dire à la fois l'application d'un contrôle adéquat et une aide visant à favoriser un style de vie sans perpétration de crime.

PRISE EN CHARGE DES DÉLINQUANTS

Notre concentration sur les bilans et les stratégies et plans pour l'avenir est très apparente dans ce secteur. Nous avons élaboré un plan à long terme de réorientation des services de santé qui fait une place importante à l'accréditation de nos services par des professionnels indépendants. Afin de lutter contre la propagation de l'hépatite, de maladies infectieuses et du syndrome et des effets de l'alcoolisation fœtale (SAF/EAF), nous avons également établi des partenariats avec Santé Canada.

Compte tenu des liens étroits entre les maladies infectieuses et l'usage illicite de drogues, nous avons renouvelé nos efforts en vue de mettre un frein à l'approvisionnement en stupéfiants et de traiter les problèmes de toxicomanie. De plus, nous avons élaboré des plans pour trouver des solutions aux problèmes des délinquants plus âgés et des délinquants souffrant du syndrome et des effets de l'alcoolisation fœtale et favoriser la présence de guérisseurs autochtones auprès des délinquants autochtones. Nos efforts ont également porté fruit en matière de santé mentale puisque le nombre de suicides chez les détenus a diminué.

Finalement, nous avons remodelé notre programme de santé et sécurité au travail afin de satisfaire aux exigences les plus rigoureuses de la loi.

GARDE

Les Canadiens s'attendent à ce que les détenus soient incarcérés de manière sûre dans un environnement où ils sont certes encouragés à faire des efforts pour régler leurs problèmes, mais où sont également exercés les niveaux de contrôle nécessaires. Nous avons dû composer avec des détenus de plus en plus difficiles, dont bon nombre sont volatiles, appartenant à des gangs et se livrant au trafic des drogues. Nous avons obtenu un certain succès à cet égard, mais beaucoup reste à faire. Le nombre d'évasions a été réduit : aucune évasion des établissements à sécurité maximale, deux des établissements à sécurité moyenne et moins qu'avant des établissements à sécurité minimale. Soixante-quatorze des 79 évadés d'un établissement à sécurité minimale ont été recapturés, et de ce nombre, 14 ont été accusés d'une infraction, dont 13 pour un délit contre la propriété. Dans les établissements, le nombre d'incidents graves est demeuré relativement stable comparativement à celui des années antérieures, pendant que les saisies de drogues se sont maintenues à un niveau élevé. Ces résultats sont attribuables, dans une large mesure, à l'efficacité de nos agents de correction cadres ainsi qu'à l'utilisation de chiens-détecteurs de drogue et de technologies de détection des drogues. Nous devons cependant répondre à l'augmentation du nombre de voies de fait de délinquants sur d'autres délinquants.

Des améliorations ont été apportées au chapitre de l'hébergement des délinquants : réduction de la double occupation des cellules, augmentation du nombre de places pour les délinquantes et établissement de partenariats avec les collectivités autochtones en vue d'accroître le nombre de pavillons de ressourcement qui fournissent un environnement et des interventions basés sur la spiritualité autochtone.

RÉINSERTION SOCIALE DES DÉLINQUANTS, EN TEMPS OPPORTUN ET SANS RISQUE POUR LES COLLECTIVITÉS

La majorité des délinquants seront, éventuellement, un jour mis en liberté et les Canadiens nous ont confié le mandat de les préparer à se réinsérer dans leurs collectivités, et ce avec le moins de risque possible.

Ce travail de préparation s'est amélioré. La simplification de nos processus laisse maintenant plus de temps disponible pour l'exécution des programmes de traitement et de réadaptation. Davantage de programmes ont été accrédités par des experts indépendants de grande renommée œuvrant dans le domaine des programmes de traitement. Les délinquants ont été plus nombreux à suivre des programmes avec succès et ceux qui sont sous surveillance dans la collectivité ont maintenant accès à un plus grand nombre de programmes. Afin d'aider les délinquants mis en liberté, nous avons mis sur pied différentes initiatives visant à convaincre les collectivités de participer à la prévention de la récidive. Parmi ces initiatives figurent les cercles de soutien (40) qui ont jusqu'à présent appuyé près de 70 délinquants à risque élevé, avec l'aide d'environ 500 citoyens, à demeurer libre de tout crime, les accords de surveillance avec les collectivités autochtones, des projets pilotes de justice réparatrice et des activités de médiation et de règlement des différends.

Nous avons lancé, en collaboration avec nos homologues provinciaux, une initiative visant à obtenir une mesure de la récidive plus exhaustive. Nous savons que dans les deux années qui suivent leur remise en liberté, 13.8% des délinquants sont reconnus coupables d'infractions avec violence. Nous avons également remarqué que le nombre de délinquants réadmis dans un

établissement du SCC au cours des cinq années suivant la fin de leur peine a diminué de 5 % et que plus de la moitié des délinquants libérés sous condition parviennent à la fin de leur peine sans aucun problème.

L'augmentation de la gravité des infractions commises par les délinquants sous surveillance dans la collectivité est une question qui mérite notre attention. Alors que la proportion de telles infractions demeure relativement faible (29 sur 1 000 délinquants mis en liberté), nous reconnaissons que tout crime a un effet dévastateur et ce quelque soit la hausse, des mesures doivent être prises.

GESTION GÉNÉRALE

Le SCC a lancé des initiatives de renouvellement des capacités et d'autres sont en préparation. Nos réseaux informatiques ont été améliorés et transformés. De plus, grâce à des initiatives comme celle de l'intégration de l'information de la justice et des ententes avec nos partenaires, le SCC s'est engagé à une meilleure communication des renseignements, devenant ainsi plus efficace.

Afin de favoriser une plus grande conformité aux politiques opérationnelles, nous avons conçu des méthodes plus efficaces de vérification et d'établissement des rapports de surveillance. Nous avons doublé les ressources affectées à la capacité de vérification. Nous avons également élaboré de nouveaux programmes de formation à l'intention des membres de notre personnel et nous avons ouvert un nouveau centre de formation en gestion à Cornwall, en Ontario.

Ce centre aidera à relever un autre défi de taille, puisque 70 % des gestionnaires supérieurs du SCC prendront leur retraite au cours des cinq à sept prochaines années. Un exercice majeur de planification du recrutement et de la formation est en cours; le plan élaboré comprendra aussi une stratégie d'équité en matière d'emploi, un domaine dans lequel nous devons nous améliorer.

Enfin, sur le plan international, le SCC maintiendra ses partenariats dans les domaines des services correctionnels, de la communication de renseignements et des programmes conjoints de recherche, et fournira des services de consultation ainsi qu'une aide technique à quatorze pays différents.

C'est là un résumé très succinct de notre rapport général de rendement. Comme nous l'avons dit au début, ce fut une année au cours de laquelle nous avons surtout cherché à améliorer notre capacité de remplir nos obligations, telles que décrites dans la LSCMLC.

Vous trouverez, dans les pages qui suivent, une description détaillée de nos activités, de nos plans et de nos progrès par secteur d'activité.

PRISE EN CHARGE

Principal engagement
« Un environnement sain et hygiénique pour les délinquants et le personnel du système correctionnel ainsi que pour le grand public. »

Dépenses

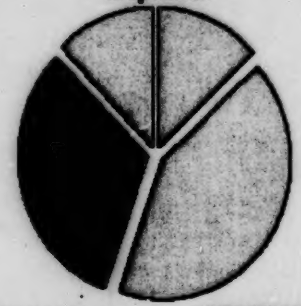

Dépenses prévues	$452,563,000
Total des autorisations	$460 535,296
Dépenses réelles	$429,542,983
Nombre réel d'ETP utilisés	4 273 (31,3%)

Objectif
Répondre aux besoins des délinquants en matière de santé physique et mentale, conformément à toutes les prescriptions juridiques.

Description
Offrir aux délinquants des soins de santé physique et mentale, de la nourriture, des vêtements et des services en établissement.

Contexte

Le SCC a la responsabilité d'offrir des soins de santé physique et mentale aux délinquants. Plusieurs éléments influent sur la capacité du Service à répondre à ces besoins, en raison du fait que la population carcérale est issue d'un segment de la société qui affiche un taux élevé de multiples problèmes chroniques de santé physique et mentale résultat d'un mode de vie.

« Le gouvernement [illegible] intention de [illegible] système de [illegible] avec [illegible] recherche de [illegible] constante [illegible] population [illegible]
Discours du [illegible]

La toxicomanie, le syndrome et les effets de l'alcoolisation fœtale (SAF/EAF)[1] et les troubles mentaux jouent un rôle important dans le cycle du comportement criminel, d'où la nécessité de s'attaquer à ces problèmes dans le cadre d'une stratégie globale de réinsertion sociale.

Le milieu clos des établissements et les comportements dangereux et à risque des détenus contribuent à leur forte incidence de maladies infectieuses telles que le VIH/sida et l'hépatite C. Compte tenu des liens étroits entre la toxicomanie et ces maladies infectieuses, le SCC s'est engagé, par le biais de sa stratégie antidrogue, à suivre les principes d'une interdiction à long terme efficace et d'un modèle de traitement qui contribuera à la santé et à la sécurité des délinquants, des employés et du public.

Des méthodes particulières doivent être utilisées pour satisfaire aux besoins spéciaux de segments de la population carcérale, plus particulièrement en ce qui concerne les délinquantes, les délinquants autochtones et les délinquants âgés.

[1] Voir à la page 18.

Aperçu des réalisations

Le SCC vise la réinsertion sociale des délinquants en toute sécurité. À leur retour dans la collectivité, les délinquants continuent d'avoir les mêmes besoins sur les plans de la santé physique et mentale. Les personnes dont nous avons la charge doivent donc recevoir un traitement de qualité égale à celui qui est offert dans la collectivité. Au cours de la dernière année, afin de poursuivre l'amélioration de ses services de santé, le SCC a élaboré un plan d'action exhaustif. Les efforts pour enrayer la propagation des maladies infectieuses se poursuivent grâce à un montant de 600 000$ pour le soutien de la Stratégie canadienne sur le VIH/sida. Ce montant permet le financement d'une série de projets visant la réduction et la gestion des maladies infectieuses parmi les délinquants. Le Service a également reçu un financement supplémentaire de 8 millions de dollars pour le traitement des cas déclarés d'infection au VIH et d'hépatite C, pour analyser les besoins en vue de l'informatisation d'un système de dépistage ainsi que pour mettre sur pied des programmes de prévention et d'éducation.

Le SCC fait la promotion de saines habitudes de vie. Il fournit aux délinquants des aliments nutritifs et met à leur disposition des installations propres, des services de buanderie ainsi que des équipements sportifs. À certains endroits, les délinquants préparent leurs propres repas et s'occupent de leurs besoins personnels, ce qui contribue à développer leur autonomie.

Le SCC considère également important de répondre aux besoins particuliers des groupes ethniques ainsi qu'aux prescriptions alimentaires des adeptes de certaines religions. Ceci est l'un des moyens que peut prendre le SCC pour témoigner de sa volonté de respecter le diversité de la population carcérale.

Résultat clé

Santé et sécurité des délinquants et du personnel du système correctionnel ainsi que du public.

Stratégie en matière de soins de santé physique et mentale

Services de santé

En réponse aux pressions continues et croissantes sur les ressources disponibles pour offrir des services de santé physique et mentale aux délinquants, un examen approfondi cernant les enjeux et jetant les bases de l'élaboration d'un plan stratégique fût complété. Les recommandations de cet examen visent à assurer des services de santé de qualité supérieure, accessibles et à coûts abordables.

Qu'avons-nous accompli ?

Le rapport a été présenté en décembre 2000 et ses neuf recommandations ont été acceptées en principe. Ces recommandations touchent la mise en place et l'évaluation de normes de service, la réglementation des postes de professionnels de la santé au SCC, le recrutement et le perfectionnement des professionnels de la santé, l'intégration des services de santé dans le programme correctionnel global, l'amélioration des partenariats à l'intérieur et à l'extérieur des services correctionnels et l'application des nouvelles technologies de la santé dans les services correctionnels, ce qui comprend les systèmes d'information en matière de santé.

Qui sont nos partenaires?

- Santé Canada
- La Gendarmerie royale du Canada
- Le ministère de la Défense nationale
- Le Conseil canadien d'agrément des services de santé
- Les autorités sanitaires des services correctionnels provinciaux

Délinquantes

En septembre 1999, le solliciteur général a annoncé l'adoption d'une Stratégie d'intervention intensive pour les femmes. La mise en œuvre de cette stratégie a commencé en 2000. Les unités d'habitation en milieu de vie structuré à l'intention des délinquantes présentant des problèmes de santé mentale offriront un milieu de vie sûr, accordant une grande importance à l'intervention intensive du personnel, aux programmes et aux traitements.

Qu'avons-nous accompli ?

- La construction des unités d'habitation en milieu de vie structuré pour les femmes ayant des problèmes de santé mentale est maintenant terminée dans tous les établissements désignés et les unités seront ouvertes d'ici l'automne 2001[2].
- Les établissements ont mis au point des programmes et services en matière de santé mentale et, en appui à cette stratégie, ont également établi des partenariats avec les organismes et organisations communautaires œuvrant dans le domaine de la santé mentale.
- Du personnel spécialisé, ayant reçu une formation quant aux problèmes et interventions en santé mentale, ont été affectés à ces unités.

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Faire le suivi de la mise en œuvre du modèle du programme de traitement dans les unités en milieu de vie structuré.
- Poursuivre l'amélioration des programmes et services, comme la réhabilitation psychosociale et la thérapie comportementale dialectique, répondant aux besoins de la population carcérale féminine.
- Renforcer les partenariats avec les organismes et organisations provinciales et communautaires.

Délinquants autochtones

Les délinquants autochtones pris en charge par le SCC ont des besoins particuliers. Ils présentent une plus forte incidence de diabète, d'alcoolisme et de toxicomanie, du syndrome et des effets de l'alcoolisation fœtale et un nombre croissant d'entre eux sont infectés par le VIH et le sida. Comme les collectivités autochtones offrent des solutions de rechange aux traitements habituellement offerts, le SCC a établi des partenariats avec des dirigeants autochtones afin d'étudier la possibilité de recourir aux services des guérisseurs traditionnels pour sa population carcérale d'origine autochtone, particulièrement en matière de toxicomanie. Le SCC s'est aussi engagé à mettre en œuvre une stratégie de lutte contre le VIH et le sida chez les Autochtones.

[2] Voir page 28.

Qu'avons-nous accompli ?
Cette année, le SCC a ouvert un dialogue avec un groupe de guérisseurs traditionnels autochtones afin d'échanger sur une politique de collaboration entre eux-mêmes et les professionnels de la santé à l'emploi du SCC. Un coordonnateur autochtone a été embauché afin de veiller à la mise en œuvre de la Stratégie de lutte contre le VIH et le sida chez les Autochtones au sein des services correctionnels. De plus, une séance nationale de formation a été organisée pour tous les agents de liaison autochtones.

Quelles sont les prochaines étapes ?
- Réaliser une étude afin d'établir la capacité, à l'interne comme à l'externe, de mettre en œuvre une stratégie de lutte contre le VIH chez les Autochtones.
- Élaborer un programme d'éducation et d'entraide par les pairs à l'intention des Autochtones.
- Poursuivre la consultation sur l'élaboration d'une politique sur les services de guérisseurs traditionnels pour les délinquants autochtones.

Délinquants âgés

Le nombre croissant de délinquants âgés de plus de 50 ans soulève la question du vieillissement de la population carcérale. Ce questionnement poussa le SCC à se pencher sur les besoins spécifiques de ce groupe et sur la façon d'y répondre. Le SCC a déjà identifié certains éléments nécessitant une étude plus approfondie. Au cours de l'année fiscale 2001-2002, il est prévu que des plans concrets seront élaborés.

Syndrome et effets de l'alcoolisation fœtale

Le syndrome de l'alcoolisation fœtale (SAF) se caractérise par un ensemble d'anomalies physiques et mentales congénitales qui peuvent comprendre une déficience mentale, des retards de croissance et des inadaptations de comportement. Une forme moins grave, les effets de l'alcoolisation fœtale (EAF), se manifeste par les mêmes symptômes.

Le saviez-vous?
En 1991, *The Journal of the American Medical Association* rapportait que le SAF était la principale cause connue de la déficience mentale. Au moins 5 000 enfants naissent chaque année avec le SAF, soit environ un par 750 naissances d'enfant vivant en Amérique. Entre 30 et 40 % des bébés dont les mères consomment beaucoup d'alcool pendant la grossesse naissent avec le syndrome. Le SAF et les EAF sont observés dans tous les groupes raciaux et socio-économiques, mais sont largement sous-diagnostiqués.

De nombreux enfants souffrant du syndrome ou des effets de l'alcoolisation fœtale sont dans l'incapacité de comprendre les relations cause/effet et les conséquences à long terme de leurs gestes. Cette incapacité a évidemment des répercussions sur le comportement criminel. Étant donné que les personnes souffrant du syndrome ou des effets de l'alcoolisation fœtale ont des besoins spéciaux qui nécessitent des programmes et des soins, il est important pour le SCC de développer une approche proposant des façons de répondre aux besoins de ces délinquants.

Au cours des deux prochaines années, le SCC travaillera en partenariat avec Santé Canada afin de proposer des interventions concrètes et des traitements précis pour les personnes incarcérées ou pour les enfants souffrant du SAF ou des EAF, de créer et mettre à jour un répertoire des

Qu'avons-nous accompli ?
Cette année, le SCC a ouvert un dialogue avec un groupe de guérisseurs traditionnels autochtones afin d'échanger sur une politique de collaboration entre eux-mêmes et les professionnels de la santé à l'emploi du SCC. Un coordonnateur autochtone a été embauché afin de veiller à la mise en œuvre de la Stratégie de lutte contre le VIH et le sida chez les Autochtones au sein des services correctionnels. De plus, une séance nationale de formation a été organisée pour tous les agents de liaison autochtones.

Quelles sont les prochaines étapes ?
- Réaliser une étude afin d'établir la capacité, à l'interne comme à l'externe, de mettre en œuvre une stratégie de lutte contre le VIH chez les Autochtones.
- Élaborer un programme d'éducation et d'entraide par les pairs à l'intention des Autochtones.
- Poursuivre la consultation sur l'élaboration d'une politique sur les services de guérisseurs traditionnels pour les délinquants autochtones.

Délinquants âgés

Le nombre croissant de délinquants âgés de plus de 50 ans soulève la question du vieillissement de la population carcérale. Ce questionnement poussa le SCC à se pencher sur les besoins spécifiques de ce groupe et sur la façon d'y répondre. Le SCC a déjà identifié certains éléments nécessitant une étude plus approfondie. Au cours de l'année fiscale 2001-2002, il est prévu que des plans concrets seront élaborés.

Syndrome et effets de l'alcoolisation fœtale

Le syndrome de l'alcoolisation fœtale (SAF) se caractérise par un ensemble d'anomalies physiques et mentales congénitales qui peuvent comprendre une déficience mentale, des retards de croissance et des inadaptations de comportement. Une forme moins grave, les effets de l'alcoolisation fœtale (EAF), se manifeste par les mêmes symptômes.

De nombreux enfants souffrant du syndrome ou des effets de l'alcoolisation fœtale sont dans l'incapacité de comprendre les relations cause/effet et les conséquences à long terme de leurs gestes. Cette incapacité a évidemment des répercussions sur le comportement criminel. Étant donné que les personnes souffrant du syndrome ou des effets de l'alcoolisation fœtale ont des besoins spéciaux qui nécessitent des programmes et des soins, il est important pour le SCC de développer une approche proposant des façons de répondre aux besoins de ces délinquants.

Le saviez-vous?
En 1991, *The Journal of the American Medical Association* rapportait que le SAF était la principale cause connue de la déficience mentale. Au moins 5 000 enfants naissent chaque année avec le SAF, soit environ un par 750 naissances d'enfant vivant en Amérique. Entre 30 et 40 % des bébés dont les mères consomment beaucoup d'alcool pendant la grossesse naissent avec le syndrome. Le SAF et les EAF sont observés dans tous les groupes raciaux et socio-économiques, mais sont largement sous-diagnostiqués.

Au cours des deux prochaines années, le SCC travaillera en partenariat avec Santé Canada afin de proposer des interventions concrètes et des traitements précis pour les personnes incarcérées ou pour les enfants souffrant du SAF ou des EAF, de créer et mettre à jour un répertoire des

pratiques exemplaires, y compris celles du Service correctionnel du Canada et celles des collectivités autochtones, et de concevoir un dossier d'information sur le SAF et les EAF, qui sera distribué aux intervenants de première ligne.

Résultat clé
Niveaux minimums de maladies infectieuses et de préjudices causés par un comportement à risque.

Maladies infectieuses et comportement à risque

Les délinquants sont plus susceptibles de contracter des maladies infectieuses lorsqu'ils prennent part à des activités à risque élevé. Le taux de prévalence réel de maladies infectieuses dans les établissements du SCC n'est pas connu parce que le test de dépistage du VIH, de l'hépatite C et de l'hépatite B est facultatif. Cependant, le dépistage actuel est suffisant pour indiquer la présence de graves problèmes de santé auxquels il faut trouver des solutions.

Pourcentage d'infection dans la population carcérale et nombre de délinquants et délinquantes infectés	1,7 % *(217 détenus)*	19 % *(2 500 détenus)*
Pourcentage d'infection chez les délinquantes	4,7 %	41 %
Pourcentage d'infection dans l'ensemble de la population.	0,1 %	0,5 %

Source: Résultats corporatifs du SCC, septembre 2001

Le SCC possède, depuis 1989, un programme actif d'immunisation contre l'hépatite B. La participation à ce programme est facultative et gratuite pour tout le personnel du SCC et pour tous les délinquants sous responsabilité fédérale. Les délinquants ont participé en grand nombre à ce programme et le taux décroissant d'infection par le virus de l'hépatite B dans les établissements correctionnels est attribuable en partie à l'efficacité du programme d'immunisation.

En 1993, le SCC a conclu, dans le cadre de la Stratégie nationale sur le sida (phase II), une entente de partenariat avec Santé Canada. Le nombre de détenus sous responsabilité fédérale déclarés infectés par le VIH ou par le sida a atteint les 200 pour la première fois en 1999 — une augmentation de près de 100 % par rapport à 1994. Le taux d'hépatite C chez les délinquants est estimé entre 25 et 40 % et pouvant peut-être atteindre jusqu'à 70 % chez les utilisateurs de drogues injectables.

Le SCC s'est vu attribuer un budget annuel de 600 000$ dans le cadre de la Stratégie canadienne sur le VIH-sida (dépistage anonyme, soins aux détenus atteints, etc.). Ce montant permet le financement d'une série de projets visant la réduction et la gestion des maladies infectieuses parmi les délinquants. Selon le Guide canadien de l'immunisation (version de 1998), l'immunisation contre l'hépatite A doit être offerte à tous les détenus infectés par le virus de l'hépatite C. Des initiatives visant à réduire les méfaits — accès aux condoms, digues dentaires, lubrifiant soluble dans l'eau et agent de blanchiment — ont été mises sur pied dans tous les établissements du SCC. Le Programme d'entretien à la méthadone a débuté en 1997. Les délinquants participant au programme d'entretien à la méthadone ont un taux de réadmission plus faible et sont réadmis à un taux plus lent que les non-participants. Durant une période de 12 mois, le groupe de non-participants était 28% plus susceptible d'être réincarcéré que les participants au programme d'entretien à la méthadone.

L'un des objectifs du Programme national des maladies infectieuses est de veiller à ce que l'aide, les soins et les traitements fournis aux délinquants séropositifs, de même que les initiatives visant à freiner la transmission de la maladie, respectent des normes équivalentes à celles qui ont cours dans la collectivité.

Les délinquants sous responsabilité fédérale qui sont atteints de maladies infectieuses font courir un grave danger, non seulement au personnel et aux autres délinquants, mais aussi à leurs familles et à leurs collectivités lorsqu'ils sont remis en liberté.

> [illegible] délinquants, le SCC a mis au point des programmes propres au milieu correctionnel. Une bonne partie de la motivation visant la création de telles initiatives vient des délinquants eux-mêmes.
>
> Source : Mouvement et progrès, Santé Canada, [illegible] p. 23

La toxicomanie est un comportement à haut risque qui favorise la transmission de maladies infectieuses. La propagation rapide de maladies infectieuses, tout particulièrement chez les utilisateurs de drogues injectables, engendre de graves inquiétudes pour la santé publique. La toxicomanie ne doit donc pas être vue uniquement comme une activité criminelle mais aussi comme un problème de santé publique.

La stratégie du SCC pour lutter contre la consommation abusive d'alcool et la toxicomanie est une approche équilibrée qui se concentre sur les principaux aspects suivants :

- Le contrôle de l'entrée de stupéfiants dans les établissements correctionnels[3] ;
- La réduction de la demande de drogues par la prévention et le traitement ;
- La réduction des méfaits et la recherche afin de trouver des méthodes novatrices pour contrôler et gérer les problèmes liés à l'alcoolisme et à la toxicomanie.

Qu'avons-nous accompli ?

- Outre les mesures de répression, des unités de soutien intensif sont mises à la disposition des délinquants qui promettent de vivre sans drogue pendant leur séjour en prison[4]. De telles unités existent présentement dans cinq établissements pour hommes et leur utilisation sera étendue.
- L'identification, sans cesse mise à jour, des pratiques exemplaires des systèmes correctionnels provinciaux et territoriaux ainsi que de la communauté correctionnelle internationale afin de trouver des solutions aux problèmes de toxicomanie ainsi qu'aux problèmes de santé qui en découlent.

> **Le saviez-vous?**
>
> En collaboration avec la Division de la recherche en toxicomanie du SCC, la Société John Howard a élaboré un programme communautaire de traitement de la toxicomanie à l'intention des délinquants qui sont aux prises avec de sérieux problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie. Le programme est offert à Moncton, au Nouveau-Brunswick.

---

[3] Concernant cet aspect de la Stratégie antidrogue, voir la page 32.

[4] Pour plus de détails sur les unités de soutien intensif, voir à la page 33.

- Le premier rapport de surveillance des maladies infectieuses chez la population carcérale a été publié au printemps 2000.
- La mise en œuvre du Programme national d'éducation et d'entraide par les pairs pour les délinquants et les délinquantes a débuté dans toutes les régions. Ce programme prévoit notamment la diffusion de renseignements généraux sur l'hépatite et la tuberculose.
- Sous la direction de Santé Canada, le SCC collabore avec cinq comités fédéraux-provinciaux-territoriaux à la préparation de la réponse du gouvernement fédéral au rapport du Réseau juridique canadien sur le VIH/sida intitulé «L'injection de drogues et le VIH/sida : questions juridiques et éthiques». Ce travail consistera à examiner des questions concernant les programmes d'échange de seringues, le programme de traitement à la méthadone et d'autres interventions de santé publique auprès des délinquants.

[illegible] participer au programme [illegible] méthadone durant leur incarcération ou avant leur mise en liberté. Tous les établissements sont maintenant en mesure d'offrir le traitement aux délinquants qui y sont admissibles.

- Le premier «Rapport sur la lutte antituberculeuse dans les pénitenciers fédéraux» a été rendu public.

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Élaborer et mettre en œuvre un programme de sensibilisation à la toxicomanie et aux maladies infectieuses à l'intention des nouveaux détenus.
- L'évaluation du Programme national d'éducation et d'entraide par les pairs.
- L'évaluation d'autres méthodes de dépistage (c'est-à-dire le dépistage anonyme).
- En collaboration avec Santé Canada, embaucher un épidémiologiste.
- Élaborer une stratégie de lutte contre les maladies infectieuses chez les délinquantes.

Qui sont nos partenaires?

- La Société John Howard
- Santé Canada
- La Police provinciale de l'Ontario
- La Gendarmerie royale du Canada
- L'Agence canadienne des douanes et du revenu

L'un des objectifs du Programme national des maladies infectieuses est de veiller à ce que l'aide, les soins et les traitements fournis aux délinquants séropositifs, de même que les initiatives visant à freiner la transmission de la maladie, respectent des normes équivalentes à celles qui ont cours dans la collectivité.

Les délinquants sous responsabilité fédérale qui sont atteints de maladies infectieuses font courir un grave danger, non seulement au personnel et aux autres délinquants, mais aussi à leurs familles et à leurs collectivités lorsqu'ils sont remis en liberté.

L'engagement du SCC... La prévention du VIH et du sida...
Le Service correctionnel du Canada est déterminé à trouver des façons novatrices de prévenir la transmission du VIH associée à la consommation de drogues injectables, au tatouage, aux activités sexuelles non protégées et autres activités à risque élevé. Afin de fournir les meilleurs soins de santé aux délinquants, le SCC a mis au point des programmes propres au milieu correctionnel. Une bonne partie de la motivation visant la création de telles initiatives vient des délinquants eux-mêmes.

Source : Mouvement et progrès, Santé Canada, 1999, p. 23

La toxicomanie est un comportement à haut risque qui favorise la transmission de maladies infectieuses. La propagation rapide de maladies infectieuses, tout particulièrement chez les utilisateurs de drogues injectables, engendre de graves inquiétudes pour la santé publique. La toxicomanie ne doit donc pas être vue uniquement comme une activité criminelle mais aussi comme un problème de santé publique.

La stratégie du SCC pour lutter contre la consommation abusive d'alcool et la toxicomanie est une approche équilibrée qui se concentre sur les principaux aspects suivants :

- Le contrôle de l'entrée de stupéfiants dans les établissements correctionnels[3] ;
- La réduction de la demande de drogues par la prévention et le traitement ;
- La réduction des méfaits et la recherche afin de trouver des méthodes novatrices pour contrôler et gérer les problèmes liés à l'alcoolisme et à la toxicomanie.

Qu'avons-nous accompli ?

- Outre les mesures de répression, des unités de soutien intensif sont mises à la disposition des délinquants qui promettent de vivre sans drogue pendant leur séjour en prison[4]. De telles unités existent présentement dans cinq établissements pour hommes et leur utilisation sera étendue.
- L'identification, sans cesse mise à jour, des pratiques exemplaires des systèmes correctionnels provinciaux et territoriaux ainsi que de la communauté correctionnelle internationale afin de trouver des solutions aux problèmes de toxicomanie ainsi qu'aux problèmes de santé qui en découlent.

Le saviez-vous?
En collaboration avec la Division de la recherche en toxicomanie du SCC, la Société John Howard a élaboré un programme communautaire de traitement de la toxicomanie à l'intention des délinquants qui sont aux prises avec de sérieux problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie. Le programme est offert à Moncton, au Nouveau-Brunswick.

[3] Concernant cet aspect de la Stratégie antidrogue, voir la page 32.
[4] Pour plus de détails sur les unités de soutien intensif, voir à la page 33.

- Le premier rapport de surveillance des maladies infectieuses chez la population carcérale a été publié au printemps 2000.
- La mise en œuvre du Programme national d'éducation et d'entraide par les pairs pour les délinquants et les délinquantes a débuté dans toutes les régions. Ce programme prévoit notamment la diffusion de renseignements généraux sur l'hépatite et la tuberculose.
- Sous la direction de Santé Canada, le SCC collabore avec cinq comités fédéraux-provinciaux-territoriaux à la préparation de la réponse du gouvernement fédéral au rapport du Réseau juridique canadien sur le VIH/sida intitulé «L'injection de drogues et le VIH/sida : questions juridiques et éthiques». Ce travail consistera à examiner des questions concernant les programmes d'échange de seringues, le programme de traitement à la méthadone et d'autres interventions de santé publique auprès des délinquants.

Programme de traitement d'entretien à la méthadone

Les objectifs de ce programme sont de réduire les rechutes chez les délinquants qui faisaient usage d'opiacés et de les inciter à cesser de consommer des drogues illicites et, par le fait même, de réduire la transmission du VIH et d'autres pathogènes à diffusion hématogène au sein de la population carcérale. La promotion et la protection de la santé et de la sécurité des délinquants, du personnel correctionnel et des collectivités, après la mise en liberté des détenus, font partie intégrante de ce programme.

Le traitement des délinquants toxicomanes qui participaient à un programme de traitement à la méthadone avant leur condamnation est disponible, tout comme le traitement, en des circonstances exceptionnelles, de délinquants toxicomanes admissibles qui ont demandé à participer au programme de traitement à la méthadone durant leur incarcération ou avant leur mise en liberté. Tous les établissements sont maintenant en mesure d'offrir le traitement aux délinquants qui y sont admissibles.

- Le premier «Rapport sur la lutte antituberculeuse dans les pénitenciers fédéraux» a été rendu public.

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Élaborer et mettre en œuvre un programme de sensibilisation à la toxicomanie et aux maladies infectieuses à l'intention des nouveaux détenus.
- L'évaluation du Programme national d'éducation et d'entraide par les pairs.
- L'évaluation d'autres méthodes de dépistage (c'est-à-dire le dépistage anonyme).
- En collaboration avec Santé Canada, embaucher un épidémiologiste.
- Élaborer une stratégie de lutte contre les maladies infectieuses chez les délinquantes.

Qui sont nos partenaires?

- La Société John Howard
- Santé Canada
- La Police provinciale de l'Ontario
- La Gendarmerie royale du Canada
- L'Agence canadienne des douanes et du revenu

Sécurité et bien-être en milieu de travail

Suicides chez les délinquants

La prévention du suicide chez les délinquants à risque et à besoins élevés nécessite le recours à une approche globale. La recherche de moyens efficaces pour réduire le plus possible les suicides chez les délinquants demeure l'une des priorités du Service. Les cours de formation offerts aux membres du personnel et aux détenus pour les sensibiliser au suicide et à la prévention du suicide font en sorte qu'ils sont mieux préparés à aider les délinquants qui souffrent d'anxiété, de dépression et de maladies mentales.

Qu'avons-nous accompli ?

Nombre de suicides par année depuis 1992–1993

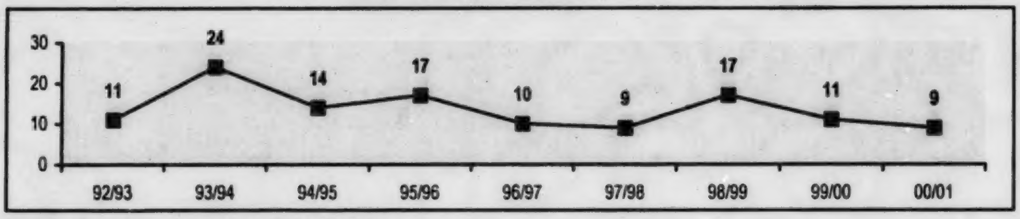

Source : Résultats corporatifs du SCC, juin 2001

Neuf suicides ont été enregistrés, soit deux de moins que l'an dernier et huit de moins qu'en 1998-1999. Depuis 1992, le nombre le plus faible de suicides au sein du SCC a été de neuf et le nombre le plus élevé de 24. Un atelier sur la sensibilisation au suicide et sur la prévention du suicide chez les délinquants a été préparé et sera offert en établissement. Une nouvelle politique concernant la prévention et la gestion du suicide et de l'automutilation sera promulguée sous peu.

La sécurité physique du personnel

Des études ont démontré que le climat de sécurité relative pour tous en milieu correctionnel dépend de la qualité des relations entre le personnel et les détenus et de la participation des détenus aux programmes qui leur sont offerts. Des indicateurs tels que les voies de fait graves contre des membres du personnel (aucune augmentation au cours des cinq dernières années) et les meurtres de membres du personnel (aucun au cours des dix-huit dernières années) témoignent de l'efficacité de cette approche. Bien que ce taux soit faible, le SCC estime que tout incident grave est préoccupant et travaillera activement à la prévention de tels incidents par des méthodes efficaces en matière de renseignement et de sécurité[5].

Voies de fait graves sur le personnel

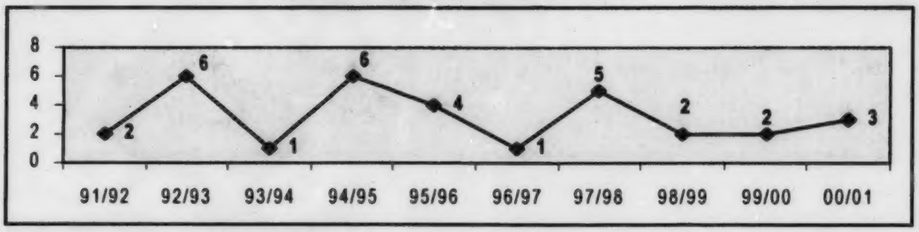

Source: Résultats corporatifs du SCC, juin 2001

[5] Voir page 30.

Qu'avons-nous accompli ?

- Un Comité national a été formé. Son mandat est d'évaluer les problèmes de sécurité dans les bureaux communautaires et centres correctionnels communautaires, et d'élaborer et mettre à exécution un plan pour les corriger.
- Un partenariat a été établi avec Développement des ressources humaines Canada (DRHC), les Commissions des accidents du travail et Santé Canada dans le but de développer des outils et des pratiques de formation appropriés pour les gestionnaires et les employés du SCC en matière de prévention des blessures et maladies en milieu de travail.
- Un partenariat a été établi avec les associations syndicales, la Commission de la fonction publique et le Conseil du Trésor en vue de la mise en œuvre de la nouvelle politique du Conseil du trésor sur la prévention et le règlement des cas de harcèlement en milieu de travail.

Résultat clé

Conformité aux normes de santé professionnelles et provinciales applicables.

Accréditation des services de santé

L'accréditation externe des unités de soins de santé du SCC est perçue comme le moyen le plus efficace d'assurer la prestation de soins de qualité. Cette année, le SCC a débuté la planification du processus d'accréditation pour l'ensemble des ses services de santé.

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Élaborer un plan quinquennal pour l'accréditation de toutes les unités opérationnelles du pays et concevoir un logiciel d'auto-évaluation. Au cours de l'exercice 2001-2002, les établissements qui seront pris en compte dans la planification sont les cinq hôpitaux régionaux et leurs centres de santé adjacents.

Qui sont nos partenaires ?

- Le Centre canadien d'agrément des services de santé.

Passif éventuel

Comme stipulé par les lignes directrices du Conseil du Trésor, voici le détail du passif éventuel du SCC pour l'année 2000-2001:

Passif éventuel (en millions de dollars)

Liste des dettes éventuelles	Le 31 mars 1999	Le 31 mars 2000	À compter du 31 mars 2001
Demandes d'indemnisation pour préjudice physique ou psychologique	1	2	2
Autres demandes d'indemnisation	1	1	1
Total des demandes d'indemnisation	2	3	3

Sécurité et bien-être en milieu de travail

Suicides chez les délinquants

La prévention du suicide chez les délinquants à risque et à besoins élevés nécessite le recours à une approche globale. La recherche de moyens efficaces pour réduire le plus possible les suicides chez les délinquants demeure l'une des priorités du Service. Les cours de formation offerts aux membres du personnel et aux détenus pour les sensibiliser au suicide et à la prévention du suicide font en sorte qu'ils sont mieux préparés à aider les délinquants qui souffrent d'anxiété, de dépression et de maladies mentales.

Qu'avons-nous accompli ?

Nombre de suicides par année depuis 1992–1993

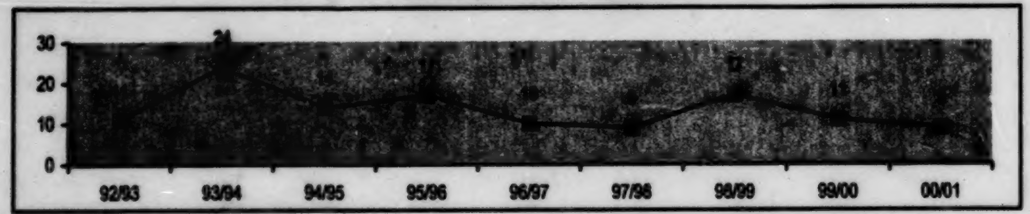

Source : Résultats corporatifs du SCC, juin 2001

Neuf suicides ont été enregistrés, soit deux de moins que l'an dernier et huit de moins qu'en 1998-1999. Depuis 1992, le nombre le plus faible de suicides au sein du SCC a été de neuf et le nombre le plus élevé de 24. Un atelier sur la sensibilisation au suicide et sur la prévention du suicide chez les délinquants a été préparé et sera offert en établissement. Une nouvelle politique concernant la prévention et la gestion du suicide et de l'automutilation sera promulguée sous peu.

La sécurité physique du personnel

Des études ont démontré que le climat de sécurité relative pour tous en milieu correctionnel dépend de la qualité des relations entre le personnel et les détenus et de la participation des détenus aux programmes qui leur sont offerts. Des indicateurs tels que les voies de fait graves contre des membres du personnel (aucune augmentation au cours des cinq dernières années) et les meurtres de membres du personnel (aucun au cours des dix-huit dernières années) témoignent de l'efficacité de cette approche. Bien que ce taux soit faible, le SCC estime que tout incident grave est préoccupant et travaillera activement à la prévention de tels incidents par des méthodes efficaces en matière de renseignement et de sécurité[5].

Voies de fait graves sur le personnel

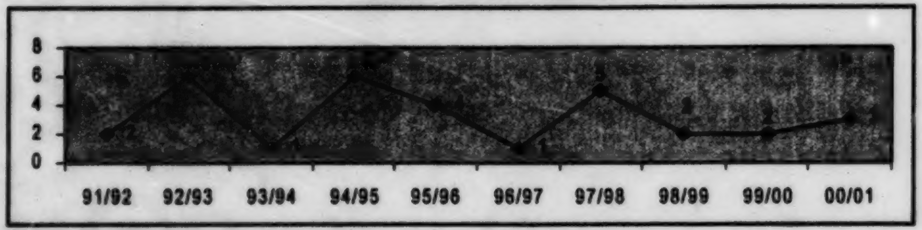

Source: Résultats corporatifs du SCC, juin 2001

[5] Voir page 30.

Qu'avons-nous accompli ?

- Un Comité national a été formé. Son mandat est d'évaluer les problèmes de sécurité dans les bureaux communautaires et centres correctionnels communautaires, et d'élaborer et mettre à exécution un plan pour les corriger.
- Un partenariat a été établi avec Développement des ressources humaines Canada (DRHC), les Commissions des accidents du travail et Santé Canada dans le but de développer des outils et des pratiques de formation appropriés pour les gestionnaires et les employés du SCC en matière de prévention des blessures et maladies en milieu de travail.
- Un partenariat a été établi avec les associations syndicales, la Commission de la fonction publique et le Conseil du Trésor en vue de la mise en œuvre de la nouvelle politique du Conseil du trésor sur la prévention et le règlement des cas de harcèlement en milieu de travail.

Résultat clé

Conformité aux normes de santé professionnelles et provinciales applicables.

Accréditation des services de santé

L'accréditation externe des unités de soins de santé du SCC est perçue comme le moyen le plus efficace d'assurer la prestation de soins de qualité. Cette année, le SCC a débuté la planification du processus d'accréditation pour l'ensemble des ses services de santé.

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Élaborer un plan quinquennal pour l'accréditation de toutes les unités opérationnelles du pays et concevoir un logiciel d'auto-évaluation. Au cours de l'exercice 2001-2002, les établissements qui seront pris en compte dans la planification sont les cinq hôpitaux régionaux et leurs centres de santé adjacents.

Qui sont nos partenaires ?

- Le Centre canadien d'agrément des services de santé.

Passif éventuel

Comme stipulé par les lignes directrices du Conseil du Trésor, voici le détail du passif éventuel du SCC pour l'année 2000-2001:

Passif éventuel (en millions de dollars)

Liste des dettes éventuelles	Le 31 mars 1999	Le 31 mars 2000	À compter du 31 mars 2001
Demandes d'indemnisation pour préjudice physique ou psychologique	1	2	2
Autres demandes d'indemnisation	1	1	1
Total des demandes d'indemnisation	2	3	3

GARDE

Principal engagement
« Le logement et la gestion des délinquants d'une manière raisonnable, sûre, sécuritaire et humaine et la moins restrictive possible. »

Objectif
Exercer sur les délinquants un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain.

Description
Prestation de services ayant trait à la surveillance, au contrôle et à l'administration de la peine des délinquants ainsi qu'à la construction et à l'entretien des établissements pour loger les délinquants.

Dépenses

Dépenses prévues	621 949 000 $
Total des autorisations	588 868 095 $
Dépenses réelles	562 317 060 $
Nombre réel d'ETP utilisés	6 335 (46.4%)

Contexte

La population carcérale est à l'image de certaines des populations les plus marginalisées du Canada. Les stratégies du SCC en matière de logement doivent donc être adaptées à des délinquants dont les origines et les modes de vie diffèrent grandement et qui ont des besoins tout aussi diversifiés.

« Les Canadiens sont à juste titre fiers d'avoir créé des collectivités où les citoyens se sentent en sécurité. Il s'agit d'un élément clé de la qualité de vie... Le gouvernement collaborera avec les Canadiens pour que nos communautés demeurent sûres. »
Discours du Trône, octobre 1999

La toxicomanie est un problème important, tant au niveau de la sécurité que de la santé. Les nombreux délinquants sous responsabilité fédérale ayant des antécédents de toxicomanie forment un marché lucratif pour les personnes qui font le commerce de la drogue. Afin d'aider ceux qui tentent de résoudre leurs dépendances, il est indispensable d'axer nos efforts sur la lutte contre l'introduction de drogues en milieu carcéral.

Cette tâche est rendue encore plus difficile par l'augmentation du nombre de membres de gangs et d'organisations criminelles dans le système correctionnel fédéral, augmentation qui résulte des efforts de la police pour combattre ces groupes. Plus de 1 500 délinquants, représentant environ 7 % de la population carcérale, seraient des membres ou des collaborateurs de gangs et d'organisations criminelles. Les activités et l'influence des gangs et des organisations criminelles constituent une menace grave pour une gestion sûre, ordonnée et efficace de nos opérations en établissement et pour l'exécution du mandat de réinsertion sociale des délinquants.

Aperçu des réalisations

La garde sûre et sécuritaire des délinquants est un élément central du mandat du Service correctionnel. Les citoyens canadiens s'attendent à ce que pendant leur incarcération les délinquants soient placés sous bonne garde et ne représentent pas un danger pour le public. Afin d'exercer un contrôle approprié au niveau de risque de chacun des délinquants, le SCC les répartit entre des établissements de différents niveaux de sécurité.

Cette année, dans l'ensemble, le SCC a amélioré son rendement dans le domaine de la garde sécuritaire :

- Deux détenus se sont évadés d'un établissement à sécurité moyenne et aucune évasion n'a été signalée dans les établissements à sécurité maximale et à niveaux de sécurité multiples.
- Dans les établissements à sécurité minimale, le taux d'évasions (3.2 par 100 délinquants) est le deuxième plus faible en neuf ans.
- La sécurité s'est améliorés dans les établissements en raison d'une diminution du nombre d'incidents de sécurité graves.
- Un plus grand nombre de places pour loger convenablement les délinquantes et de nouvelles unités de logement pour celles qui sont aux prises avec des problèmes de santé mentale sont maintenant disponibles.
- Les mesures suivantes ont permis d'améliorer la sécurité en établissement :
    a) L'embauche sur une période de trois ans de 1 000 nouveaux agents de correction ;
    b) Des outils plus nombreux pour lutter contre le trafic de drogues ;
    c) La mise à l'essai d'une nouvelle stratégie pour gérer la population carcérale (Stratégie de gestion de la population de l'établissement Millhaven).
- Cette année, le SCC a été en mesure de saisir de plus grandes quantités de drogues.

Résultat clé
Logement des délinquants au niveau de sécurité approprié

Le classement et le placement des délinquants au niveau de sécurité approprié pendant toute la durée de leur peine sont des éléments essentiels de la stratégie du SCC menant à une réinsertion sans risque pour la collectivité.

Voici ce qu'a pu accomplir le SCC en ce domaine :

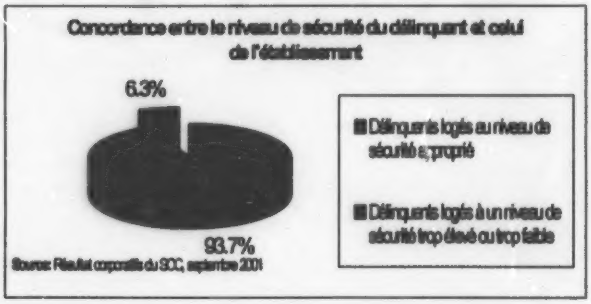

- La situation s'est améliorée par rapport à l'an dernier puisque les délinquants sont maintenant plus nombreux à être logés dans un établissement correspondant à leur propre cote de sécurité. En avril 1999, 90,5 % des délinquants étaient logés dans un établissement

d'un niveau de sécurité équivalent à leur cote de sécurité. Ce pourcentage s'était élevé de 3,2 % en avril 2001.

- Le fait qu'un délinquant ait parfois besoin d'être protégé contre les autres délinquants, de suivre certains programmes ou de rester proche de sa famille ou de sa collectivité peut se traduire par son placement dans un établissement qui ne correspond pas à sa propre cote de sécurité. Les outils de classement ont été révisés et mis en place au printemps 2001. Ces changements devraient permettre d'améliorer la pertinence des cotes de sécurité qui seront attribuées au cours de la prochaine année.

Logement des détenus

L'une des obligations du SCC est de fournir aux délinquants des logements rencontrant mieux leurs besoins, d'une manière sûre, sécuritaire et humaine. Cette année, le SCC s'intéresse plus particulièrement aux besoins des délinquantes et prévoit ajouter des places à leur intention et modifier les installations existantes dans le cadre de la Stratégie d'intervention intensive.

Places supplémentaires pour les délinquantes

Cinq établissements régionaux pour femmes, comprenant un pavillon de ressourcement pour détenues autochtones, ont été construits au milieu des années 1990, ce qui a permis de fermer officiellement la Prison des femmes en juillet 2000. Ces établissements sont conçus dans le but de loger les délinquantes à sécurité minimale et moyenne

L'augmentation de la population carcérale féminine dans les régions des Prairies et de l'Atlantique a forcé le SCC à réagir rapidement afin de répondre aux nouveaux besoins en logement dans deux établissements régionaux, soit l'établissement Nova et l'établissement d'Edmonton pour femmes.

Le saviez-vous?

Dans la région du Pacifique, les délinquantes sous responsabilité fédérale sont logées dans un établissement provincial, en vertu d'un Accord d'échange de services conclu avec la Colombie-Britannique. Cet accord, qui porte sur le logement et les besoins en programmes des femmes purgeant une peine fédérale, a été renégocié cette année et expirera en juin 2006.

Qu'avons-nous accompli ?

- De nouvelles unités d'habitation ont été construites dans la région de l'Ontario.
- De nouvelles unités ont été construites et sont prêtes depuis juin 2001 à accueillir des détenues à l'établissement Nova et à l'établissement d'Edmonton pour femmes; ces nouvelles unités ont augmenté de 48 places la capacité du SCC.

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Les projets de construction prévus dans la région des Prairies devraient ajouter 20 places en 2001-2002 et 16 autres en 2003-2004. La construction d'une unité de huit places au pavillon de ressourcement Okimaw Ohci a été devancée d'un an, soit en 2002–2003.
- Les projets de construction dans la région de l'Atlantique quant à eux devraient ajouter 21 places en 2001-2002 puis 21 autres en 2003-2004.
- Améliorer notre capacité à prévoir la croissance régionale et nationale de la population.

Double occupation des cellules

On estime qu'il est le plus sécuritaire et plus approprié sur le plan correctionnel de loger les détenus dans des cellules individuelles.

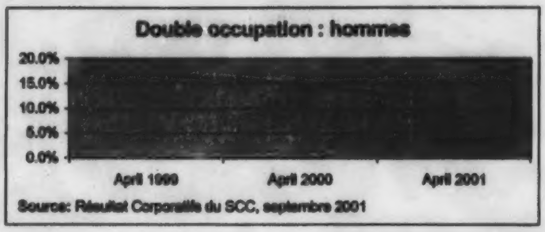

Depuis 1999, la double occupation des cellules dans les établissements pour hommes a considérablement diminué.

Ces dernières années, la double occupation des cellules en isolement préventif suscite des inquiétudes. Elle a diminué vers la fin de l'exercice 2000-2001, atteignant alors 9,8 % comparativement à 12,4 % en 1999-2000. On prévoit avoir complètement éliminé, dès septembre 2001, la double occupation des cellules pour les détenus placés en isolement.

Modification des établissements existants pour femmes

La Stratégie d'intervention intensive[6] consiste en deux composantes : une unité d'habitation en milieu de vie structuré et une unité de garde en milieu fermé.

L'unité d'habitation en milieu de vie structuré est conçue pour accueillir des délinquantes dites à sécurité minimale et moyenne qui ont besoin d'aide et de surveillance 24 heures sur 24 parce qu'elles souffrent d'un déficit cognitif ou psychosocial ou encore, d'instabilité émotionnelle. Une unité d'habitation de milieu de vie structuré, comptant 8 places, doit être construite dans chacun des quatre établissements régionaux.

L'unité de garde en milieu fermé est, quant à elle, conçue pour accueillir les délinquantes qui ont besoin d'un environnement à sécurité maximale. Ce genre d'unité sera mieux adapté aux femmes dont le comportement est plus acceptable lorsqu'elles se trouvent dans un établissement à sécurité maximale. Il permettra au SCC de loger cette clientèle dans les établissements pour femmes plutôt que dans des annexes situées dans ceux pour hommes, comme c'est présentement le cas. La construction de 50 places dans des unités en garde fermé entraînera la fermeture des unités pour femmes situées dans les établissements pour hommes.

Le coût estimatif des unités d'habitation en milieu de vie structuré est d'environ 6 millions de dollars, tandis que celui des unités de garde en milieu fermé s'élève à quelque 23 millions de dollars.

Qu'avons-nous accompli ?

- La construction des unités d'habitation en milieu de vie structuré est maintenant terminée aux établissements Grand Valley et Nova.
- L'élaboration d'un plan opérationnel détaillé ainsi qu'un modèle de programme de traitement et un plan des ressources humaines lié à la dotation et à la formation.

[6] Pour de plus amples renseignements sur la Stratégie d'intervention intensive, voir page 17.

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Terminer d'ici l'été 2001 la construction des unités d'habitation en milieu de vie structuré dans les établissements d'Edmonton et de Joliette.
- Au cours de l'année 2002-2003, fermer les unités à sécurité maximale pour femmes qui sont situées dans les établissements pour hommes.
- En dépit des progrès réalisés dans l'aménagement des unités de garde en milieu fermé, l'échéance prévue pour son ouverture (septembre) ne sera pas respectée à cause de délais dans les travaux de conception et dans les appels d'offres. Les unités de garde en milieu fermé devraient ouvrir leurs portes en mai 2002.
- Achèvement du plan opérationnel ainsi que du modèle de programme de traitement et du plan des ressources humaines lié à la dotation et à la formation.

Pavillons de ressourcement

Les pavillons de ressourcement et les accords conclus au titre de l'article 81 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (LSCMLC), qui permettent d'offrir aux délinquants autochtones des unités de logement adaptées à leur culture à l'extérieur des établissements fédéraux afin de faciliter leur réinsertion sociale, font partie intégrante de la stratégie de réinsertion sociale des délinquants autochtones. Le SCC s'efforce d'accroître l'utilisation des pavillons de ressourcement et le recours à des accords conclus au titre de l'article 81.

> [illegible]
>
> L'article 81 de [illegible] MC [illegible] : « Le ministre ou son délégué peut [illegible] avec une collectivité autochtone [illegible] prévoyant la prestation [illegible] correctionnels aux délinquants [illegible] »
>
> **Portée de l'accord :**
> L'accord peut aussi prévoir la prestation [illegible] services correctionnels à un délinquant [illegible] autochtone.
>
> **Placement des délinquants :**
> En vertu de l'accord, le commissaire peut, [illegible] le consentement des deux parties, confier [illegible] soin et la garde d'un délinquant à une collectivité autochtone.

Qu'avons-nous accompli ?

- Le pavillon de ressourcement de Willow Cree, qui sera exploité par le SCC, est en construction.
- En collaboration avec plusieurs organismes autochtones nationaux, le SCC a entrepris de préparer des accords au titre de l'article 81 de la LSCMLC. Quatre de ces accords ont été signés.

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Donner suite aux accords au titre de l'article 81 qui sont présentement à différentes étapes de négociation.

Qui sont nos partenaires ?

- Les collectivités autochtones.

Double occupation des cellules

On estime qu'il est le plus sécuritaire et plus approprié sur le plan correctionnel de loger les détenus dans des cellules individuelles.

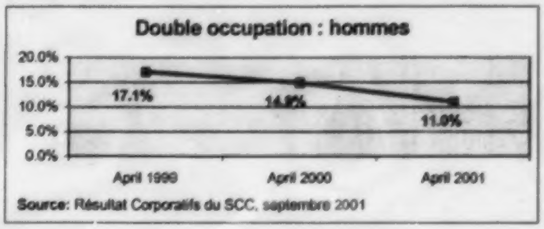

Depuis 1999, la double occupation des cellules dans les établissements pour hommes a considérablement diminué.

Ces dernières années, la double occupation des cellules en isolement préventif suscite des inquiétudes. Elle a diminué vers la fin de l'exercice 2000-2001, atteignant alors 9,8 % comparativement à 12,4 % en 1999-2000. On prévoit avoir complètement éliminé, dès septembre 2001, la double occupation des cellules pour les détenus placés en isolement.

Modification des établissements existants pour femmes

La Stratégie d'intervention intensive[6] consiste en deux composantes : une unité d'habitation en milieu de vie structuré et une unité de garde en milieu fermé.

L'unité d'habitation en milieu de vie structuré est conçue pour accueillir des délinquantes dites à sécurité minimale et moyenne qui ont besoin d'aide et de surveillance 24 heures sur 24 parce qu'elles souffrent d'un déficit cognitif ou psychosocial ou encore, d'instabilité émotionnelle. Une unité d'habitation de milieu de vie structuré, comptant 8 places, doit être construite dans chacun des quatre établissements régionaux.

L'unité de garde en milieu fermé est, quant à elle, conçue pour accueillir les délinquantes qui ont besoin d'un environnement à sécurité maximale. Ce genre d'unité sera mieux adapté aux femmes dont le comportement est plus acceptable lorsqu'elles se trouvent dans un établissement à sécurité maximale. Il permettra au SCC de loger cette clientèle dans les établissements pour femmes plutôt que dans des annexes situées dans ceux pour hommes, comme c'est présentement le cas. La construction de 50 places dans des unités en garde fermé entraînera la fermeture des unités pour femmes situées dans les établissements pour hommes.

Le coût estimatif des unités d'habitation en milieu de vie structuré est d'environ 6 millions de dollars, tandis que celui des unités de garde en milieu fermé s'élève à quelque 23 millions de dollars.

Qu'avons-nous accompli ?

- La construction des unités d'habitation en milieu de vie structuré est maintenant terminée aux établissements Grand Valley et Nova.
- L'élaboration d'un plan opérationnel détaillé ainsi qu'un modèle de programme de traitement et un plan des ressources humaines lié à la dotation et à la formation.

[6] Pour de plus amples renseignements sur la Stratégie d'intervention intensive, voir page 17.

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Terminer d'ici l'été 2001 la construction des unités d'habitation en milieu de vie structuré dans les établissements d'Edmonton et de Joliette.
- Au cours de l'année 2002-2003, fermer les unités à sécurité maximale pour femmes qui sont situées dans les établissements pour hommes.
- En dépit des progrès réalisés dans l'aménagement des unités de garde en milieu fermé, l'échéance prévue pour son ouverture (septembre) ne sera pas respectée à cause de délais dans les travaux de conception et dans les appels d'offres. Les unités de garde en milieu fermé devraient ouvrir leurs portes en mai 2002.
- Achèvement du plan opérationnel ainsi que du modèle de programme de traitement et du plan des ressources humaines lié à la dotation et à la formation.

Pavillons de ressourcement

Les pavillons de ressourcement et les accords conclus au titre de l'article 81 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (LSCMLC), qui permettent d'offrir aux délinquants autochtones des unités de logement adaptées à leur culture à l'extérieur des établissements fédéraux afin de faciliter leur réinsertion sociale, font partie intégrante de la stratégie de réinsertion sociale des délinquants autochtones. Le SCC s'efforce d'accroître l'utilisation des pavillons de ressourcement et le recours à des accords conclus au titre de l'article 81.

Que prévoit l'article 81 ?

L'article 81 de la LSCMLC stipule ce qui suit :
« Le ministre ou son délégué peut conclure avec une collectivité autochtone un accord prévoyant la prestation de services correctionnels aux délinquants autochtones... »

Portée de l'accord :
L'accord peut aussi prévoir la prestation de services correctionnels à un délinquant non autochtone.

Placement des délinquants :
En vertu de l'accord, le commissaire peut, avec le consentement des deux parties, confier le soin et la garde d'un délinquant à une collectivité autochtone.

Qu'avons-nous accompli ?

- Le pavillon de ressourcement de Willow Cree, qui sera exploité par le SCC, est en construction.
- En collaboration avec plusieurs organismes autochtones nationaux, le SCC a entrepris de préparer des accords au titre de l'article 81 de la LSCMLC. Quatre de ces accords ont été signés.

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Donner suite aux accords au titre de l'article 81 qui sont présentement à différentes étapes de négociation.

Qui sont nos partenaires ?

- Les collectivités autochtones.

Résultat clé

Mesures de sécurité qui réduisent au minimum le nombre d'incidents dans les établissements.

Sécurité

Le secteur de la sécurité est celui auquel le SCC affecte la plus grande part de son personnel et de ses crédits salariaux. Tous les outils, initiatives, mécanismes et méthodes ayant trait à la sécurité ont pour objectif de garantir un environnement sûr aux employés, aux détenus et au public en réduisant au minimum le nombre d'incidents de sécurité[7]. Voici certains des résultats obtenus en matière de sécurité :

Type d'incident	Résultats en 1991–1992	Résultats en 2000–2001	**Analyse de la tendance sur une période de 9 ans**
Incidents de sécurité graves en établissement[8]	9,2 par 1 000 détenus	6,2 par 1 000 détenus	⇓ de 35 %
Évasions d'un établissement à sécurité minimale[9]	13,1 par 100 détenus	3,2 par 100 détenus	⇓ de 76 %

Source: Résultats corporatifs du SCC, juin 2001

Évasions d'établissements à sécurité moyenne, maximale et à niveaux de sécurité multiples

	Évasions d'un établissement à sécurité moyenne		Évasions d'un établissement à sécurité maximale ou à niveaux de sécurité multiples	
	1999-2000	**2000-2001**	**1999–2000**	**2000-2001**
Évasions (évadés)	2 (3)	2 (2)	2 (2)	0
Taux par 1 000 délinquants	0,3	0,3	0,7	0

Source : Système de gestion des délinquants

Le nombre de voies de fait sur des détenus a atteint son point le plus faible (31) au cours de l'exercice 1998-1999 mais n'a cessé d'augmenter depuis et se chiffrait cette année à 54. Afin de contrer cette situation, le SCC s'efforce sans cesse d'améliorer la sécurité en établissement en mettant de l'avant de nouvelles mesures et de nouvelles initiatives, telles que l'embauche de 1 000 nouveaux agents de correction[10] et la mise en œuvre des recommandations formulées par le Groupe de travail sur la sécurité.

[7] Voir page 82 pour tous les résultats obtenus au cours de la période de 10 ans.

[8] Par incidents de sécurité graves en établissement, on entend notamment les meurtres de membres du personnel, la prise et la séquestration d'otages, les suicides, les voies de fait graves sur des membres du personnel et sur des détenus, les batailles violentes entre détenus, les troubles majeurs, les évasions (à l'exclusion des évasions d'un établissement à sécurité minimale).

[9] Tous les résultats obtenus au cours de la période de 10 ans sont présentés à la page 82.

[10] Voir détails page 31.

Embauche de 1 000 nouveaux agents de correction

En avril 1998, le Conseil du Trésor a approuvé un financement permettant au SCC d'embaucher 1 000 agents de correction supplémentaires. Ces postes devaient être comblés en trois ans. L'exercice 2000-2001 était la troisième et dernière année de ce processus d'embauche. On s'attend à ce que ces nouveaux postes aient des répercussions favorables sur la santé et la sécurité dans les établissements. Les objectifs de cette initiative sont:

- Améliorer la santé et la sécurité dans les établissements pour hommes du SCC en augmentant le nombre d'employés par quart de travail.
- Réduire le recours aux agents de correction occasionnels.
- Réduire le temps supplémentaire.

Le saviez-vous?

L'établissement Millhaven a élaboré une stratégie de gestion de la population carcérale dont l'objectif est d'offrir aux délinquants dits à sécurité maximale un environnement qui les encourage à participer à la mise en œuvre de leur plan correctionnel et qui augmente leurs chances d'être transférés dans un milieu de vie moins structuré. Cette stratégie distingue trois catégories de délinquants, selon l'empressement que ces derniers montrent à suivre leur plan correctionnel.

La première évaluation de la stratégie a eu lieu au cours du présent exercice et indique que le principal objectif poursuivi, celui d'accroître la stabilité et la capacité de gestion de l'établissement, a été atteint, et que le potentiel de réinsertion sociale des détenus de l'établissement Millhaven a également augmenté. Les examens ultérieurs porteront principalement sur les répercussions de la stratégie à moyen et à long terme.

Qu'avons-nous accompli ?

- Les 1 000 ÉTP alloués à l'embauche d'officiers correctionnels additionnels ont été pleinement utilisées, et nous sommes maintenant dans un cycle normal de recrutement et de maintien de l'effectif.
- L'objectif visant à réduire le recours à des officiers correctionnels occasionnels a été atteint. À la fin de ce projet d'embauche, le nombre d'agents de correction «occasionnels» avait considérablement diminué, passant de 570 à cinq, assurant ainsi la continuité dans les opérations.
- Les dépenses en heures supplémentaires ont été réduites.

Quelles sont les prochaines étapes ?

L'évaluation finale portant l'impact de l'initiative sur la santé et la sécurité en établissement sera terminée en juillet 2002.

Gangs et crime organisé

Pour que les délinquants puissent réussir leur réinsertion dans la société, à titre de citoyens respectueux des lois, il est très important de leur offrir un milieu de vie sûr – sans peur, sans intimidation et sans coercition – pendant leur période d'incarcération. Toutefois, les délinquants appartenant à des organisations criminelles sont de plus en plus nombreux à être pris en charge par le système correctionnel fédéral. Les activités de ces groupes dans les établissements fédéraux menacent la sécurité, l'ordre et la gestion efficace des opérations en établissement et dans la collectivité. Une attention spéciale est portée au récent phénomène des gangs autochtones, largement concentrés dans la région des Prairies.

Résultat clé

Mesures de sécurité qui réduisent au minimum le nombre d'incidents dans les établissements.

Sécurité

Le secteur de la sécurité est celui auquel le SCC affecte la plus grande part de son personnel et de ses crédits salariaux. Tous les outils, initiatives, mécanismes et méthodes ayant trait à la sécurité ont pour objectif de garantir un environnement sûr aux employés, aux détenus et au public en réduisant au minimum le nombre d'incidents de sécurité[7]. Voici certains des résultats obtenus en matière de sécurité :

Type d'incident	1991-1992	2000-2001	Tendance sur [illegible]
Incidents de sécurité graves en établissement[8]	9,2 par 1 000 détenus	6,2 par 1 000 détenus	⇓ de 35 %
Évasions d'un établissement à sécurité minimale[9]	13,1 par 100 détenus	3,2 par 100 détenus	⇓ de 76 %

Source: Résultats corporatifs du SCC, juin 2001

Évasions d'établissements à sécurité moyenne, maximale et à niveaux de sécurité multiples

	[illegible] moyenne		[illegible] maximale ou à niveaux de sécurité multiples	
	[illegible]	2000-2001	1999-2000	2000-2001
Évasions (évadés)	2 (3)	2 (2)	2 (2)	0
Taux par 1 000 délinquants	0,3	0,3	0,7	0

Source : Système de gestion des délinquants

Le nombre de voies de fait sur des détenus a atteint son point le plus faible (31) au cours de l'exercice 1998-1999 mais n'a cessé d'augmenter depuis et se chiffrait cette année à 54. Afin de contrer cette situation, le SCC s'efforce sans cesse d'améliorer la sécurité en établissement en mettant de l'avant de nouvelles mesures et de nouvelles initiatives, telles que l'embauche de 1 000 nouveaux agents de correction[10] et la mise en œuvre des recommandations formulées par le Groupe de travail sur la sécurité.

---

[7] Voir page 82 pour tous les résultats obtenus au cours de la période de 10 ans.

[8] Par incidents de sécurité graves en établissement, on entend notamment les meurtres de membres du personnel, la prise et la séquestration d'otages, les suicides, les voies de fait graves sur des membres du personnel et sur des détenus, les batailles violentes entre détenus, les troubles majeurs, les évasions (à l'exclusion des évasions d'un établissement à sécurité minimale).

[9] Tous les résultats obtenus au cours de la période de 10 ans sont présentés à la page 82.

[10] Voir détails page 31.

Embauche de 1 000 nouveaux agents de correction

En avril 1998, le Conseil du Trésor a approuvé un financement permettant au SCC d'embaucher 1 000 agents de correction supplémentaires. Ces postes devaient être comblés en trois ans. L'exercice 2000-2001 était la troisième et dernière année de ce processus d'embauche. On s'attend à ce que ces nouveaux postes aient des répercussions favorables sur la santé et la sécurité dans les établissements. Les objectifs de cette initiative sont:

- Améliorer la santé et la sécurité dans les établissements pour hommes du SCC en augmentant le nombre d'employés par quart de travail.
- Réduire le recours aux agents de correction occasionnels.
- Réduire le temps supplémentaire.

Le saviez-vous?

L'établissement Millhaven a élaboré une stratégie de gestion de la population carcérale dont l'objectif est d'offrir aux délinquants dits à sécurité maximale un environnement qui les encourage à participer à la mise en œuvre de leur plan correctionnel et qui augmente leurs chances d'être transférés dans un milieu de vie moins structuré. Cette stratégie distingue trois catégories de délinquants, selon l'empressement que ces derniers montrent à suivre leur plan correctionnel.

La première évaluation de la stratégie a eu lieu au cours du présent exercice et indique que le principal objectif poursuivi, celui d'accroître la stabilité et la capacité de gestion de l'établissement, a été atteint, et que le potentiel de réinsertion sociale des détenus de l'établissement Millhaven a également augmenté. Les examens ultérieurs porteront principalement sur les répercussions de la stratégie à moyen et à long terme.

Qu'avons-nous accompli ?

- Les 1 000 ÉTP alloués à l'embauche d'officiers correctionnels additionnels ont été pleinement utilisées, et nous sommes maintenant dans un cycle normal de recrutement et de maintien de l'effectif.
- L'objectif visant à réduire le recours à des officiers correctionnels occasionnels a été atteint. À la fin de ce projet d'embauche, le nombre d'agents de correction «occasionnels» avait considérablement diminué, passant de 570 à cinq, assurant ainsi la continuité dans les opérations.
- Les dépenses en heures supplémentaires ont été réduites.

Quelles sont les prochaines étapes ?

L'évaluation finale portant l'impact de l'initiative sur la santé et la sécurité en établissement sera terminée en juillet 2002.

Gangs et crime organisé

Pour que les délinquants puissent réussir leur réinsertion dans la société, à titre de citoyens respectueux des lois, il est très important de leur offrir un milieu de vie sûr – sans peur, sans intimidation et sans coercition – pendant leur période d'incarcération. Toutefois, les délinquants appartenant à des organisations criminelles sont de plus en plus nombreux à être pris en charge par le système correctionnel fédéral. Les activités de ces groupes dans les établissements fédéraux menacent la sécurité, l'ordre et la gestion efficace des opérations en établissement et dans la collectivité. Une attention spéciale est portée au récent phénomène des gangs autochtones, largement concentrés dans la région des Prairies.

Le SCC s'efforce d'empêcher les membres et les collaborateurs des organisations criminelles d'exercer leur influence dans les établissements correctionnels, d'encourager les membres des organisations criminelles à rompre les liens qui les unissent aux organisations criminelles et de venir en aide à ceux qui manifestent un tel désir. Le SCC s'engage aussi à aider les membres du personnel à gérer les incidents comportant le recours à l'intimidation, à la coercition et aux menaces.

Qu'avons-nous accompli ?

Les éléments clés pour parvenir à contrôler et gérer les gangs et les organisations criminelles comprennent l'établissement de partenariats et l'échange de renseignements. Toute l'année durant, le SCC a maintenu une étroite collaboration, tant à l'échelon national que régional, avec les organisations de justice pénale qui s'intéressent à la question du contrôle et de la gestion des groupes et qui tentent de constituer une base de connaissances sur le sujet.

Nous avons effectué des modifications qui facilitent le signalement des incidents de sécurité liés aux gangs et la constitution d'une banque de données sur les gangs et sur le crime organisé qui aideront à surveiller les activités des membres de gangs. Le SCC a également démarrer un projet ayant pour but la mise en œuvre d'une initiative correctionnelle visant les gangs autochtones. Le nombre d'incidents reliés à ces gangs, au cours d'une période donnée, sera consigné.

Qui sont nos partenaires ?

- La Commission nationale des libérations conditionnelles
- Les associations syndicales
- Le ministère du Solliciteur général du Canada
- La Gendarmerie royale du Canada
- Le Service canadien du renseignement de sécurité
- Justice Canada

Répression des drogues

La toxicomanie menace sérieusement, à long terme, la santé et le bien-être des Canadiens. Les organisations criminelles possèdent de vastes réseaux de trafic de drogues qui étendent leurs activités, non seulement dans la collectivité, mais aussi dans les établissements correctionnels.

Le trafic de drogues a une incidence directe sur le comportement des détenus, de leurs familles et des personnes qui leur rendent visite. Ces comportements vont de l'agitation chez les délinquants dont les facultés sont affaiblies par les drogues à l'intimidation et à la coercition.

Qu'avons-nous accompli ?

- Tout au long de l'année, le SCC a mis en œuvre des initiatives visant à réduire l'approvisionnement en drogues :
    - 12 chiens-détecteurs de drogues et maîtres-chiens furent introduits.
    - Des unités pilotes de soutien intensif ont été aménagées. Ces unités intègrent efficacement tous les éléments de counseling et de contrôle afin d'intervenir en matière de toxicomanie (à ce stade uniquement disponibles dans des établissements pour hommes).

[illegible]

La seconde évaluation qui doit [illegible] l'exercice 2002-2003 [illegible] prévue à plus long terme.

- Des détecteurs ioniques ont été installés dans tous les établissements à sécurité maximale et moyenne et le SCC est sur le point d'acheter des équipements semblables pour les établissements à sécurité minimale.
- La politique concernant les fouilles à la grille d'entrée a été révisée. Toutes les personnes, y compris les membres du personnel, qui pénètrent dans un établissement sont maintenant assujetties à des fouilles semblables à celles qui se déroulent dans les aéroports (détecteurs de métal et utilisation de scanner pour fouille de biens personnels)

- Continuation du programme d'analyse d'urine.
- Les résultats des saisies de drogues en établissement[11] sont nettement à la hausse. Le SCC s'attend à ce que sa politique améliorée en matière de répression des drogues continue de se traduire par une augmentation des substances saisies, en attendant que le second élément de la stratégie antidrogue fasse diminuer la demande pour de telles substances.

Type de drogues saisies	1999-2000	2000-2001
Pilules diverses (unités)	1 894	2 979
Cocaïne (grammes)	159,7	355,4
Opiacés (grammes)	163,9	245,4
Alcool artisanal ou autre (litres)	12 216,5	8 245,6
THC (grammes)	5 443,4	8 013,7

Source : Système de gestion des délinquants

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Compléter la mise en œuvre des initiatives.
- Aménager une unité de soutien intensif dans chaque établissement.

[11] Pour plus de détails sur les saisies de drogues en établissement, voir page 82.

- Des détecteurs ioniques ont été installés dans tous les établissements à sécurité maximale et moyenne et le SCC est sur le point d'acheter des équipements semblables pour les établissements à sécurité minimale.
- La politique concernant les fouilles à la grille d'entrée a été révisée. Toutes les personnes, y compris les membres du personnel, qui pénètrent dans un établissement sont maintenant assujetties à des fouilles semblables à celles qui se déroulent dans les aéroports (détecteurs de métal et utilisation de scanner pour fouille de biens personnels)

Évaluation des unités de soutien intensif : phase I

L'unité de soutien intensif est une initiative découlant de la stratégie antidrogue annoncée par le Solliciteur général le 5 avril 2000. Des unités distinctes ont été aménagées dans cinq établissements fédéraux du Canada afin de fournir une aide supplémentaire aux détenus. Les détenus qui se portent volontaires pour vivre dans ces unités signent un contrat en vertu duquel ils acceptent de s'abstenir de consommer des drogues illicites et ils sont expulsés si les résultats des tests de dépistage sont positifs ou s'ils sont trouvés en possession de drogues ou d'alcool.

La seconde évaluation, qui doit commencer au cours de l'exercice 2002-2003, portera sur les résultats et effets prévus à plus long terme.

- Continuation du programme d'analyse d'urine.
- Les résultats des saisies de drogues en établissement[11] sont nettement à la hausse. Le SCC s'attend à ce que sa politique améliorée en matière de répression des drogues continue de se traduire par une augmentation des substances saisies, en attendant que le second élément de la stratégie antidrogue fasse diminuer la demande pour de telles substances.

Type de drogues saisies	1999-2000	2000-2001
Pilules diverses (unités)	1 894	2 979
Cocaïne (grammes)	159,7	355,4
Opiacés (grammes)	163,9	245,4
Alcool artisanal ou autre (litres)	12 216,5	8 245,6
THC (grammes)	5 443,4	8 013,7

Source : Système de gestion des délinquants

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Compléter la mise en œuvre des initiatives.
- Aménager une unité de soutien intensif dans chaque établissement.

[11] Pour plus de détails sur les saisies de drogues en établissement, voir page 82.

RÉINSERTION SOCIALE

Principal engagement

« Contribuer à la protection des canadiens en s'assurant que la réinsertion sociale des délinquants est efficace et sans risque. »

Objectif

Inciter activement et aider les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois.

Description

Différents services et programmes offerts dans les établissements et dans la collectivité, dont les suivants :

- Gestion des cas;
- Services psychologiques et d'aumônerie;
- Formation générale et professionnelle;
- Emploi et perfectionnement professionnel;
- Compétences psychosociales;
- Lutte contre la toxicomanie;
- Autres programmes qui répondent à des besoins personnels, culturels, sociaux, spirituels et autres.

Dépenses

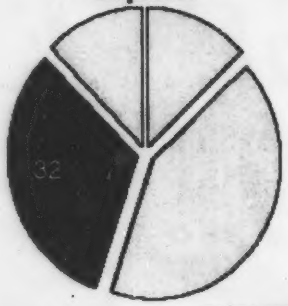

Dépenses prévues	452 563 000$
Total des autorisations	460 535 296$
Dépenses réelles	429 542 983$
Nombre réel d'ETP utilisés	4 273 (31,3%)

Contexte

Au cours du siècle dernier, la recherche et l'expérience ont montré que la simple incarcération en soi ne suffit pas à dissuader les délinquants de se livrer à des activités criminelles. Donc l'approche du SCC en matière de réinsertion sociale des délinquants consiste essentiellement à tenter de modifier pour le mieux le mode de vie et le comportement des délinquants, persuadé que ces changements perdurent après leur mise en liberté.

> *« Le gouvernement collaborera avec les Canadiens pour que nos communautés demeurent sûres. Il travaillera de manière équilibrée, en combinant d'une part une approche axée sur la prévention et l'action communautaire et, d'autre part, des mesures destinées à combattre la criminalité grave. »*
>
> Discours du Trône, octobre 1999

Les opinions des Canadiens sur les services correctionnels se sont également transformées. Le public est aujourd'hui plus ouvert à la rééducation, par opposition aux objectifs punitifs, et accepte mieux les mises en liberté sous condition et les approches de la justice réparatrice. En dépit de l'insistance sur la réinsertion sociale, le taux d'incarcération au Canada demeure plus élevé que dans tous les autres pays occidentaux industrialisés, exception faite des États-Unis (129 délinquants incarcérés par tranche de 100 000 Canadiens, comparativement à 645 aux États-Unis).

La stratégie correctionnelle du SCC comprend un processus d'évaluation initiale qui utilise des outils fondés sur la recherche pour évaluer les besoins des délinquants et le risque qu'ils représentent pour la collectivité et des programmes accrédités qui visent à satisfaire les besoins de la population carcérale sous responsabilité fédérale et un plan correctionnel qui tient compte du potentiel de réinsertion sociale du délinquant.

La difficulté de trouver un emploi stable et bien rémunéré est un facteur qui contribue au comportement criminel. Il est donc très important que les programmes du SCC s'attaquent à la question de l'employabilité des délinquants et leur fournissent l'occasion d'acquérir des attitudes, des compétences et une expérience de travail durant leur incarcération, de telle sorte qu'ils puissent obtenir et conserver un emploi après leur mise en liberté et devenir des contribuables et des citoyens respectueux des lois.

Aperçu des réalisations

Le mandat du SCC est la réinsertion sociale sans risque des délinquants. Afin de préparer les délinquants à leur mise en liberté éventuelle, le SCC doit évaluer leurs besoins et concevoir, à leur intention, des programmes et des interventions susceptibles de s'attaquer aux comportements criminels des délinquants. Dans la prestation de ces programmes, le SCC doit tenir compte des besoins particuliers des différents segments de la population carcérale, y compris des femmes et des délinquants autochtones. Les efforts déployés par le SCC pour favoriser la réinsertion sociale des délinquants sont appuyés par un processus de gestion des cas qui vise à préparer les délinquants à se réinsérer sans risque et le plus rapidement possible dans la société, un fois admissible à une libération conditionnelle.

Une fois que les délinquants sont mis en liberté, le rôle du SCC se poursuit. Les activités dans la collectivité comprennent la surveillance, le soutien et les programmes. Ces trois activités sont des outils qui optimisent les chances de réinsertion sociale des délinquants tout en assurant la sécurité publique.

Ces dernières années, le SCC a continué d'adapter son processus de gestion des cas et a mis de l'avant plusieurs initiatives dans le domaine de la communication de renseignements et des partenariats avec les collectivités, surtout avec les collectivités autochtones. En raison de la complexité de l'évolution du comportement humain, les résultats obtenus par le SCC dans ce secteur ne changent pas beaucoup d'une année à l'autre. Ces résultats se dévoilent sur une longue période. Pour l'exercice 2000-2001, le SCC est parvenu à maintenir le cap pour ce qui est des résultats :

- Depuis l'exercice 1996-1997, le nombre de délinquants renvoyés en détention chaque année pour purger une nouvelle peine fédérale après la date d'expiration de leur mandat a augmenté légèrement mais de manière constante[12]. **Toutefois, cette année, leur nombre a diminué pour la seconde année de suite. Cela représente approximativement 8% par rapport à 1998-1999.**
- Un certain nombre d'accords au titre des articles 81 et 84 de la LSCMLC, prévoyant des dispositions pour la prise en charge, la garde et la supervision des délinquants autochtones, ont été signés avec des collectivité autochtones.
- Le Centre de recherche en toxicomanie a ouvert ses portes à Montague, Île-du-Prince-Édouard.

[12] Ce chiffre se base sur toutes les nouvelles peines durant une année.

Résultat clé

« Processus de préparation des cas qui optimise le nombre de délinquants préparés en vue de leur mise en liberté sous condition la plus rapide possible. »

Une réinsertion sociale réussie et en temps opportun implique un enchaînement approprié de l'évaluation, des programmes, de la planification et des stratégies pré-libératoires. Un des indicateurs utilisés pour mesurer ce résultat clé est le pourcentage de délinquants toujours incarcérés après la date d'admissibilité à la semi-liberté, puis après la date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale. Il faut souligner que les interventions correctionnelles du SCC ne sont pas les seuls facteurs qui influent sur la mise en liberté des délinquants; la motivation des délinquants, le risque qu'ils représentent et leurs besoins ont également une incidence sur les résultats.

Moyenne nationale des délinquants incarcérés [13] par rapport à la date d'admissibilité à la libération conditionnelle

Type	Groupe	1999-2000	[illegible]
Délinquants toujours incarcérés **après la date d'admissibilité à la semi-liberté** et avant la date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale, sans période de surveillance préalable	National Femmes Autochtones	64 % 41 % 77 %	63 % 40 % 72 %
Délinquants toujours incarcérés **après la date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale** et avant la date de la libération d'office, sans période de surveillance préalable	National Femmes Autochtones	34 % 16 % 46 %	34 % 14 % 45 %

Source : Système de gestion des délinquants

La moyenne nationale de délinquants ayant dépassé la date d'admissibilité à la semi-liberté et à libération conditionnelle totale est demeurée stable par rapport à l'année dernière. Ce constat vaut également pour les délinquantes. Le nombre de délinquants autochtones toujours incarcérés après la date d'admissibilité à la semi-liberté a cependant diminué de 5 %. Les délinquantes sont mises en liberté plus rapidement par rapport à la moyenne de la population carcérale nationale, tandis que les délinquants autochtones restent généralement incarcérés plus longtemps. La stratégie de réinsertion sociale des délinquants autochtones cherche à ramener à la moyenne nationale le pourcentage d'entre eux qui demeurent incarcérés après les dates d'admissibilité à la semi-liberté ou à la libération conditionnelle totale. Le SCC continue de surveiller ces indicateurs de très près. La raison la plus fréquemment invoquée pour expliquer que les délinquants sont toujours incarcérés passées ces dates est qu'ils n'ont pas réussi à terminer leurs programmes.

Gestion des cas

La gestion des cas est le processus qui consiste à évaluer, surveiller et gérer les délinquants. Les résultats de réinsertion sociale obtenus découlent directement du processus de gestion des cas. C'est la raison pour laquelle le SCC attache une grande importance à l'efficacité et à l'efficience de ce processus. Un processus efficace de gestion des cas est celui qui respecte les délais prescrits, qui est précis et de grande qualité. Un certain nombre d'indicateurs permettent d'évaluer le rendement en ce domaine.

[13] Il faut signaler que ces nombres englobent les délinquants qui renoncent à la mise en liberté, dont la mise en liberté est reportée et dont l'audience de mise en liberté est remise à plus tard.

La première étape importante de la gestion des cas est l'évaluation initiale du délinquant – un ensemble d'activités auxquelles tout délinquant admis dans le système correctionnel fédéral doit prendre part – qui conduit à l'élaboration du plan correctionnel. Ce plan décrit les besoins du délinquant et le risque qu'il représente, précise les programmes et interventions correctionnels nécessaires, et énumère les objectifs du délinquant et ce que l'on attend de lui pendant la durée de sa peine. Étant donné que le processus de réinsertion sociale est enclenché lorsque se termine l'exécution du plan correctionnel, le temps gagné durant le processus d'évaluation initiale peut se traduire par une mise en liberté plus rapide pour le délinquant.

Programme d'apprentissage cognitif de compétences psychosociales au Centre régional de réception et d'évaluation (CRRE) dans la région du Pacifique

La prestation d'un tel programme poursuit plusieurs objectifs, notamment celui d'augmenter le pourcentage de délinquants qui terminent le programme avant la date de leur admissibilité à la semi-liberté, d'accroître le nombre de délinquants mis en liberté à la date de leur admissibilité à la semi-liberté et de favoriser une meilleure adaptation des délinquants à la vie en établissement.

La première évaluation indique que les résultats sont favorables :

- Tous les participants ont terminé le programme avant la date d'admissibilité à la semi-liberté;
- Les participants ont pris une longueur d'avance de cinq semaines sur leurs cédules de programme comparé aux non-participants. 70 % des membres du groupe en traitement ont été mis en liberté à la date de leur admissibilité à la semi-liberté, comparativement à 52 % des membres du groupe témoin;
- Les participants ont eu moins de difficulté que les non-participants à s'adapter à la vie en établissement, ce qui s'est traduit par une augmentation des placements dans les établissements d'un niveau de sécurité moindre.

Qu'avons-nous accompli ?

- La priorité a été accordée à la prestation de programmes de réinsertion sociale dès l'étape de l'évaluation initiale, au cours de laquelle aucun programme n'était offert auparavant. Cette mesure permet de profiter d'une période durant laquelle le délinquant n'est pas occupé, sauf s'il fréquente l'école. Ce changement devrait avoir un effet favorable sur le nombre de délinquants qui seront prêts à subir leur examen d'admissibilité à la semi-liberté au cours du prochain exercice.
- Nos efforts quant à la simplification du processus de gestion des cas ont mené à une augmentation du temps moyen dont disposent les délinquants pour suivre des programmes correctionnels avant d'être admissibles à une libération conditionnelle. Ce temps moyen, pour les délinquants purgeant une peine de quatre ans ou moins[14], est passé de 19 jours en 1995-1996 et de 60 jours en 1997-1998 à une moyenne de 100 jours en 2000-2001.
- Un programme d'orientation a été élaboré à l'intention des délinquants autochtones afin de les aider à cerner les facteurs à l'origine de leur comportement criminel. Un rapport final résume leurs besoins culturels, ce qui facilite l'évaluation de ces délinquants. Le Programme d'orientation autochtone prévoit des interventions avant l'évaluation initiale normale. Son objectif est de tenter de répondre aux besoins des délinquants autochtones en les renseignant sur le fonctionnement des services correctionnels, sur le patrimoine et les possibilités de ressourcement autochtones. À la fin de ce programme d'orientation d'une durée de deux semaines, un Aîné prépare un rapport final dans lequel il résume les besoins culturels des

[14] Pour de plus amples renseignements sur cette réalisation, voir la recommandation 3 du Comité permanent des comptes publics, à la page 77.

délinquants et formule des recommandations qui seront prises en compte par le personnel correctionnel au moment de compléter l'évaluation initiale.

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Continuer de surveiller les tendances et les effets des modifications apportées au processus de gestion des cas.
- Mettre à l'essai le Programme d'orientation autochtone.
- Avec l'aide du Conseil national des Aînés autochtones, concevoir des outils d'évaluation adaptés à la culture des délinquants autochtones.

Communication des renseignements

La communication des renseignements est essentielle aux évaluations de gestion de cas et à la prise de décisions. Plusieurs initiatives ont été mises sur pied afin d'améliorer la capacité du SCC et celle de ses partenaires, à communiquer et gérer l'information.

Le projet de renouvellement du Système de gestion des délinquants (SGD) vise principalement à accroître l'efficacité du SGD à soutenir les opérations et l'échange de renseignements avec les partenaires. Ce projet, étalé sur quatre ans, en est au stade de l'élaboration. La mise en œuvre de la stratégie fédérale-provinciale-territoriale sur la communication électronique de renseignements en matière de services correctionnels est en cours. L'Initiative d'intégration de l'information de la justice, à laquelle le SCC participe, vise principalement l'amélioration à long terme de la communication des renseignements afin d'accroître l'efficacité du système de justice pénale. Les autres participants fédéraux à cette initiative comprennent la Gendarmerie royale du Canada, la Commission nationale des libérations conditionnelles, l'Agence canadienne des douanes et du revenu, Justice Canada, et Immigration et Citoyenneté Canada.

Résultat clé

Mesures de réinsertion sociale qui :

a) optimisent le nombre de délinquants qui terminent leur mise en liberté sous condition sans révocation

b) *réduisent au minimum le nombre d'incidents dans la collectivité*

Stratégie de réinsertion sociale

Au cours du présent exercice, le taux national de révocations est passé de 6,74 % à 6,2 % des mises en liberté.

Le saviez-vous ?

Près de 8 délinquants sur 10 arrivent dans le système correctionnel fédéral avec des antécédents criminels. Les réalisations du SCC en matière de prévention de la récidive doivent prendre en considération cette réalité.

Le pourcentage de délinquants qui se rendent à la fin de leur peine sans être réincarcérés a augmenté au cours des cinq dernières années.

La première étape importante de la gestion des cas est l'évaluation initiale du délinquant – un ensemble d'activités auxquelles tout délinquant admis dans le système correctionnel fédéral doit prendre part – qui conduit à l'élaboration du plan correctionnel. Ce plan décrit les besoins du délinquant et le risque qu'il représente, précise les programmes et interventions correctionnels nécessaires, et énumère les objectifs du délinquant et ce que l'on attend de lui pendant la durée de sa peine. Étant donné que le processus de réinsertion sociale est enclenché lorsque se termine l'exécution du plan correctionnel, le temps gagné durant le processus d'évaluation initiale peut se traduire par une mise en liberté plus rapide pour le délinquant.

Programme d'apprentissage cognitif de compétences psychosociales au Centre régional de réception et d'évaluation (CRRE) dans la région du Pacifique

La prestation d'un tel programme poursuit plusieurs objectifs, notamment celui d'augmenter le pourcentage de délinquants qui terminent le programme avant la date de leur admissibilité à la semi-liberté, d'accroître le nombre de délinquants mis en liberté à la date de leur admissibilité à la semi-liberté et de favoriser une meilleure adaptation des délinquants à la vie en établissement.

La première évaluation indique que les résultats sont favorables :

- Tous les participants ont terminé le programme avant la date d'admissibilité à la semi-liberté;
- Les participants ont pris une longueur d'avance de cinq semaines sur leurs cédules de programme comparé aux non-participants. 70 % des membres du groupe en traitement ont été mis en liberté à la date de leur admissibilité à la semi-liberté, comparativement à 52 % des membres du groupe témoin;
- Les participants ont eu moins de difficulté que les non-participants à s'adapter à la vie en établissement, ce qui s'est traduit par une augmentation des placements dans les établissements d'un niveau de sécurité moindre.

Qu'avons-nous accompli ?

- La priorité a été accordée à la prestation de programmes de réinsertion sociale dès l'étape de l'évaluation initiale, au cours de laquelle aucun programme n'était offert auparavant. Cette mesure permet de profiter d'une période durant laquelle le délinquant n'est pas occupé, sauf s'il fréquente l'école. Ce changement devrait avoir un effet favorable sur le nombre de délinquants qui seront prêts à subir leur examen d'admissibilité à la semi-liberté au cours du prochain exercice.
- Nos efforts quant à la simplification du processus de gestion des cas ont mené à une augmentation du temps moyen dont disposent les délinquants pour suivre des programmes correctionnels avant d'être admissibles à une libération conditionnelle. Ce temps moyen, pour les délinquants purgeant une peine de quatre ans ou moins[14], est passé de 19 jours en 1995-1996 et de 60 jours en 1997-1998 à une moyenne de 100 jours en 2000-2001.
- Un programme d'orientation a été élaboré à l'intention des délinquants autochtones afin de les aider à cerner les facteurs à l'origine de leur comportement criminel. Un rapport final résume leurs besoins culturels, ce qui facilite l'évaluation de ces délinquants. Le Programme d'orientation autochtone prévoit des interventions avant l'évaluation initiale normale. Son objectif est de tenter de répondre aux besoins des délinquants autochtones en les renseignant sur le fonctionnement des services correctionnels, sur le patrimoine et les possibilités de ressourcement autochtones. À la fin de ce programme d'orientation d'une durée de deux semaines, un Aîné prépare un rapport final dans lequel il résume les besoins culturels des

[14] Pour de plus amples renseignements sur cette réalisation, voir la recommandation 3 du Comité permanent des comptes publics, à la page 77.

délinquants et formule des recommandations qui seront prises en compte par le personnel correctionnel au moment de compléter l'évaluation initiale.

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Continuer de surveiller les tendances et les effets des modifications apportées au processus de gestion des cas.
- Mettre à l'essai le Programme d'orientation autochtone.
- Avec l'aide du Conseil national des Aînés autochtones, concevoir des outils d'évaluation adaptés à la culture des délinquants autochtones.

Communication des renseignements

La communication des renseignements est essentielle aux évaluations de gestion de cas et à la prise de décisions. Plusieurs initiatives ont été mises sur pied afin d'améliorer la capacité du SCC et celle de ses partenaires, à communiquer et gérer l'information.

Le projet de renouvellement du Système de gestion des délinquants (SGD) vise principalement à accroître l'efficacité du SGD à soutenir les opérations et l'échange de renseignements avec les partenaires. Ce projet, étalé sur quatre ans, en est au stade de l'élaboration. La mise en œuvre de la stratégie fédérale-provinciale-territoriale sur la communication électronique de renseignements en matière de services correctionnels est en cours. L'Initiative d'intégration de l'information de la justice, à laquelle le SCC participe, vise principalement l'amélioration à long terme de la communication des renseignements afin d'accroître l'efficacité du système de justice pénale. Les autres participants fédéraux à cette initiative comprennent la Gendarmerie royale du Canada, la Commission nationale des libérations conditionnelles, l'Agence canadienne des douanes et du revenu, Justice Canada, et Immigration et Citoyenneté Canada.

Résultat clé

Mesures de réinsertion sociale qui :

a) *optimisent le nombre de délinquants qui terminent leur mise en liberté sous condition sans révocation*

b) *réduisent au minimum le nombre d'incidents dans la collectivité*

Stratégie de réinsertion sociale

Au cours du présent exercice, le taux national de révocations est passé de 6,74 % à 6,2 % des mises en liberté.

Le saviez-vous ?

Près de 8 délinquants sur 10 arrivent dans le système correctionnel fédéral avec des antécédents criminels. Les réalisations du SCC en matière de prévention de la récidive doivent prendre en considération cette réalité.

Le pourcentage de délinquants qui se rendent à la fin de leur peine sans être réincarcérés a augmenté au cours des cinq dernières années.

Délinquants qui se rendent à la date d'expiration de leur mandat sans révocation[15]

	1996-1997	2000-2001
National	2 199 (52,7 %)	2 388 (55,5 %)
Femmes	63 (58,9 %)	155 (69,2 %)
Autochtones	196 (38,7 %)	291 (40,1 %)

Source : Résultats corporatifs du SCC, septembre 2001

Incidents dans la collectivité

En 2000-2001, 250 mises en accusation furent déposées suite à des incidents graves dans la collectivité, comparativement à 199 au cours de l'exercice antérieur, ce qui porte leur taux à 29 par 1000 délinquants. Le SCC s'emploie présentement à développer et améliorer son infrastructure communautaire en y ajoutant des programmes ainsi que des mesures préventives à la récidive.

Inculpations pour incidents graves dans la collectivité[16]

	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Meurtre (et homicide involontaire)	7	9	6
Tentative de meurtre	6	10	10
Agression sexuelle	32	23	33
Voies de fait grave	31	39	60
Prise d'otages	2	0	1
Séquestration	2	4	7
Vol à main armée	70	93	102
Autre incident spectaculaire	15	21	31
Total	**165**	**199**	**250**

Source : Résultats corporatifs du SCC, septembre 2001

Les incidents majeurs dans la collectivité se soldent souvent par une condamnation :

- Le nombre de condamnations pour infractions violentes par des délinquants en liberté sous condition a chuté de 45% au cours des sept dernières années, en passant de 339 en 1994-95 à 188 en 2000-01[17].
- Les condamnations pour infractions violentes sont plus fréquentes lorsque les délinquants sont en libération d'office (135 en 2000-01) que sous une semi-liberté ou une libération conditionnelle (un total de 53 en 2000-01)[18].

Services correctionnels communautaires

Les services correctionnels communautaires comprennent quatre activités interdépendantes – la surveillance, les programmes, la participation de la collectivité et le logement des délinquants dans les centres résidentiels communautaires (CRC) ou dans les centres correctionnels communautaires (CCC). La fonction de surveillance consiste à surveiller directement les

---

[15] Date d'expiration du mandat sans révocation : Les délinquants qui ont bénéficié d'au moins une mise en liberté sous condition, sans période de surveillance indiquant que leur liberté conditionnelle a été révoquée, sont réputés avoir « atteint la date d'expiration de leur mandat sans révocation ».

[16] Ces chiffres sont basés sur les rapports d'incidents reçus à l'administration centrale, concernant des délinquants arrêtés et accusés de délits dans la collectivité lors d'une semi-liberté, d'une libération conditionnelle totale ou d'une libération d'office. Ces chiffres peuvent être surestimés étant donné que même si ces délinquants ont été accusés des infractions énumérées ci-dessus, le présent rapport ne reflète pas le résultat définitif de l'audience du tribunal (condamnations).

[17] Source: CNLC SGILC

[18] Source: CNLC SGILC

délinquants. Des programmes sont aussi offerts aux délinquants dans les collectivités dans le but de s'attaquer à des problématiques précises telles que les infractions sexuelles, la toxicomanie, les relations humaines et les émotions; certains programmes sont axés sur la formation ainsi que sur l'acquisition de compétences psychosociales. Certains aspects de ces programmes sont adaptés aux besoins particuliers des délinquants autochtones. Les programmes dans la collectivité prennent appui sur les progrès que le délinquant a déjà fait en prenant part à des programmes en établissement. La participation des membres d'une collectivité est essentielle, aussi bien aux activités de surveillance qu'aux programmes dans la collectivité; des organismes ou des particuliers réalisent ou enrichissent les activités des programmes, soit à titre de bénévoles ou en vertu d'un contrat.

L'hébergement dans des établissements résidentiels communautaires peut être recommandé pour un segment de la population afin de mieux les gérer lors de leur mise en liberté sous condition.

Programmes communautaires

Il y avait un débalancement au niveau des ressources disponibles dans la collectivité par rapport à celui dans les établissements. Cette situation fût identifiée et des mesures correctives furent mises en place. Le SCC a réattribué les fonds relatifs aux programmes dans la collectivité afin d'en renforcer l'infrastructure et de mettre l'emphase sur ces programmes comme étant essentiels au succès de la réinsertion. Au cours de la dernière année, le coût des opérations dans la collectivité a augmenté de 2.4% par rapport à l'année précédente.

Comme l'indique le tableau ci-dessous, une nouvelle augmentation du budget des programmes dans la collectivité a permis à un plus grand nombre de délinquants d'y participer.

Inscriptions aux programmes offerts dans la collectivité	Exercice 1998–1999		Exercice 1999–2000		Exercice 2000–2001	
	Total	AUTOCHTONE	Total	AUTOCHTONE	Total	AUTOCHTONE
Programmes pour toxicomanes	1 709	51	2 001	56	2 121	94
Programme d'acquisition de compétences psychosociales	609		886		840	
Programme de développement personnel	528		588		695	
Programmes pour délinquants sexuels	438		549		559	
Programme de lutte contre la violence familiale	267		260	1	288	10
Programme Contrepoint	94		185		406	
Programme pour délinquants violents	180		231	12	249	59
Programmes de formation	121		193		199	
Programmes pour Autochtones	1	1	29	29	40	40
Programmes pour délinquants ayant des besoins spéciaux	9		4		44	
Totaux de l'exercice	**3 956**	52	**4 926**	98	**5 441**	203

Source : Système de gestion des délinquants

Nota : Les programmes destinés aux délinquants autochtones sont répertoriés dans les différentes catógories auxquelles ils appartiennent. Le nombre d'inscriptions aux programmes pour Autochtones est indiqué dans les colonnes en gris.

Délinquants qui se rendent à la date d'expiration de leur mandat sans révocation[15]

	1996–1997	2000-2001
National	2 199 (52,7 %)	2 388 (55,5 %)
Femmes	63 (58,9 %)	155 (69,2 %)
Autochtones	196 (38,7 %)	291 (40,1 %)

Source : Résultats corporatifs du SCC, septembre 2001

Incidents dans la collectivité

En 2000-2001, 250 mises en accusation furent déposées suite à des incidents graves dans la collectivité, comparativement à 199 au cours de l'exercice antérieur, ce qui porte leur taux à 29 par 1000 délinquants. Le SCC s'emploie présentement à développer et améliorer son infrastructure communautaire en y ajoutant des programmes ainsi que des mesures préventives à la récidive.

Inculpations pour incidents graves dans la collectivité[16]

	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Meurtre (et homicide involontaire)	7	9	6
Tentative de meurtre	6	10	10
Agression sexuelle	32	23	33
Voies de fait grave	31	39	60
Prise d'otages	2	0	1
Séquestration	2	4	7
Vol à main armée	70	93	102
Autre incident spectaculaire	15	21	31
Total	**165**	**199**	**250**

Source : Résultats corporatifs du SCC, septembre 2001

Les incidents majeurs dans la collectivité se soldent souvent par une condamnation :

- Le nombre de condamnations pour infractions violentes par des délinquants en liberté sous condition a chuté de 45% au cours des sept dernières années, en passant de 339 en 1994-95 à 188 en 2000-01[17].
- Les condamnations pour infractions violentes sont plus fréquentes lorsque les délinquants sont en libération d'office (135 en 2000-01) que sous une semi-liberté ou une libération conditionnelle (un total de 53 en 2000-01)[18].

Services correctionnels communautaires

Les services correctionnels communautaires comprennent quatre activités interdépendantes – la surveillance, les programmes, la participation de la collectivité et le logement des délinquants dans les centres résidentiels communautaires (CRC) ou dans les centres correctionnels communautaires (CCC). La fonction de surveillance consiste à surveiller directement les

[15] Date d'expiration du mandat sans révocation : Les délinquants qui ont bénéficié d'au moins une mise en liberté sous condition, sans période de surveillance indiquant que leur liberté conditionnelle a été révoquée, sont réputés avoir « atteint la date d'expiration de leur mandat sans révocation ».

[16] Ces chiffres sont basés sur les rapports d'incidents reçus à l'administration centrale, concernant des délinquants arrêtés et accusés de délits dans la collectivité lors d'une semi-liberté, d'une libération conditionnelle totale ou d'une libération d'office. Ces chiffres peuvent être surestimés étant donné que même si ces délinquants ont été accusés des infractions énumérées ci-dessus, le présent rapport ne reflète pas le résultat définitif de l'audience du tribunal (condamnations).

[17] Source: CNLC SGILC

[18] Source: CNLC SGILC

délinquants. Des programmes sont aussi offerts aux délinquants dans les collectivités dans le but de s'attaquer à des problématiques précises telles que les infractions sexuelles, la toxicomanie, les relations humaines et les émotions; certains programmes sont axés sur la formation ainsi que sur l'acquisition de compétences psychosociales. Certains aspects de ces programmes sont adaptés aux besoins particuliers des délinquants autochtones. Les programmes dans la collectivité prennent appui sur les progrès que le délinquant a déjà fait en prenant part à des programmes en établissement. La participation des membres d'une collectivité est essentielle, aussi bien aux activités de surveillance qu'aux programmes dans la collectivité; des organismes ou des particuliers réalisent ou enrichissent les activités des programmes, soit à titre de bénévoles ou en vertu d'un contrat.

L'hébergement dans des établissements résidentiels communautaires peut être recommandé pour un segment de la population afin de mieux les gérer lors de leur mise en liberté sous condition.

Programmes communautaires

Il y avait un débalancement au niveau des ressources disponibles dans la collectivité par rapport à celui dans les établissements. Cette situation fût identifiée et des mesures correctives furent mises en place. Le SCC a réattribué les fonds relatifs aux programmes dans la collectivité afin d'en renforcer l'infrastructure et de mettre l'emphase sur ces programmes comme étant essentiels au succès de la réinsertion. Au cours de la dernière année, le coût des opérations dans la collectivité a augmenté de 2.4% par rapport à l'année précédente.

Comme l'indique le tableau ci-dessous, une nouvelle augmentation du budget des programmes dans la collectivité a permis à un plus grand nombre de délinquants d'y participer.

Inscriptions aux programmes offerts dans la collectivité	Exercice **1998-1999**		Exercice **1999-2000**		Exercice **2000-2001**	
	Total	AUTOCHTONE	Total	AUTOCHTONE	Total	AUTOCHTONE
Programmes pour toxicomanes	1 709	51	2 001	56	2 121	94
Programme d'acquisition de compétences psychosociales	609		886		840	
Programme de développement personnel	528		588		695	
Programmes pour délinquants sexuels	438		549		559	
Programme de lutte contre la violence familiale	267		260	1	288	10
Programme Contrepoint	94		185		406	
Programme pour délinquants violents	180		231	12	249	59
Programmes de formation	121		193		199	
Programmes pour Autochtones	1	1	29	29	40	40
Programmes pour délinquants ayant des besoins spéciaux	9		4		44	
Totaux de l'exercice	**3 956**	52	**4 926**	98	**5 441**	203

Source : Système de gestion des délinquants
Nota : Les programmes destinés aux délinquants autochtones sont répertoriés dans les différentes catégories auxquelles ils appartiennent. Le nombre d'inscriptions aux programmes pour Autochtones est indiqué dans les colonnes en gris.

Justice réparatrice et règlement des différents

La justice réparatrice et le règlement des différends sont de nouvelles façons de percevoir la criminalité et les conflits qui offrent la possibilité de réformer le système de justice et de renforcer les collectivités. Les modèles de la justice réparatrice et du règlement des différends sont considérés comme un aspect fondamental de la démarche visant à créer des collectivités et des établissements plus sûrs. Ces mesures pourraient s'avérer une expérience plus satisfaisante de la justice pour les collectivités, pour les délinquants et pour les victimes, une manière de responsabiliser davantage les délinquants et de favoriser leur réinsertion sociale sans risque pour la société. Elles peuvent également contribuer à rendre les milieux de travail plus sains en augmentant la capacité des membres du personnel et des délinquants de résoudre les conflits en milieu correctionnel.

Qu'est-ce que la justice réparatrice?

« Dans le modèle de la justice officielle ou rétributive, le crime est perçu comme une infraction contre l'État, définie en fonction de la violation des lois et de la reconnaissance de la culpabilité. Dans un affrontement entre le délinquant et l'État, suivant des règles systématiques, la justice consiste à blâmer et à punir. Dans le modèle de la justice réparatrice, le crime est perçu comme une infraction contre des personnes et comme une violation des relations établies, d'où l'obligation de réparer les torts causés. »

Source : Howard Zehr, Changing Lenses, 1990.

Dans le milieu de la justice réparatrice, le Canada est reconnu par l'Organisation des Nations Unies comme étant un des pionniers dans ce domaine. Grâce à plusieurs initiatives de justice réparatrice, le SCC contribue à cette renommé internationale.

Qu'avons-nous accompli ?

- Vastes efforts pédagogiques, incluant la formation de plus de 200 employés et membres de la collectivité en matière de justice réparatrice et la publication du Guide 2001 des ressources canadiennes en justice réparatrice et des programmes pédagogiques de règlement de conflit.
- Plusieurs projets de démonstration en justice réparatrice sont en cours, et jusqu'à présent les rapports préliminaires d'évaluation sont très positifs, ce qui est révélateur du succès de ces projets.
- Une évaluation des quatorze projets pilotes, financés en partie par le Fonds de Règlement des Différents du Ministère de la Justice, fait état des facteurs-clés du succès et des leçons apprises dans la progression des changements culturels et dans la création d'opportunités réparatrices.
- Achèvement du processus de consultation nationale sur l'élargissement des services de médiation entre la victime et l'auteur d'un crime grave.
- Fait preuve de leadership lors d'événement de justice réparatrice d'envergure nationale et internationale comme le processus pour l'élaboration des normes et principes de la justice réparatrice de l'Organisation des Nations-Unies ou le groupe de travail fédéral, provincial et territorial sur la justice réparatrice.
- La semaine de justice réparatrice et sa variété d'activités a permis une plus grande ouverture sur la collectivité. Le SCC a reçu d'excellente critique sur la qualité de ses documents ainsi que sur ses partenariats lors d'activités locales.
- Un groupe consultatif national sur les victimes a été constitué afin de fournir une orientation sur un certain nombre de sujets clés.

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Multiplier dans les régions les occasions de promouvoir un changement de culture en ayant recours à l'approche de la justice réparatrice et du règlement des conflits.
- Inciter le SCC à établir des relations avec les victimes dans un contexte de justice réparatrice.
- Élaborer une stratégie visant à rendre plus accessibles, dans l'ensemble du pays, les services de médiation entre la victime et le délinquant.
- Poursuivre l'initiation du personnel à la justice réparatrice.
- Continuer d'appuyer les projets pilotes de justice réparatrice qui s'appuient sur la recherche.
- Évaluer les leçons apprises et les faire connaître à l'intérieur du Service ainsi qu'aux partenaires du SCC.
- Continuer de participer aux travaux des comités et forums fédéraux-provinciaux-territoriaux et internationaux et d'exercer une influence à l'intérieur de ceux-ci.

Qui sont nos partenaires ?

Tout en favorisant le développement de la justice réparatrice, le SCC travaille à établir des partenariats avec la Société John Howard, avec les victimes, avec la collectivité et avec les autres organismes gouvernementaux. L'approche de la justice réparatrice nécessite des engagements, des consultations ainsi qu'un dialogue avec les partenaires au sujet des initiatives et des changements d'orientation proposés.

Soutien communautaire

Le soutien communautaire est un élément important de toute forme de mise en liberté. Le délinquant nouvellement libéré est confronté à des tentations et à des situations stressantes et il a parfois besoin d'aide à s'adapter. C'est surtout vrai pour les délinquants qui présentent un risque élevé de récidive et pour ceux qui ont de grands besoins. Les cercles de soutien sont particulièrement bien adaptés à ces catégories de délinquants et leur utilisation sera accrue.

Qu'avons-nous accompli ?

Il existe maintenant des cercles de soutien et de responsabilité dans 23 villes canadiennes. L'initiative de l'aumônerie communautaire a permis de créer, partout au pays, 40 cercles de soutien et de responsabilité à l'intention des délinquants sexuels notoires. Au fil des ans, près de 70

Qu'est-ce qu'un... Cercle de soutien?

Rôle: Poursuivre la réinsertion sociale d'un délinquant au-delà de la fin de la peine Le cercle se veut à la fois un mécanisme de soutien et de sécurité.

Qui fait partie du cercle?

- Le délinquant est le principal membre du cercle. Chaque cercle compte entre 6 et 8 citoyens dans la collectivité dont le rôle est de favoriser l'instauration d'un climat de confiance et la communication entre tous et qui partagent la responsabilité de fournir au délinquant le soutien dont il a besoin.

Fonctionnement du cercle

- Ensemble, les membres du cercle définissent les conditions relatives au comportement du délinquant et à ses fréquentations. Ils précisent ce qu'ils attendent du délinquant et déterminent la marche à suivre en cas de violation des conditions fixées.
- Les membres offrent un soutien au délinquant afin d'éviter un retour au crime.

Accomplissements :

- Il existe 40 cercles de soutien dans 23 villes, chacun assurant le soutien à un délinquants.
- Depuis les débuts cercles de support, 40 délinquants ont bénéficié de leurs services.
- Plus de 500 citoyens à travers le Canada s'impliquent dans cette initiative.

Justice réparatrice et règlement des différents

La justice réparatrice et le règlement des différends sont de nouvelles façons de percevoir la criminalité et les conflits qui offrent la possibilité de réformer le système de justice et de renforcer les collectivités. Les modèles de la justice réparatrice et du règlement des différends sont considérés comme un aspect fondamental de la démarche visant à créer des collectivités et des établissements plus sûrs. Ces mesures pourraient s'avérer une expérience plus satisfaisante de la justice pour les collectivités, pour les délinquants et pour les victimes, une manière de responsabiliser davantage les délinquants et de favoriser leur réinsertion sociale sans risque pour la société. Elles peuvent également contribuer à rendre les milieux de travail plus sains en augmentant la capacité des membres du personnel et des délinquants de résoudre les conflits en milieu correctionnel.

Qu'est-ce que la justice réparatrice?

« Dans le modèle de la justice officielle ou rétributive, le crime est perçu comme une infraction contre l'État, définie en fonction de la violation des lois et de la reconnaissance de la culpabilité. Dans un affrontement entre le délinquant et l'État, suivant des règles systématiques, la justice consiste à blâmer et à punir. Dans le modèle de la justice réparatrice, le crime est perçu comme une infraction contre des personnes et comme une violation des relations établies, d'où l'obligation de réparer les torts causés. »

Source : Howard Zehr, Changing Lenses, 1990.

Dans le milieu de la justice réparatrice, le Canada est reconnu par l'Organisation des Nations Unies comme étant un des pionniers dans ce domaine. Grâce à plusieurs initiatives de justice réparatrice, le SCC contribue à cette renommé internationale.

Qu'avons-nous accompli ?

- Vastes efforts pédagogiques, incluant la formation de plus de 200 employés et membres de la collectivité en matière de justice réparatrice et la publication du Guide 2001 des ressources canadiennes en justice réparatrice et des programmes pédagogiques de règlement de conflit.
- Plusieurs projets de démonstration en justice réparatrice sont en cours, et jusqu'à présent les rapports préliminaires d'évaluation sont très positifs, ce qui est révélateur du succès de ces projets.
- Une évaluation des quatorze projets pilotes, financés en partie par le Fonds de Règlement des Différents du Ministère de la Justice, fait état des facteurs-clés du succès et des leçons apprises dans la progression des changements culturels et dans la création d'opportunités réparatrices.
- Achèvement du processus de consultation nationale sur l'élargissement des services de médiation entre la victime et l'auteur d'un crime grave.
- Fait preuve de leadership lors d'événement de justice réparatrice d'envergure nationale et internationale comme le processus pour l'élaboration des normes et principes de la justice réparatrice de l'Organisation des Nations-Unies ou le groupe de travail fédéral, provincial et territorial sur la justice réparatrice.
- La semaine de justice réparatrice et sa variété d'activités a permis une plus grande ouverture sur la collectivité. Le SCC a reçu d'excellente critique sur la qualité de ses documents ainsi que sur ses partenariats lors d'activités locales.
- Un groupe consultatif national sur les victimes a été constitué afin de fournir une orientation sur un certain nombre de sujets clés.

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Multiplier dans les régions les occasions de promouvoir un changement de culture en ayant recours à l'approche de la justice réparatrice et du règlement des conflits.
- Inciter le SCC à établir des relations avec les victimes dans un contexte de justice réparatrice.
- Élaborer une stratégie visant à rendre plus accessibles, dans l'ensemble du pays, les services de médiation entre la victime et le délinquant.
- Poursuivre l'initiation du personnel à la justice réparatrice.
- Continuer d'appuyer les projets pilotes de justice réparatrice qui s'appuient sur la recherche.
- Évaluer les leçons apprises et les faire connaître à l'intérieur du Service ainsi qu'aux partenaires du SCC.
- Continuer de participer aux travaux des comités et forums fédéraux-provinciaux-territoriaux et internationaux et d'exercer une influence à l'intérieur de ceux-ci.

Qui sont nos partenaires ?

Tout en favorisant le développement de la justice réparatrice, le SCC travaille à établir des partenariats avec la Société John Howard, avec les victimes, avec la collectivité et avec les autres organismes gouvernementaux. L'approche de la justice réparatrice nécessite des engagements, des consultations ainsi qu'un dialogue avec les partenaires au sujet des initiatives et des changements d'orientation proposés.

Soutien communautaire

Le soutien communautaire est un élément important de toute forme de mise en liberté. Le délinquant nouvellement libéré est confronté à des tentations et à des situations stressantes et il a parfois besoin d'aide à s'adapter. C'est surtout vrai pour les délinquants qui présentent un risque élevé de récidive et pour ceux qui ont de grands besoins. Les cercles de soutien sont particulièrement bien adaptés à ces catégories de délinquants et leur utilisation sera accrue.

Qu'avons-nous accompli ?

Il existe maintenant des cercles de soutien et de responsabilité dans 23 villes canadiennes. L'initiative de l'aumônerie communautaire a permis de créer, partout au pays, 40 cercles de soutien et de responsabilité à l'intention des délinquants sexuels notoires. Au fil des ans, près de 70

Qu'est-ce qu'un... Cercle de soutien?

Rôle: Poursuivre la réinsertion sociale d'un délinquant au-delà de la fin de la peine Le cercle se veut à la fois un mécanisme de soutien et de sécurité.

Qui fait partie du cercle?

- Le délinquant est le principal membre du cercle. Chaque cercle compte entre 6 et 8 citoyens dans la collectivité dont le rôle est de favoriser l'instauration d'un climat de confiance et la communication entre tous et qui partagent la responsabilité de fournir au délinquant le soutien dont il a besoin.

Fonctionnement du cercle

- Ensemble, les membres du cercle définissent les conditions relatives au comportement du délinquant et à ses fréquentations. Ils précisent ce qu'ils attendent du délinquant et déterminent la marche à suivre en cas de violation des conditions fixées.
- Les membres offrent un soutien au délinquant afin d'éviter un retour au crime.

Accomplissements :

- Il existe 40 cercles de soutien dans 23 villes, chacun assurant le soutien à un délinquants.
- Depuis les débuts cercles de support, 40 délinquants ont bénéficié de leurs services.
- Plus de 500 citoyens à travers le Canada s'impliquent dans cette initiative.

délinquants ont bénéficié de ce genre de soutien. De petits groupes de citoyens (au total entre 500 et 600 à travers le Canada), choisis avec soin et formés à cette fin, rencontrent périodiquement le délinquant afin de l'aider dans son cheminement personnel et assurer sa réinsertion sociale sans risque pour la collectivité au-delà de la fin de la sentence.

Qui sont nos partenaires?

- La Commission nationale des libérations conditionnelles
- La Société John Howard
- Les organisations religieuses
- L'Armée du salut
- Les organisations para-religieuses
- La Société Elizabeth Fry
- Les comités consultatifs de citoyens

Résultat clé

- *Diminution du nombre de délinquant en isolement préventif*
- *Nombre de délinquants étant réintroduit sans incident dans un établissement à sécurité maximale à partir de l'unité spéciale de détention*

L'unité d'isolement et l'unité spéciale de détention doivent être utilisées avec prudence et le processus doit demeurer équitable et respecter la primauté du droit. À la lumière de ces réalités, le SCC s'est engagé à diminuer la période passée par les délinquants en isolement préventif, ainsi qu'en unité spéciale de détention.

Unité d'isolement

L'unité d'isolement est une des nombreuses méthodes qu'utilisent les établissements du SCC pour gérer la population carcérale.

Les délinquants placés en isolement ont peu de rapports avec les autres délinquants. Comme ils passent la majeure partie de leur temps dans leur cellule, ils peuvent difficilement participer aux activités prévues à leur plan correctionnel.

Le placement en isolement peut être sollicité ou non sollicité. L'isolement sollicité d'un délinquant peut être ordonné lorsque ce dernier en fait la demande parce qu'il ou elle estime être en danger dans la population carcérale générale.

Un placement non sollicité peut être ordonné lorsque l'on croit que le délinquant :

- risque de compromettre la sécurité de l'établissement ou d'une personne;
- risque de nuire au déroulement d'une enquête sur un délit criminel ou sur une infraction disciplinaire grave;
- peut être en danger dans la population carcérale générale et ne fait pas de demande d'isolement.

Que l'isolement soit sollicité ou non sollicité, tous les efforts doivent être déployés pour ramener le délinquant dans une situation moins restrictive le plus tôt possible, sans faire courir de risque à personne, afin qu'il puisse continuer de participer à la réalisation de son plan correctionnel. Le

recours à l'isolement est une mesure grave et indique que toutes les autres solutions de rechange raisonnables ont été considérées.

Qu'avons-nous accompli ?

Nombre moyen de jours passés en isolement

	1998–1999	1999-2000	2000-2001
Sollicité	25,1 jours (351)	26,2 jours (403)	24,4 jours (407)
Non sollicité	62,7 jours (354)	54,7 jours (342)	51,7 jours (323)
Tous	36,4 jours (705)	34,6 jours (745)	32,0 jours (730)

Source : Système de gestion des délinquants
Note : Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre moyen de délinquants envoyés en isolement.

- Dans l'ensemble, la période d'isolement d'un délinquant n'a cessé de diminuer au cours des trois dernières années. Comparativement à l'année dernière, le nombre de délinquants placés en isolement a également légèrement fléchi.
- Une nouvelle stratégie a été élaborée afin de réduire le nombre de délinquants maintenus en isolement préventif pendant une longue période (plus de 90 jours). Au cours du prochain exercice, cette stratégie sera mise à l'essai dans les cinq régions.

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Le SCC fait l'essai de modifications au processus décisionnel sur la gestion de la population en isolement préventif est en cours; il prévoit la participation d'une personne de l'extérieur au comité qui prend les décisions relatives à l'isolement de certains délinquants. Ce nouvel élément devrait contribuer à accroître l'équité apparente du processus. Le projet pilote s'effectuera au cours de l'exercice 2001-2002.

Unité spéciale de détention

L'unité spéciale de détention est une autre des nombreuses méthodes qu'utilisent les établissements du SCC pour gérer la population carcérale.

L'unité spéciale de détention est un établissement spécialisé dont l'aménagement matériel et les opérations sont conçus pour exercer le contrôle nécessaire sur des délinquants qui ont commis des actes extrêmement violents contre d'autres délinquants ou des membres du personnel ou qui présentent un risque d'évasion important. L'objectif de cette unité est de préparer les délinquants à retourner de manière sûre dans un établissement à sécurité maximale. L'unité spéciale de détention est située dans la région du Québec.

Qu'avons-nous accompli ?

- En août 2001, 77 délinquants étaient incarcérés à l'unité spéciale de détention; ce nombre représente 0,6 % de la totalité des détenus. Le nombre de jours[19] qu'ils ont passés dans cette unité a considérablement diminué, passant de 433 en 1998-1999 à 310 en 2000-2001. Ceci indique que le SCC a pu, en un laps de temps plus court, transférer les délinquants vers un milieu moins restrictif, et ce, de manière sûre et appropriée.

[19] Ces chiffres correspondent au séjour moyen des délinquants qui ont quitté l'unité spéciale de détention au cours de l'exercice 2000-2001.

Résultat clé

« Logement des délinquants, des délinquantes et des délinquants autochtones dans des établissements qui offrent des programmes répondant à leurs besoins particuliers. »

Programmes correctionnels

Les programmes correctionnels cherchent à combattre les attitudes et croyances qui sont à l'origine du comportement criminel, à aider les délinquants à acquérir des compétences pro-sociales et à prévenir la résurgence du comportement criminel. Ces programmes sont d'une intensité variable et couvrent une gamme étendue de sujets. La plupart des programmes s'adressent à la population générale, mais certains sont conçus pour répondre aux besoins de certaines catégories de personnes : les délinquants violents, les délinquantes et les délinquants autochtones, les délinquants sexuels et les délinquants ayant des besoins spéciaux. Le SCC élargit, améliore et standardise sans cesse sa gamme de programmes afin d'appuyer et de maintenir une réinsertion sans risque.

Le saviez-vous ?
Comparativement à la population canadienne en général, trois fois plus de délinquants sont aux prises avec des troubles ou des difficultés d'apprentissage.

Les éléments clés de la crédibilité et de l'efficacité des programmes correctionnels du SCC sont les suivants : ils s'appuient sur les résultats de la recherche, ils sont accrédités à l'échelon international et ils utilisent des techniques cognitivo-comportementales.

En ce qui à trait aux programmes académiques, les résultats des tests administrés montrent qu'à leur arrivée dans le système correctionnel, environ 65 % des délinquants ont un fonctionnement inférieur à celui des élèves des premières années du secondaire. L'alphabétisation fonctionnelle joue un rôle déterminant dans la réussite des programmes correctionnels, dans l'acquisition de nouvelles compétences et dans le développement personnel.

Qu'avons-nous accompli?

- En tout, 64 programmes correctionnels différents sont accessibles aux délinquants.

Taux d'inscription des délinquants aux programmes et taux de réussite[20]

	Exercice 1999-2000				Exercice 2000-2001			
	Total des inscriptions	Délinquants autochtones	Délinquantes	Progr. terminé avec succès	Total des inscriptions	Délinquants autochtones	Délinquantes	Progr. terminé avec succès
Tous les programmes[21]	31 669	1 571	1 139	54 %	31 372	1 567	1 033	56 %
Programmes pour Autochtones	765	765	152	51 %	778	778	154	52 %
Programme Contrepoint	186			56 %	396			54 %
Éducation	10 738	45	83	30 %	11 571	55	70	36 %
Programmes ethnoculturels					11			85 %
Violence familiale	1 307	110	122	82 %	1 361	93	114	70 %
Compétences psychosociales	6 257		284	66 %	5 436		287	78 %
Développement personnel	3 604	37	205	76 %	3 181	14	151	76 %
Programmes pour délinquants sexuels	1 802	96		68 %	1 653	61		66 %
Délinquants ayant des besoins spéciaux	270		5	65 %	290		2	65 %
Programmes pour toxicomanes	5 938	488	245	67 %	5 944	456	215	58 %
Délinquants violents	759	12		61%	711	87		67 %
Programmes pour délinquantes	43	18	43	67%	40	23	40	73 %

Source : Système de gestion des délinquants

Note : Le taux de réussite indique le pourcentage de délinquants qui ont terminé le programme à l'intérieur de l'exercice. Les délinquants qui ont terminé un programme ont suivi toutes les sessions que comprend ce programme.

Dans l'ensemble, il y a une légère augmentation du taux d'achèvement des programmes par rapport au dernier exercice.

[20] Les délinquants autochtones, les délinquantes et les délinquants appartenant à des groupes etchnoculturels peuvent s'inscrire aux programmes destinés à la population générale et aussi participer à des programmes qui leur sont exclusivement destinés.

[21] Ce tableau fait référence à l'inscription aux programmes dans la collectivité et en établissement.

Résultat clé

« Logement des délinquants, des délinquantes et des délinquants autochtones dans des établissements qui offrent des programmes répondant à leurs besoins particuliers. »

Programmes correctionnels

Les programmes correctionnels cherchent à combattre les attitudes et croyances qui sont à l'origine du comportement criminel, à aider les délinquants à acquérir des compétences pro-sociales et à prévenir la résurgence du comportement criminel. Ces programmes sont d'une intensité variable et couvrent une gamme étendue de sujets. La plupart des programmes s'adressent à la population générale, mais certains sont conçus pour répondre aux besoins de certaines catégories de personnes : les délinquants violents, les délinquantes et les délinquants autochtones, les délinquants sexuels et les délinquants ayant des besoins spéciaux. Le SCC élargit, améliore et standardise sans cesse sa gamme de programmes afin d'appuyer et de maintenir une réinsertion sans risque.

Le saviez-vous ?
Comparativement à la population canadienne en général, trois fois plus de délinquants sont aux prises avec des troubles ou des difficultés d'apprentissage.

Les éléments clés de la crédibilité et de l'efficacité des programmes correctionnels du SCC sont les suivants : ils s'appuient sur les résultats de la recherche, ils sont accrédités à l'échelon international et ils utilisent des techniques cognitivo-comportementales.

En ce qui à trait aux programmes académiques, les résultats des tests administrés montrent qu'à leur arrivée dans le système correctionnel, environ 65 % des délinquants ont un fonctionnement inférieur à celui des élèves des premières années du secondaire. L'alphabétisation fonctionnelle joue un rôle déterminant dans la réussite des programmes correctionnels, dans l'acquisition de nouvelles compétences et dans le développement personnel.

Qu'avons-nous accompli?

- En tout, 64 programmes correctionnels différents sont accessibles aux délinquants.

Taux d'inscription des délinquants aux programmes et taux de réussite[20]

	Exercice 1999-2000				Exercice 2000-2001			
	Total des inscriptions	Délinquants autochtones	Délinquantes	Progr. terminé avec succès	Total des inscriptions	Délinquants autochtones	Délinquantes	Progr. terminé avec succès
Tous les programmes[21]	**31 669**	1 571	1 139	**54 %**	**31 372**	1 567	1 033	**56 %**
Programmes pour Autochtones	**765**	765	152	**51 %**	**778**	778	154	**52 %**
Programme Contrepoint	**186**			**56 %**	**396**			**54 %**
Éducation	**10 738**	45	83	**30 %**	**11 571**	55	70	**36 %**
Programmes ethnoculturels					**11**			**85 %**
Violence familiale	**1 307**	110	122	**82 %**	**1 361**	93	114	**70 %**
Compétences psychosociales	**6 257**		284	**66 %**	**5 436**		287	**78 %**
Développement personnel	**3 604**	37	205	**76 %**	**3 181**	14	151	**76 %**
Programmes pour délinquants sexuels	**1 802**	96		**68 %**	**1 653**	61		**66 %**
Délinquants ayant des besoins spéciaux	**270**		5	**65 %**	**290**		2	**65 %**
Programmes pour toxicomanes	**5 938**	488	245	**67 %**	**5 944**	456	215	**58 %**
Délinquants violents	**759**	12		**61%**	**711**	87		**67 %**
Programmes pour délinquantes	**43**	18	43	**67%**	**40**	23	40	**73 %**

Source : Système de gestion des délinquants

Note : Le taux de réussite indique le pourcentage de délinquants qui ont terminé le programme à l'intérieur de l'exercice. Les délinquants qui ont terminé un programme ont suivi toutes les sessions que comprend ce programme.

Dans l'ensemble, il y a une légère augmentation du taux d'achèvement des programmes par rapport au dernier exercice.

[20] Les délinquants autochtones, les délinquantes et les délinquants appartenant à des groupes etchnoculturels peuvent s'inscrire aux programmes destinés à la population générale et aussi participer à des programmes qui leur sont exclusivement destinés.

[21] Ce tableau fait référence à l'inscription aux programmes dans la collectivité et en établissement.

Les programmes ci-dessous en sont à des stades différents d'élaboration ou de mise en œuvre :

Programme	Degré d'avancement
Programme d'intensité élevée pour les toxicomanes	Phase pilote
Programme national de ressourcement pour les Autochtones (en partenariat avec les travailleurs sociaux autochtones auprès des tribunaux et la Fondation pour la guérison des Autochtones)	Achevé
Programme pour les délinquants autochtones violents (phase pilote terminée)	Mis en œuvre à l'échelle nationale
Programme de lutte contre la violence familiale en milieu autochtone (phase pilote terminée)	Mis en œuvre à l'échelle nationale
Programme de maîtrise de la colère et des émotions à l'intention des délinquantes	En voie d'élaboration
Programme pour délinquantes toxicomanes (en partenariat avec le Centre de recherche en toxicomanie)	En voie d'élaboration
Programme d'intensité modérée pour délinquants autochtones toxicomanes	En voie d'élaboration

- Le Centre de recherche en toxicomanie a ouvert ses portes, à Montague, Île-du-Prince-Édouard, Son mandat est de procéder à de la recherche en matière de toxicomanie ayant un lien avec le comportement criminel et d'élaborer un programme coordonné de recherche appliquée à tous les paliers de gouvernement. Les chercheurs s'intéressent à des sujets tels que le traitement à la méthadone ainsi que le syndrome et les effets de l'alcoolisation fœtale.

Quelles sont les prochaines étapes ?
- L'accréditation du programme d'intensité élevée pour les toxicomanes doit avoir lieu à l'automne 2001.
- Le programme national de ressourcement pour Autochtones sera mis à l'essai (phase pilote).

Qui sont nos partenaires ?
- Association canadienne des troubles d'apprentissage
- Les collectivités autochtones

Programmes de travail

La mission du SCC affirme que l'emploi pour les délinquants joue un rôle important dans l'acquisition d'aptitudes et de capacités qui leur seront utiles une fois en liberté et contribue au bon ordre et à la saine gestion des établissements, tout en reflétant l'importance qu'attache notre société au travail productif.

Tant en établissement que dans la collectivité, l'emploi pour les délinquants[22] comporte de nombreux aspects positifs. L'emploi permet aux délinquants d'avoir une activité productive tout en participant à d'autres activités de réinsertion sociale; le fait d'occuper un emploi contribue à éliminer un facteur qui est à l'origine de la criminalité tout en fournissant aux délinquants l'occasion d'acquérir de nouvelles compétences; l'emploi facilite également leur mise en liberté graduelle dans la collectivité dans le cadre du Programme de placement à l'extérieur. Dans les établissements, les délinquants travaillent dans différents domaines, notamment ceux de la boucherie, du recyclage, de la fabrication de meubles et de l'imprimerie.

[22] Pour de plus amples renseignements sur cette réalisation, voir la recommandation 6 du Comité permanent des comptes publics, à la page 80.

CORCAN, un organisme du SCC responsable du programme d'emploi des délinquants, a révisé sa stratégie d'emploi tant en établissement que dans la collectivité. CORCAN n'évaluera pas seulement les compétences professionnelles des délinquants mais aussi l'utilisation qu'ils font des outils mis à leur disposition dans les autres programmes correctionnels, comme par exemple la gestion de la colère et la résolution de problème. Dans la mesure où les tâches attribuées par CORCAN ressemblent à celles qui sont offertes dans la collectivité, elles fournissent une occasion de vérifier les compétences des délinquants de même que leur attitude et leur degré de confiance.

Le saviez-vous?

Tant les délinquants incarcérés que les libérés conditionnels ont la possibilité de s'acquitter de leur dette envers la collectivité en travaillant pour des organismes communautaires et de bienfaisance. Voici quelques exemples de contributions des délinquants à la société :

- **Établissement de l'Atlantique** (sécurité maximale; Renous, N.-B.) : Les détenus administrent 35 écloseries afin d'aider à reconstituer les stocks de poissons de la rivière Miramichi.
- **Établissement Westmorland** (sécurité minimale; Dorchester, N.-B.) : L'an dernier, le potager des « détenus plus âgés » a permis de faire don d'au moins deux tonnes de légumes à la soupe populaire Ray of Hope.
- **Région de Laval** (Québec) : Jusqu'à cinq délinquants par jour travaillent bénévolement pour une association de personnes âgées de Laval et assistent les aînés dans leurs tâches quotidiennes.
- **Établissement Frontenac** (sécurité minimale; Kingston,Ont.) : Les excédents de lait produits à la laiterie de l'établissement sont donnés à de nombreux organismes de bienfaisance.
- **Établissement de Grande Cache** (sécurité minimale; Grande Cache, Alb.) : Le groupe des condamnés à perpétuité répare des bicyclettes brisées qui sont ensuite redonnées aux enfants défavorisés de la collectivité.
- **Établissement de Stony Mountain** (sécurité moyenne, Agassiz, C.-B.) : Des détenus réparent des fauteuils roulants pour les personnes handicapées et les personnes âgées.

Qu'avons-nous accompli ?

Les réalisations de CORCAN au cours de la dernière année comprennent :

- Le nombre de détenus employés a augmenté à 4 000.
- Les revenus ont augmenté de 3 millions de dollars.
- Une réduction de plus de 50% a été réalisées dans l'emprunt des fonds renouvelables.
- Une opinion favorable à été reçue à la suite d'une vérification externe de ses états financiers, soulignant la conformité avec les principes comptables généralement reconnus (PCGR).
- Une nouvelle initiative visant à soutenir les délinquants dans la recherche d'emplois dans le secteur privé a été lancée à l'automne 2000. Cette initiative déboucha sur plus de 200 placements en milieu de travail.
- Un outil d'évaluation du rendement des délinquants a été élaboré afin de mesurer les progrès accomplis dans des domaines tels que la ponctualité, la participation, l'attitude, le comportement et la résolution de problèmes.
- CORCAN a adapté ses autres services communautaires d'aide à l'emploi aux besoins des marchés visés. Les collectivités des Premières nations font partie des principaux clients ciblés par CORCAN.

Quelles sont les prochaines étapes ?

Une évaluation de la formation professionnelle est en cours et doit être achevée au cours de l'exercice 2001-2002.

CORCAN, un organisme du SCC responsable du programme d'emploi des délinquants, a révisé sa stratégie d'emploi tant en établissement que dans la collectivité. CORCAN n'évaluera pas seulement les compétences professionnelles des délinquants mais aussi l'utilisation qu'ils font des outils mis à leur disposition dans les autres programmes correctionnels, comme par exemple la gestion de la colère et la résolution de problème. Dans la mesure où les tâches attribuées par CORCAN ressemblent à celles qui sont offertes dans la collectivité, elles fournissent une occasion de vérifier les compétences des délinquants de même que leur attitude et leur degré de confiance.

Le saviez-vous?

Tant les délinquants incarcérés que les libérés conditionnels ont la possibilité de s'acquitter de leur dette envers la collectivité en travaillant pour des organismes communautaires et de bienfaisance. Voici quelques exemples de contributions des délinquants à la société :

- **Établissement de l'Atlantique** (sécurité maximale; Renous, N.-B.) : Les détenus administrent 35 écloseries afin d'aider à reconstituer les stocks de poissons de la rivière Miramichi.
- **Établissement Westmorland** (sécurité minimale; Dorchester, N.-B.) : L'an dernier, le potager des « détenus plus âgés » a permis de faire don d'au moins deux tonnes de légumes à la soupe populaire Ray of Hope.
- **Région de Laval** (Québec) : Jusqu'à cinq délinquants par jour travaillent bénévolement pour une association de personnes âgées de Laval et assistent les aînés dans leurs tâches quotidiennes.
- **Établissement Frontenac** (sécurité minimale; Kingston,Ont.) : Les excédents de lait produits à la laiterie de l'établissement sont donnés à de nombreux organismes de bienfaisance.
- **Établissement de Grande Cache** (sécurité minimale; Grande Cache, Alb.) : Le groupe des condamnés à perpétuité répare des bicyclettes brisées qui sont ensuite redonnées aux enfants défavorisés de la collectivité.
- **Établissement de Stony Mountain** (sécurité moyenne, Agassiz, C.-B.) : Des détenus réparent des fauteuils roulants pour les personnes handicapées et les personnes âgées.

Qu'avons-nous accompli ?

Les réalisations de CORCAN au cours de la dernière année comprennent :

- Le nombre de détenus employés a augmenté à 4 000.
- Les revenus ont augmenté de 3 millions de dollars.
- Une réduction de plus de 50% a été réalisées dans l'emprunt des fonds renouvelables.
- Une opinion favorable à été reçue à la suite d'une vérification externe de ses états financiers, soulignant la conformité avec les principes comptables généralement reconnus (PCGR).
- Une nouvelle initiative visant à soutenir les délinquants dans la recherche d'emplois dans le secteur privé a été lancée à l'automne 2000. Cette initiative déboucha sur plus de 200 placements en milieu de travail.
- Un outil d'évaluation du rendement des délinquants a été élaboré afin de mesurer les progrès accomplis dans des domaines tels que la ponctualité, la participation, l'attitude, le comportement et la résolution de problèmes.
- CORCAN a adapté ses autres services communautaires d'aide à l'emploi aux besoins des marchés visés. Les collectivités des Premières nations font partie des principaux clients ciblés par CORCAN.

Quelles sont les prochaines étapes ?

Une évaluation de la formation professionnelle est en cours et doit être achevée au cours de l'exercice 2001-2002.

Sommaires financiers des fonds renouvelables

Comme stipulé par les lignes directrices du Conseil du Trésor, voici le sommaire financier des fonds renouvelable du SCC pour l'année 2000-2001:

CORCAN (en millions de dollars)

	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Prévisions 2000-2001	Dépenses réelles 2000-2001
Recettes	73	71	77	77	**78**
Dépenses	76	75	78	78	**80**
Profits ou (pertes)	(3)	(4)	(1)	(1)	**(2)**
Ajouter les postes ne requérant pas l'utilisations de fonds :					
Dépréciation / amortissement	3	3	2	2	**3**
Changements dans les fonds de roulement	3	(3)	—	—	**16**
Besoins en capitaux (biens amortissables)	(2)	(1)	(2)	(2)	**(1)**
Besoins de trésorerie	1	(5)	(1)	(1)	**16**
Solde des autorisations	13	8	4	7	**24***

* Principales explications de l'écart dans le solde des autorisations :

- Diminution de 12,4 millions de dollars des comptes débiteurs
- Stocks réduits de 2,8 millions de dollars

Augmentation de 8,9 millions de dollars des comptes fournisseurs

Accréditation des programmes correctionnels

Afin de remplir son mandat, le SCC doit veiller à ce que ses interventions soient efficaces. Il doit également être en mesure de prouver au public et à ses partenaires que ses programmes sont avant-gardistes. Afin de valider l'efficacité et l'intégrité de ses programmes de base, le SCC a demandé à un groupe international d'experts indépendants de les accréditer. Le SCC procède également à l'accréditation de ses unités opérationnelles dans le but de s'assurer que les programmes sont exécutés de manière acceptable dans tous les établissements correctionnels.

Qu'avons-nous accompli ?

- Accréditation des 12 programmes correctionnels nationaux de base au cours de l'exercice 2000-2001.
- Durant l'année, 30 établissements situés dans deux districts ont été accrédités pour la prestation de programmes.
- En tenant compte des avis du Panel d'experts internationaux, repenser les programmes d'intensité faible et modérée pour les toxicomanes.

Qui sont nos partenaires ?

À ce jour, sept pays ont participé aux panels d'experts internationaux; ces panels comprenaient 25 experts en provenance du Danemark, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège, de l'Écosse et des États-Unis.

GESTION GÉNÉRALE

Principal engagement
Jouer un rôle de chef de file dans les services correctionnels canadiens et internationaux.

Objectif
Faire en sorte qu'il y ait des politiques et des services régissant les programmes et les activités du Service et que ceux-ci soient conformes au mandat et à la mission du Service.

Description
Prestation de services corporatifs afin d'utiliser les ressources affectées de façon économique, de soutenir le processus décisionnel de la direction et de permettre l'amélioration de la responsabilité de la gestion et du contrôle opérationnel.

Dépenses

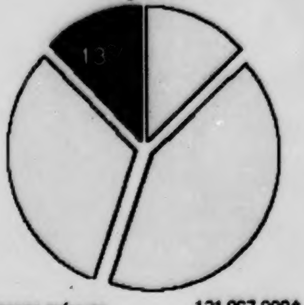

Dépenses prévues	131 067 000$
Total des autorisations	176 250 157$
Dépenses réelles	167 430 838$
Nombre réel d'ETP utilisés	1 778 (13,0%)

Contexte

Au cours des cinq à sept prochaines années, d'importants changements démographiques se produiront dans l'effectif du Service. De nombreux employés prendront probablement leur retraite et feront place à un nouveau contingent de travailleurs du savoir hautement mobiles; d'où la nécessité pour le SCC d'accroître ses investissements dans la formation et le perfectionnement de son personnel afin de réussir à conserver les employés les plus compétents et les plus qualifiés.

> *Afin de surmonter les difficultés liées à la complexité de l'économie mondiale d'aujourd'hui et construire un avenir meilleur pour les Canadiens et Canadiennes, « nous devons travailler ensemble, mettre nos talents en commun et partager nos idées. »*
> Discours du Trône, octobre 1999

Par conséquent, le SCC doit augmenter sa capacité de recruter et conserver des professionnels hautement spécialisés, en particulier des agents de correction, du personnel infirmier et des spécialistes en informatique. Un taux de roulement élevé, attribuable au vieillissement de la main-d'œuvre, et un milieu de travail de plus en plus complexe et stressant ont engendré une forte demande de formation initiale et permanente pour le personnel opérationnel et les gestionnaires, seul moyen de s'assurer que le Service demeure en mesure de protéger la sécurité du public et de s'acquitter des responsabilités qui lui sont confiées par la loi. Des enquêtes du coroner, de même que des rapports du vérificateur général et de l'enquêteur correctionnel ont remis en question la capacité du SCC de se conformer aux lois et politiques en vigueur. Des enquêtes internes ont également fait allusion à ce défaut de conformité qui constitue une préoccupation constante. Afin de résoudre cette situation, les cours de formation ont été centrés sur les obligations juridiques et politiques du Service, les nouvelles technologies, sur les stages de perfectionnement à l'intention des agents de correction et sur l'amélioration de la formation au niveau d'entrée.

Le SCC a investi les ressources nécessaires pour mettre à jour ses applications technologiques clés ainsi que l'infrastructure de ses communications et de son réseau informatique. Il a également

fallu remplacer les principaux systèmes financiers de façon à pouvoir mettre entièrement en œuvre la Stratégie d'information financière du gouvernement.

Aperçu des réalisations

Le SCC mise sur son personnel. Les stratégies de recrutement, de rétention et de perfectionnement des employés doivent être judicieuses et efficaces. Le SCC sera confronté à des changements très importants de son effectif au cours des cinq à sept prochaines années d'où l'importance de concentrer ses efforts sur la formation de gestionnaires.

Le SCC aide le Canada à respecter ses principaux engagements en améliorant son propre rendement, en faisant preuve d'innovation dans ses méthodes de gestion et en mettant en application le principe de la modernisation de la fonction de contrôleur. Il veille notamment à rattacher l'information financière et non financière dans la présentation de ses résultats. Au cours des deux dernières années, le SCC a centré ses efforts sur la mise en œuvre de systèmes, de politiques, de procédures et d'activités de formation, contribuant tous à l'émergence d'une structure efficace de soutien financier. Ces méthodes d'assurance du rendement visent les objectifs suivants : assurer le respect de la loi, faire en sorte que les programmes soient efficients et efficaces et tirer des leçons des expériences passées.

Le Service correctionnel du Canada fait aussi tout en son pouvoir pour aider le gouvernement du Canada à aider le reste du monde, premièrement en élaborant des protocoles d'entente avec d'autres pays et, deuxièmement, en fournissant aux pays en développement une aide technique dans le domaine des services correctionnels. Le Service et ses partenaires canadiens et internationaux ont pris l'engagement de mettre en commun leurs pratiques exemplaires, leur expertise, leurs renseignements, les résultats de leurs recherches ainsi que leurs activités de formation.

Résultat clé
Services de soutien offerts pour la prise en charge, la garde et la réinsertion sociale des délinquants.

Apprentissage et perfectionnement

La stratégie du Service est centrée sur l'apprentissage continu et sur le rehaussement des compétences personnelles et organisationnelles. Cette stratégie créera un environnement dans lequel les gens travailleront et apprendront à l'aide de différentes méthodes. Les cadres supérieurs et les membres de la direction participeront activement à l'élaboration des programmes de formation ainsi qu'aux activités d'enseignement et d'encadrement du personnel. Comme toute autre organisation dynamique, le Service doit mettre au point des méthodes innovatrices de formation, ce qui comprend les cours en classe et l'enseignement informatisé, l'apprentissage à distance ainsi que les programmes structurés d'encadrement. Ces mesures auront pour effet de multiplier, pour le personnel, les possibilités d'apprentissage et de perfectionnement.

Qu'avons-nous accompli ?

- Le Centre d'apprentissage en gestion correctionnelle (CAGC) est entré en service à Cornwall, Ontario et offre une formation et un perfectionnement continus en gestion. Un programme d'études a été élaboré et mis en application. Le CAGC aidera les gestionnaires à faire preuve d'efficacité dans l'exécution de leurs fonctions courantes et à se préparer à occuper les postes de gestionnaires qui deviendront vacants au cours des prochaines années. Le CAGC augmentera également la capacité du SCC de mettre en application de nouvelles connaissances.
- Un cadre d'apprentissage, comprenant les politiques, les processus, les programmes et le rendement, a été élaboré.

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Poursuivre l'élaboration de la formation en gestion correctionnelle.
- L'élaboration et mise en œuvre de la politique du SCC sur l'apprentissage.
- Révision des normes nationales en matière de formation.
- Mise en œuvre d'un système de planification, de surveillance ainsi que de rapports associé aux activités d'apprentissage.
- Mise en place de comptes d'apprentissage individualisés.
- L'élaboration de nouveaux programmes d'orientation des employés.

Qui sont nos partenaires ?

- Développement des ressources humaines Canada
- Le Centre canadien de gestion
- Le ministère de la Justice
- Le Syndicat des employés du Solliciteur général
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor
- La Commission de la fonction publique
- La Commission canadienne des droits de la personne
- Santé Canada
- Le Syndicat des agents correctionnels du Canada

Renouvellement de l'effectif

Le Service correctionnel du Canada se doit d'attirer et conserver des employés compétents, motivés et productifs et de leur donner de l'avancement ainsi que des possibilités de perfectionnement, en plus d'élargir le groupe de base de la catégorie de la gestion. Il est également important que son effectif soit représentatif des différents groupes à la recherche d'emploi de façon à tenir compte de l'accroissement et de la transformation de la population résultant d'une plus grande diversité ethnique et culturelle.

Le saviez-vous?
Équité en matière d'emploi
En mars 2001, 40,3 % de l'effectif du SCC étaient des femmes, 3,5 % étaient des Autochtones, 2,6 % appartenaient à des minorités visibles et 3% étaient des personnes handicapées. Sur le plan de l'embauche, il subsiste un écart de 0,7 % pour les Autochtones, de 1,2 % pour les membres de minorités visibles et 0,4 % pour les personnes handicapées selon notre proportion ciblée.

Qu'avons-nous accompli ?

- Un cadre des ressources humaines fut créé dans le but d'obtenir un portrait plus global du rendement du Service en matière de ressources humaines. Ce cadre de travail rattache des

Qu'avons-nous accompli ?

- Le Centre d'apprentissage en gestion correctionnelle (CAGC) est entré en service à Cornwall, Ontario et offre une formation et un perfectionnement continus en gestion. Un programme d'études a été élaboré et mis en application. Le CAGC aidera les gestionnaires à faire preuve d'efficacité dans l'exécution de leurs fonctions courantes et à se préparer à occuper les postes de gestionnaires qui deviendront vacants au cours des prochaines années. Le CAGC augmentera également la capacité du SCC de mettre en application de nouvelles connaissances.
- Un cadre d'apprentissage, comprenant les politiques, les processus, les programmes et le rendement, a été élaboré.

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Poursuivre l'élaboration de la formation en gestion correctionnelle.
- L'élaboration et mise en œuvre de la politique du SCC sur l'apprentissage.
- Révision des normes nationales en matière de formation.
- Mise en œuvre d'un système de planification, de surveillance ainsi que de rapports associé aux activités d'apprentissage.
- Mise en place de comptes d'apprentissage individualisés.
- L'élaboration de nouveaux programmes d'orientation des employés.

Qui sont nos partenaires ?

- Développement des ressources humaines Canada
- Le Centre canadien de gestion
- Le ministère de la Justice
- Le Syndicat des employés du Solliciteur général
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor
- La Commission de la fonction publique
- La Commission canadienne des droits de la personne
- Santé Canada
- Le Syndicat des agents correctionnels du Canada

Renouvellement de l'effectif

Le Service correctionnel du Canada se doit d'attirer et conserver des employés compétents, motivés et productifs et de leur donner de l'avancement ainsi que des possibilités de perfectionnement, en plus d'élargir le groupe de base de la catégorie de la gestion. Il est également important que son effectif soit représentatif des différents groupes à la recherche d'emploi de façon à tenir compte de l'accroissement et de la transformation de la population résultant d'une plus grande diversité ethnique et culturelle.

Le saviez-vous?
Équité en matière d'emploi
En mars 2001, 40,3 % de l'effectif du SCC étaient des femmes, 3,5 % étaient des Autochtones, 2,6 % appartenaient à des minorités visibles et 3 % étaient des personnes handicapées. Sur le plan de l'embauche, il subsiste un écart de 0,7 % pour les Autochtones, de 1,2 % pour les membres de minorités visibles et 0,4 % pour les personnes handicapées selon notre proportion ciblée.

Qu'avons-nous accompli ?

- Un cadre des ressources humaines fut créé dans le but d'obtenir un portrait plus global du rendement du Service en matière de ressources humaines. Ce cadre de travail rattache des

éléments propres au SCC — affectation des ressources et renouvellement du personnel de direction, relations de travail, conception organisationnelle et dotation, apprentissage et perfectionnement professionnel, et renouvellement de l'organisation — aux résultats clés obtenus en ce qui concerne l'évolution de l'effectif, le bien-être des employés, le renouvellement du personnel ainsi que l'apprentissage et le perfectionnement.

- La seconde évaluation annuelle de l'initiative prévoyant l'embauche de 1 000 nouveaux agents de correction[23] est maintenant terminée.
- La préparation à la mise en œuvre de la Norme générale de classification progresse tel que prévu.
- Une Stratégie nationale pour le recrutement des autochtones a été élaborée, une initiative d'une durée de trois à cinq ans qui comprend en autre la mise en place de point de repère en matière d'emploi pour les postes identifiés à période indéterminé, et ce dans tous les groupes professionnels.
- Une entente concernant la délégation des pouvoirs et responsabilités de dotation a été établie avec la Commission de la fonction publique.

Évaluation du travail par quarts

Compte tenu des bons résultats obtenus à l'établissement de Matsqui au cours de l'exercice 1999-2000, le SCC a décidé d'instaurer les horaires variables qui y avaient été mis à l'essai dans 11 autres unités opérationnelles afin d'améliorer la qualité de vie des agents correctionnels et d'accroître leur satisfaction professionnelle. Une évaluation est prévue au cours de 2001-2002.

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Des plans appuyant l'équité en matière d'emploi seront développés à l'aide d'un investissement supplémentaire de 2 millions de dollars.
- Procéder à une revue du système d'emploi identifiant les obstacles afférents aux groupes visés par l'équité en matière d'emploi.
- Élaborer une stratégie de communication afin de bien informer le personnel des politiques et procédures concernant l'équité en matière d'emploi.
- Élaborer et mettre en œuvre des stratégies de recrutement répondant aux besoins des professionnels autres que les agents de correction, tels que le personnel infirmier, le personnel clinique et les spécialistes en informatique.
- Instaurer les horaires variables dans d'autres unités opérationnelles à travers les différentes régions du pays. Évaluer le degré de satisfaction des employés et les effets de ces nouveaux horaires sur leur vie sociale et familiale, sur le contrôle de l'assiduité, sur les économies générales réalisées ainsi que sur les préoccupations ayant trait aux programmes et aux opérations.

Qui sont nos partenaires ?

- Développement des ressources humaines Canada
- Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
- Les organisations communautaires ethnoculturelles
- Les centres de ressources humaines
- Les collectivités autochtones
- La Commission de la fonction publique — Programme spécial de recrutement

[23] Voir à la page 31.

éléments propres au SCC — affectation des ressources et renouvellement du personnel de direction, relations de travail, conception organisationnelle et dotation, apprentissage et perfectionnement professionnel, et renouvellement de l'organisation — aux résultats clés obtenus en ce qui concerne l'évolution de l'effectif, le bien-être des employés, le renouvellement du personnel ainsi que l'apprentissage et le perfectionnement.

- La seconde évaluation annuelle de l'initiative prévoyant l'embauche de 1 000 nouveaux agents de correction[23] est maintenant terminée.
- La préparation à la mise en œuvre de la Norme générale de classification progresse tel que prévu.
- Une Stratégie nationale pour le recrutement des autochtones a été élaborée, une initiative d'une durée de trois à cinq ans qui comprend en autre la mise en place de point de repère en matière d'emploi pour les postes identifiés à période indéterminé, et ce dans tous les groupes professionnels.
- Une entente concernant la délégation des pouvoirs et responsabilités de dotation a été établie avec la Commission de la fonction publique.

Évaluation du [illegible]

Compte tenu des [illegible] l'établissement [illegible] l'exercice 1999-2000 [illegible] d'instaurer les [illegible] avaient été mis [illegible] unités opérationnelles [illegible] qualité de vie des [illegible] d'accroître leur satisfaction [illegible] Une évaluation est prévue au cours [illegible] 2001-2002.

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Des plans appuyant l'équité en matière d'emploi seront développés à l'aide d'un investissement supplémentaire de 2 millions de dollars.
- Procéder à une revue du système d'emploi identifiant les obstacles afférents aux groupes visés par l'équité en matière d'emploi.
- Élaborer une stratégie de communication afin de bien informer le personnel des politiques et procédures concernant l'équité en matière d'emploi.
- Élaborer et mettre en œuvre des stratégies de recrutement répondant aux besoins des professionnels autres que les agents de correction, tels que le personnel infirmier, le personnel clinique et les spécialistes en informatique.
- Instaurer les horaires variables dans d'autres unités opérationnelles à travers les différentes régions du pays. Évaluer le degré de satisfaction des employés et les effets de ces nouveaux horaires sur leur vie sociale et familiale, sur le contrôle de l'assiduité, sur les économies générales réalisées ainsi que sur les préoccupations ayant trait aux programmes et aux opérations.

Qui sont nos partenaires ?

- Développement des ressources humaines Canada
- Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
- Les organisations communautaires ethnoculturelles
- Les centres de ressources humaines
- Les collectivités autochtones
- La Commission de la fonction publique — Programme spécial de recrutement

[23] Voir à la page 31.

Gestion du rendement

Le vérificateur général[24] et le président du Secrétariat du Conseil du Trésor[25] ont tous les deux souligné les efforts faits par le Service correctionnel du Canada pour assurer le suivi régulier des résultats. Au cours des deux dernières années, le SCC s'est concentré sur la mise en œuvre des systèmes, des politiques et des procédures nécessaires pour mettre en place la structure de soutien financier qui permet de rattacher les résultats financiers aux réalisations, ainsi que sur la formation de ses employés en ce domaine. L'approche qu'utilise le Service pour évaluer le rendement vise à vérifier la conformité à la loi et aux politiques, l'efficacité et l'efficience des programmes et initiatives et les leçons tirées des expériences passées. L'objectif général est d'améliorer la capacité du SCC de s'orienter vers une gestion axée sur les résultats.

Qu'avons-nous accompli ?

- Le cadre stratégique a fait l'objet d'un examen qui a permis de cerner les principales difficultés ayant trait à la longueur et au caractère détaillé des documents de politique, aux grandes priorités et au rôle du Comité de direction. À la suite de cet examen, un comité d'orientation a été créé; son mandat est d'établir des liens entre les processus d'élaboration des politiques et la responsabilité de gestion.
- La mise à jour du cadre de responsabilisation de l'information financière fut complétée.
- La comptabilité d'exercice a été mise en place, ainsi que l'élaboration de nouvelles politiques financières requérant une formation adaptée pour tous les agents financiers.
- Les Services de gestion de l'information (SGI) ont revu et mis à jour les politiques et lignes directrices relatives au stockage et à la sécurité de l'information et ont conçu un outil d'évaluation de la menace et des risques qui sert à déterminer comment doivent être stockés les renseignements sur les délinquants.
- Le renouvellement du Système de gestion des délinquants – La Charte du projet a été achevée et une équipe de projet a été constituée. La mise en commun de l'information grâce à une connexion nationale, entre le SCC et les provinces et territoires, est une priorité. La mise en place de cette connexion a débuté dans des unités opérationnelles pilotes du Québec et de la Saskatchewan. Un autre projet pilote auquel participent le SCC et les commissions provinciales des libérations conditionnelles est également en cours. Des initiatives de communication des renseignements consistant à relier électroniquement les services de police avec le SCC, ont démarré dans les régions du Pacifique, de l'Ontario et du Québec.
- Les conclusions et recommandations des vérifications et des évaluations sont diffusées dans l'ensemble de l'organisation, tout comme le sont les pratiques exemplaires.
- Des mesures de rendement communes pour les postes de directeurs et de directeurs de district ont été établies.

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Revoir la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation du SCC et mettre le nouveau cadre de travail en place pour l'exercice 2002-2003.
- En partenariat avec les provinces, les commissions des libérations conditionnelles et les services de police, poursuivre le travail sur le projet de renouvellement du SGD et sur les initiatives de communication électronique des renseignements.

---

[24] 2000 – Rapport du vérificateur général du Canada, chapitre 20.

[25] Une gestion axée sur les résultats 2000, président du Conseil du Trésor.

- Achever la phase de mise en œuvre de l'outil d'évaluation de la menace et des risques en prévision de la constitution de fonds de renseignements au SCC, dans les établissements et dans les bureaux communautaires.

Qui sont nos partenaires?

- Le Secrétariat du Conseil du Trésor
- Le Bureau du vérificateur général
- Les services de police canadiens
- Les commissions nationale et provinciales des libérations conditionnelles
- La Gendarmerie royale du Canada

Résultat clé

Partenariats qui favorisent la réalisation du mandat et de la mission.

Partenariats canadiens

Afin d'administrer efficacement les services correctionnels partout au Canada, il faut consulter les représentants fédéraux, provinciaux et territoriaux du système de justice pénale et établir des partenariats avec eux. Grâce à ces ententes, le SCC et les différents gouvernements sont en mesure de mieux assurer la sécurité du public et la qualité de vie des canadiens en travaillant de concert et en faisant la promotion de partenariats avec des membres de la collectivité.

Le saviez-vous?

Le Service correctionnel du Canada participe activement à l'Initiative d'intégration de l'information de la justice.

Pilotée par le Solliciteur général du Canada, cette initiative vise l'exercice d'un leadership continu, la prestation d'un soutien technique et stratégique et la recherche en vue de l'intégration éventuelle des systèmes fédéraux d'information sur la justice pénale, qui devrait permettre l'échange de renseignements importants et accroître la capacité des organismes de justice pénale de réaliser les objectifs des programmes.

Un des mécanismes visant un service correctionnel cohérent et efficace est l'utilisation des accords d'échange de services (AES), accords que le SCC possède avec presque toutes les provinces et territoires.

- Achever la phase de mise en œuvre de l'outil d'évaluation de la menace et des risques en prévision de la constitution de fonds de renseignements au SCC, dans les établissements et dans les bureaux communautaires.

Qui sont nos partenaires?

- Le Secrétariat du Conseil du Trésor
- Le Bureau du vérificateur général
- Les services de police canadiens
- Les commissions nationale et provinciales des libérations conditionnelles
- La Gendarmerie royale du Canada

Résultat clé

Partenariats qui favorisent la réalisation du mandat et de la mission.

Partenariats canadiens

Afin d'administrer efficacement les services correctionnels partout au Canada, il faut consulter les représentants fédéraux, provinciaux et territoriaux du système de justice pénale et établir des partenariats avec eux. Grâce à ces ententes, le SCC et les différents gouvernements sont en mesure de mieux assurer la sécurité du public et la qualité de vie des canadiens en travaillant de concert et en faisant la promotion de partenariats avec des membres de la collectivité.

[illegible]

Un des mécanismes visant un service correctionnel cohérent et efficace est l'utilisation des accords d'échange de services (AES), accords que le SCC possède avec presque toutes les provinces et territoires.

Nouvelles ententes de collaboration entre le SCC et les provinces et territoires

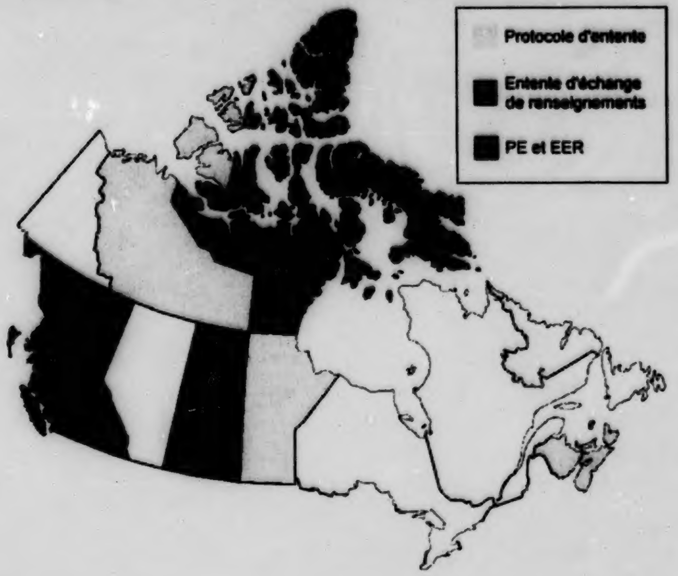

Province / Territoire	Type	Description	Date de signature
Provinces de l'Atlantique (N.-B., T.-N., N.-É., Î.P.-É.)	PE	Le PE augmentera les possibilités de formation et de perfectionnement pour le personnel du SCC (région de l'Atlantique) et de la CNLC (région de l'Atlantique).	Mai 2000
Territoires du Nord-Ouest	PE	Le SCC a adhéré à la proposition des T.-N.-O. d'accroître le nombre de délinquants sous responsabilité fédérale qui sont rapatriés dans les T.-N.-O. grâce à l'Accord d'échange de services existant.	Juin 2000
Nunavut	PE	Les deux paliers de gouvernement s'engagent à mettre de l'avant différentes initiatives afin d'assurer une meilleure collaboration entre les services correctionnels ainsi qu'une meilleure coordination et harmonisation de ces services, ce qui comprend les services correctionnels communautaires, les programmes en établissement, la planification des immobilisations et la construction, ainsi que la formation et le perfectionnement du personnel.	Juillet 2000
Nunavut	EER	L'information sur les documents judiciaires du ministère de la Justice, des services correctionnels et de la justice communautaire du Nunavut sera transmise au SCC.	Août 2000
Saskatchewan	EER	L'EER assurera la transmission des documents judiciaires, des rapports de police et des autres documents pertinents en provenance du ministère de la Justice.	Septembre 2000
Colombie-Britannique	EER	Le ministère du Procureur général et la Direction des tribunaux veilleront à ce que les documents judiciaires, les rapports de police et les autres documents pertinents soient transmis au SCC.	Mars 2001
Manitoba	PE	La collaboration entre le Manitoba et le SCC portera sur la communication des renseignements, les délinquants autochtones, les services correctionnels communautaires, les programmes correctionnels, la formation et le perfectionnement du personnel, et les délinquantes.	Mars 2001 (pour 5 ans)

Légende : PE : protocole d'entente EER : Entente d'échange de renseignement

Partenariats autochtones :

- Afin de préparer les séances de planification stratégique et mieux comprendre les problèmes et questions autochtones, le SCC a organisé des groupes de discussion avec différentes collectivités autochtones.
- Le SCC organise des présentations à l'intention des collectivités autochtones et tente d'engager avec elles un dialogue concernant l'élaboration éventuelle d'initiatives se réclamant des articles 81 et 84 de la LSCMLC[26]. Ces efforts devraient déboucher sur la signature d'ententes qui aideront le SCC et les collectivités autochtones locales à répondre aux besoins des délinquants qui sont de retour dans leur collectivité.

Le saviez-vous?
L'Initiative Canada – Nouveau-Brunswick

Afin d'officialiser leur volonté d'administrer ensemble les services correctionnels, le Canada et le Nouveau-Brunswick ont signé un protocole d'entente le 11 avril 1998. Pendant la durée de l'entente (cinq ans), tous les délinquants sexuels purgeant une peine de plus de six mois et tous les délinquants à risque et à besoins élevés purgeant une peine de plus d'un an seront transférés des établissements provinciaux vers les établissements fédéraux.

Dans le cadre de cette entente, la province accepte d'investir les économies découlant de la fermeture d'un établissement de 48 places dans l'amélioration des programmes communautaires à l'intention des délinquants sous responsabilité fédérale et provinciale, dans des initiatives de prévention de la criminalité et dans l'intensification, partout dans la province, de la collaboration entre les différents organismes qui ont un rôle à jouer dans le système de justice pénale.

La seconde évaluation annuelle est terminée et a débouché sur huit grandes conclusions et dix recommandations. Pour de plus amples renseignements, voir le site Web du SCC à www.csc-scc.gc.ca.

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Continuer d'élaborer, de surveiller et d'évaluer les accords d'échanges de services, les ententes d'échange de renseignements et les protocoles d'entente conclus avec les gouvernements provinciaux et territoriaux.
- Réaliser l'évaluation de l'Initiative Canada-Nouveau-Brunswick. Il s'agit en fait d'évaluer les effets généraux et la viabilité de cette entente ou initiative et la mesure dans laquelle elle peut servir de modèle pour conclure des ententes semblables dans l'avenir.

Partenariats internationaux

« Le bien-être du Canada et des Canadiens est tributaire de la sécurité humaine, de la prospérité et du développement à l'échelle du monde… Le gouvernement augmentera l'aide canadienne au développement international… »

Discours du Trône, octobre 1999

Afin d'aider le gouvernement du Canada à aider le reste du monde, le Service correctionnel a recours aux trois moyens suivants :

- Signature de protocoles d'ententes avec différents pays, en vertu desquels le Service et ses homologues s'engagent à échanger leurs pratiques exemplaires, leur expertise, des renseignements, les résultats de la recherche et des activités de formation. Ces ententes prévoient également des visites et des échanges de personnel.
- Projets et initiatives de développement international réalisés en collaboration avec les responsables des Nations Unies et des ministères et organismes du gouvernement du Canada tels que l'Agence canadienne de développement international, qui permettent au Service de

[26] Voir à la page 29 la section concernant la garde des délinquants en vertu d'accords conclus au titre de l'article 81 de la LSCMLC et celle concernant les activités de réinsertion sociale découlant des dispositions prévues à l'article 84 de cette même loi.

fournir une assistance technique en ce qui a trait aux services correctionnels ainsi qu'une aide humanitaire aux pays en développement. Dans les pays en développement, le SCC travaille avec ses partenaires à faire ressortir le caractère professionnel des systèmes correctionnels.

- Travailler avec l'Association internationale des affaires correctionnelles et pénitentiaires, de concert avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, à développer et promouvoir le concept de la réforme en matière de sécurité et le rôle central que joue les services correctionnels dans les opérations de maintien de la paix.

Qu'avons-nous accompli ?

Le Service correctionnel du Canada et ses partenaires dans le monde

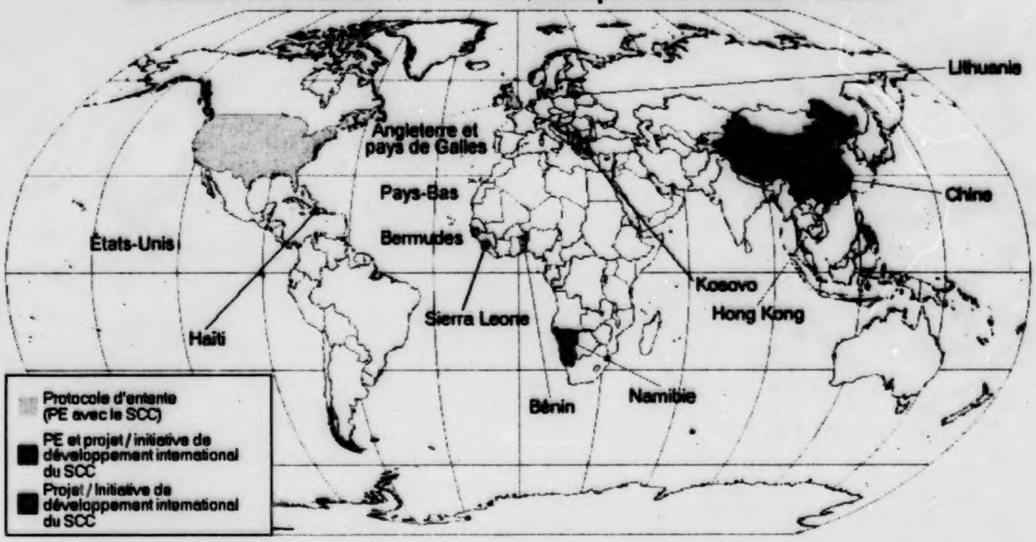

Pays	Protocole d'entente	[illegible]
Bénin	√	√
Bermudes	√	
Chine	√*	√
Angleterre Enquête sur les incidents graves	√	
Angleterre et pays de Galles	√	
Haïti		√
Hong Kong	√	√
Kosovo		√
Lituanie	√	√
Namibie	√	
Pays-Bas	√	
Sierra Leone		√
États-Unis Federal Bureau of Prisons	√	
États-Unis District fédéral de Columbia Court Service and Offender Supervision Agency	√	

* Par l'intermédiaire du Centre international pour la réforme du droit pénal et la politique de justice criminelle.

Partenariats autochtones :

- Afin de préparer les séances de planification stratégique et mieux comprendre les problèmes et questions autochtones, le SCC a organisé des groupes de discussion avec différentes collectivités autochtones.
- Le SCC organise des présentations à l'intention des collectivités autochtones et tente d'engager avec elles un dialogue concernant l'élaboration éventuelle d'initiatives se réclamant des articles 81 et 84 de la LSCMLC[26]. Ces efforts devraient déboucher sur la signature d'ententes qui aideront le SCC et les collectivités autochtones locales à répondre aux besoins des délinquants qui sont de retour dans leur collectivité.

Le saviez-vous?
L'Initiative Canada – Nouveau-Brunswick

Afin d'officialiser leur volonté d'administrer ensemble les services correctionnels, le Canada et le Nouveau-Brunswick ont signé un protocole d'entente le 15 avril 1998. Pendant la durée de l'entente (cinq ans), tous les délinquants sexuels purgeant une peine de plus de six mois et tous les délinquants à risque et à besoins élevés purgeant une peine de plus d'un an seront transférés des établissements provinciaux vers les établissements fédéraux.

Dans le cadre de cette entente, la province accepte d'investir les économies découlant de la fermeture d'un établissement de 48 places dans l'amélioration des programmes communautaires à l'intention des délinquants sous responsabilité fédérale et provinciale, dans des initiatives de prévention de la criminalité et dans l'intensification, partout dans la province, de la collaboration entre les différents organismes qui ont un rôle à jouer dans le système de justice pénale.

La seconde évaluation annuelle est terminée et a débouché sur huit grandes conclusions et dix recommandations. Pour de plus amples renseignements, voir le site Web du SCC à www.csc-scc.gc.ca.

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Continuer d'élaborer, de surveiller et d'évaluer les accords d'échanges de services, les ententes d'échange de renseignements et les protocoles d'entente conclus avec les gouvernements provinciaux et territoriaux.
- Réaliser l'évaluation de l'Initiative Canada-Nouveau-Brunswick. Il s'agit en fait d'évaluer les effets généraux et la viabilité de cette entente ou initiative et la mesure dans laquelle elle peut servir de modèle pour conclure des ententes semblables dans l'avenir.

Partenariats internationaux

« Le bien-être du Canada et des Canadiens est tributaire de la sécurité humaine, de la prospérité et du développement à l'échelle du monde... Le gouvernement augmentera l'aide canadienne au développement international... »

Discours du Trône. octobre 1999

Afin d'aider le gouvernement du Canada à aider le reste du monde, le Service correctionnel a recours aux trois moyens suivants :

- Signature de protocoles d'ententes avec différents pays, en vertu desquels le Service et ses homologues s'engagent à échanger leurs pratiques exemplaires, leur expertise, des renseignements, les résultats de la recherche et des activités de formation. Ces ententes prévoient également des visites et des échanges de personnel.
- Projets et initiatives de développement international réalisés en collaboration avec les responsables des Nations Unies et des ministères et organismes du gouvernement du Canada tels que l'Agence canadienne de développement international, qui permettent au Service de

[26] Voir à la page 29 la section concernant la garde des délinquants en vertu d'accords conclus au titre de l'article 81 de la LSCMLC et celle concernant les activités de réinsertion sociale découlant des dispositions prévues à l'article 84 de cette même loi.

fournir une assistance technique en ce qui a trait aux services correctionnels ainsi qu'une aide humanitaire aux pays en développement. Dans les pays en développement, le SCC travaille avec ses partenaires à faire ressortir le caractère professionnel des systèmes correctionnels.

- Travailler avec l'Association internationale des affaires correctionnelles et pénitentiaires, de concert avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, à développer et promouvoir le concept de la réforme en matière de sécurité et le rôle central que joue les services correctionnels dans les opérations de maintien de la paix.

Qu'avons-nous accompli ?

Le Service correctionnel du Canada et ses partenaires dans le monde

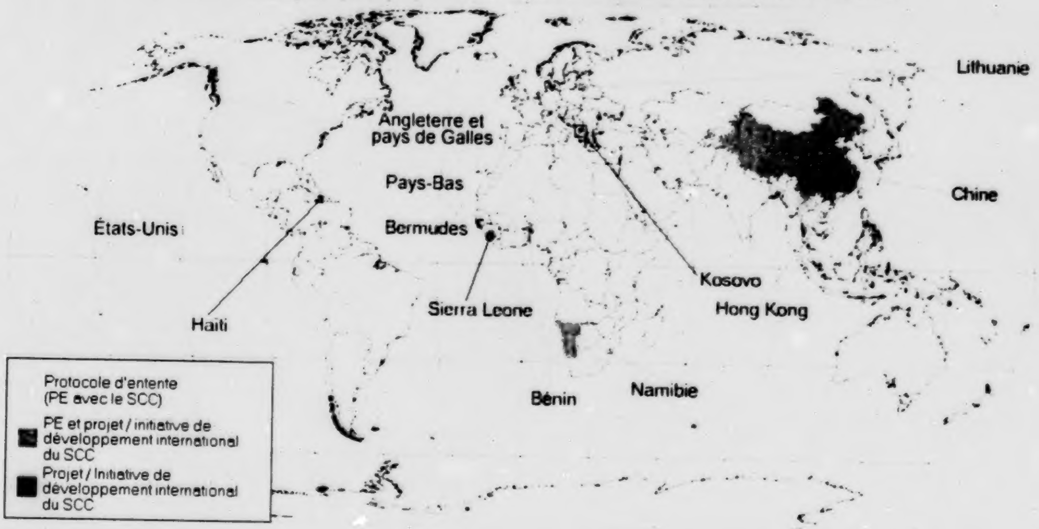

Pays	Protocole d'entente	Projet/initiative de développement international
Bénin	√	√
Bermudes	√	
Chine	√ *	√
Angleterre Enquête sur les incidents graves	√	
Angleterre et pays de Galles	√	
Haïti		√
Hong Kong	√	√
Kosovo		√
Lituanie	√	√
Namibie	√	
Pays-Bas	√	
Sierra Leone		√
États-Unis Federal Bureau of Prisons	√	
États-Unis District fédéral de Columbia Court Service and Offender Supervision Agency	√	

* Par l'intermédiaire du Centre international pour la réforme du droit pénal et la politique de justice criminelle.

Voici quelques-unes des activités ayant eu lieu cette année :

- Signature d'un protocole d'entente avec Hong Kong. Ce protocole portait notamment sur la mise en œuvre du plan de travail, sur l'accueil de visiteurs, sur des échanges de personnel et sur des projets de recherche.
- Accueil de plus de 50 délégations internationales qui souhaitent profiter du savoir et de l'expérience du SCC pour soutenir leur propre processus de réforme et d'amélioration de leurs services correctionnels.
- Contribution, sous forme d'aide et de personnel, à la mise en place du service correctionnel au Kosovo. L'Agence canadienne de développement international soutient cette activité grâce à une contribution de 283 000 dollars pour septembre 1999 jusqu'au 31 mars 2001, et de 764 000 dollars pour la période se terminant le 30 juin 2001. L'ACDI continuera de supporter financièrement ce projet jusqu'en juillet 2003.
- Élaboration d'un plan de travail pour le Bénin, comprenant l'envoi de membres du personnel du SCC dans ce pays à compter de l'automne 2001. Le SCC a également fait don au Bénin de vêtements excédentaires et d'ordinateurs.
- Contributions diverses à la Namibie : réalisation de recherches en vue de la conception d'outils correctionnels, échanges de personnel et formation et expertise technique pour la mise au point d'un système électronique de gestion des délinquants.
- Collecte et expédition de matériel de lecture qui sera remis au personnel correctionnel et aux détenus des prisons de la République du Sierra Leone.
- Travailler avec la Lituanie dans les domaines du droit criminel et des services correctionnels. La phase suivante et finale du projet résultera en la mise en place l'infrastructure des services correctionnels communautaires, en collaboration avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales.
- Dons de marchandises et prestation d'une aide technique à Haïti dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement, avec la coopération du Centre international pour la réforme du droit pénal et la politique de justice.
- Lancement d'un projet de recherche conjoint et rédaction d'un ouvrage comparant les services correctionnels de la Chine et ceux du Canada. L'ACDI a financé la seconde phase du projet pour la Chine, consistant notamment à continuer d'aider la Chine à mettre en œuvre son nouveau code de procédure pénale et à échanger de l'information dans le domaine des services correctionnels.

Le saviez-vous?

Le SCC est membre de la Table ronde internationale sur l'excellence correctionnelle. Créée en 1998, cette table ronde permet aux responsables de différents organismes correctionnels d'échanger des renseignements et leurs meilleures pratiques. La Belgique, le Canada, le Danemark, l'Angleterre et le pays de Galles, la Finlande, l'Irlande, la Hollande, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, l'Écosse et la Suède en sont membres.

Participation des collectivités

Dans le discours du Trône de 1999, le gouvernement du Canada s'est engagé à élaborer un accord qui reconnaîtra les relations de longue date entre le gouvernement et le secteur du bénévolat, qui précisera les principes à la base de la poursuite de cette collaboration et qui définira les mécanismes susceptibles d'orienter l'établissement de relations renouvelées. Cet engagement a mené à la mise en place de *l'Initiative du secteur du bénévolat.*

Plus de 125 représentants canadiens provenant du secteur bénévole et des ministères fédéraux ont participé à une table conjointe explorant les secteurs prioritaires. Le SCC est membre de cette initiative et s'y implique depuis 1998.

Le saviez-vous ?
Le SCC a investit dans une série initiatives de règlement des conflits :

- Médiation des appels concernant des nominations de personnel;
- Compassion pour les victimes;
- Solutions de rechange à la suspension de la liberté conditionnelle (justice réparatrice);
- Programme pour les familles;
- Initiation à la justice réparatrice.

Le Secteur de l'engagement communautaire a débuté ses activités en avril 2001. Ce secteur aidera le Service correctionnel du Canada à devenir plus ouvert et plus accessible aux Canadiens. Ce secteur favorisera l'élaboration et la coordination des initiatives du SCC ainsi que l'établissement de partenariats à l'échelon local. Le nouveau secteur a la responsabilité de développer des mécanismes servant à fortifier l'engagement des citoyens envers le système correctionnel, d'offrir une certaine direction au SCC dans ses relations avec : les comités consultatifs de citoyens, la Fédération canadienne des municipalités, les bénévoles, ainsi que les victimes et les organismes d'aide aux victimes. Le secteur contribuera au développement des principes de justice réparatrice et à la création de plus d'opportunités visant une plus grande utilisation des techniques de règlement de différents. De plus, il portera son attention sur les besoins uniques des délinquants purgeant une peine de longue durée grâce au programme Option-Vie.

L'un des plus grands défis des services correctionnels contemporains consiste à déterminer le rôle et la responsabilité de la collectivité quant à l'aide qu'elle peut apporter à la réinsertion sociale d'un nombre croissant de délinquants. À cette fin, il est nécessaire de mettre à la disposition de la collectivité des ressources qui permettront de répondre aux besoins des délinquants.

Le saviez-vous ?
Il existe au pays 75 comités consultatifs de citoyens (CCC), qui comptent 500 membres.

Le rôle des CCC est d'assurer la protection du public en dialoguant activement avec le personnel du SCC, le public et les délinquants, en offrant des conseils et des recommandations impartiaux, et de cette façon contribuant à la qualité du processus correctionnel.

Qu'avons-nous accompli ?

- Création d'opportunités pour les CCC de dialoguer et de renforcer leur rôle grâce à leur conférence annuelle. Afin d'approfondir les partenariats entre les CCC et le SCC, un groupe de travail sur le processus de consultation s'est rencontré et a identifié des stratégies.
- Le SCC a établi des liaisons permanentes avec les universités du pays afin d'inciter les étudiants stagiaires et les bénévoles à répondre aux besoins culturels et linguistiques des délinquants dans la collectivité.
- Les collectivités autochtones assument des responsabilités de plus en plus grandes en matière de la mise en œuvre et l'administration des services correctionnels, ainsi que dans ses programmes de maintien de l'ordre et de justice et contribuent de manière significative à rebâtir la vie communautaire.
- L'accès aux services d'Option-Vie est maintenant disponible pour tous les délinquants à travers le Canada purgeant une peine d'emprisonnement à perpétuité.
- L'importance des CCC a été reconduite par la signature de la Mission du CCC par la Commissaire et le président du comité de direction national des CCC.

Voici quelques-unes des activités ayant eu lieu cette année :

- Signature d'un protocole d'entente avec Hong Kong. Ce protocole portait notamment sur la mise en œuvre du plan de travail, sur l'accueil de visiteurs, sur des échanges de personnel et sur des projets de recherche.
- Accueil de plus de 50 délégations internationales qui souhaitent profiter du savoir et de l'expérience du SCC pour soutenir leur propre processus de réforme et d'amélioration de leurs services correctionnels.
- Contribution, sous forme d'aide et de personnel, à la mise en place du service correctionnel au Kosovo. L'Agence canadienne de développement international soutient cette activité grâce à une contribution de 283 000 dollars pour septembre 1999 jusqu'au 31 mars 2001, et de 764 000 dollars pour la période se terminant le 30 juin 2001. L'ACDI continuera de supporter financièrement ce projet jusqu'en juillet 2003.
- Élaboration d'un plan de travail pour le Bénin, comprenant l'envoi de membres du personnel du SCC dans ce pays à compter de l'automne 2001. Le SCC a également fait don au Bénin de vêtements excédentaires et d'ordinateurs.
- Contributions diverses à la Namibie : réalisation de recherches en vue de la conception d'outils correctionnels, échanges de personnel et formation et expertise technique pour la mise au point d'un système électronique de gestion des délinquants.

Le saviez-vous?

Le SCC est membre de la Table ronde internationale sur l'excellence correctionnelle. Créée en 1998, cette table ronde permet aux responsables de différents organismes correctionnels d'échanger des renseignements et leurs meilleures pratiques. La Belgique, le Canada, le Danemark, l'Angleterre et le pays de Galles, la Finlande, l'Irlande, la Hollande, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, l'Écosse et la Suède en sont membres.

- Collecte et expédition de matériel de lecture qui sera remis au personnel correctionnel et aux détenus des prisons de la République du Sierra Leone.
- Travailler avec la Lituanie dans les domaines du droit criminel et des services correctionnels. La phase suivante et finale du projet résultera en la mise en place l'infrastructure des services correctionnels communautaires, en collaboration avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales.
- Dons de marchandises et prestation d'une aide technique à Haïti dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement, avec la coopération du Centre international pour la réforme du droit pénal et la politique de justice.
- Lancement d'un projet de recherche conjoint et rédaction d'un ouvrage comparant les services correctionnels de la Chine et ceux du Canada. L'ACDI a financé la seconde phase du projet pour la Chine, consistant notamment à continuer d'aider la Chine à mettre en œuvre son nouveau code de procédure pénale et à échanger de l'information dans le domaine des services correctionnels.

Participation des collectivités

Dans le discours du Trône de 1999, le gouvernement du Canada s'est engagé à élaborer un accord qui reconnaîtra les relations de longue date entre le gouvernement et le secteur du bénévolat, qui précisera les principes à la base de la poursuite de cette collaboration et qui définira les mécanismes susceptibles d'orienter l'établissement de relations renouvelées. Cet engagement a mené à la mise en place de *l'Initiative du secteur du bénévolat.*

Plus de 125 représentants canadiens provenant du secteur bénévole et des ministères fédéraux ont participé à une table conjointe explorant les secteurs prioritaires. Le SCC est membre de cette initiative et s'y implique depuis 1998.

[illegible]

Le Secteur de l'engagement communautaire a débuté ses activités en avril 2001. Ce secteur aidera le Service correctionnel du Canada à devenir plus ouvert et plus accessible aux Canadiens. Ce secteur favorisera l'élaboration et la coordination des initiatives du SCC ainsi que l'établissement de partenariats à l'échelon local. Le nouveau secteur a la responsabilité de développer des mécanismes servant à fortifier l'engagement des citoyens envers le système correctionnel, d'offrir une certaine direction au SCC dans ses relations avec : les comités consultatifs de citoyens, la Fédération canadienne des municipalités, les bénévoles, ainsi que les victimes et les organismes d'aide aux victimes. Le secteur contribuera au développement des principes de justice réparatrice et à la création de plus d'opportunités visant une plus grande utilisation des techniques de règlement de différents. De plus, il portera son attention sur les besoins uniques des délinquants purgeant une peine de longue durée grâce au programme Option-Vie.

L'un des plus grands défis des services correctionnels contemporains consiste à déterminer le rôle et la responsabilité de la collectivité quant à l'aide qu'elle peut apporter à la réinsertion sociale d'un nombre croissant de délinquants. À cette fin, il est nécessaire de mettre à la disposition de la collectivité des ressources qui permettront de répondre aux besoins des délinquants.

[illegible]

Qu'avons-nous accompli ?

- Création d'opportunités pour les CCC de dialoguer et de renforcer leur rôle grâce à leur conférence annuelle. Afin d'approfondir les partenariats entre les CCC et le SCC, un groupe de travail sur le processus de consultation s'est rencontré et a identifié des stratégies.
- Le SCC a établi des liaisons permanentes avec les universités du pays afin d'inciter les étudiants stagiaires et les bénévoles à répondre aux besoins culturels et linguistiques des délinquants dans la collectivité.
- Les collectivités autochtones assument des responsabilités de plus en plus grandes en matière de la mise en œuvre et l'administration des services correctionnels, ainsi que dans ses programmes de maintien de l'ordre et de justice et contribuent de manière significative à rebâtir la vie communautaire.
- L'accès aux services d'Option-Vie est maintenant disponible pour tous les délinquants à travers le Canada purgeant une peine d'emprisonnement à perpétuité.
- L'importance des CCC a été reconduite par la signature de la Mission du CCC par la Commissaire et le président du comité de direction national des CCC.

- Le développement et l'adoption d'un code d'éthique pour les intervenants accompagnateurs.

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Il faudra créer 30 nouveaux comités consultatifs de citoyens afin que chaque établissement et bureau de libération conditionnelle ait le sien, à l'exception établissements colocalisés dans des collectivités voisines qui peuvent partager un même CCC.
- Grâce à nos partenariats avec les CCC et les bénévoles, nous nous efforçons d'améliorer le recrutement de ces partenaires afin de refléter la diversité canadienne. L'élaboration d'un plan quinquennal en vue d'assurer le développement durable du cadre des bénévoles assurant la diversité et l'inclusion.
- L'évaluation du concept Option-Vie afin de renforcer ses indicateurs et d'établir des repères pour la régionalisation de la gestion d'Option-Vie.

Qui sont nos partenaires ?

- Les collectivités autochtones
- Les comités consultatifs de citoyens
- Les collectivités de toutes les régions du Canada
- Les délinquants
- Les bénévoles
- Les organisations non-gouvernementales

Diffusion de l'information

Selon les sondages et les groupes de discussion, les Canadiens sont généralement peu renseignés sur les opérations correctionnelles. La couverture médiatique à sensation a pour effet de fausser les perceptions du public et mener à un sentiment d'insécurité face au retour des délinquants dans la collectivité. Le SCC s'est engagé envers un plus grand rayonnement dans le public l'engagement des citoyens afin de susciter une prise de conscience et gagner la participation de la collectivité dans les initiatives du SCC. Cet objectif s'atteint grâce à des initiatives d'information, mais aussi grâce au développement des partenariats avec les groupes communautaires, les organisations, les intervenants et les citoyens du milieu, et ce dans le but de solidifier les plans de libération conditionnelle des délinquants.

Le saviez-vous ?

Le programme Option-Vie a pour objectif d'aider les délinquants condamnés à perpétuité à s'adapter de manière productive à une peine d'emprisonnement indéterminée, à garder espoir et à faire des projets d'avenir. Ce programme comprend aussi des activités de sensibilisation du public aux besoins des délinquants qui tentent de se réinsérer dans la société en toute sécurité.

L'implantation du concept Option-Vie a été mené par la tripartite constituée du SCC, de la Commission nationale de libération conditionnelle et les organisations du secteur bénévole.

Qu'avons-nous accompli ?

- Le SCC encourage une couverture médiatique basée sur de l'information factuelle comme par exemple, l'émission *The Big Picture : Inside Canada's Prisons* diffusée par la CBC qui a obtenu la plus grande cote d'écoute des tous les programmes canadiens pendant sa diffusion.
- Le SCC a créé de nombreux documents éducatifs et interactifs qui ont été largement distribués aux fins de l'éducation du public :
    - Un film sur les femmes purgeant une peine fédérale, intitulé «La création de choix : Changer des vies» a été produit, et la version longue de ce film, intitulée « Beyond the Walls » a été présentée sur les ondes de CTV;

- Le développement et l'adoption d'un code d'éthique pour les intervenants accompagnateurs.

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Il faudra créer 30 nouveaux comités consultatifs de citoyens afin que chaque établissement et bureau de libération conditionnelle ait le sien, à l'exception établissements colocalisés dans des collectivités voisines qui peuvent partager un même CCC.
- Grâce à nos partenariats avec les CCC et les bénévoles, nous nous efforçons d'améliorer le recrutement de ces partenaires afin de refléter la diversité canadienne. L'élaboration d'un plan quinquennal en vue d'assurer le développement durable du cadre des bénévoles assurant la diversité et l'inclusion.
- L'évaluation du concept Option-Vie afin de renforcer ses indicateurs et d'établir des repères pour la régionalisation de la gestion d'Option-Vie.

Qui sont nos partenaires ?

- Les collectivités autochtones
- Les comités consultatifs de citoyens
- Les collectivités de toutes les régions du Canada
- Les délinquants
- Les bénévoles
- Les organisations non-gouvernementales

Diffusion de l'information

Selon les sondages et les groupes de discussion, les Canadiens sont généralement peu renseignés sur les opérations correctionnelles. La couverture médiatique à sensation a pour effet de fausser les perceptions du public et mener à un sentiment d'insécurité face au retour des délinquants dans la collectivité. Le SCC s'est engagé envers un plus grand rayonnement dans le public l'engagement des citoyens afin de susciter une prise de conscience et gagner la participation de la collectivité dans les initiatives du SCC. Cet objectif s'atteint grâce à des initiatives d'information, mais aussi grâce au développement des partenariats avec les groupes communautaires, les organisations, les intervenants et les citoyens du milieu, et ce dans le but de solidifier les plans de libération conditionnelle des délinquants.

[illegible]

Qu'avons-nous accompli ?

- Le SCC encourage une couverture médiatique basée sur de l'information factuelle comme par exemple, l'émission *The Big Picture : Inside Canada's Prisons* diffusée par la CBC qui a obtenu la plus grande cote d'écoute des tous les programmes canadiens pendant sa diffusion.
- Le SCC a créé de nombreux documents éducatifs et interactifs qui ont été largement distribués aux fins de l'éducation du public :
    - Un film sur les femmes purgeant une peine fédérale, intitulé «La création de choix : Changer des vies» a été produit, et la version longue de ce film, intitulée « Beyond the Walls » a été présentée sur les ondes de CTV;

- La trousse *Nouveau regard*, est maintenant disponible sur le site Web de Rescol (www.schoolnet.ca), ce qui en augmente la visibilité de cet outil pédagogique.
- Le SCC continue d'améliorer son site Internet, et a attiré 3 millions de «*hit*» au cours de la dernière année.
- En collaboration avec de nombreuses organisations non gouvernementales (ONG), le SCC a participé à différentes activités de sensibilisation, entre autres à des ateliers et à des forums public sur la criminalité, la justice et les services correctionnels, visant divers segments de la population.
- Le SCC susciter une couverture médiatique favorable suite à d'événements charnières importants tels que la cérémonie de fermeture de la Prison des femmes à Kingston, en Ontario, et le 10e anniversaire du programme Option-Vie.

Qui sont nos partenaires ?

- La Société Radio-Canada
- Les organisations non gouvernementales
- Rescol
- Les comités consultatifs de citoyens et d'autres groupes
- Le réseau de télévision CTV

Projets d'immobilisations par secteur d'activité

(en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Coût total estimatif courant	Dépenses des exercices précédents	Dépenses prévues 2000-2001	Autorisations totales[1] 2000-2001	Dépenses réelles 2000-2001	Dépenses pour les exercices à venir
Prise en charge	—	—	—	—	—	—
Garde						
A : Nouveaux projets de logement						
Agrandissement de l'établissement Drummond	15	8,8	3,5	5,5	5,3	0,9
Agrandissement (360 places) du CRS du Pacifique	72	19	15	15	3,2	49,8
Autres projets de logement			37	21	20,4	
B : Principaux projets de préservation des actifs :						
Rénovation et transformation de l'établissement de Springhill	30	1	0,5	0,5	0,1	28,9
Rénovation et transformation de l'établissement de Collins Bay	56	2	2	2	0,1	53,9
Rénovation et transformation du pénitencier de la Saskatchewan	80	1	1	1	0,1	78,9
Réaménagement de l'établissement Mountain	45	40	4	4	2,7	2,3
Autres grands projets			33	18	16,1	
C : Projets gérés par les régions	—	—	30	35	35	—
D : Portefeuilles d'équipement	—	—	12	12	12	—
Réinsertion sociale						
A : Portefeuilles d'équipement	—	—	14	17	17	—
B : CORCAN	—	—	2	2	2	—
Gestion générale	—	—	—	—	—	—
Total des dépenses en immobilisations			**154**	**133**	**114**	
Paiements de transfert imputés au crédit pour dépenses en capital			**—**	**2**	**2**	
Coût d'immobilisation total (y compris les paiements de transfert en capital)			**154**	**135**	**116**	

Nota :

1 Budget principal des dépenses, Budgets supplémentaires des dépenses et autres autorisations

Selon la décision rendue par le Conseil du Trésor le 14 décembre 1995, le Service correctionnel du Canada est autorisé à approuver les projets de moins de 18 millions de dollars. Ainsi, seuls les projets d'immobilisations dont la valeur estimative est de 18 millions de dollars ou plus sont indiqués séparément.

SECTION III : ANNEXES

A. INFORMATION FINANCIÈRE

Aperçu du rendement financier

En 2000-2001, le Parlement a accordé 1 320 435 000 $ au SCC au titre du Budget principal des dépenses, qui comprend les grands postes suivants (CORCAN inclus) :

	En millions de $	%
Salaires	653	49
Régime d'avantages sociaux (RAS)	127	10
Fonctionnement	388	29
Immobilisations	152	12
	1 320	100 %

Pour ce qui est de la ventilation du budget par éléments de planification, les ressources ont été réparties comme suit :

	En millions de $	%
Prise en charge	151	11
Garde	622	47
Réinsertion sociale	419	32
Gestion générale	128	10
	1 320	100 %

Au cours de l'exercice, les budgets de fonctionnement et d'immobilisations ont été ajustés en fonction des décisions prises par la direction concernant le programme de réinsertion sociale et de l'application du régime des budgets de fonctionnement à la disposition de report. Un financement supplémentaire a également été accordé par le Conseil du Trésor à titre de compensation pour les conventions collectives, les prestations de maternité, les indemnités de départ et autres mesures telles que les initiatives de l'intégrité des programmes et de l'approche correctionnelle judicieuse, le renouvellement du Système de gestion des délinquants et le financement de la Stratégie d'information financière.

À la fin de l'exercice, le bilan des dépenses du Service montrait une sous-utilisation des crédits représentant 25,5 millions de dollars pour les salaires et le fonctionnement et 18,4 millions de dollars pour les immobilisations, soit 2,3 % du budget global de fonctionnement et 13,9 % du budget des immobilisations. Au total, la non-utilisation des fonds correspond à un écart de 3,5 % par rapport à l'ensemble du programme du SCC.

Tableaux des sommaires financiers

Tableau financier 1
Sommaire des crédits approuvés

Autorisations pour 2000-2001
Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)

Crédit (en millions de dollars)		2000-2001 Dépenses prévues	2000-2001 Autorisations totales[1]	2000-2001 Dépenses réelles
	Service correctionnel			
15	Dépenses de fonctionnement	1 085,0	1 121,9	1 096,4
20	Dépenses en immobilisations	152,2	133,1	114,6
S	Pensions et autres avantages sociaux des employés	0,2	—	—
S	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	127,4	143,0	143,0
S	Fonds renouvelable CORCAN	(0,5)	7,8	(16,7)
S	Dépenses des produits de l'aliénation de biens de la Couronne	—	0,7	0,4
S	Dispense du remboursement de prêts	—	—	—
S	Montants adjugés par la cour	—	—	—
S	Remboursement de recettes de l'exercice précédent	—	—	—
	Total de l'organisme	1 364,3	1 406,5	1 337,7

Nota :
1 Budget principal des dépenses, Budgets supplémentaires des dépenses et autres autorisations.

Tableau financier 2
Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

2000-2001 par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité	ETP	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions et contributions votées	Total des dépenses brutes	Moins recettes disponibles (5)	Total des dépenses nettes
Prise en charge	1 318	159	—	—	159	—	159
	1 318	*181*	—	—	*181*	—	*181*
	1 271	**178**	—	—	**178**	—	**178**
Garde	6 417	484	138	—	622	—	622
	6 417	*473*	*114*	*2*	*589*	—	*589*
	6 335	**465**	**95**	**2**	**562**	—	**562**
Réinsertion sociale*	4 487	521	16	1	538	86	452
	4 487	*525*	*19*	*3*	*547*	*86*	*461*
	4 273	**499**	**19**	**3**	**521**	**91**	**430**
Gestion générale	1 571	131	—	—	131	—	131
	1 571	*175*	—	*1*	*176*	—	*176*
	1 778	**167**	—	**1**	**168**	—	**168**
Totaux	13 793	1 295	154	1	1 450	86	1 364
	13 793	*1 354*	*133*	*6*	*1 493*	*86*	*1 407*
	13 657	**1 309**	**114**	**6**	**1 429**	**91**	**1 338**
Recettes non disponibles (6)							(15)
							(15)
							(17)
Coût des services offerts par d'autres ministères							55
							55
							54
Coût net du programme							1 404
							1 447
							1 375

(*) La réinsertion sociale comprend le fonds renouvelable CORCAN.

Nota :

1 Les *chiffres en italiques* correspondent aux autorisations totales de 2000-2001 (Budget principal des dépenses, Budget supplémentaire des dépenses et autres autorisations).

2 Les **chiffres en caractères gras** correspondent aux dépenses et aux recettes réelles de 2000-2001.

3 Les dépenses de fonctionnement comprennent les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et les indemnités des ministres.

4 Le coût des services fournis par d'autres ministères représente le coût estimatif des locaux de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), les services d'émission des chèques de TPSGC, la part de l'employeur versée au titre des avantages sociaux des employés par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) et d'autres services de Développement des ressources humaines Canada et du ministère de la Justice. Ne disposant pas du coût réel de ces services, on s'est servi d'un montant estimatif.

5 Auparavant appelées « recettes affectées aux dépenses ».

6 Auparavant appelées « recettes à valoir sur le Trésor ».

Tableau financier 3
Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles par secteur d'activité

(en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Total des autorisations 2000-2001	Dépenses réelles 2000-2001
Prise en charge	152	167	159	181	**178**
Garde	521	572	622	589	**562**
Réinsertion sociale	439	470	452	461	**430**
Gestion générale	143	153	131	176	**168**
Total	**1 255**	**1 362**	**1 364**	**1 407**	**1 338**

Coût de la prise en charge des délinquants dans les établissements fédéraux, par niveau de sécurité

Le tableau qui suit est un sommaire des coûts directs par délinquant en établissement (sont exclus les coûts d'immobilisations, les paiements de transfert et les coûts de fonctionnement de l'administration centrale) pour la période de cinq ans allant de 1995-1996 à 1999-2000, en dollars courants.

Coûts annuels par délinquant – en dollars courants

	1999-2000	1998-1999	1997-1998	1996-1997	1995-1996
Sécurité maximale – Hommes	96 740	87 135	77 556	70 771	68 156
Femmes	115 465	113 610	109 870	83 061	74 965
Sécurité moyenne	60 673	52 688	47 370	43 422	43 399
Sécurité minimale / fermes	53 634	46 988	45 359	45 362	45 170
CCC	29 921	29 522	26 366	32 795	32 811
Coût moyen par détenu	**66 384**	**59 550**	**53 802**	**50 671**	**50 375**
Libérés conditionnels	14 534	13 114	12 021	10 178	9 145

Le coût moyen annuel par détenu a augmenté de 11,48 % de 1998-1999 à 1999-2000 (en dollars courants). Ce sont principalement les révisions des contrats salariaux qui expliquent cette augmentation.

Explication de l'écart entre les budgets des dépenses et les dépenses réelles pour 2000-2001

Durant l'exercice 2000 - 2001, le Service a dépensé 1 337,7 millions de dollars, soit 17,3 millions de plus que le montant approuvé dans la Partie II du Budget des dépenses, qui s'élevait à 1 320,4 millions de dollars. Pour analyser les résultats financiers du Service, il faut tenir compte des ressources additionnelles allouées dans les Budgets supplémentaires des dépenses et les mandats spéciaux du gouverneur général. Voici l'état de rapprochement :

	(en milliers de dollars)
Budget principal des dépenses	1 320 425 $
Plus :	
Budget supplémentaire des dépenses A	10 333
Report du budget de fonctionnement	16 319
Intégrité des programmes	8 000
Approche correctionnelle judicieuse	2 112
Rajustement au titre de l'équité salariale (EX)	5 209
Rémunération – conventions collectives	13 240
Rajustement du coût du régime d'avantages sociaux	15 572
Fonds du crédit 10 des éventualités	323
Fonds renouvelable de CORCAN	7 830
Disposition de biens de la Couronne	694
Autres postes	6 443
	1 406 510
Moins :	
Fonds de CORCAN et disposition de biens de la Couronne prévus pour des exercices à venir	(24 839)
Total des fonds disponibles au SCC	1 381 671
Moins :	
Dépenses réelles	(1 337 714)
Écart	43 957 $

Comme l'indique le tableau, le Service a sous-utilisé les ressources allouées dans le Budget principal des dépenses et les Budgets supplémentaires des dépenses à raison de 43,9 millions de dollars, soit 3,2 % des ressources totales disponibles.

Tableau 4
Concordance entre l'ancienne attribution de ressources et la nouvelle – Sans objet

Tableau financier 5
Recettes

Recettes disponibles par secteur d'activité

(en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Recettes réelles 1998-1999	Recettes réelles 1999-2000	Recettes prévues 2000-2001	Autorisations totales[1] 2000-2001	Recettes réelles 2000-2001
Prise en charge	—	—	—	—	—
Garde	—	—	—	—	—
Réinsertion sociale	74	73	86	86	91
Gestion générale	—	—	—	—	—
Total des recettes disponibles[2]	**74**	**73**	**86**	**86**	**91**

Recettes non disponibles par secteur d'activité

(en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Recettes réelles 1998-1999	Recettes réelles 1999-2000	Recettes prévues 2000-2001	Autorisations totales[1] 2000-2001	Recettes réelles 2000-2001
Prise en charge	9	10	10	10	10
Garde	2	2	2	2	4
Réinsertion sociale	—	—	—	—	—
Gestion générale	3	2	3	3	3
Total des recettes non disponibles[3]	**14**	**14**	**15**	**15**	**17**
Total des recettes	**88**	**87**	**101**	**101**	**108**

Nota :

2 Budget principal des dépenses, Budgets supplémentaires des dépenses et autres autorisations.

3 Recettes tirées du fonds renouvelable CORCAN, principalement de la vente de produits fabriqués par les détenus.

4 Pour la plupart, il s'agit de recettes tirées des ventes des cantines des détenus, des frais d'utilisation, notamment pour les services d'entretien assurés par des détenus ou le logement et les repas des détenus, et d'autres sources, telles que les amendes, les services téléphoniques, etc.

Tableau 6
Paiements législatifs – Sans objet

Tableau financier 7
Paiements de transfert par secteur d'activité

(en millions de dollars) Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Autorisations totales[1] 2000-2001	Dépenses réelles 2000-2001
SUBVENTIONS					
Prise en charge	—	—	—	—	—
Garde	—	—	—	—	—
Réinsertion sociale	—	—	—	—	—
Gestion générale	—	—	—	—	—
Total des subventions	—	—	—	—	—
CONTRIBUTIONS					
Prise en charge	—	—	—	—	—
Garde	—	—	—	2	2
Réinsertion sociale	1	3	1	3	3
Gestion générale	1	1	—	1	1
Total des contributions	2	4	1	6	6
Total des paiements de transfert	2	4	1	6	6

Nota :
1 Budget principal des dépenses, Budgets supplémentaires des dépenses et autres autorisations.

Tableau 8
Besoins en ressources par organisation et secteur d'activité – Sans objet

B. RAPPORTS REGROUPÉS

Modernisation de la fonction de contrôleur

La Stratégie d'information financière (SIF), une initiative lancée à la grandeur du gouvernement afin d'améliorer le processus décisionnel et la production de rapports à l'échelle de l'administration fédérale et accroître le rendement des organismes au moyen de l'utilisation stratégique de renseignements financiers, est un élément clé de la modernisation de la fonction de contrôleur. Au cours des deux dernières années, le SCC a centré ses efforts sur la mise en œuvre des systèmes, politiques et procédures nécessaires ainsi que sur la formation adéquate de ses employés fonctionnels, l 'objectif étant de mettre en place une structure de soutien financier qui facilite l'établissement de liens entre les résultats financiers et les réalisations.

Comme l'avait exigé le Secrétariat du Conseil du Trésor, le SCC était prêt, le 1er avril 2001, à mettre en œuvre la Stratégie d'information financière :

- Le SCC s'était doté d'un plan de mise en œuvre de la Stratégie d'information financière et avait formé une équipe interfonctionnelle et intra-Service chargée de mettre cette stratégie en application.
- De nouveaux systèmes financiers ont été mis en œuvre en avril 1999.
- Les interfaces avec les nouveaux systèmes du receveur général étaient prêtes dès avril 2000, bien avant la date cible du 1er avril 2001.
- Les immobilisations du SCC ont été inventoriées, évaluées et consignées à titre de solde d'ouverture pour l'exercice 2001-2002, puis vérifiées et approuvées par l'estimateur principal de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Le SCC est propriétaire de 1 900 édifices, de 15 000 acres de terrain et de plus de 55 000 biens mobiliers dont la valeur comptable nette s'élève à 1,3 milliards de dollars.
- Avec la participation de la communauté financière, des stratégies de communication et de changement ont été amorcées.
- Des politiques et procédures comptables ont été définies et quelque 700 employés des secteurs des finances, de la gestion du matériel et des biens immobiliers ont reçu une formation portant sur la comptabilité d'exercice, l'incorporation de l'actif et les nouvelles politiques comptables.
- Les gestionnaires ont été initiés à la Stratégie d'information financière.

Approvisionnement et marchés

La Direction des services de contrats et de gestion du matériel émet des directives pour s'assurer que les processus gouvernementaux de passation de marchés et d'acquisition de biens et de services sont mis en œuvre de manière à améliorer l'accès, la concurrence et l'équité. Le SCC endosse l'initiative gouvernementale consistant à mettre sur pied un programme de formation et d'accréditation de nos spécialistes en approvisionnement. Le Service correctionnel du Canada travaille dans un milieu décentralisé et cette initiative aidera le personnel à accroître les connaissances et compétences qui lui sont utiles pour mener à bien les activités courantes. À cette fin, le Service a constitué des fonds de formation grâce auxquels son personnel pourra participer à cette importante initiative.

Les comités d'examen des marchés demeurent le principal mécanisme pour examiner la passation des marchés. La nouvelle initiative du gouvernement sur la surveillance active contribuera à une plus grande efficacité en ce domaine.

Gestion du matériel

Les membres du Parlement ont exprimé un vif intérêt pour les progrès réalisés par les ministères au chapitre de la gestion des biens mobiliers. L'adoption de la stratégie sur les systèmes d'information financière s'est traduite par un plus grand désir de comprendre les coûts liés à la gestion de ces biens. Le SCC doit indiquer ce qu'il en coûte (impact du cycle de vie) pour acheter, utiliser, stocker et aliéner ces biens. Résultat, le gouvernement du Canada présente périodiquement des rapports aux comités permanents de l'industrie et des comptes publics. Il s'est engagé à se tenir au courant de l'état de préparation des ministères à mettre en œuvre les SIF applicables aux biens mobiliers et à s'attaquer à la question de l'imputation des coûts engagés à l'exercice et des coûts du cycle de vie du matériel.

Au cours des dernières années, le Service a mis en œuvre le module sur les immobilisations du Système intégré de gestion des finances et du matériel Oracle, qui comprend des modules « libre-service » sur l'approvisionnement et les immobilisations. Le SCC examine présentement la possibilité d'incorporer toutes ses données sur les marchés dans le même système. S'il y parvient, il disposera de la flexibilité nécessaire pour surveiller activement ses pratiques en matière de passation de marchés et pourra plus aisément s'acquitter des tâches découlant des exigences annuelles en matière de rapports.

Intégrité des programmes

C'est au cours de l'exercice 1999-2000 que le processus visant à protéger l'intégrité des programmes a vu le jour; il se voulait un moyen d'aider financièrement les ministères et organismes dans les domaines où les programmes essentiels existants étaient sous-financés et menacés.

Pour l'exercice 2000–2001, le Conseil du Trésor a approuvé le versement d'un financement supplémentaire de 8 millions de dollars au SCC. La majorité de ces fonds devait être consacrée à l'amélioration de la santé des délinquants :

a) traitement des cas existants d'infection au VIH et d'hépatite C[27],
b) automatisation d'un système de dépistage de certaines maladies;
c) mise sur pied de programmes de prévention et d'éducation.

Une partie de ces fonds devait également servir à compenser les coûts supplémentaires des soins dispensés à notre population carcérale vieillissante.

[27] Voir page 19.

Stratégie de développement durable (SDD)

La Stratégie de développement durable révisée, déposée en février 2001, continue de viser en gros les mêmes objectifs que celle de 1997 tout en tenant compte des « leçons apprises » lors de la mise en œuvre de la première version de la stratégie. Cette version simplifiée insiste plus clairement sur les engagements de la prochaine période de référence sans renoncer aux engagements initiaux contenus dans la version de 1997. Elle présente séparément les buts fondamentaux et les actions nécessaires pour atteindre ces buts et prévoit également des mécanismes de reddition de comptes pour certaines actions particulières.

Gestion des résultats et rapports

Un ensemble de protocoles conviviaux pour le contrôle des données a été conçu à l'intention du personnel de première ligne; tous les échelons du Service y ont accès en temps réel. Ces protocoles couvrent les objectifs du SCC dans les secteurs de l'énergie, de l'eau et des déchets solides; le protocole relatif à l'énergie est pleinement opérationnel. Des essais sur les sources de pollution, des enquêtes et des techniques de modélisation sont utilisés pour réunir toutes les données de base sur les objectifs de la nouvelle Stratégie de développement durable.

La période visée par le rapport 2000–2001 a été divisée en deux : d'avril à septembre 2000 et de septembre 2000 à mars 2001. Pour la période allant d'avril à septembre 2000, le lecteur est invité à prendre connaissance de la nouvelle Stratégie de développement durable, et plus spécialement du rapport complet sur les objectifs de la Stratégie de développement durable de 1997. Au cours de la période allant de septembre 2000 à mars 2001, c'est la réalisation des objectifs touchant les gaz à effet de serre, les effluents dans l'hydrosphère, le remplacement des cuves de stockage et la gestion des sites contaminés qui a progressé le plus rapidement.

Progrès accomplis

- Au cours de l'été 2000, le SCC a effectué une auto-vérification de son système de gestion de l'environnement. Cette auto-vérification a fait ressortir les forces du système, mais également un certain nombre de lacunes que le SCC a entrepris de corriger.
- À l'instar de onze autres ministères, le SCC a participé à l'initiative de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il s'est engagé à réduire ses émissions de CO_2 de 14 kilotonnes par année au cours des dix prochaines années.
- Plus de 25 % de tous les délinquants mis en liberté en 2000-2001 ont été sensibilisés aux problèmes de l'environnement avant leur sortie d'établissement, ce qui dépasse l'objectif visé qui était de 25 % sur une période de trois ans.
- Les cuves de stockage ont été remplacées conformément aux directives techniques émises.

Un rapport complet sur le rendement portant sur la période allant de 1997 à 2000 accompagnera la mise à jour 2000 de la SDD du SCC sur le site Web du Service. (voir www.csc-scc.gc.ca/text/pblct/sustain/toc_f.shtml).

C. RENSEIGNEMENTS DIVERS

Comité permanent des comptes publics (CPCP)

Le 1er avril 1999, le vérificateur général a fait paraître un rapport qui portait sur de nombreuses activités du Service. Le Comité permanent des comptes publics s'est intéressé plus particulièrement au chapitre I de ce rapport, qui traite de la réinsertion sociale des délinquants. Le commissaire a comparu devant le Comité permanent le 25 novembre 1999 et le Comité permanent a présenté son rapport à la Chambre des communes le 25 février 2000.

Ce rapport contenait dix recommandations. Le Comité permanent avait d'abord demandé au SCC de l'informer des progrès accomplis dans la mise en application de cinq des recommandations formulées dans le Rapport sur le rendement 1999-2000 du Service. Mais la préparation d'un tel rapport exigeait un travail considérable et le Service devait auparavant se donner la capacité de contrôler les progrès accomplis; c'est la raison pour laquelle seulement deux de ces recommandations ont été prises en compte dans le rapport de l'année dernière. Comme l'a demandé le Comité permanent, le Rapport sur le rendement 2000-2001 du Service fait le point de la situation concernant les huit autres recommandations ainsi que les recommandations abordées dans le rapport de l'année dernière.

Recommandation nº 1
Que Service correctionnel Canada élabore et mette en œuvre un plan d'action pour faire en sorte que toutes les enquêtes communautaires postsentencielles soient préparées et remises dans les délais. Ce plan d'action doit prévoir les moyens à utiliser à cette fin et une date cible de mise en œuvre et être soumis au Comité permanent des comptes publics au plus tard le 30 avril 2000. SCC indiquera les progrès marqués quant à la mise en œuvre de ce plan dans ses rapports sur le rendement, à partir de celui pour la période se terminant le 31 mars 2001.

1) Toutes les régions devaient examiner leur rendement eu égard à l'exécution des enquêtes communautaires postsentencielles et faire rapport au Comité de direction, en septembre, des mesures prises pour mieux respecter les délais.
   - Toutes les régions ont contrôlé l'exécution des enquêtes communautaires postsentencielles en se servant des indicateurs d'action à l'échelon du district et à l'échelon régional. Les données réunies permettent d'établir quel pourcentage des enquêtes communautaires postsentencielles est reçu à temps pour terminer la préparation du plan correctionnel. À ce jour, en 2001, tout indique que plus de 80 % de ces enquêtes sont remises avant que le plan correctionnel soit complété. Les rapports d'enquêtes sont reçus en moyenne 59,4 jours après la présentation de la demande, le délai médian étant de 33 jours. Ces résultats indiquent que le SCC a réduit le délai nécessaire pour compléter les enquêtes communautaires postsentencielles.

Recommandation nº 2
Que Service correctionnel Canada fasse des efforts concertés dans toutes ses régions pour obtenir la collaboration d'organismes externes afin de recevoir à temps les documents nécessaires pour évaluer les délinquants à l'admission et qu'il fasse rapport au Parlement sur les progrès marqués à cet égard dans ses rapports annuels sur le rendement, à partir de celui pour la période se terminant le 31 mars 2001.

1) Conformément à la décision prise par le Comité de direction concernant l'opération Retour à l'essentiel, un indicateur d'action devait être défini et servir à vérifier si les renseignements demandés sont bel et bien obtenus et si l'information importante est fournie à temps.

- Le Secteur de l'évaluation du rendement a défini des indicateurs d'action qui servent à recueillir des renseignements sur tous les rapports en retard. Ces renseignements sont présentés par établissement et remis périodiquement au Comité de direction qui peut ainsi vérifier si les rapports demandés sont fournis à temps. Tel que mentionné ci-dessous, nous avons fait des progrès depuis la parution du Rapport du vérificateur général. Ce rapport indiquait que les documents de la cour et les rapports de police n'étaient pas reçus pendant la période de cinquante-six (56) jours prescrite par le SCC. Les résultats quant à la réception dans les délais de l'enquête communautaire postsentencielle sont présentés à la section concernant la recommandation nº 1.

2) Les régions devaient revoir les ententes existantes avec les tribunaux et les services de police, puis recommander et mettre en œuvre des mesures pour accélérer l'envoi des documents demandés.
   - Des discussions sont en cours à ce sujet et les ententes sont présentement examinées.
   - L'acheminement des rapports de police est un aspect traité dans les ententes avec la Colombie-Britannique, l'Alberta, le Manitoba, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve, mais passé sous silence dans les ententes avec la Saskatchewan, l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nunavut. Selon les renseignements reçus, à ce jour en 2001, 90 % des rapports de police ont été remis à temps pour compléter le plan correctionnel. En moyenne, les premiers rapports de police sont reçus 45,6 jours après le début de la peine, le délai médian étant de 26 jours.
   - En mai 2001, plus de 80 % des documents de la cour avaient été remis à temps pour compléter le plan correctionnel. En moyenne, 53,3 jours s'écoulent avant que ne soient reçus les premiers documents de la cour et le délai médian est de 29 jours.

3) Le Comité de direction devait se prononcer sur la nécessité de formuler et présenter, dans le cadre de l'examen de la LSCMLC, des propositions susceptibles d'aider le SCC à améliorer son rendement à ce chapitre.
   - Le SCC a jugé que cela n'était pas nécessaire.

Recommandation nº 3
Que Service correctionnel Canada redouble d'efforts afin d'offrir le plus de temps possible pour compléter les évaluations à l'admission, les plans correctionnels, les programmes de réadaptation et les rapports, avant la première date d'admissibilité à la libération conditionnelle. SCC indiquera les progrès marqués à cet égard dans ses rapports sur le rendement, à partir de celui pour la période se terminant le 31 mars 2001.

1) Le SCC devait répéter l'exercice sur les délais réalisé pour le vérificateur général concernant les délinquants admis entre mai et août 1998 et entre septembre et décembre 1998 (c'est-à-dire à intervalle de trois mois en commençant par le trimestre suivant immédiatement celui visé par le rapport du vérificateur général) afin de voir si des changements se sont produits.
   - L'exercice sur les délais a débuté en juillet 1999. Nous avons réussi à réduire les délais d'exécution (voir le tableau ci-dessous) en allongeant la période disponible pour préparer les délinquants purgeant une peine de 4 ans ou moins, à leur premier examen en vue d'une libération conditionnelle.

1995–1996	T4 1997–1998	T4 1999–2000	T4 2000–200[illegible]
19 jours	60 jours	103 jours	101 jours

Source : Système de gestion des délinquants

- Depuis le début de l'opération Retour à l'essentiel, la période moyenne disponible pour préparer les examens des cas par la Commission nationale des libérations conditionnelles a considérablement augmenté. Les résultats corporatifs font mention de la période consacrée à préparer les délinquants à leur premier examen en vue d'une libération conditionnelle, ce qui permet au Comité de direction de suivre l'évolution de la situation.

2) Le SCC devait présenter les résultats à la section 1 du plan d'action, dans le cadre de l'examen des changements apportés, en prenant le respect des délais et la qualité de la préparation des cas comme points d'ancrage.
   - Ces résultats sont présentés dans RADAR (rapports de données informatisées appliquées à la réinsertion) et sont mis à la disposition des membres du personnel et des gestionnaires afin de les aider à bien gérer le processus de préparation des cas. Ils figurent dans la section de RADAR intitulée « Outils d'information sur la réinsertion sociale ». Un rapport est intitulé « Potentiel de réinsertion sociale » et un autre ensemble de rapports est présenté sous le titre « Préparation des cas ».

3) Le rapport final sur l'opération Retour à l'essentiel devait faire état des ajustements nécessaires ainsi que des recommandations.
   - La mise en œuvre des changements n'exigeant pas de modifications au SGD se fera au cours de l'exercice 2001–2002, suivant le calendrier établi pour convertir les instructions permanentes (IP) en directives du commissaire (DC), qui est en voie d'exécution.

Recommandation nº 4
Que Service correctionnel Canada donne à ses agents de correction une formation approfondie sur la préparation de rapports à soumettre à la Commission nationale des libérations conditionnelles, qu'il veille à ce que ses cadres supérieurs élaborent des marches à suivre qui garantiront la production de rapports répondant aux normes de qualité qu'exigent le Service et la Commission nationale des libérations conditionnelles. SCC indiquera les progrès marqués à cet égard dans ses rapports sur le rendement, à partir de celui pour la période se terminant le 31 mars 2001.

1) Préparer un module de formation sur le contrôle de la qualité.
   - Ce module de formation est prêt depuis août 1999.

2) Offrir le module de formation sur le contrôle de la qualité aux superviseurs et cadres hiérarchiques de toutes les régions.
   - Ce module a été mis à l'essai dans la région de l'Atlantique en mai 1999, puis a été offert dans toutes les régions.

3) Solliciter l'avis et les opinions des gestionnaires de la réinsertion sociale, à la Commission nationale des libérations conditionnelles, concernant l'amélioration de la qualité des rapports.
   - De telles consultations sont systématiques. Dernièrement, elles figuraient à l'ordre du jour d'une réunion des sous-commissaires adjoints, et les membres de la Commission nationale des libérations conditionnelles ont transmis au SCC des observations au sujet de l'amélioration de la qualité des rapports.

4) Analyser les résultats de toutes les vérifications régionales effectuées l'année dernière et transmettre à toutes les régions les conclusions de cette analyse ainsi que les différentes pratiques exemplaires relevées.
   - Cela est fait dès que les vérifications sont terminées. Ces vérifications figurent périodiquement à l'ordre du jour des réunions nationales sur la réinsertion sociale que tiennent les administrateurs régionaux et les résultats en sont communiqués aux différentes régions.

5) La vérification nationale de la gestion des cas doit porter entre autres sur la qualité des rapports produits.
   - La vérification générale de la gestion des cas a été divisée en sections. L'analyse a porté non seulement sur la norme de la fréquence des contacts, mais également sur le processus d'évaluation initiale des délinquants, et le rapport a été rendu public. Le prochain aspect qui sera examiné à compter de l'été 2001 est celui de la gestion des cas en établissement, ce qui comprend la procédure d'examen expéditif.

Recommandation n° 5
Que Service correctionnel Canada évalue régulièrement la rentabilité de ses programmes d'emploi, qu'il apporte les correctifs nécessaires suite à cette évaluation et qu'il fasse rapport des résultats de l'évaluation et des correctifs au Parlement dans le cadre de ses rapports annuels sur le rendement, à partir de celui pour la période se terminant le 31 mars 2001.

Les progrès suivants ont été accomplis en ce domaine :

- Tous les programmes d'emploi ont été regroupés et placés sous la responsabilité du directeur exécutif de CORCAN.
- Un outil amélioré d'évaluation des détenus, permettant de cerner les lacunes dans l'emploi des délinquants, a été repéré et est présentement utilisé.
- D'importantes améliorations ont été apportées (comme on peut le voir ci-dessous) au travail de type entreprise géré par CORCAN :

	1999-2000	2000-2001
Recettes	74,9 millions	78,0 millions
Frais de fonctionnement	(4,3millions)	(1,7 millions)
Prélèvement du FR (à la fin de l'exercice)	44,1 millions	20,6 millions
Comptes clients (à la fin de l'exercice)	23,9 millions	8,9 millions
Produits finis (à la fin de l'exercice)	8,1 millions	4,6 millions

- Le programme de formation professionnel fait présentement l'objet d'un examen visant à évaluer sa rentabilité et les ajustements qu'il faudrait lui apporter. Cet examen sera achevé avant le 31 mars 2002.
- Avec l'aide du Secteur de l'évaluation du rendement, un cadre d'évaluation de l'emploi et de l'employabilité a été élaboré, ce qui rendra possible une évaluation objective de l'efficacité de CORCAN.
- Il reste encore à relever les dépenses réelles dans chaque catégorie de travail (par exemple le travail dans les cuisines, les travaux d'ingénierie et d'entretien, etc.).

Recommandation nº 6
Que, d'ici le 15 septembre 2000, Service correctionnel Canada élabore et mette en œuvre une stratégie conçue pour offrir aux délinquants des programmes d'emploi qui répondent adéquatement à leurs besoins et qu'il soumette cette stratégie au Comité permanent des comptes publics avant cette date.

1) Intégrer l'évaluation des besoins des délinquants en matière d'employabilité dans le processus d'évaluation initiale.
   - Le processus actuel consiste essentiellement à déterminer si un délinquant a d'importantes ou certaines déficiences d'habiletés. Une fois ses besoins établis, il faut préparer à l'intention du délinquant une affectation de perfectionnement plus complète, en temps opportun, efficace par rapport au coût, différenciée et spécifique. Une analyse des outils présentement utilisés et un cheminement critique seront présentés au Comité de gestion des opérations de CORCAN en juin 2001. Cette démarche devrait être terminée le 31 mars 2002.

2) Élaborer et mettre un œuvre un programme national d'acquisition et de perfectionnement d'aptitudes à l'emploi, de planification de carrière, d'orientation, de recherche d'emploi et de placement.
   - Soixante (60) profils d'emploi ont été analysés et complétés. Le cadre de travail des services de soutien à l'emploi après la mise en liberté est maintenant prêt. Les options de financement sont en cours d'élaboration.

3) Procéder à une révision complète des programmes d'attribution du travail et de formation professionnelle afin de favoriser un meilleur développement de l'employabilité du délinquant.
   - Une stratégie d'emploi comprenant différents programmes de travail a été élaborée et est présentement mise à l'essai dans trois (3) établissements, ce qui permettra d'y apporter les ajustements nécessaires. La mise à l'essai de ces programmes a débuté l'automne dernier dans les établissements de Port-Cartier, Drummond et de Sainte-Anne-des-Plaines, dans la région du Québec.

Recommandation nº 7
Que Service correctionnel Canada présente dans ses rapports annuels sur le rendement, à partir de celui pour la période se terminant le 31 mars 2000, des données sur les résultats obtenus au moyen de la nouvelle formule sur l'attribution de la charge de travail dans la collectivité.

1) Remise d'un rapport au Comité de direction qui doit décider s'il y a lieu ou pas de procéder à la mise en application de cette nouvelle formule.
   - Ce rapport a été présenté et l'approbation a été donnée en février 2000.

2) Incorporation de la formule dans le programme des affectations financières.
   - Cette incorporation est terminée. La formule a été intégrée et est maintenant utilisée afin de déterminer l'attribution financière au début de chaque exercice financière selon la demande.

3) Concevoir, à l'intention des gestionnaires régionaux et locaux, un guide d'utilisation de la formule sur l'attribution de la charge de travail.
4) Concevoir des instruments de contrôle et d'évaluation.
   - L'instrument a été amélioré et automatisé, ce qui permet d'accéder à l'information de manière plus rapide et plus simple. Un guide de calcul, rédigé dans les deux langues officielles, en fait partie. L'affectation de ressources a été établie. Toutefois, l'instrument sera de nouveau amélioré et pourrait aussi être révisé; aucune date limite n'a été fixée pour ce travail. Au fur et

à mesure que des problèmes surgiront, les membres initiaux seront consultés et la formule sera un point permanent à l'ordre du jour des réunions du Conseil national des directeurs de district.

Recommandation nº 8
Que Service correctionnel Canada surveille de près le nombre et la fréquence des évasions chez les délinquants qui ont été placés dans des établissements à sécurité minimale suite à des évaluations découlant de l'Échelle de classement par niveau sécurité et qu'il présente cette information au Parlement dans ses rapports annuels sur le rendement, à partir de celui pour la période se terminant le 31 mars 2000.

L'année dernière, le SCC a présenté un rapport qu'il estime complet sur cette question.

Recommandation nº 9
Que Service correctionnel Canada prenne immédiatement des mesures pour vérifier la fiabilité des instruments d'évaluation du risque afin de déterminer si le personnel les utilise de façon uniforme et prévisible.

L'année dernière, le SCC a présenté un rapport qu'il estime complet sur cette question.

Recommandation nº 10
Que Service correctionnel Canada présente dans son rapport sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 2000 un exposé détaillé des résultats obtenus par l'opération Retour à l'essentiel. L'exposé doit établir des liens entre les résultats de l'opération, d'une part, et les objectifs et les coûts de conception, de mise en œuvre et de fonctionnement, d'autre part. Il doit également souligner clairement les domaines où l'opération est censée donner suite aux recommandations formulées par le vérificateur général du Canada.

L'année dernière, le SCC a présenté un rapport qu'il estime complet sur cette question.

Statistiques supplémentaires

À titre de complément statistiques, voici l'illustration de quelques tendances à sur une plus longue période de temps.

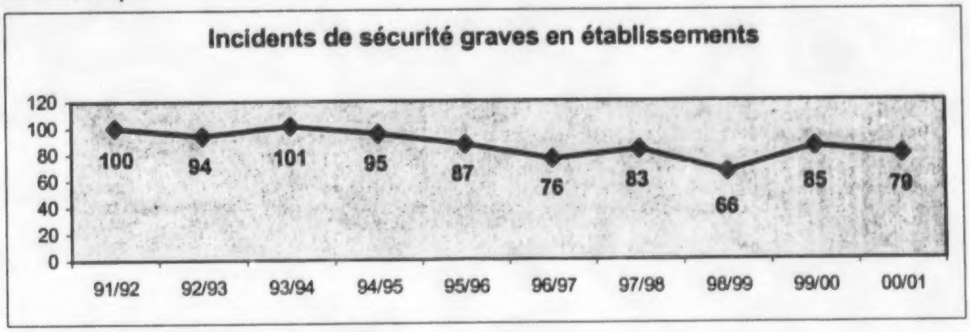

Source: Résultats Corporatifs du SCC, juin 2001

Source: Résultats Corporatifs du SCC, juin 2001

Saisies de drogues en établissements

	96/97	97/98	98/99	99/00	00/01
Pilules diverses (unités)	2397	3310	3095	1894	2979
Cocaïne (grammes)	179.6	101.5	105.8	159.7	355.4
Opiacés (grammes)	213.4	100.7	191.6	163.9	245.4
Alcool artisanal ou autre (litres)	5441.5	5749.3	9921.8	12216.5	8245.6
THC (grammes)	2181.7	5287.9	5062.4	5443.4	8013.7

Source: Système de gestion des délinquants

Statistiques supplémentaires

À titre de complément statistiques, voici l'illustration de quelques tendances à sur une plus longue période de temps.

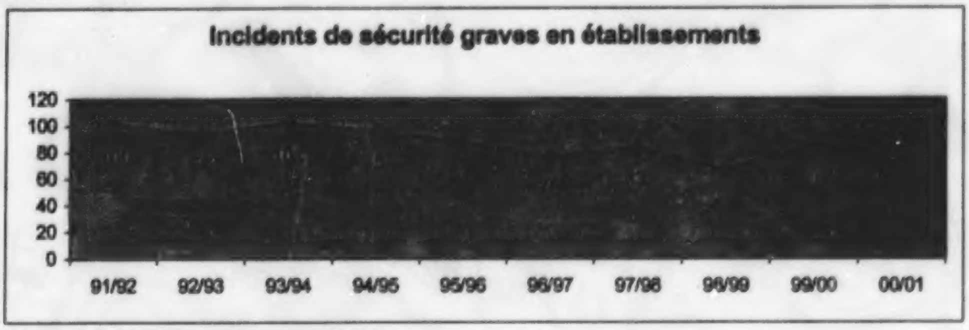

Source: Résultats Corporatifs du SCC, juin 2001

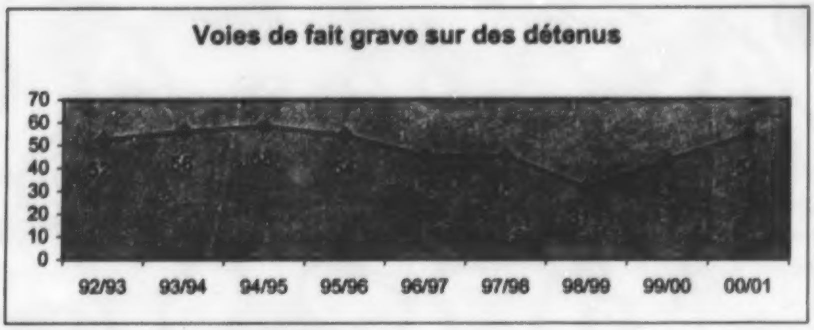

Source: Résultats Corporatifs du SCC, juin 2001

Saisies de drogues en établissements

	[illegible]	97/98	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pilules diverses (unités)	2397	3310	3095	1894	2979
Cocaïne (grammes)	179.6	101.5	105.8	159.7	355.4
Opiacés (grammes)	213.4	100.7	191.6	163.9	245.4
Alcool artisanal ou autre (litres)	5441.5	5749.3	9921.8	12216.5	8245.6
THC (grammes)	2181.7	5287.9	5062.4	5443.4	8013.7

Source: Système de gestion des délinquants

Publications de recherche 2000-2001

FORUM – Recherche sur l'actualité correctionnelle

Vol. 12, No. 2	Ce qui donne des résultats dans le système correctionnel
Vol. 12, No. 3	Gestion des délinquants purgeant une peine de longue durée
Vol. 13, No. 1	Mécanismes de réinsertion sociale
Vol. 13, No. 2	Édition Spéciale – Résumés des rapports de recherche – R-56, 1997 à R-95, 2000

Rapports de recherche

R-86	Résultats de l'évaluation du programme de l'Équipe d'entraide des détenues à l'établissement Grand Valley pour femmes
R-87	Résultats de l'évaluation du programme de l'Équipe d'entraide des détenues à l'établissement Nova
R-88	Résultats de l'évaluation du programme de l'Équipe d'entraide des détenues à l'établissement Joliette pour femmes
R-89	Libération d'office avec assignation à résidence : Analyse descriptive
R-90	Le domaine de l'emploi dans la détermination des besoins
R-91	La prévision des tentatives de suicide chez les délinquants dans les pénitenciers fédéraux
R-92	Examen des variables liées aux relations conjugales et à la famille et leur rapport avec la récidive criminelle chez les adultes
R-93	Incarcération des femmes dans les établissements fédéraux : Tendances observées de 1994-1995 à 1998-1999
R-94	Un examen des facteurs liés au risque et aux besoins entre les détenus autochtones et de race blanche
R-95	L'utilité des évaluations cliniques et actuarielles du risque dans le cas de délinquants ayant fait l'objet d'une évaluation psychiatrique prélibératoire
R-96	Élaboration d'un instrument d'auto-évaluation fiable des facteurs criminogènes
R-97	Application de l'Échelle d'intervention communautaire aux délinquantes : constatations préliminaires
R-98	Un examen des facteurs liés à une classification de sécurité accrue des délinquantes
R-99	Caractéristiques des femmes d'âge adulte purgeant une peine fédérale au Canada Tendances de 1081 à 1998
R-100	Prévisions à moyen terme de la population carcérale sous responsabilité fédérale (2001-2004)

Résumés de recherche

B-24	Délinquants condamnés pour un homicide, une infraction sexuelle, un vol qualifié ou une infraction liée à la drogue dans le système correctionnel fédéral : Revue de fin d'année 1999
B-25	Délinquants condamnés pour un homicide, une infraction sexuelle, un vol qualifié ou une infraction liée à la drogue dans le système correctionnel fédéral : Revue de fin d'année 2000

Rapports spéciaux

SR-4A	Le retour en toute sécurité des délinquants dans la communauté : Aperçu statistique novembre 2000
SR-4B	Le retour en toute sécurité des délinquants dans la communauté : Aperçu statistique avril 2000

Établissements du SCC par région et niveau de sécurité

Région de l'Atlantique

Établissement de l'Atlantique (maximale)
Pénitencier de Dorchester (moyenne)
Établissement Nova pour femmes (multisécuritaire)
Établissement de Springhill (moyenne)
Établissement Westmorland (minimale)
CCC Parrtown (minimale)
CCC Terre-Neuve (minimale)
CCC Carlton CCC (minimale)
Annexe du CCC Carlton (minimale)

Région du Pacifique

Établissement Elbow Lake (minimale)
Établissement Matsqui (moyenne)
Centre régional de santé (multisécuritaire)
Établissement Ferndale (minimale)
Établissement de Mission (moyenne)
Établissement William Head (moyenne)
Établissement Kent (maximale)
Établissement Mountain (moyenne)
CCC Sumas (minimale)

Région de l'Ontario

Établissement de Bath (moyenne)
Établissement Grand Valley pour femmes (multisécuritaire)
Pénitencier de Kingston (maximale)
Établissement Beaver Creek (minimale)
Établissement Frontenac (minimale)
Établissement Millhaven (maximale)
Établissement Collins Bay (moyenne)
Établissement Joyceville (moyenne)
Établissement Pittsburgh (minimale)
Centre régional de traitement (multisécuritaire)
Établissement Warkworth (moyenne)
Maison Isabel McNeill (moyenne)
Établissement Fenbrook (minimale)
CCC Portsmouth (minimale)
CCC Keele (minimale)
CCC Hamilton (minimale)

Région du Québec

Établissement Archambault (moyenne)
Établissement Drummond (moyenne)
Établissement de La Macaza (moyenne)
Établissement de Cowansville (moyenne)
Centre fédéral de formation (minimale)
Établissement Leclerc (moyenne)
Établissement de Donnacona (maximale)
Établissement Joliette (multisécuritaire)
Établissement Montée Saint-François (minimale)
Établissement de Port-Cartier (maximale)
Centre régional de réception (maximale)
Établissement de Sainte-Anne-des-Plaines (minimale)
CCC Laferrière (minimale)
CCC Marcel Caron (minimale)
CCC Hochelaga (minimale)
CCC Martineau (minimale)
CCC Sherbrooke (minimale)
CCC Ogilvy (minimale)

Région des Prairies

Établissement Bowden (moyenne)
Annexe de l'établissement Bowden (minimale)
Établissement Rockwood (minimale)
Établissement Stony Mountain (moyenne)
Établissement Drumheller (moyenne)
Annexe de l'établissement Drumheller (minimale)
Centre psychiatrique régional (multisécuritaire)
Établissement d'Edmonton pour femmes (multisécuritaire)
Établissement d'Edmonton (maximale)
Établissement Riverbend (minimale)
Établissement de Grande Cache (minimale)
Pénitencier de la Saskatchewan (moyenne)
Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci (multisécuritaire)
Pê Sâkâstêw (minimale)
Centre Grierson (minimale)
CCC Pê Sâkâstêw (minimale)
CCC Oskana (minimale)
CCC Osborne CCC (minimale)

LEXIQUE

Autochtone
Amérindien, Indien, Inuit ou Métis.

Centres correctionnels communautaires (CCC)
Les centres correctionnels communautaires (CCC) hébergent principalement des détenus en semi-liberté et sont désignés établissements à sécurité minimale. Le directeur, les agents de libération conditionnelle et le personnel de soutien y travaillent en équipe, souvent en coopération avec des partenaires communautaires, à surveiller les délinquants et à leur offrir des programmes les préparant ainsi à la libération conditionnelle totale.

Classement des détenus selon le niveau de sécurité
Chaque délinquant se voit attribuer une cote de sécurité au cours du processus d'évaluation initiale effectué à l'admission. À cette fin, on utilise principalement l'Échelle de classement par niveau de sécurité. Le classement est ensuite réexaminé aux moments clés de la peine à l'aide de l'Échelle de réévaluation du niveau de sécurité. Il s'agit là d'un instrument fondé sur la recherche qui a été conçu en vue d'aider les agents chargés de cas à déterminer le niveau de sécurité le plus approprié (sécurité minimale, moyenne ou maximale) aux moments clés de la peine purgée par le délinquant.

Collectivité autochtone
Une nation autochtone, un conseil tribal ou une bande, ainsi qu'une collectivité, une organisation ou un autre groupe dont la majorité des dirigeants sont autochtones.

Contrat de responsabilité
Entente signée par le commissaire et les cadres supérieurs, qui détaille les principaux objectifs et les réalisations attendues pour l'année qui vient.

CORCAN
Organisme de service spécial dont l'effectif est composé de délinquants sous responsabilité fédérale, qui ont ainsi l'occasion d'apprendre les compétences et les pratiques professionnelles nécessaires pour concurrencer sur le marché du travail.

Date d'expiration du mandat
Date à laquelle la peine imposée par le tribunal prend fin.

Détecteur ionique
Le détecteur à ions est un appareil électronique qui détecte les quantités résiduelles de certaines drogues sur les vêtements ou objets personnels tels que l'argent ou les cartes de crédit.

Détenu (délinquant)
Selon les définitions contenues dans la LSCMLC, un détenu est une personne qui, selon le cas :

a) se trouve dans un pénitencier par suite d'une condamnation, d'un ordre d'incarcération, d'un transfèrement ou encore d'une condition imposée par la Commission nationale des libérations conditionnelles dans le cadre de la semi-liberté ou de la libération d'office;
b) après avoir été condamnée ou transférée au pénitencier, en est provisoirement absente soit parce qu'elle bénéficie d'une permission de sortir ou d'un placement à l'extérieur en vertu de la présente loi, soit pour d'autres raisons — à l'exception de la libération conditionnelle ou d'office — mais sous la supervision d'un agent ou d'une personne autorisée par le Service.

Double occupation
Placement de deux délinquants dans une cellule conçue pour un seul.

Établissements

Établissements à sécurité minimale

Les établissements à sécurité minimale sont destinés aux délinquants présentant un risque limité pour la sécurité du public. Le périmètre d'un tel établissement est défini, mais il n'est pas directement contrôlé. Les déplacements et les possibilités d'association des détenus à l'intérieur de l'établissement sont soumis à une surveillance minimale.

Établissements à sécurité moyenne

Les établissements à sécurité moyenne accueillent les délinquants qui présentent un risque pour la sécurité du public. Le périmètre de ces établissements est bien défini, protégé et contrôlé. Les déplacements et les possibilités d'association des détenus sont soumis à des règles et à une surveillance générale.

Établissements à sécurité maximale

Les établissements à sécurité maximale abritent les délinquants qui présentent un risque grave pour le personnel, pour les autres détenus et pour la collectivité. Le périmètre d'un tel établissement est bien défini, très sûr et hautement contrôlé. Les déplacements et les possibilités d'association des détenus sont soumis à des règles rigoureuses et à une surveillance directe.

Établissements à niveaux de sécurité multiples

Établissement qui abrite des délinquants de cotes de sécurité différentes dans des zones de sécurité distinctes.

Établissement résidentiel communautaire

Installations où des délinquants sous responsabilité fédérale sont hébergés dans la collectivité en vertu d'un accord conclu avec un organisme externe.

Isolement préventif

Mesure visant à isoler le détenu et à l'empêcher d'entretenir des rapports avec les autres détenus dans le but d'assurer le maintien de l'ordre dans l'établissement. Les détenus peuvent faire l'objet d'un isolement non sollicité ou d'un isolement sollicité.

Isolement non sollicité

Le directeur du pénitencier peut ordonner l'isolement préventif d'un détenu lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire, selon le cas :

1) que celui-ci a agi, tenté d'agir ou a l'intention d'agir d'une manière compromettant la sécurité d'une personne ou du pénitencier et que son maintien parmi les autres détenus mettrait en danger cette sécurité;
2) que son maintien parmi les autres détenus peut nuire au déroulement d'une enquête pouvant mener à une accusation soit d'infraction criminelle soit d'infraction disciplinaire grave;
3) que le maintien du détenu au sein de l'ensemble des détenus mettrait en danger sa sécurité, et que le détenu ne sollicite pas d'être placé en isolement préventif.

Isolement sollicité

Le directeur du pénitencier peut ordonner l'isolement préventif d'un détenu lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire que le maintien du détenu au sein de l'ensemble des détenus mettrait en danger sa sécurité et que le détenu sollicite d'être placé en isolement préventif.

Le placement en isolement préventif ne doit être ordonné que lorsqu'il y a des motifs raisonnables de croire qu'une ou plusieurs des conditions susmentionnées sont présentes et que le directeur de l'établissement est convaincu qu'il n'existe aucune solution de rechange valable à l'isolement préventif.

Libération d'office (LO)

Suivant la Loi, la plupart des délinquants purgeant une peine d'emprisonnement d'une durée déterminée à qui la libération conditionnelle n'a pas été accordée, ou dont la libération a été révoquée, doivent être libérés d'office après avoir purgé les deux tiers de leur peine. Même si la décision d'accorder la libération d'office ne revient pas à la CNLC, celle-ci peut assortir cette libération de certaines conditions visant à protéger la société et à aider le délinquant à s'adapter au monde extérieur en se comportant en citoyen respectueux des lois. En cas d'inobservation de ces conditions, le Service correctionnel du Canada (SCC) peut suspendre la libération d'office et la CNLC peut la révoquer. Le délinquant doit alors retourner à un établissement correctionnel. Si elle a des motifs raisonnables de croire que le délinquant commettra, s'il est mis en liberté avant l'expiration légale de sa peine, une infraction causant un dommage grave à une autre personne ou une infraction grave en matière de drogue, la CNLC peut, sur renvoi du dossier par le SCC, soit accorder au délinquant une libération d'office à octroi unique, soit lui imposer des conditions d'hébergement rigoureuses, soit ordonner son maintien en incarcération jusqu'à la fin de la peine. Les détenus qui purgent une peine d'emprisonnement à perpétuité ou d'une durée indéterminée ne sont pas admissibles à la libération d'office.

Méthadone

La méthadone est un produit synthétique toxicomanogène et à effet prolongé, qui bloque les effets euphorisants de l'héroïne. Elle est administrée par voie orale et, au Canada, on la trouve uniquement sous la forme d'une poudre qui est mélangée d'habitude avec du jus. Selon de nombreuses études scientifiques, la méthadone réduit les effets négatifs liés à la dépendance à l'héroïne sur le plan physique, psychologique, social et criminel. Elle ne peut être prescrite que par un médecin qualifié. Il y a au Canada plus de 800 médecins habilités à administrer la méthadone, y compris un certain nombre de médecins qui travaillent à contrat au Service correctionnel du Canada.

Mise en liberté à la date de l'expiration de la peine

La mise en liberté à l'expiration de la peine n'est pas une mise en liberté sous condition mais une libération totale à laquelle le délinquant a droit après avoir purgé toute sa peine. Elle intervient dans le cas des délinquants qui étaient considérés comme trop dangereux pour retourner dans la collectivité en vertu d'une libération d'office. En outre, certains délinquants admissibles à la mise en liberté sous condition choisissent de rester en établissement jusqu'à la fin de leur peine.

Mise en liberté sous condition

La mise en liberté sous condition aide les délinquants à réintégrer la société de façon graduelle en leur permettant de finir de purger leur peine sous surveillance dans la collectivité. La *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (LSCMLC)* institue quatre catégories de mise en liberté sous condition dont peuvent bénéficier les délinquants sous responsabilité fédérale : la permission de sortir, le placement à l'extérieur, la semi-liberté et la libération conditionnelle totale.

Permissions de sortir (PS)

Une permission de sortir peut être accordée au délinquant pour des raisons médicales, administratives, en vue d'un service à la collectivité ou du perfectionnement personnel lié à sa réadaptation, ou pour lui permettre d'établir ou d'entretenir des rapports familiaux, lorsqu'on considère qu'il ne présentera pas un risque inacceptable pour la société.

Une permission de sortir avec escorte (PSAE) peut être accordée à n'importe quel moment de la durée de la peine.

Une permission de sortir sans escorte (PSSE) peut être accordée à un délinquant qui a purgé un sixième de sa peine ou, si cette période est supérieure, six mois.

Les permissions de sortir sont accordées par le directeur d'établissement ou par la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC), selon la catégorie de mise en liberté, la peine imposée au délinquant et la cote de sécurité attribuée à celui-ci. Les

délinquants qui font partie de la catégorie dite « à sécurité maximale » ne sont pas admissibles aux PSSE.

Placement à l'extérieur (PE)

Un placement à l'extérieur permet à un délinquant, dit « à sécurité minimale » ou « moyenne » et ne présentant pas un risque inacceptable pour la société, de travailler, moyennant rémunération ou à titre bénévole, dans la collectivité, sous surveillance. En plus de permettre au délinquant d'acquérir une expérience pratique de travail et d'offrir une aide à la collectivité, un placement à l'extérieur contribue à la sécurité du public en favorisant la réinsertion sociale des délinquants et en réduisant le risque de récidive.

Semi-liberté (SL)

La semi-liberté permet au délinquant de participer à des activités dans la collectivité afin de se préparer à la libération conditionnelle totale ou à la libération d'office. En général, un délinquant devient admissible à la semi-liberté six mois avant la date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale.

Une nouvelle procédure de mise en semi-liberté a été mise en place par l'adoption du projet de loi C-55, entré en vigueur le 3 juillet 1997. Cette « procédure d'examen expéditif » n'est applicable qu'aux détenus qui en sont à leur première peine d'emprisonnement dans un pénitencier et qui ont été condamnés pour une infraction sans violence. Les cas de ces délinquants sont examinés en vue de la mise en semi-liberté après qu'ils ont purgé un sixième de leur peine.

Les délinquants purgeant une peine pour un meurtre au premier ou au deuxième degré deviennent admissibles à la semi-liberté trois ans avant leur date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale. D'habitude, le délinquant en semi-liberté doit retourner chaque soir à un établissement carcéral ou à un foyer de transition.

Libération conditionnelle totale (LCT)

Les détenus sont normalement admissibles à la libération conditionnelle totale, accordée par la CNLC, après avoir purgé un tiers de leur peine jusqu'à concurrence de sept ans. En vertu de la *LSCMLC*, le juge peut, au moment de la détermination de la peine, prolonger la période d'emprisonnement pour les délinquants violents ou les auteurs d'infractions graves en matière de drogue en précisant qu'ils ne seront pas admissibles à la libération conditionnelle totale avant d'avoir purgé la moitié de leur peine.

Les délinquants condamnés à une peine d'emprisonnement à perpétuité pour un meurtre au premier degré ou pour haute trahison ne sont pas admissibles à la LCT avant d'avoir purgé 25 ans dans un pénitencier. Les délinquants condamnés à perpétuité pour un meurtre au deuxième degré peuvent faire une demande de libération conditionnelle après avoir purgé de 10 à 25 ans de leur peine, selon la décision du tribunal. Toutefois, lorsque la personne reconnue coupable d'un meurtre n'est pas admissible à la libération conditionnelle totale avant au moins 15 ans, elle peut, après avoir purgé 15 ans de sa peine, demander à une cour supérieure et à un jury de procéder à une révision judiciaire afin de réduire éventuellement le délai d'inadmissibilité. Les condamnés à perpétuité qui se voient accorder la libération conditionnelle gardent le statut de libérés conditionnels pour le reste de leur vie.

Opérations correctionnelles

Les opérations correctionnelles sont les activités visant à assurer la sécurité et le contrôle des détenus, la planification du traitement et de la mise en liberté, le suivi des progrès et la prestation des soins de santé.

Opiacés

Substances contenant de l'opium ou dérivées de l'opium, utilisées comme stupéfiants sédatifs pour alléger la douleur ou faciliter le sommeil (p. ex., codéine et morphine).

Pavillon de ressourcement
Les pavillons de ressourcement, établissements spécialisés pour les délinquants autochtones requérant un faible niveau de sécurité, ouvrirent leurs portes en 1996. L'éthique, les valeurs ainsi que les principes autochtones sont les principes de base des pavillons, tout en respectant le mandat légal et la mission du SCC. La planification se fait en étroit partenariat avec les communautés autochtones. La majorité du personnel, y compris les directeurs, sont autochtones. Un conseil composé de membres de la collectivité surveille de près les activités du pavillon et fournisse des conseils en vue de développement futur.

Peine
La peine désigne une période déterminée d'emprisonnement. Ce terme inclut la peine infligée par un tribunal d'un pays étranger à un délinquant canadien qui a été transféré au Canada conformément à la *Loi sur le transfèrement des délinquants*.

Processus de gestion des cas
Instrument fondamental de la gestion des peines des détenus visant à assurer que toutes les données pertinentes au cas de chaque détenu sont coordonnées et employées de manière à permettre d'établir un profil clair du cas, à n'importe quel moment de la peine.

Programmes correctionnels
Les programmes correctionnels sont conçus afin d'améliorer le niveau des connaissances et des compétences chez les délinquants, et d'accroître ainsi leurs chances de réussir la réinsertion sociale après la mise en liberté.

Révocation
Si un libéré conditionnel ne respecte pas les conditions de sa mise en liberté ou qu'il est reconnu coupable d'une infraction criminelle, sa liberté sous condition (semi-liberté, liberté conditionnelle totale) est suspendue, puis le délinquant est réincarcéré. La Commission nationale des libérations conditionnelles tient ensuite une audience formelle où elle examine le cas en vue de décider s'il faut révoquer la liberté sous condition et maintenir le délinquant en incarcération. Sinon, la mise en liberté sous condition est rétablie.

Service
Le Service correctionnel du Canada (SCC).

Services correctionnels
Les services correctionnels comprennent tous les services et programmes destinés aux délinquants, y compris la prise en charge et la garde de ceux-ci.

Soins de santé
Les soins de santé incluent les soins médicaux, les soins dentaires et les soins de santé mentale dispensés par des professionnels de la santé agréés.

Soins de santé mentale
Les soins de santé mentale s'appliquent aux troubles de la pensée, de l'humeur, de la perception, de l'orientation ou de la mémoire, qui affectent de façon considérable le jugement, le comportement, la capacité de reconnaître la réalité ou de répondre aux exigences ordinaires de la vie.

Système de gestion des délinquants (SGD)
Principale base de données informatisées utilisée par le Service pour conserver les renseignements relatifs aux délinquants.

THC (Tétrahydrocannabinol)
Le principe actif du cannabis (marijuana).